

Université 
de Montréal
et du monde.

Annuaire général 2023-2024

Études de 1^{er} cycle



registraire.umontreal.ca

Table des matières

Direction universitaire

Introduction, Rectorat, Décanats, Corps universitaires	DI

Règlements des études

Règlement des études de premier cycle	RÉ

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement	1-1
Faculté des arts et des sciences	2-1
Faculté de droit	3-1
Faculté de l'éducation permanente	4-1
Faculté de médecine	5-1
Faculté de médecine dentaire	6-1
Faculté de médecine vétérinaire	7-1
Faculté de musique	8-1
Faculté de pharmacie	9-1
Faculté des sciences de l'éducation	10-1
Faculté des sciences infirmières	11-1
École d'optométrie	12-1
École de santé publique	13-1

Calendrier universitaire 2023-2024

Trimestre d'automne 2023	
Lundi 4 septembre 2023	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 5 septembre 2023	Rentrée des étudiant(e)s
Mercredi 20 septembre 2023	Date limite pour la modification des choix de cours*
Lundi 9 octobre 2023	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 16 au dimanche 22 octobre 2023	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 17 novembre 2023	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Vendredi 22 décembre 2023	Fin du trimestre
Du samedi 23 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2024	
Lundi 8 janvier 2024	Rentrée des étudiant(e)s
Mardi 23 janvier 2024	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 4 mars au dimanche 10 mars 2024	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 15 mars 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 29 mars au lundi 1^{er} avril 2024	Congé pascal
Mardi 30 avril 2024	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2024	
<i>L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez-vous référer aux calendriers facultaires.</i>	
Mercredi 1^{er} mai 2024	Rentrée des étudiant(e)s
Jeudi 9 mai 2024	Date limite pour la modification des choix de cours, session intensive*
Jeudi 16 mai 2024	Date limite pour la modification des choix de cours, session régulière *
Lundi 20 mai 2024	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 31 mai 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours, session intensive *
Vendredi 21 juin 2024	Fin du trimestre, session intensive
Lundi 24 juin 2024	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Lundi 1^{er} juillet 2024	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 5 juillet 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours, session régulière *
Jeudi 15 août 2024	Fin du trimestre, session régulière

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant(e) qui annule une inscription avant la [date limite pour la modification des choix de cours \(annulation de cours\)](#) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.

Direction de l'Université de Montréal

Information à jour en septembre 2023

L'Université de Montréal

Avec ses écoles affiliées, Polytechnique Montréal et HEC Montréal, l'UdeM récolte annuellement plus d'un demi-milliard de dollars en fonds de recherche, ce qui la situe parmi les premiers pôles de recherche universitaire du Canada.

Fondée en 1878, l'Université rassemble aujourd'hui près de 70 000 étudiants et étudiantes, un corps professoral de 2300 personnes ainsi qu'un réseau de 450 000 personnes diplômées actives partout dans le monde. Parmi celles-ci, on compte l'ancien premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau, l'ancienne procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda Louise Arbour, l'astrophysicien Hubert Reeves, les auteures Antonine Maillet et Kim Thúy, les réalisateurs Denys Arcand et Jean-Marc Vallée de même que Roger Guillemin, qui a reçu le prix Nobel de médecine en 1977.

Située sur le mont Royal, qui abrite l'un des plus beaux parcs urbains du monde, l'UdeM est à l'image de la ville dont elle porte le nom : conviviale et inclusive. Elle réunit des jeunes de partout venus vivre l'expérience d'étudier en français dans une des grandes universités des Amériques. À la fois festive et sécuritaire, la ville de Montréal figure, selon le classement Best Student Cities 2023 de la firme Quacquarelli Symonds, au deuxième rang des meilleures destinations en Amérique du Nord pour faire des études universitaires.

Direction générale

Daniel Jutras

Recteur

Valérie Amiraux

Vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux

Pascale Lefrançois

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Annik Gélneau, registraire

Julie Carrier, vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales

Tony Leroux, vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité

Juan Torres, vice-recteur adj. aux études de 1er cycle et à la formation continue

Chantal Pharand, vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Geneviève Bouchard

Directrice de cabinet

Alexandre Chabot

Secrétaire général

Simon Carrier, secrétaire général adjoint

François Courchesne

Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales

Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux affaires professorales

Éric Filteau

Vice-recteur à l'administration et aux finances

Ann-Isabelle Cojocar, vice-rectrice adj. à l'administration et au développement durable

Denis Fortin, vice-recteur adjoint aux technologies de l'information

Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances

Jean-François Gaudreault-DesBiens

Vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques

Vincent Larivière, vice-recteur associé

Catherine Régis, vice-rectrice associée

Marie-Josée Hébert

Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Yves Joannette, vice-recteur adjoint à la recherche

Lucie Parent, vice-rectrice adjointe à la recherche

Franck Scherrer, vice-recteur associé

Victoria Meikle

Directrice des relations gouvernementales et institutionnelles

Michael Pecho

Vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie

Décanats

Faculté de l'aménagement : Carmela Cucuzzella

Faculté des arts et des sciences : Frédéric Bouchard

Faculté de droit : France Houle

Faculté de l'éducation permanente : Michel Janosz

Faculté de médecine : Patrick Cossette

Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier

Faculté de médecine vétérinaire : Carmela Cucuzzella

Faculté de musique : Nathalie Fernando

Faculté de pharmacie : Simon de Denus

Faculté des sciences de l'éducation : Ahlem Ammar

Faculté des sciences infirmières : Sylvie Dubois

École de santé publique : Carl-Ardy Dubois

École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier

Directions

Stéphanie Gagnon, directrice générale des bibliothèques

Sophie Langlois, directrice générale, Bureau des communications et relations publiques

Denis Fortin, directeur général des technologies de l'information

Federico Pasin, directeur de HEC Montréal

Caroline Roy, ombudsman

Gilles Savard, directeur de l'École Polytechnique

Corps universitaire

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, modifiée le 28 septembre 2018, l'administration générale de l'université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Ces corps exercent leurs pouvoirs conformément aux statuts.

Conseil de l'Université

Le Conseil exerce tous les droits de l'université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement.

Le conseil se compose des membres suivants : le recteur; le chancelier; six membres nommés par l'assemblée universitaire, soit quatre professeurs de carrière, un chargé de cours et un membre provenant des autres catégories du personnel; trois membres nommés par le Conseil représentant les étudiants de l'Université; quatre membres indépendants nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université; deux membres indépendants nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'enseignement supérieur; au plus cinq autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres; le directeur de l'École Polytechnique de Montréal, et ce, tant que l'affiliation existe; le directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, et ce, tant que l'affiliation existe.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Ni le conseil ni les tiers ne peuvent se prévaloir de l'incapacité du Comité exécutif si celui-ci, à l'égard du conseil, outrepassé ses pouvoirs.

Le Comité exécutif se compose du chancelier, du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le conseil nomme parmi ses membres. La majorité du Comité exécutif doit être constituée de membres indépendants. Ce comité est présidé par le chancelier ou, en son absence, par tout autre membre indépendant du Comité exécutif que ce dernier désigne.

Assemblée universitaire

L'assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement; adresse au conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et en surveille l'application; exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Elle se compose des membres suivants : le recteur; les vice-recteurs; les doyens; professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés; chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté; deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles; huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'université; quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel de l'université; quatre membres élus parmi les cadres et professionnels de l'université; tout autre membre nommé conformément aux statuts. L'assemblée universitaire est présidée par le recteur ou par un vice-recteur désigné.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche; elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les

statuts.

Elle se compose des membres suivants : le recteur; les vice-recteurs; les doyens; cinq membres du personnel enseignant nommés par l'assemblée universitaire, dont trois professeurs et deux chargés de cours; au plus deux membres indépendants parmi les diplômés nommés par un conseil représentant les diplômés de l'université; quatre membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; les directeurs des institutions affiliées désignées aux statuts, et ce, tant que l'affiliation existe; sur la recommandation de l'assemblée universitaire, tout autre membre nommé par le conseil et dont ce dernier peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Règlement des études de 1^{er} cycle

Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter de l'automne 2016. Il s'applique à tous les étudiants réguliers. Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs. Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs. Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique prévaut. <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

1. DÉFINITIONS

1.1 Année universitaire et trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus;
- b) le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus;
- c) le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.2 Auditeur

L'auditeur est une personne inscrite à un ou à quelques cours; il n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages du ou des cours auxquels il est inscrit et ne peut obtenir de crédits.

1.3 Autorité compétente

Dans le cadre du présent règlement, l'expression «autorité compétente» désigne tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondé sur diverses disciplines et appliqué à une réalité spécifique (exemples : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.5 Conseil de faculté

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Conseil de faculté désigne un conseil de faculté, l'assemblée du Département de kinésiologie ou l'assemblée de l'École d'optométrie.

1.6 Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, cours en ligne.

En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

1.7 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Par exemple, un crédit peut représenter

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine

pendant un trimestre, ou

- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou 45 heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage..

1.8 Département

Dans le cadre du présent règlement, le mot Département désigne un département, une école ou un centre d'études relevant d'une faculté.

1.9 Doyen

Dans le cadre du présent règlement, le mot doyen désigne le doyen de la Faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme et, pour les unités rattachées au comité exécutif (kinésiologie et optométrie), le directeur.

1.10 Étudiant

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.

Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme.

Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme de premier cycle et libre dans un ou des cours de premier cycle à l'exception des cas prévus à l'art. 16.1e.

b) L'étudiant libre

L'étudiant libre est inscrit à un ou à quelques cours; il ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages.

c) L'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade à l'Université de Montréal; il y est soumis à la réglementation en vigueur.

d) L'étudiant visiteur de recherche

L'étudiant visiteur de recherche est inscrit à un programme d'études dans une autre université (ou dans un établissement de niveau universitaire). Il est accueilli par l'Université de Montréal, où il suit une formation à la recherche afin de satisfaire à certaines exigences de son programme d'études.

Bien que l'étudiant visiteur de recherche ne vise pas l'obtention d'un grade à l'Université de Montréal, il y est soumis à la réglementation en vigueur.

1.11 Faculté

Dans le cadre du présent règlement, le mot Faculté désigne une faculté, le Département de kinésiologie ou l'École d'optométrie.

1.12 Grade

Le grade est un titre attestant la réussite d'un programme de grade (baccalauréat, doctorat de premier cycle) ou d'une combinaison spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Le titulaire du grade de premier cycle porte le titre de bachelier ou de docteur selon le programme.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade

(exemples : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire). L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemples : B.A., pour bachelier ès arts; M.D. pour docteur en médecine).

1.13 Ministère de l'Éducation

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Ministère de l'Éducation désigne le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement du Québec.

1.14 Officier

Dans le cadre du présent règlement, le mot officier désigne, outre le doyen, un vice-doyen, un secrétaire de faculté, un directeur de département.

1.15 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel en comporte trois. Il prépare aux études supérieures ou au marché du travail.

1.16 Probation

La probation est un régime d'études comportant un ensemble de conditions auxquelles peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de la progression normale dans un programme.

1.17 Professeur

Dans le cadre du présent règlement, le mot professeur désigne tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

1.18 Programme d'études

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Dans le présent document, le terme programme est utilisé afin d'alléger le texte.

1.19 Université

À moins d'indication contraire, le mot Université désigne, dans le cadre du présent règlement, l'Université de Montréal.

2. PROGRAMMES

2.1 Responsabilités relatives aux programmes

Les facultés se partagent la responsabilité des programmes et des cours de premier cycle de l'Université. Un programme peut comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une faculté autre que celle responsable du programme.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du présent règlement en ce qui concerne les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

2.2 Catégories de programmes

On distingue divers types de programmes de premier cycle regroupés en quatre catégories : les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle), les programmes constitutifs d'un grade, les microprogrammes, les programmes d'appoint et les programmes d'actualisation de formation. Une faculté peut n'offrir que certains types de programmes.

a) Les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle)

Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle sont le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire, le programme spécialisé multidisciplinaire et le programme individualisé.

i. Le programme spécialisé

Le programme spécialisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. La majorité de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option; un cinquième de ces crédits au plus est constitué de cours au choix.

ii. Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève à parts égales de deux disciplines ou de deux champs d'études. Chacune des parties est habituellement constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

iii. Le programme spécialisé multidisciplinaire

Le programme spécialisé multidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève de plusieurs disciplines ou de plusieurs champs d'études.

iv. Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers auxquels ne peut répondre aucun autre programme ni aucune autre combinaison de programmes. Les choix de l'étudiant doivent être approuvés par le doyen ou l'autorité compétente.

b) Les programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat)

Les programmes constitutifs d'un grade sont la majeure, la mineure et le certificat. Ils peuvent donner droit à un baccalauréat de 90 crédits, nommé baccalauréat par cumul, selon les combinaisons suivantes : majeure-majeure, majeure-mineure, majeure-certificat, trois mineures ou certificats. Certaines combinaisons ne sont toutefois pas admises pour l'obtention d'un baccalauréat.

i. La majeure

La majeure comporte des cours totalisant 60 crédits. Ce programme donne droit à un diplôme.

ii. La mineure et le certificat

La mineure et le certificat comportent des cours totalisant 30 crédits. Ces programmes donnent droit à un certificat.

c) Le microprogramme

Le microprogramme comporte des cours totalisant de 9 à 15 crédits. Il peut faire l'objet d'une attestation délivrée par le registraire.

Les microprogrammes ne peuvent être associés pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, ou d'un baccalauréat.

d) Les programmes d'appoint

Les programmes d'appoint sont des programmes qui répondent à des besoins particuliers de clientèles spécifiques. Ils ne donnent pas droit à une sanction officielle et ne peuvent être associés à d'autres programmes en vue de l'obtention d'un grade. Ils peuvent prendre la forme d'une année préparatoire ou de compléments de formation.

e) Le programme d'actualisation de formation

Ce programme individualisé comporte un nombre indéterminé de crédits. Il offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue, par exemple, d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel ou en vue de satisfaire aux conditions d'admissibilité d'un programme d'études supérieures.

2.3 Description d'un programme

La description d'un programme comprend sa structure, des prescriptions d'inscription ainsi que diverses dispositions réglementaires particulières au programme. Le cas échéant, ces dispositions réglementaires précisent les exigences relatives aux attitudes ou habiletés à développer en fonction des objectifs ou compétences du programme.

Quand les objectifs ou l'approche pédagogique privilégiée le justifient, suivant des modalités et à des moments qu'elle détermine, la Faculté précise toute information relative à des exigences de formation additionnelles.

La description des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

2.4 Structure d'un programme

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

a) Segment

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

i. Tronc commun

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

ii. Orientation

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

b) Bloc de cours

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

c) Cheminement honor

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir un cheminement facilitant l'accès aux études supérieures. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

d) Cheminement international

Le cheminement international, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours offrant des activités de formation présentant un caractère international. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

2.5 Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

2.6 Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.

La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 8 du présent règlement.

3. ADMISSION À UN PROGRAMME

L'admission à un programme est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde à une personne ayant satisfait à certaines conditions le droit de s'inscrire aux cours d'un programme, ce qui lui confère le statut d'étudiant régulier. L'ensemble des dispositions régissant l'admission à chacun des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université. Avant une période d'admission, l'Université publie la liste des programmes ouverts à l'admission. Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission.

3.1 Procédure d'admission

Le candidat à l'admission doit présenter une demande et les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme.

a) Candidat à un programme

Le candidat à l'admission à un programme de premier cycle doit soumettre une demande d'admission en ligne. Il peut soumettre sa candidature à un maximum de trois programmes, qu'il doit présenter par ordre de préférence.

b) Candidat en changement de programme

L'étudiant régulier qui souhaite changer de programme doit soumettre une demande d'admission en ligne.

c) Candidat à un programme constitutif d'un grade (baccalauréat)

Le candidat à un programme de majeure, de mineure ou de certificat correspondant à une deuxième ou à une troisième composante d'un baccalauréat par cumul, doit soumettre une demande d'admission en ligne pour chacun des programmes constitutifs du grade.

3.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi, telles qu'elles sont décrites dans le répertoire de l'Université pour chacun des programmes.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger de tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois une année de qualification dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, afin d'évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser son intégration dans le cursus des études universitaires.

a) Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

i. Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité minimale de communiquer en français pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite d'une épreuve, reconnue par l'Université, sanctionnant des études faites en français, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, d'un test de connaissance du français imposé par l'Université.

ii. Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou à tout autre test imposé par la Faculté.

b) Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une langue autre que le français est indispensable. Dans ce cas, le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de connaissance de cette langue imposé par la Faculté.

c) Rendement scolaire

Une cote de rendement au collégial ou une cote de rendement universitaire minimale peut être exigée.

d) Année d'acquisition du diplôme

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admissibilité datent de moins de huit ans avant le dépôt de la demande d'admission, à moins que le dossier démontre que le candidat a maintenu ses connaissances à jour.

e) Tests et entrevues

Lorsque prévu aux conditions d'admissibilité propres à un programme et selon des modalités définies par la Faculté, le candidat doit se présenter à une entrevue, subir un ou des tests d'admission ou subir un examen.

i. Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est en lien avec les objectifs du programme.

ii. Absence

Un candidat qui ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué par l'Université et auquel il a confirmé sa présence doit motiver son absence par écrit et fournir les pièces justificatives au maximum deux jours ouvrés après le jour de l'évaluation. Si le motif est jugé valable, le candidat est convoqué à une autre séance d'évaluation.

3.3 Critères de sélection

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

- Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur des critères de sélection.
- Les catégories de candidats et les critères de sélection sont définis par le doyen pour chacun des programmes à capacité d'accueil limitée.
- Dans l'évaluation des dossiers des candidats, le doyen ou l'autorité compétente tient compte de différentes catégories de candidats.

3.4 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission. Si les résultats disponibles à cette date ne permettent pas de porter un jugement pertinent, le doyen ou l'autorité compétente peut prendre en compte des résultats postérieurs à la date limite.

3.5 Décision

Selon le cas, le doyen ou l'autorité compétente transmet au candidat pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission.

- Une offre d'admission définitive
L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.
- Une offre d'admission conditionnelle
S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour l'admission au trimestre d'automne, le 15 janvier pour l'admission au trimestre d'hiver, l'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.
- Une offre d'inscription sur une liste d'attente
Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission conditionnelle si en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.
- Un avis de refus
Un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme. L'avis de refus indique les raisons pour lesquelles le candidat ne peut être admis.
- Un avis de fermeture de dossier
L'avis de fermeture précise la raison pour laquelle le dossier a été fermé.

3.6 Vérification de l'évaluation du dossier de candidature

Le candidat qui a reçu un avis de refus ou d'inscription sur une liste d'attente peut demander une vérification technique de l'évaluation de son dossier de candidature. À cette fin, il doit en faire la demande en ligne au Service de l'admission et du recrutement dans les 21 jours suivant la date de réception de l'avis. Toute erreur constatée est immédiatement corrigée.

3.7 Révision de l'évaluation du dossier de candidature

- Demande
Le candidat qui, après vérification de l'évaluation, s'estime lésé par une décision peut présenter une demande motivée de révision de l'évaluation. À cette fin, il doit faire parvenir au Service de l'admission et du recrutement une

demande écrite dans les 14 jours suivant la date de la vérification.

b) Réponse

- Le doyen ou l'autorité compétente peut rejeter la demande de révision. Il le fait alors par écrit et avec motifs à l'appui. Sa décision est sans appel.
- Le doyen ou l'autorité compétente peut recevoir la demande. Il commande alors une révision de l'évaluation. Sur la base des résultats de la révision, le doyen ou l'autorité compétente peut confirmer la décision de refus, avec motifs à l'appui, ou offrir l'admission. Il le fait alors par écrit. Sa décision est sans appel.

3.8 Acceptation d'une offre

a) Délai de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission conditionnelle ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais prescrits.

b) Délai pour satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions stipulées dans son offre d'admission dans le délai prescrit et en faire la preuve en transmettant au Service de l'admission et du recrutement les documents appropriés.

3.9 Désistement et fin du processus d'admission

- Le candidat peut se désister à tout moment durant le processus d'admission.
- Le processus d'admission dans un programme prend fin dans les cas suivants :
 - Offre d'admission à un autre programme
Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle à un autre choix de programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).
 - Défaut de répondre à une offre d'admission
Le candidat ne répond pas à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission conditionnelle ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans le délai prévu.
 - Défaut de se présenter à une entrevue ou à un test
Sans motif valable, le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué.
 - Défaut de satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission
Le candidat ne satisfait pas aux conditions stipulées dans son offre d'admission ou n'acquiesce pas les frais de dépôt requis pour certains programmes dans le délai prévu.
 - Défaut de s'inscrire
À l'exception du candidat admis à titre d'étudiant libre, le candidat ne s'inscrit à aucun cours au trimestre auquel il a été admis.

3.10 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales, à l'exclusion d'un cours préalable, aux conditions suivantes :

- Le candidat n'a qu'un élément à compléter (cours, épreuve de français, épreuve d'anglais, etc.) pour obtenir le Diplôme d'études collégiales.
- Le candidat doit :
 - soit présenter une attestation écrite du collège confirmant que c'est en raison de l'offre de cours qu'il n'a pu compléter l'élément requis,
 - soit attester par écrit et avec preuves à l'appui que c'est pour un motif indépendant de sa volonté qu'il n'a pu compléter l'élément requis.

3.11 Réadmission

a) Demande

La personne qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a

été exclue pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande d'admission selon la procédure établie pour une demande d'admission. Elle doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'elle a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission, par exemple la mise en probation.

3.12 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

3.13 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat à un programme lui confère le statut d'étudiant régulier pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

4. LES COURS

4.1 Responsabilités relatives aux cours

Les facultés sont responsables des cours. Elles en définissent les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

4.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme

a) Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme;

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme;

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

4.3 Cours hors programme ou en surplus

Le cours hors programme ou en surplus ne fait pas partie du programme de l'étudiant régulier. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

4.4 Autres caractéristiques des cours

a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Les cours équivalents sont mutuellement exclusifs dans le cheminement de l'étudiant au sein de son programme. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été achevé avant un autre. Est considéré achevé un cours pour lequel une note ou une mention a

été inscrite au dossier de l'étudiant, à l'exception de l'abandon (ABA) ou de l'échec par absence (F*).

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours en séquence

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plusieurs trimestres consécutifs; elles prennent dans ce cas la forme de cours en séquence. L'étudiant s'inscrit aux cours en séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études. La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence. Normalement, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence.

e) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré comme un cours hors programme.

f) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

4.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité.

4.6 Langue des ouvrages

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

4.7 Description des cours

La description des cours avec, le cas échéant, indication des cours qui leur sont préalables ou concomitants est présentée dans le répertoire des cours de l'Université. [2]

4.8 Plan de cours

Au début de chaque cours, le professeur présente les objectifs généraux et spécifiques dans un plan de cours indicatif contenant les éléments suivants :

- Une description des sujets abordés durant le cours;
- Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
- Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
- Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
- Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
- Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
- Les coordonnées du professeur ou des auxiliaires d'enseignement.

Dans le cas d'activités de stage, si les caractéristiques (modalités d'attribution,

critères d'évaluation, etc.) le justifient, le plan de cours doit faire référence à un guide de stage les précisant.

Exceptionnellement, le professeur peut apporter des modifications aux dates des évaluations ou à leur pondération relative. Le cas échéant, le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe.

5. INSCRIPTION

5.1 Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

- L'inscription à un programme fait référence au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.
- L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes : l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours; l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

5.2 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

5.3 Offre de cours

- Liste de cours offerts
Avant chaque période d'inscription, la Faculté fait connaître la liste des cours qui seront offerts durant l'année universitaire. La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année universitaire. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.
- Accessibilité aux cours
La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres. Elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.
- Section de cours
Lorsqu'un nombre important d'étudiants sont inscrits à un cours pendant un trimestre ou lorsque la pédagogie l'exige, ceux-ci sont répartis en sous-groupes, les sections de cours.
- Horaire
Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté précise l'horaire et le lieu de chaque séance de cours de même que l'horaire et le lieu de l'examen final. La Faculté se réserve le droit de modifier l'horaire et le lieu d'un cours ou de l'examen final lorsqu'un événement non prévu au calendrier empêche la tenue d'une activité.
Lorsqu'un événement non prévu entraîne la suppression d'activités pendant une période prolongée, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.
- Nombre de places et priorité d'inscription
Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté détermine le nombre de places disponibles et les priorités d'inscription en fonction du statut du cours dans un programme, du statut des étudiants souhaitant s'y inscrire et de leur degré d'avancement dans leur programme respectif.

6. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT RÉGULIER

6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire au trimestre auquel il a été admis. Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours dans

les années ou trimestres subséquents selon les modalités prescrites par la Faculté. Exceptionnellement, sur demande motivée du candidat admis, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser le report de l'inscription.

6.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente approuve l'inscription trimestrielle ou annuelle de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; les deux régimes d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes. Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder une dérogation au régime d'études à temps plein.

- Temps plein
L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant peut ou doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.
- Temps partiel
L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme.

De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.

Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme. L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

6.5 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

L'étudiant inscrit dans deux programmes concurremment (majeure et mineure/certificat, deux ou trois mineures/certificats ou, exceptionnellement, deux majeures) doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

6.7 Prescriptions d'inscription – stage

Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

6.8 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 8.6.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale peut faire l'objet d'une équivalence ou d'une substitution, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant six crédits par année. Les cours d'un autre établissement faisant partie de la structure du programme ne sont pas assujettis à cette disposition.

6.9 Inscription à des cours hors programme ou en surplus

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme ou en surplus. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme ou en surplus auxquels peut s'inscrire un étudiant aussi bien au cours d'un trimestre que dans l'ensemble de son programme.

6.10 Scolarité

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit tenir compte de la scolarité du programme auquel il est inscrit. La scolarité de chacun des programmes est inscrite dans le répertoire des programmes.

6.11 Modification d'inscription aux cours

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. [1]
Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.

Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription.

6.12 Abandon d'un cours

- a) Demande
L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée peut être exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.
- b) Abandon autorisé
Si le doyen ou l'autorité compétente agréée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Le doyen ou l'autorité compétente peut alors exiger que l'étudiant se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.
- c) Abandon non autorisé
Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

6.13 Interruption des études et dérogation aux prescriptions d'inscription

- a) Interruption des études
L'étudiant peut interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption

des études: le congé parental, le congé de maladie et la suspension.

L'étudiant qui se voit accorder une interruption demeure soumis aux règles de progression de son programme. De plus, il peut se voir imposer des conditions particulières au moment de sa réinscription. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme, sans quoi il devra présenter une nouvelle demande d'admission au programme.

i. Congé parental

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé parental doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'un congé parental est de trois trimestres consécutifs. Ce type de congé peut être accordé pour un nouvel enfant sur présentation d'une autre demande au doyen ou à l'autorité compétente. Sur demande, l'étudiant peut avoir à fournir des pièces justificatives.

ii. Congé de maladie

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé de maladie, pour lui-même, pour un enfant ou pour un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel, doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. Pour ce type de congé, l'étudiant doit fournir une attestation médicale. Le congé de maladie peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen ou à l'autorité compétente.

iii. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut se prévaloir d'une suspension de ses études. L'étudiant doit présenter une demande motivée à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'une suspension est de trois trimestres consécutifs.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

7. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT LIBRE, DE L'ÉTUDIANT VISITEUR ET DE L'AUDITEUR

7.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

7.2 Modalités d'inscription

Après avoir été admis aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté. Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant libre ne peut cumuler plus de 18 crédits de cours.

7.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier facultaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

7.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de modification d'inscription est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

7.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

8. RECONNAISSANCE DE CRÉDITS ET TRANSFERT DE COURS

8.1 Généralités

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire à un cours si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont accordés par équivalence ou exemption selon le cas.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, les crédits obtenus depuis plus de 10 ans ne peuvent faire l'objet d'une équivalence de cours, d'une exemption ou d'un transfert de cours.

8.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant avant son inscription dans son programme satisfont aux exigences d'un cours inscrit à ce programme. Tout crédit de cours accordé par équivalence est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'équivalence peut atteindre les deux tiers des crédits du programme.

Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplômes et de certificats.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes, mais son résultat, auquel on substitue l'indication « équivalence » (EQV), ne contribue pas à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours équivalent si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Tout crédit de cours accordé par exemption est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou toute autre modalité d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences de l'étudiant avant de lui accorder l'exemption.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'exemption peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption en raison de formation acquise antérieurement demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

Le cours pour lequel on a reconnu une exemption en raison d'une expérience acquise antérieurement demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXP) tient lieu de résultat.

8.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, ce total peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

8.5 Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal, pour lequel la note de passage a été obtenue et qui n'a pas contribué à l'obtention d'un grade, est reporté d'un programme à un autre, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. La Faculté transfère tout cours réussi susceptible d'être reporté dans le programme de l'étudiant. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.

Les crédits du cours transféré sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne.

8.6 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsque le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant qui ne peut suivre les cours obligatoires ou à option de la version de programme dans laquelle il a été admis à s'inscrire à d'autres cours. Il n'y pas de substitution possible pour les cours au choix, même en cas d'échec.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

a) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

b) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitut est inscrite au relevé de notes avec indication du cours faisant l'objet de la substitution. La note obtenue contribue à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours substitut si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.7 Procédure de reconnaissance des crédits

a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou bien qui désire suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme.

- b) **Approbation**
L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvées par le doyen ou l'autorité compétente.
Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée en tenant uniquement compte de l'égalité du nombre de crédits.
Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

8.8 Nullité d'une équivalence, d'une exemption

Est nulle l'équivalence ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

9.1 Généralités

À l'exception de l'auditeur, tout étudiant doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du cours ou, le cas échéant, de la section de cours auquel il est inscrit.

L'évaluation s'effectue dans le cadre d'un cours conformément aux modalités prévues dans le plan de cours, ou dans le cadre d'un ensemble de cours prédéterminé dans le cheminement d'un programme, ou dans le cadre de toute autre activité d'apprentissage.

Lorsque le programme le justifie, l'évaluation porte sur les comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes de conduite ou d'éthique facultaires, s'il y a lieu.

- a) **Responsabilité de l'évaluation**
Le professeur est responsable de l'évaluation. Par le biais du plan de cours, le professeur indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Il doit informer les étudiants de toutes modifications apportées en cours de trimestre. Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou l'autorité compétente en accord avec les règles adoptées par la Faculté.
S'il y a lieu, le professeur contribue à évaluer le niveau attendu en termes de comportements, attitudes, habiletés et compétences pour un ensemble de cours prédéterminé ou pour toute autre activité d'apprentissage. Un comité créé à cette fin est responsable de la mise en commun des différentes évaluations.
- b) **Nombre d'évaluations**
Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant au moins 3 crédits.
Lorsque les modalités d'évaluation le requièrent, l'évaluation doit porter sur une quantité minimale de prestations ou un nombre minimal de séances cliniques.
- c) **Langue**
Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande, à présenter des travaux et des examens

en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

- d) **Qualité de la langue**
L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. Le cas échéant, des moyens spécifiques d'évaluation de la langue figurent dans les dispositions réglementaires propres au programme.

9.2 Modalités d'évaluation

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, l'évaluation peut se faire selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes a, b et c et, exceptionnellement, selon une autre forme.

- a) **Évaluation sous forme de travaux**
L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant toute la durée du cours (dissertations, travaux dirigés, rapports de stage, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio, etc.) et selon un calendrier préétabli.
Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.
- b) **Évaluation sous forme d'examens**
L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen-maison, examen pratique) porte sur une partie ou la totalité de la matière du cours (notes de cours, lectures, laboratoires, etc.). Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que l'examen final porte sur la totalité de la matière.
Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux étudiants les consignes particulières appropriées à cet examen.
- c) **Évaluation sous forme d'observation**
L'évaluation sous forme d'observation peut porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

- a) **Attribution d'une note**
Le professeur responsable de l'évaluation attribue, dans les meilleurs délais, les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.
- b) **Confirmation de la note**
Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.
- c) **Mention au dossier**
Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier.

9.4 Vérification de l'évaluation

Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant a droit à la vérification des modalités de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des

fiches d'évaluation de stages. La consultation des documents originaux se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

9.5 Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

- a) Demande recevable
Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.
- b) Demande non recevable
Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 14 jours suivant la révision d'une modalité d'évaluation d'un cours, l'étudiant qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable de son programme. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

- a) Demande recevable
Si le doyen ou l'autorité compétente juge que la requête est recevable, il en avise l'étudiant dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité doit offrir à l'étudiant et au professeur de se faire entendre; il doit entendre le responsable de programme, le directeur et le doyen s'ils en font la demande; il peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer. Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer la note; sa décision est sans appel.
La décision doit être communiquée par écrit à l'étudiant dans les 70 jours suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle. Le comité de révision exceptionnelle peut formuler au doyen ou à l'autorité compétente toute recommandation qu'il juge pertinente concernant l'évaluation du cours visé par la demande de révision exceptionnelle.
- b) Demande rejetée
Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision exceptionnelle, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

- a) Évaluation sous forme d'examen
La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.
La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué

à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

- b) Évaluation sous forme de travaux
Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen ou l'autorité compétente peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard.
- c) Évaluation continue
Dans les cours où l'évaluation est continue, la note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de lui attribuer une note, à moins qu'il n'ait justifié l'absence, auquel cas il y a report de l'évaluation. L'étudiant doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.
Lorsqu'il y a report de l'évaluation d'un cours, la mention « REM » (remise) est inscrite au relevé de notes jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la note finale.

9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs. Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

9.10 Plagiat

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle. Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation. S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire cité ci-dessus,

le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

10. ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou à l'autorité compétente. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

11. SYSTÈME DE NOTATION

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon un système littéral.

- a) Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

NOTES		POINTS
A+	EXCELLENT	4,3
A		4,0
A-		3,7
B+	TRÈS BON	3,3
B		3,0
B-		2,7
C+	BON	2,3
C		2,0 (a)
C-		1,7
D+	PASSAGE	1,3
D		1,0 (b)
E	FAIBLE (ÉCHEC)	0,5
F	NUL (ÉCHEC)	0,0
F*	ÉCHEC PAR ABSENCE	0,0

(a) = Note de passage dans un programme

(b) = Note de passage dans un cours et note maximale pour un examen de reprise

- b) Le résultat de l'évaluation de certains cours peut être inscrit de la façon suivante:

(S) succès sans valeur numérique

(E) échec sans valeur numérique

- c) Les mentions suivantes peuvent être inscrites au relevé de notes de l'étudiant :

ABA abandon

ATN en attente

EF évaluation facultative

EQV équivalence

EXE exemption basée sur la formation

EXP exemption basée sur l'expérience

REM remise

SE sans évaluation

SN sans notation

11.2 Moyenne

- a) Notes contribuant à la moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme d'études et tient compte des crédits alloués à chaque cours. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les notes (S) et (E) ne contribuent pas au calcul de la moyenne. En cas de reprise, seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne.

- b) Calcul de la moyenne

La moyenne est calculée de la façon suivante: les points correspondant à la note sont multipliés par le nombre de crédits alloués au cours.

Les produits ainsi obtenus sont additionnés pour l'ensemble des cours contribuant à la moyenne et divisés par le nombre total de crédits alloués à ces cours.

La moyenne, calculée et inscrite à la troisième décimale sur le relevé de notes, est arrondie à la première décimale aux fins de l'application du présent règlement.

- c) Moment du calcul

La moyenne est calculée à la fin de chaque trimestre, avant examens de reprise.

- d) Moyenne déterminant la progression dans un programme

La moyenne est un des éléments déterminant la progression de l'étudiant dans un programme; selon le programme, la moyenne peut être cumulative, annuelle ou par segment.

i. La moyenne cumulative est la moyenne des points obtenus dans les cours d'un programme complétés par l'étudiant. La progression dans les programmes à promotion par cours tient généralement compte de la moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre ou au terme de chaque année universitaire, selon le programme. Pour déterminer le cheminement étudiant, le calcul de la moyenne cumulative doit porter sur un minimum de 12 crédits.

ii. La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les points obtenus pendant une année universitaire. La progression dans les programmes à promotion par année tient généralement compte de la moyenne annuelle calculée avant examens de reprise à la fin du trimestre d'hiver.

iii. La moyenne par segment est la moyenne calculée pour chacun des segments d'un programme à la fin du trimestre d'hiver.

11.3 Relevé de notes

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant sont inscrites et conservées à son relevé de notes.

Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

12. NORMES DE SUCCÈS - COURS

12.1 Réussite ou échec à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou le résultat (E) (échec) constitue un échec.

13. REPRISE

13.1 Droit de reprise

a) De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

b) À titre exceptionnel et sauf pour les cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

13.2 Restrictions au droit de reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme en raison d'une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, inférieure à 1,7;
- Il a échoué à un cours éliminatoire;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire.

L'étudiant en probation peut être assujéti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

13.3 Modalités

Il existe trois modalités de reprise :

- L'examen ou le travail de reprise
L'étudiant se soumet à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours;
- La reprise du cours
L'étudiant reprend le cours dans l'année qui suit l'échec;
- La substitution de cours
Avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, l'étudiant suit un autre cours en remplacement du cours auquel il a échoué.

13.4 Applications

- Cours d'un programme à promotion par année
L'examen de reprise est la modalité généralement applicable dans les programmes à promotion par année;
Toutefois, l'étudiant qui, sans raison valable, ne s'est pas soumis à toutes les évaluations du cours doit reprendre le cours;
Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser ou exiger une reprise du cours au lieu d'un examen de reprise.
- Cours d'un programme à promotion par cours
Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.
- Cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier
La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier. Un stage peut être repris dans un autre milieu.
- Cours avec évaluation sous forme d'observation
Dans le cas où l'étudiant a échoué à la composante comportement, attitude, habileté ou compétence, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger :
 - que l'étudiant se soumette aux mesures compensatoires définies par le doyen ou l'autorité compétente ou
 - que l'étudiant démontre dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est suffisamment amélioré pour répondre aux exigences de la Faculté ou
 - que l'étudiant reprenne le cours.
- Cours hors faculté
Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise de ce cours.
Dans le cas où l'étudiant est inscrit dans un programme à promotion par année, les doyens ou les autorités compétentes prévoient des mesures appropriées pouvant inclure un examen de reprise.
- Cours obligatoire ou à option
Le cours obligatoire ou à option pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributoire à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou du cours substitué.
- Cours au choix
Le cours au choix pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributoire à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou la réussite d'un nouveau

cours au choix.

13.5 Réussite à la reprise

- Réussite à la reprise d'un cours en échec.
L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. La note d'un examen ou d'un travail de reprise ne peut toutefois être supérieure à D.
- Réussite à la reprise d'un cours réussi
À l'exception d'un échec obtenu en raison d'une sanction disciplinaire, d'une fraude ou d'un plagiat, la note utilisée dans le calcul de la moyenne lors de la reprise d'un cours réussi est celle de la reprise et ne peut être inférieure à D.

13.6 Échec à la reprise

- Échec en raison de la note
L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D ou une mention E (échec) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut.
- Échec en raison d'une absence
L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* (échec par absence) si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

14. NORMES DE SUCCÈS - PROGRESSIONS DANS UN PROGRAMME

14.1 Système de promotion

La nature et les objectifs du programme déterminent si la promotion se fait par cours sur la base de la moyenne cumulative ou de la moyenne par segment ou bien par année sur la base de la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise. La promotion se fait toujours en tenant compte des cours préalables et des cours concomitants.

Le système de promotion prévalant pour chacun des programmes est indiqué dans le répertoire de l'Université.

14.2 Progression normale

L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il remplit les conditions suivantes :

- Réussite aux cours
 - Avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;
 - Le cas échéant, avoir réussi un ou des cours de mise à niveau dans les délais déterminés par la Faculté.
- Moyenne
À partir du moment où elle est calculée pour fin de promotion, avoir une moyenne cumulative, annuelle ou par segment, égale ou supérieure à 2,0.
- Attentes relatives aux comportements, compétences, attitudes et aptitudes
Lorsque le programme le prévoit, avoir répondu aux exigences du programme relatives à ses habiletés et attitudes; lorsque des améliorations sont souhaitées, le doyen ou l'autorité compétente doit, tout en autorisant la progression dans le programme, en aviser l'étudiant par écrit et en tenir compte dans les évaluations subséquentes.
- Autre condition
Satisfaire à toute autre condition indiquée dans le répertoire de l'Université.
Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'a pas respecté les prescriptions d'inscription lors d'une année ou d'un trimestre antérieur.

14.3 Progression sous probation

L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois au cours d'un même programme.

a) Motifs de probation

i. Probation en raison de la moyenne

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

ii. Probation en raison de l'échec à un ou des cours

Quel que soit le régime de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre défini de cours ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

iii. Probation à la suite de la levée de l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise

Le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise et décider de la mise en probation de l'étudiant.

iv. Probation sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines compétences ou habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

b) Durée de la probation

La probation commence en début de trimestre. Le programme de l'étudiant est déterminé par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

14.4 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par cours

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel il a échoué;
- à la demande du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 2,0;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit;

L'étudiant en probation peut, à sa demande, et avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi.

14.5 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par année

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir sans avoir droit à l'examen de reprise les cours de l'année en cause. Le doyen ou l'autorité compétente peut cependant exempter l'étudiant de reprendre certains cours ou permettre la substitution de cours ;
- obtenir une moyenne annuelle de 2,0 au terme de la probation ;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du

programme auquel il est inscrit.

15. NORMES DE SUCCÈS - PROGRAMME

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat qui y est associé.

- a) S'il réussit tous les cours requis du programme ou, le cas échéant, d'une orientation du programme, soit tous les cours obligatoires, des cours à option de manière à obtenir le minimum des crédits requis par chacun des blocs de cours à option, des cours au choix totalisant le nombre de crédits minimum alloués aux cours au choix et s'il atteint les niveaux attendus en termes de connaissances, compétences, attitudes et habiletés relatives aux objectifs ou compétences selon les exigences du programme;
- b) Si les cours réussis totalisent le nombre de crédits requis par le programme;
- c) S'il obtient une moyenne d'au moins 2,0;
- d) Le cas échéant, s'il satisfait aux autres exigences du programme, notamment le maintien d'une moyenne annuelle ou par segment de 2,0 à chaque année du programme, incluant la dernière.

16. EXCLUSION ET ABANDON

16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

- a) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission stipulées dans l'offre d'admission.
L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.
- b) Échec à un cours éliminatoire
L'étudiant est exclu du programme auquel il est inscrit s'il échoue à un cours éliminatoire.
- c) Échec à la reprise d'un cours
L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.
- d) Exclusion en raison d'un échec à un deuxième stage obligatoire
L'étudiant est exclu du programme s'il échoue à un deuxième stage obligatoire, même s'il a réussi la reprise d'un premier stage auquel il a échoué.
- e) Moyenne insuffisante
L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme. Toutefois, l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, avant d'avoir complété deux trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés. Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.
- f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation
L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.
- g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.
Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une interruption des études ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non-respect des prescriptions d'inscription.
- h) Exclusion sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant s'il ne satisfait pas aux conditions d'une probation imposée en raison de ses connaissances, de ses compétences, de ses attitudes ou de ses habiletés.

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

16.2 Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en aviser la Faculté. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. Si aucun abandon n'est signifié à l'intérieur de ces délais, la note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3 du présent règlement.

16.3 Levée de l'exclusion

Sur recommandation d'un comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue consécutivement à un échec à la reprise, à un échec à un cours éliminatoire ou à un échec à un stage pour lequel l'étudiant a perdu son droit de reprise et autoriser l'étudiant à reprendre le cours selon des modalités qu'il définit et, s'il y a lieu, lui imposer d'autres conditions incluant la mise en probation. Le doyen ou l'autorité compétente détermine la modalité de la reprise (examen de reprise ou reprise du cours) en fonction des exigences de la progression de l'étudiant dans le programme.

17. BACCALAURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔME OU CERTIFICATS (BACCALAURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison de diplômes de premier cycle, dont au moins un doit avoir été octroyé par l'Université de Montréal. Le baccalauréat par cumul peut être constitué par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats ou, exceptionnellement, de deux majeures (pour les fins du paragraphe 17 (a) ci-dessous uniquement, appelés le(s) « diplôme(s) »).

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, les conditions suivantes doivent être remplies:

- i. l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent au moins 90 crédits; les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des diplômes conduisant à l'obtention du baccalauréat;
- ii. au minimum 30 crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal;
- iii. de plus, au minimum 15 autres crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal, à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal;
- iv. les diplômes qui ne sont pas octroyés par l'Université de Montréal, HEC Montréal ou l'École Polytechnique de Montréal doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance de programme, conformément au paragraphe b i); la demande de reconnaissance ne peut être faite qu'après l'obtention du diplôme;

v. le délai entre l'octroi du premier diplôme et l'octroi du dernier diplôme ne peut dépasser 10 ans;

vi. l'étudiant doit faire sa demande d'obtention du baccalauréat dans un délai maximal de 24 mois après la date d'octroi du dernier diplôme.

b) Reconnaissance de programme

i. Définition

Il y a reconnaissance de programme lorsqu'un programme réussi a permis à un étudiant d'atteindre les objectifs d'un programme universitaire reconnu par l'Université, selon l'avis du doyen ou de l'autorité compétente.

ii. Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles la reconnaissance est accordée.

c) Mesures transitoires

Les modalités du présent article 17 entrent en vigueur le 1er janvier 2015.

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions mentionnées à l'annexe à ce règlement intitulée « Annexe - Article 17 » s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités du présent article 17 s'appliquent.

18. OCTROI DE GRADES ET ATTESTATIONS

18.1 Responsabilités

- a) L'étudiant doit faire sa demande d'obtention de grade, de diplôme ou de certificat après avoir satisfait aux exigences du programme.
- b) Sur recommandation du Conseil de faculté, le Conseil de l'Université confère un grade, un diplôme ou un certificat à l'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent et lui délivre un diplôme en attestant l'attribution.

L'appellation et le sigle du grade ou le secteur de rattachement d'un programme est indiqué dans la description de chacun des programmes.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés, à compter de la date de la recommandation faite par le Conseil de faculté.

Le cas échéant, le libellé du grade indique que l'étudiant a satisfait aux exigences du cheminement honor ou du cheminement international.

18.2 Libellé

Le libellé du diplôme comprend le nom du programme, la date d'octroi du diplôme ou, le cas échéant, le nom des programmes donnant droit au grade, la date d'octroi des diplômes qui y sont attachés et, s'il y a lieu, la provenance de chacun de ces programmes. Le titre et l'abréviation du grade sont également inscrits sur le diplôme.

De façon générale,

- a) Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.
- b) Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), ou encore à un baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques, Baccalauréat en musique).
- c) Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.
- d) Les programmes de baccalauréat avec majeure et mineure-certificat donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur dont relève la majeure.

- e) Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), au Baccalauréat ès gestion (B.Gest.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur auquel appartiennent la majorité des mineures-certificats. Aux fins de l'octroi du baccalauréat ès gestion (B.Gest.), seules les combinaisons de mineures-certificats approuvées par la Commission des études sont autorisées. Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts lorsqu'ils sont constitués de mineures-certificats appartenant à trois secteurs distincts.
- f) Les programmes de baccalauréat combinant deux majeures donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des majeures appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux majeures appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.
- g) Le registraire atteste de la réussite du module.
Seul le relevé de notes atteste de la réussite des cours d'un programme d'appoint ou des études à titre d'étudiant libre.

19. NULLITÉ D'UN OCTROI DE GRADE, DE DIPLÔME OU DE CERTIFICAT

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat fait par erreur est nul.
L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat à la suite de fraude, dont le plagiat, est nul.

ANNEXE - ARTICLE 17

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1^{er} janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions suivantes s'appliquent, et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date après laquelle les modalités de la version en vigueur de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle s'appliquent :

17. BACCALAURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔMES OU CERTIFICATS (BACCALAURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats

- a) Conditions d'obtention
Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent 90 crédits. Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des programmes conduisant à l'obtention du baccalauréat.
- b) Équivalence et reconnaissance de programme
 - i) Définition
Il y a équivalence de programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du baccalauréat postulé. Cependant aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.
 - ii) Maximum autorisé
Au plus, une mineure-certificat ou, exceptionnellement, une majeure, ou deux mineures-certificats peuvent être reconnus par équivalence pour l'obtention d'un baccalauréat.
 - iii) Indication sur le diplôme
Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée.

Table des matières

Introduction	1-1
ÉCOLE D'ARCHITECTURE	
1-010-1-3 Baccalauréat en architecture (B. Sc.)	1-1
ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE	
1-020-1-0 Baccalauréat en architecture de paysage (B. Sc.)	1-2
1-021-4-0 Mineure en design des jardins	1-3
1-025-1-0 Baccalauréat en urbanisme (B. Sc.)	1-4
1-025-4-0 Mineure en urbanisme	1-5
ÉCOLE DE DESIGN	
1-015-1-0 Baccalauréat en design industriel (B.D.I.)	1-6
1-016-1-0 Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.)	1-8

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 14 juin 2023

INTRODUCTION

La Faculté de l'aménagement réunit en un seul lieu diverses disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'être humain et son milieu et aux interventions sur l'environnement bâti et naturel. Chevauchant l'art et la science, les disciplines de l'aménagement visent à assurer le bien-être des individus, des collectivités et des écosystèmes. Elles sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de l'objet à la région. La recherche y est aussi diverse par ses formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche action et à la recherche-crédation. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire permettent de traiter d'enjeux de société contemporains dans toute leur complexité. En écho à cette richesse en sujets, échelles et approches, la pédagogie à la Faculté de l'aménagement privilégie l'acquisition de savoirs et de savoir-faire dans des modalités diverses, mais où domine le projet de conception. Celui-ci permet une forte interaction entre pratique, enseignement et recherche et privilégie l'apprentissage expérientiel. Il se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, dans lequel les étudiantes et étudiants construisent un parcours de découverte avec un accompagnement individualisé par des expertes et des experts de leur discipline. La Faculté de l'aménagement compte une cinquantaine de professeurs et professeurs, quelque 1400 étudiantes et étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6111, poste 13105

DIRECTION

Doyenne : Carmela Cucuzzella

Vice-doyen aux affaires académiques et Secrétaire de faculté : Philippe Gauthier

Vice-doyen aux études supérieures : Michel-Max Raynaud

Vice-doyenne à la recherche : Isabelle Thomas

Directeur administratif : Frank Berdin

Directrice de la bibliothèque : Nathalie Bélanger

École d'architecture

Directrice : Izabel Amaral

École de design

Directrice : Imen Ben Youssef Zorgati

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Directrice par intérim : Danielle Dagenais

CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture, suivi du diplôme professionnel de deuxième cycle en architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété

un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel. La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre et être autorisé à utiliser le titre d'urbaniste, il faut être titulaire du diplôme de premier ou de deuxième cycle en urbanisme, avoir complété un stage et réussi l'examen de l'Ordre. Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Cette dernière a pour mission d'établir les normes de qualité pour la pratique de la profession d'architecte paysagiste au Québec. Conséquemment, pour obtenir le titre d'architecte paysagiste agréé, il faut posséder un diplôme de premier ou de deuxième cycle en architecture de paysage ou tout autre diplôme reconnu par l'AAPQ, avoir complété le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) et réussir les examens professionnels. Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada. Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

FRAIS FACULTAIRES

Des frais s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques ou des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique) dans le cadre de certains cours. Ces frais seront ajoutés aux factures étudiantes pour les sessions concernées.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Programme 1-010-1-3

Version 02 (A18)

Baccalauréat en architecture (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du projet architectural et le développement des habiletés. Il encourage une vision responsable de la pratique professionnelle en mettant l'accent sur la création d'un cadre bâti durable. Il introduit les étudiants aux enjeux théoriques et critiques de la discipline. Il favorise une ouverture internationale par des échanges avec des écoles étrangères.

Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M. Arch.) ou à des études supérieures dans des domaines connexes. Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA). « Au Canada, le Conseil Canadien de Certification en Architecture (CCCA), est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectures du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 à 33 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 95 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 74 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Ateliers d'architecture

Obligatoire - 24 crédits.

ARC 1011	6	Atelier d'architecture 1
ARC 1012	6	Atelier d'architecture 2
ARC 2011	6	Atelier d'architecture 3
ARC 2012	6	Atelier d'architecture 4

Bloc 70B Ateliers optionnels

Option - 12 crédits.

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
ARC 3014	6	Atelier triptyque
ARC 3017	6	Projet d'architecture 1
ARC 3018	6	Projet d'architecture 2
ARC 3019	6	Projet d'architecture
ARC 3020	6	Projet de conception intégrée

Bloc 70C Histoire et théories

Obligatoire - 18 crédits.

ARC 1101	3	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2104	3	Théories du projet architectural
ARC 3104	3	Histoire de l'architecture au Québec
ARC 3305	3	Architecture et stratégies urbaines
ARC 3306	3	Architecture, cultures et mondialisation

Bloc 70D Dessin et informatique

Obligatoire - 8 crédits.

ARC 1214	2	Atelier d'expression
ARC 1215	3	Dessin d'architecture

ARC 2214	3	Conception assistée par ordinateur (CAO)

Bloc 70E Construction

Obligatoire - 21 crédits.

ARC 1311	3	Architecture et construction 1
ARC 1312	3	Architecture et construction 2
ARC 2313	3	Architecture et construction 3
ARC 2314	3	Architecture et construction 4
ARC 2321	3	Statique et résistance des matériaux
ARC 4324	3	Stratégie structurale
ARC 5314	3	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70F Cours d'intégration

Obligatoire - 3 crédits.

ARC 1801	1	Intégration 1
ARC 1802	1	Intégration 2
ARC 1803	1	Intégration 3

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - 6 crédits.

APA 1130	3	Écologie et développement durable
ARC 2340	3	Photographie en architecture
ARC 3626	3	Patrimoine architectural et urbain
ARC 3640	3	L'architecture verte
ARC 4000F	3	Séminaire en architecture
ARC 4328	3	Matériaux de construction
ARC 4723	3	Conception intégrée et outils numériques
ARC 5401	3	Voyage d'étude en architecture
ARC 5403	3	Travaux dirigés en architecture
ARC 5405	3	Stage de formation dans la pratique
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Programme 1-020-1-0

Version 09 (A20)

Baccalauréat en architecture de paysage (B. Sc.)

OBJECTIFS

L'architecture de paysage a pour objectif la planification et l'aménagement des espaces extérieurs et des paysages en contexte urbain, périurbain et rural. Le but du baccalauréat ès sciences (architecture de paysage) est de former des diplômés habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum

de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École et selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

APA 1110	3	Histoire et théorie 1
APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 1150	3	Approches de la réception des paysages
APA 2110	3	Espaces et paysages urbains
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique

Bloc 01B

Option - Maximum 3 crédits.

APA 3115	3	Histoire et théorie 2

Segment 02 Connaissances techniques

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 15 crédits.

APA 1210	3	Connaissance des végétaux
APA 1230	3	Nivellement, drainage et génie du site
APA 1240	3	Technologies, matériaux et assemblages
APA 2210	3	Horticulture
APA 3210	3	Construction avancée

Segment 03 Connaissances procédurales

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 15 crédits.

APA 1310	3	Représentation et communication
APA 1330	3	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2310	3	Dessin technique et devis
APA 2330	3	Analyse et évaluation des paysages
APA 3310	3	Géomatique appliquée

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

APA 3135	3	Gestion du paysage et de l'environnement
APA 3335	3	Initiation à la recherche

Segment 70 Intégration des apprentissages

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, au maximum, 9 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

APA 1401	3	Créativité et initiation au projet d'atelier
APA 1410	6	Habitations et jardins
APA 2410	6	Espace urbain
APA 2430	6	Atelier intégrateur 1
APA 3410	6	Espace régional
APA 3430	6	Atelier intégrateur 2

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.

APA 3441	1	Projet spécial 1
APA 3442	2	Projet spécial 2
APA 3455	3	Stage supervisé
APA 3475	3	Atelier d'été
APA 3495	3	Travail dirigé

Bloc 70Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Programme 1-021-4-0

Version 01 (A11)

Mineure en design des jardins

OBJECTIFS

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineures de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée comme le baccalauréat en architecture de paysage.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- à plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.

- à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

APA 1110 3 Histoire et théorie 1

Bloc 01B

Option - Maximum 3 crédits.

APA 1150 3 Approches de la réception des paysages

Segment 02 Connaissances techniques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 6 crédits.

APA 1210 3 Connaissance des végétaux

APA 1230 3 Nivellement, drainage et génie du site

Bloc 02B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

APA 1240 3 Technologies, matériaux et assemblages

APA 2210 3 Horticulture

Segment 03 Connaissances procédurales

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 3 crédits.

APA 1310 3 Représentation et communication

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

APA 1330 3 Laboratoire d'informatique appliquée

APA 2310 3 Dessin technique et devis

APA 2330 3 Analyse et évaluation des paysages

Segment 04 Intégration des apprentissages

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 6 crédits.

APA 1410 6 Habitations et jardins

Bloc 04B

Option - Maximum 3 crédits.

APA 1401 3 Créativité et initiation au projet d'atelier

APA 3475 3 Atelier d'été

Segment 70 Écologie

Le segment comporte de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 70A Formation de base

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

APA 1130 3 Écologie et développement durable

APA 2130 3 Écologie végétale : théorie et pratique

Programme 1-025-1-0

Version 09 (A13)

Baccalauréat en urbanisme (B. Sc.)

OBJECTIFS

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement déterminé par l'Institut.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comprend 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme :

Les villes et l'urbanisation (segment 01)

La ville, les formes, les fonctions et les acteurs (segment 02)

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme (segment 03)

Les compétences techniques (segment 04)

Les laboratoires-ateliers (segment 05).

Segment 01 Les villes et l'urbanisation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Segment 02 La ville : formes, fonctions et acteurs

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 12 crédits.

URB 1116	3	Formes urbaines et patrimoine
URB 1117	3	Cadres institutionnels
URB 2212	3	Économie urbaine et régionale
URB 2213	3	Politiques urbaines et habitat

Segment 03 Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 15 crédits.

URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme
URB 2046	3	Outils juridiques en urbanisme
URB 3047	3	Pratiques de l'urbanisme
URB 3312	3	Planification urbaine
URB 3345	3	Consultation et négociation

Bloc 03B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

URB 2322	3	Design urbain
URB 2323	3	Collectivités viables

URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 2348	3	Infrastructures de transport

Segment 04 Les compétences techniques

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 04A

Obligatoire - 12 crédits.

URB 1412	3	Analyse de données urbaines
URB 1414	3	Géomatique et urbanisme 1
URB 2415	3	Géomatique et urbanisme 2
URB 2430	3	Communication en urbanisme

Segment 05 Laboratoires-ateliers

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 05A

Obligatoire - 18 crédits.

URB 2513	6	Labo-atelier 1
URB 2514	6	Labo-atelier 2
URB 3519	6	Projet terminal

Bloc 05B

Option - 6 crédits.

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
URB 3514	6	Labo-atelier 3

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

URB 3589	3	Stage
URB 3599	3	Activité spéciale

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

À faire obligatoirement.

Programme 1-025-4-0

Version 03 (A13)

Mineure en urbanisme**OBJECTIFS**

La mineure en urbanisme est destinée aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de savoir interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. La mineure peut être associée à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Elle permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Elle permet enfin de faciliter l'intégration au programme de Maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au 1^{er} cycle, une autre voie que le baccalauréat spécialisé en urbanisme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 01 L'urbain

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1116	3	Formes urbaines et patrimoine

Bloc 01B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation
URB 2213	3	Politiques urbaines et habitat

Segment 02 L'urbanisme

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 1117	3	Cadres institutionnels
URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme

Bloc 02B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

URB 2046	3	Outils juridiques en urbanisme
URB 2322	3	Design urbain
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines

URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 2348	3	Infrastructures de transport

Segment 70 Compétences techniques

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

URB 1412	3	Analyse de données urbaines
URB 1414	3	Géomatique et urbanisme 1

ÉCOLE DE DESIGN

Programme 1-015-1-0

Version 13 (A21)

Baccalauréat en design industriel (B.D.I.)**OBJECTIFS**

Le programme de baccalauréat en design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie dans une approche de développement durable. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces programmes permettront d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire à chaque trimestre et dans les délais indiqués par la Faculté.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein aux cours indiqués dans le cheminement. Exceptionnellement, les étudiants qui doivent s'inscrire à moins de quinze (15) crédits doivent obtenir l'approbation du responsable de programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme.

Cheminement honor :

Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 93 crédits dans le programme de baccalauréat en design industriel et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,2 et plus. Les étudiants devront soumettre un portfolio démontrant l'excellence des projets réalisés, dont sur une base individuelle, ainsi qu'une lettre de motivation. Ce cheminement comprend 13 crédits de cours du bloc 71V.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale est de sept années, pour les étudiants ayant obtenu exceptionnellement l'autorisation du responsable de programme de s'inscrire à moins de 15 crédits par session (art. 6.3).

Art. 6.11 Modification d'inscription

Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours à option avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire. Pour chaque atelier, il devra consulter les dates limites sur son Centre étudiant.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation

L'étudiant qui obtient un échec à un cours obligatoire est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design industriel (B.D.I.). La mention Cheminement honor est ajoutée si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,0.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

Il est offert selon 2 cheminements : le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 84 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 88 crédits obligatoires, 29 à 32 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 Tronc commun aux deux cheminements

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 84 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 88 crédits obligatoires, 29 à 32 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 01A Culture du design

Obligatoire - 15 crédits.

DIN 1210	3	Histoire du design industriel
DIN 2332	3	Introduction écoconception
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3	Sémiotique et design
DIN 3532	3	Produits et services durables

Bloc 01B Théories et pratiques visuelles

Option - Maximum 12 crédits.

DEI 2140	3	Photographie en design
DIN 3132	3	Graphisme et design
DIN 3140	3	Vidéo - Outil de conception et de visualisation
DIN 3325	3	Couleur et lumière en design industriel

Bloc 01C Matériaux et procédés de mise en forme

Obligatoire - 9 crédits.

DIN 1310	3	Introduction aux matériaux
DIN 1321	3	Bois et métaux
DIN 2322	3	Matériaux 3 : matériaux polymériques

Bloc 01D Matérialité

Option - Maximum 6 crédits.

DIN 3333	3	Textiles
DIN 3334	3	Prototypage rapide en design

Bloc 01E Infographie et médias mixtes

Obligatoire - 15 crédits.

DIN 1110	3	Info 1 Outils informatiques 2D
DIN 1120	3	Info 2 modélisation 3D
DIN 1121	3	Dessin technique
DIN 2120	3	Info 3 modélisation 3D avancée
DIN 2140	3	Dessin avancé et médias mixtes

Bloc 01F Processus, pratiques et méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

DIN 2210	3	Mesure et observation de l'usage
DIN 2220	3	Méthodologie du design
DIN 4420	3	Pratique professionnelle

Bloc 01G Création, interaction et gestion

Option - Maximum 6 crédits.

AME 4722K	3	Créativité par le groupe
DEJ 1101	3	Introduction au design de jeux vidéo
DIN 3311	3	Design et interactivité

Bloc 01H Ateliers d'intégration et stage

Obligatoire - 27 crédits.

DIN 1031	3	Expression 2D (dessin)
DIN 1032	3	Expression 3D (volume)
DIN 1041	2	Dessin
DIN 1042	2	Forme et couleur
DIN 1043	2	Éléments de structure
DIN 2011	2	Méthodologie
DIN 2012	2	Idéation en design
DIN 2013	2	Design et viabilité technique
DIN 2021	3	Projet de synthèse
DIN 2022	3	Design et communication
DIN 3600	3	Stage en entreprise

Bloc 01I Ateliers thématiques 1

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

DIN 3010	6	Ateliers thématiques
DIN 3011	3	Mobilier système
DIN 3012	3	Écoconception
DIN 3013	3	Emballage éco-responsable
DIN 3014	3	Transport
DIN 3015	3	Objets ludiques
DIN 3016	3	Équipements médicaux
DIN 3017	3	Éclairage
DIN 3018	3	Produits récréatifs
DIN 3019	3	Projet spécial 1
DIN 3019A	3	Projet spécial 1A
DIN 3111	3	Produits et accessoires
DIN 3112	3	Près du corps 2
DIN 3113	3	Design et ville
DIN 3114	3	Design et société 2
DIN 3115	3	Design et méthodes avancées
DIN 3116	3	Design et interactivité
DIN 3117	3	Équipement industriel
DIN 3118	3	Design et mobilité
DIN 3119	3	Design et communication visuelle

DIN 3120	3	Produits et systèmes connectés
DIN 3121	3	Projet de design interinstitutionnel
DIN 3122	3	Projet de design multidisciplinaire
DIN 3123	3	Design exploratoire

Bloc 01J Ateliers thématiques 2*Option - Maximum 6 crédits.*

DIN 3021	6	Près du corps
DIN 3022	6	Design et méthode avancée
DIN 3023	6	Design et société

Bloc 01K Projet de fin d'étude 1*Option - 9 crédits.*

DIN 4017	9	Atelier intégré
DIN 4018	9	Projet de fin d'étude (PFE) 1

Bloc 01L Travail dirigé*Option - Maximum 3 crédits.*

DIN 5012	3	Travail dirigé en design industriel 3

Bloc 01Z Cours au choix*Choix - Maximum 3 crédits***Segment 70 Cheminement régulier**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires.

Bloc 70A Projet de fin d'études 2*Obligatoire - 9 crédits.*

DIN 4020	9	Projet de fin d'études (PFE) 2

Segment 71 Cheminement honor

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires.

Bloc 71V Parcours honor*Obligatoire - 13 crédits.*

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6749	1	Éléments de la pensée design
DIN 3140	3	Vidéo - Outil de conception et de visualisation
DIN 6710	6	Atelier de design avancé 1 - Cadrage du projet

Programme 1-016-1-0

Version 01 (A20)

Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.)**OBJECTIFS**

Le programme de baccalauréat en design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée

qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis comme suit : 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 01A*Obligatoire - 18 crédits.*

DEI 1000	3	Introduction au design d'intérieur
DEI 1005	3	Méthodologies et processus
DEI 1511	3	Histoire du design d'intérieur
DEI 2001	3	Espace et individu
DEI 2002	3	Fondements conceptuels
DEI 3555	3	Intention et éthique en design

Bloc 01B*Option - Maximum 6 crédits.*

APA 1110	3	Histoire et théorie 1
APA 2110	3	Espaces et paysages urbains
ARC 3104	3	Histoire de l'architecture au Québec
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3	Sémiotique et design
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 3220	3	L'art actuel
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Segment 02 Création et design d'intérieur

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 02A*Obligatoire - 27 crédits.*

DEI 1012	3	Forme et couleur
DEI 1018	3	Atelier 1 en design d'intérieur
DEI 1019	3	Atelier 2 en design d'intérieur
DEI 2010	6	Atelier-séminaire 3 en design d'intérieur
DEI 2100	6	Atelier 4 en design d'intérieur
DEI 3040	6	Atelier thématique avancé

DEI 2121	3	Travail dirigé en design d'intérieur 3
DEI 4200	3	Stage

Bloc 02B*Option - 6 crédits.*

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
DEI 3000	6	Atelier thématique

Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A*Obligatoire - 18 crédits.*

DEI 1031	3	Systèmes de construction
DEI 2031	3	Matériaux et assemblages
DEI 2325	3	Couleur et lumière des espaces intérieurs
DEI 3003	3	Pratiques du design d'intérieur
DEI 3020	3	Éléments intérieurs et mobilier
DEI 3031	3	Systèmes environnementaux et durables

Bloc 03B*Option - Maximum 6 crédits.*

ARC 4328	3	Matériaux de construction
DEI 3330	3	Simulation des ambiances physiques en design d'intérieur
DIN 3333	3	Textiles
HEC 3019	3	Introduction au marketing (MARK30100)
HEC 3031B	3	Entrepreneuriat (ENTR11012)

Segment 04 Communication visuelle

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 04A*Obligatoire - 15 crédits.*

AME 1212	3	Expression 2 et 3D
DEI 1120	3	Modélisation 3D avancée en DI
DEI 1211	3	Dessin et communication
DEI 2013	3	Conception assistée par ordinateur
DEI 2130	3	Techniques de présentation graphique

Bloc 04B*Option - Maximum 6 crédits.*

DEI 2140	3	Photographie en design
DIN 3132	3	Graphisme et design
DIN 3140	3	Vidéo - Outil de conception et de visualisation

Segment 70 Stage et travaux dirigés

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

Bloc 70A*Option - Maximum 6 crédits.*

DEI 2119	1	Travail dirigé en design d'intérieur 1
DEI 2120	2	Travail dirigé en design d'intérieur 2

Table des matières

INTRODUCTION

Introduction	2-1

PROGRAMMES PAR DÉPARTEMENT

Anthropologie	2-2
Bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI)	2-11
Chimie	2-13
Communication	2-17
Criminologie	2-23
Démographie	2-29
Études religieuses	2-36
Géographie	2-45
Histoire	2-50
Histoire de l'art et études cinématographiques	2-57
Informatique et recherche opérationnelle	2-73
Linguistique et traduction	2-85
Littératures de langue française	2-103
Littératures et langues du monde	2-117
Mathématiques et statistique	2-156
Philosophie	2-171
Physique	2-185
Psychoéducation	2-192
Psychologie	2-194
Relations industrielles	2-208
Science politique	2-211
Sciences biologiques	2-226
Sciences économiques	2-233
Sociologie	2-239
Travail social	2-251

PROGRAMMES PAR CENTRE D'ÉTUDES

Centre d'études de l'Asie de l'est	2-256
Centre d'études classiques	2-266
Centre d'études médiévales	2-275

AUTRES PROGRAMMES D'ARTS ET SCIENCES

Programmes facultaires	2-278
Programmes interfacultaires	2-295

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Information à jour le 19 juin 2023

INTRODUCTION

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et des sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- près de 165 programmes de 1^{er} cycle;
- près de 140 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle ainsi que plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
- de 70 à 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche. La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants et étudiantes de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

Université de Montréal
Direction de la Faculté des arts et des sciences
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél : 514 343-6521
Télécopieur : 514 343-2185
www.fas.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Frédéric Bouchard

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planifications et infrastructures : Houari Sahraoui
Vice-doyenne, Cycles supérieurs et engagement communautaire : Sophie Parent
Vice-doyenne, Études de premier cycle et réussite : Marie Achille
Vice-doyen, Recherche, découverte et création : Éric Montpetit
Vice-doyen, Affaires internationales et Secrétaire de Faculté : Carl Bouchard
Vice-doyenne, Affaires professorales, partenariats et innovation : Andreea Schmitzer

Opérations administratives

Directrice administrative: Isabelle Cagiotti
Directrice des communications: Sophie Archambault

Directions des départements et écoles

Département d'anthropologie : Julie Riel-Salvatore
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Lyne Da Sylva
Département de chimie : Jean-François Masson
Département de communication : Chantal Benoît-Barné
École de criminologie : Samuel Tanner
Département de démographie : Lisa Y. Dillon
Institut d'études religieuses : Alain Gignac

Département de géographie : Julie Talbot
Département d'histoire : Ollivier Hubert (par intérim)
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Bernard Perron
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Sylvie Hamel
Département de linguistique et de traduction : Patrick Drouin
Département des littératures de langue française : Marie-Pascale Huglo
Département de littératures et de langues du monde : Guy Lanoue (par intérim)
Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon
Département de philosophie : Christian Leduc
Département de physique : Nicole St-Louis
École de psychoéducation : Paul Gendreau
Département de psychologie : Michelle McKerral
École de relations industrielles : Vincent Rousseau
Département de science politique : Frédéric Mérand
Département de sciences biologiques : Francis Gingras (par intérim)
Département de sciences économiques : Benoît Perron
Département de sociologie : Marianne Kempeneers
École de travail social : Marie-Andrée Poirier

CENTRE DE LANGUES

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau C-1134
514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

SAFIRE

Le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année préparatoire et Compléments de formation ; un programme facultaire d'études de premier cycle : la mineure arts et sciences ; ainsi que des programmes facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Édition numérique, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées, et Récits et médias autochtones.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
514-343-6521
info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE SERVICE EN INFORMATIQUE (DESI)

Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, aux applications mobiles, à la bureautique et en informatique spécialisée. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique.

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834

information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

Programme 1-050-1-0

Version 12 (A14)

Baccalauréat en anthropologie (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 9 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro

commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71B Cours de base : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71C Cours de base : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

Bloc 71D Cours de base : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

Bloc 71E Cours de base : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique

Bloc 71F Cours de base : méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

Bloc 71G Cours thématiques : ethnologie

Option - Maximum 36 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle

ANT 3082	3	Approche systémique en ethnologie
ANT 3090	3	Atelier : mise en exposition
ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71H Cours thématiques : archéologie*Option - Maximum 36 crédits.*

ANT 2230	3	Technologie des outils en pierre
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2290	3	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3286	3	Archéologie de terrain maya
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3288	3	L'archéologie publique : patrimoine en pratique
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71I Cours thématiques : bioanthropologie*Option - Maximum 30 crédits.*

ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3457	3	Pratique et théorie en primatologie de terrain
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3471	3	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique

ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71J Cours thématiques : anthropologie linguistique*Option - Maximum 27 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3632	3	L'origine du langage
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3877	3	Les mondes celtes: langues et civilisations
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71K Pratiques de recherche*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

Bloc 71Y*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)

ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2362	3	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences

PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Introduction aux perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 71Z*Choix - 9 crédits.***Programme 1-050-2-0****Version 11 (A14)****Majeure en anthropologie****OBJECTIFS**

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

Bloc 71C Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux

ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3082	3	Approche systémique en ethnologie
ANT 3090	3	Atelier : mise en exposition
ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71D Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2230	3	Technologie des outils en pierre
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2290	3	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3286	3	Archéologie de terrain maya
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3288	3	L'archéologie publique : patrimoine en pratique
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71E Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3457	3	Pratique et théorie en primatologie de terrain
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3471	3	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71F Cours thématiques : anthropologie linguistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3632	3	L'origine du langage
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3877	3	Les mondes celtes: langues et civilisations
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71G Pratiques de recherche*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

Bloc 71Y*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie

BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Introduction aux perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-050-4-0

Version 08 (A05)

Mineure en anthropologie**OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones

ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3082	3	Approche systémique en ethnologie
ANT 3090	3	Atelier : mise en exposition
ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71B Cours thématiques : archéologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2230	3	Technologie des outils en pierre
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2290	3	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3286	3	Archéologie de terrain maya
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3288	3	L'archéologie publique : patrimoine en pratique
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3457	3	Pratique et théorie en primatologie de terrain
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3471	3	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2610	3	L'analyse ethnoinguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnoinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2665	3	Description ethnoinguistique
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3632	3	L'origine du langage
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3877	3	Les mondes celtes: langues et civilisations
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-081-4-0****Version 01 (A18)****Mineure en études autochtones****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise

de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études autochtones. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Acquérir une formation de base, interdisciplinaire, sur les réalités autochtones.

Avoir des outils pour éventuellement travailler avec des Autochtones.

En savoir plus sur l'histoire, les cultures et les questions sociales des peuples autochtones.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont un ou des stages optionnels de 3 à 6 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

Bloc 70B Méthodologie 1

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 70C Méthodologie 2

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 70D Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 24 crédits.

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
FRA 2620	3	Littératures autochtones francophones du Canada
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3441	3	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
SPU 3033G	3	Santé des personnes et des communautés autochtones
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

Bloc 70E Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
DRT 1002S	3	Introduction au droit
GEO 2242	3	Géographie culturelle
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités

Bloc 70F

Option - Maximum 6 crédits

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

Programme 1-081-6-1

Version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture innues

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité

Études au Québec

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.

- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce microprogramme de premier cycle a pour objectif principal d'offrir aux étudiants une solide formation de base en langue innue. Le bloc culture permet un complément de formation ou un perfectionnement des connaissances sur les réalités autochtones. Structure du programme.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

INN 1901 3 Innu 1 (niveau A1.1)

INN 1902 3 Innu 2 (niveau A1.2)

INN 1903 3 Innu 3 (niveau A1.3)

INN 1904 3 Innu 4 (niveau A1.4)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2630 3 Langues en danger

ANT 2830 3 Cosmologies autochtones

ANT 3030 3 Les Autochtones et l'État canadien

ANT 3854 3 Autochtones de l'Est canadien

ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
INN 3001	3	Cours terrain en communauté innue, en région
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

Programme 1-081-7-0

Version 01 (A20)

Microprogramme de premier cycle en études autochtones**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité

Base universitaire

- Avoir réussi 12 crédits de niveau universitaire.

ou

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC;

et

- Avoir une expérience pertinente d'au moins un an soit dans un travail rémunéré ou bénévole ou fait dans le cadre d'un stage en lien avec les affaires autochtones ou en milieu autochtone.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 70C Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
FRA 2620	3	Littératures autochtones francophones du Canada
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3441	3	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
SPU 3033G	3	Santé des personnes et des communautés autochtones
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel

DRT 1002S	3	Introduction au droit
GEO 2242	3	Géographie culturelle
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION

Programme 1-053-5-1

Version 02 (A17)

Certificat en gestion de l'information numérique**OBJECTIFS**

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1040	3	Recherche de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1560	3	Communication infographique
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Certificat en archivistique**OBJECTIFS**

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 21 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 1053	3	Évaluation des archives
ARV 1054	3	Classification des archives

ARV 1055	3	Description des archives
ARV 1058	3	Administration des archives
ARV 3054	3	Gestion archives numériques

Bloc 70B Cours thématiques*Option – 6 crédits.*

ARV 1056	3	Diffusion, communication et exploitation
ARV 1057	3	Stage
ARV 1060	3	Archives et société
ARV 1061	3	Archives non textuelles
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3052	3	Activités dirigées
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

Bloc 70Z*Choix – 3 crédits.***DÉPARTEMENT DE CHIMIE**

Programme 1-060-1-0

Version 17 (A07)

Baccalauréat en chimie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieu industriel et universitaire sont offerts.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit au bloc 01A en 1^{re} année, au bloc 01B en 2^e année et au bloc 01C au trimestre d'automne de la 3^e année. Ces trois blocs incluent les 69 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3^e année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. L'étudiant qui opte pour l'orientation générale

prend 6 crédits du bloc 75A et 12 crédits dans les blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des blocs 75B et 75C. Celui qui opte pour une autre orientation prend les 6 crédits obligatoires du bloc A de son segment et 12 crédits à option parmi les blocs B, C et D. L'étudiant complète les 90 crédits de son programme en suivant un cours au choix de 3 crédits. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 sont des projets de recherche dans un laboratoire de recherche et se font au trimestre d'été. Les stages CHM 3553 et CHM 3554 sont une introduction au travail en laboratoire dans un environnement académique et se font au trimestre d'automne ou d'hiver. Les stages CHM 3555 et CHM 3556 sont des stages industriels en entreprise ou dans un laboratoire gouvernemental. Tous les stages se font selon les modalités prescrites. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau*Cours de mise à niveau en français :*

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres, la sclarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique (segments 01 et 71), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie assistée par ordinateur (segments 01 et 72), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie bioanalytique et environnementale (segments 01 et 73), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie des matériaux et biomatériaux (segments 01 et 74), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix

- orientation générale (segments 01 et 75), 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 01B Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 2501	3	Chimie biologique

Bloc 01C Formation de base

Obligatoire - 9 crédits.

CHM 3101	3	Laboratoire de chimie analytique
CHM 3401	3	Laboratoire de chimie physique
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

Bloc 71B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

Bloc 71C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale

Bloc 71D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire

Bloc 72B Cours de sigle CHM

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

Bloc 72C Cours d'autres sigles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 72D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement

Bloc 73B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable

Bloc 73C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 73D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux

Bloc 74B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères

Bloc 74C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 74D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 74Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant doit prendre 6 crédits du Bloc 75 A et 12 crédits dans les Blocs 75 B, 75 C et 75 D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75 B et 75 C.

Bloc 75A Cours de base*Option - 6 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

Bloc 75B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères

Bloc 75C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie

BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 75D Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Programme 1-060-2-0

Version 15 (A07)

Majeure en chimie**OBJECTIFS**

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76 A ; durant sa 2^e année, il s'inscrit normalement aux cours du bloc 76 B, à 3 cours à option du bloc 76 C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2^e et de 3^e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1^{re} année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 76B

Obligatoire - 18 crédits.

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3

CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2501	3	Chimie biologique

Bloc 76C*Option - 9 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 76Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Programme 1-060-4-0

Version 06 (A02)

Mineure en chimie**OBJECTIFS**

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau*Cours de mise à niveau en français :*

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A*Obligatoire - 21 crédits.*

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

Bloc 77B*Option - 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 77Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION**Programme 1-225-1-0**

Version 05 (A23)

Baccalauréat en sciences de la communication (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratique des communications.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations. Le bilan de chacune des orientations comprend 21 crédits obligatoires, 63 à 69 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

- orientation médias et culture (segment 72)
- orientation communication organisationnelle (segment 73)
- orientation communication et technologie (segment 74)
- orientation générale (segment 75).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 9 à 42 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 01A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

Bloc 01B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 01C Cours thématiques en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1750	3	Communication événementielle
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Laboratoire de rédaction en communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2320	3	Communication et interculturalités
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science
COM 3400	3	Séminaire thématique
COM 3410	3	Séminaire thématique 2
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 01D Cours de langue

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 01E Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1106	3	Cinéma et politique
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3310	3	Littérature et société
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HST 2013	3	Histoire et muséologie
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur

JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
PBT 1001	3	Communication commerciale
PBT 1004	3	Communication créative et médias
PBT 2007	3	Gestion créative de projets
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2180	3	Philosophie du langage
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
PSY 1075	3	Psychologie sociale
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REL 1330	3	Religions et espace public
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

Bloc 01Z*Choix - Maximum 6 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***Segment 72 Propre à l'orientation médias et culture**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 72A Communication, médias et culture*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 72B Technologies et sociétés*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés

COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 72C Connaissance des médias numériques*Option - Maximum 12 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 72D Communication organisationnelle*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3118	3	Consultation et interventions en communication
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 72E Activités d'intégration*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Segment 73 Propre à l'orientation communication organisationnelle

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 73A Communication organisationnelle*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3118	3	Consultation et interventions en communication
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 73B Technologies et sociétés*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux

COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 73C Connaissance des médias numériques*Option - Maximum 12 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 73D Communication, médias et culture*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 73E Activités d'intégration*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Segment 74 Propre à l'orientation communication et technologie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 74A Technologies et sociétés*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 74B Connaissance des médias numériques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision

COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 74C Communication, médias et culture*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 74D Communication organisationnelle*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3118	3	Consultation et interventions en communication
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 74E Activités d'intégration*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 75A Communication, médias et culture*Option - Maximum 21 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 75B Technologies et sociétés

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 75C Connaissance des médias numériques*Option - Maximum 18 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 75D Communication organisationnelle*Option - Maximum 21 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3118	3	Consultation et interventions en communication
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 75E Activités d'intégration*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Programme 1-225-2-0

Version 07 (A23)

Majeure en sciences de la communication**OBJECTIFS**

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions

suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 33 à 39 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 76A Théories et fondements*Obligatoire - 12 crédits.*

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

Bloc 76B Méthodologies*Obligatoire - 9 crédits.*

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 76C Cours thématiques en communication*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1750	3	Communication événementielle
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Laboratoire de rédaction en communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2320	3	Communication et interculturalités
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3220	3	Communication et environnement

COM 3320	3	Communiquer la science
COM 3400	3	Séminaire thématique
COM 3410	3	Séminaire thématique 2
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 76D Communication, médias et culture*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

Bloc 76E Technologies et société*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 76F Connaissance des médias numériques*Option - Maximum 18 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 76G Communication organisationnelle*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3118	3	Consultation et interventions en communication
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

Bloc 76H Activités d'intégration*Option - Maximum 6 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3032	6	Stage en communication 3
COM 3600	3	Intégration - Pratiques de la communication

Bloc 76Z*Choix - Maximum 6 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***Programme 1-225-4-0****Version 09 (A20)****Mineure en sciences de la communication****OBJECTIFS**

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la sclarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 à 21 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 77A Théories et fondements*Obligatoire - 9 crédits.*

COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

Bloc 77B Méthodes, pratiques et approches*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1750	3	Communication événementielle
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2320	3	Communication et interculturalités
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3600	3	Intégration - Pratiques de la communication

Bloc 77C Médias, technologies et sociétés*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse

Bloc 77D Communication organisationnelle*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2

Bloc 77Z*Choix - Maximum 3 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE**

Programme 1-065-1-0

Version 15 (A20)

Baccalauréat en criminologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances

sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI. Cheminement honor : Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,4 ou plus après 30 crédits. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques. Des entrevues pourraient avoir lieu. Les cours des blocs 01V et 01W sont réservés au Cheminement honor. Les cours CRI3213 et CRI3318 sont obligatoires pour les étudiants du cheminement honor. Les évaluations de ces cours sont adaptées pour les étudiants du cheminement honor.

Les cours CRI3260 Stage professionnel-bloc et CRI3360 Atelier de rétroaction au stage-bloc sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Les cours CRI32602 Stage pratique 2 et CRI33602 Atelier de rétroaction 2 sont intrinsèquement liés. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise de toutes les parties des deux cours en séquence.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention

Cheminement Honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et a maintenu une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor. Il comporte 2 orientations :

- orientation Intervention : le cheminement régulier comprend 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 70). Le cheminement honor : comprend 54 crédits obligatoires et 36 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 70).
- orientation Analyse : le cheminement régulier comprend 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 71). Le cheminement honor comprend 45 crédits obligatoire et 45 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 71).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 33 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Cheminement honor: 33 crédits obligatoires et 24 crédits à option. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Bloc 01A

Obligatoire - 33 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1200	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1212	3	Pratiques criminologiques
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2990	1.5	Enjeux éthiques en criminologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 01B Formation pratique-bloc

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2250	3	Préparation au stage
CRI 3260	9	Stage professionnel-bloc
CRI 3360	3	Atelier de rétroaction au stage-bloc

Bloc 01C Formation pratique-année

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2251	3	Préparation au stage
CRI 32601	0	Stage pratique 1
CRI 32602	9	Stage pratique 2
CRI 33601	0	Atelier de rétroaction 1
CRI 33602	3	Atelier de rétroaction 2

Bloc 01V Ateliers honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 6 crédits

CRI 4001	2	Atelier d'intégration honor 1
CRI 4002	2	Atelier d'intégration honor 2
CRI 4003	2	Atelier d'intégration honor 3

Bloc 01W Propre au cheminement honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 3 crédits

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1

Bloc 01Z

Choix - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 3 crédits, Cheminement honor : 0 crédit.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Cheminement honor : 21 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont les cours CRI3213 et CRI3318.

Bloc 70A Formation de base en intervention

Obligatoire - 21 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

Bloc 70B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier: 18 crédits, Cheminement honor: 12 crédits, dont les cours CRI3213 et CRI3318.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3015	3	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance

CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante :
 Cheminement régulier: 12 crédits obligatoires et 27 crédits à option.
 Cheminement honor: 12 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 71A Formation de base en analyse

Obligatoire - 12 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

Bloc 71B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure

Bloc 71C Formation spécialisée en analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3361	3	Prévention du crime
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 71D Cours complémentaires en intervention

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Maximum 3 crédits.

CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes

CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3015	3	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-1-8

Version 01 (A23)

Programme d'actualisation de formation en criminologie**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux professionnel.les qui détiennent une formation en criminologie et à qui l'Ordre Professionnel des Criminologues du Québec (OPCQ) a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique et théorique. Son principal objectif est donc de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis à l'OPCQ, bref, de transmettre des connaissances spécifiques pouvant leur permettre de pratiquer la criminologie au Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Ce programme ne comprend aucun règlement spécifique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comprend un maximum de 27 crédits.

Segment 73

L'OPCQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

Bloc 73Z

Choix - Maximum 27 crédits.

Programme 1-065-2-0

Version 06 (A20)

Majeure en criminologie**OBJECTIFS**

La majeure en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en criminologie faisant appel à trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. Elle vise à comprendre les fondements théoriques, à développer les capacités d'analyse et à développer une réflexion critique de la criminologie. La majeure permet aussi d'aborder des sujets plus en profondeur en fonction du choix de cours de l'étudiant tant au niveau de l'intervention que de l'analyse. De plus, elle vise à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein.
- Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les cours de niveau 2000 et 3000 de criminologie ne comportent que peu ou pas de distinction quant au niveau de difficulté taxonomique demandé. Ainsi, les étudiants de 2e année ont la possibilité de s'inscrire aux cours de niveau 3000 dès leur 2e année d'études et sont tout à fait en mesure de les réussir. Nous avons préconisé un plus grand choix de cours de niveau 3000 car ils offrent un contenu plus approprié aux étudiants de la majeure.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91B s'orientent vers l'intervention dans le champ de la criminologie.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91C s'orientent vers la recherche et les études supérieures (maîtrise et doctorat en criminologie).
- Les cours du bloc 91D seront sélectionnés en fonction des intérêts académiques particuliers des étudiants, ainsi que des diplômes complémentaires à la majeure en criminologie qu'ils auront complétés ou choisis, s'il y a lieu.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 91

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 91A

Obligatoire - 36 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1200	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1212	3	Pratiques criminologiques
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3	Initiation aux méthodes quantitatives

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2990	1.5	Enjeux éthiques en criminologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 91B Intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

Bloc 91C Analyse et recherche criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3950	3	Criminalité informatique

Bloc 91D Connaissances criminologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

Bloc 91Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-065-4-0

Version 03 (A20)

Mineure en criminologie

OBJECTIFS

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclolarité

La sclolarité minimale du programme est de deux trimestres, la sclolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 81

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1200	3	La méthodologie en criminologie

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1212	3	Pratiques criminologiques
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2990	1.5	Enjeux éthiques en criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3900	3	Justice des mineurs
CRI 3950	3	Criminalité informatique
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 81Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-066-1-0

Version 05 (A22)

Baccalauréat en sécurité et études policières (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les sigles SIP3006 et SIP3100 sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, 18 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances criminologiques

Obligatoire - 9 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime

Bloc 01B Connaissances en droit

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1505	3	Droit pénal 1

Bloc 01C Formation complémentaire générale

Option - 6 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3806	3	Droit des professionnels
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 3660	3	Philosophie du droit
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1075	3	Psychologie sociale

Bloc 01D Connaissances en sécurité et études policières

Obligatoire - 54 crédits.

CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 3950	3	Criminalité informatique
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2010	3	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2040	3	Sécurité et cadre normatif
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 2085	3	Police et sécurité transnationale
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 2990	1.5	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 3001	3	Préparation au stage
SIP 3006	6	Stage en intervention
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique
SIP 3060	3	Exploitation des systèmes d'information
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure
SIP 3090	3	Le renseignement

SIP 3100 3 Rétroaction de stage

Bloc 01E Formation complémentaire en sécurité et études policières

Option - 12 crédits.

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
DRT 2510G	3	Droit des enquêtes civiles
DRT 2520G	3	Droit des enquêtes administratives et pénales
GIN 1100	3	Réseau et applications (CY110)
GIN 1120	3	Moteurs de recherche (CY120)
GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
SIP 1500G	3	Théorie de l'enquête
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3030	3	Les crimes contre la personne
SIP 3050	3	Criminalistique
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure
SIP 3082	3	Technologie, information et sécurité
SIP 3242	3	Plan de continuité des activités

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-066-5-1

Version 00 (A08)

Certificat en sécurité intérieure

OBJECTIFS

Le programme amène les professionnels de la sécurité qui exercent des fonctions de cadre, de consultant ou de direction dans des services internes de sûreté, dans des agences et dans des administrations, à acquérir une formation théorique et pratique qui viendra compléter leur expérience. Les étudiants feront l'acquisition des compétences suivantes : compétences en gestion, en particulier en gestion du personnel et en planification budgétaire, compétences dans le choix et l'utilisation de technologies de la sécurité et de mesures d'urgence, compétences relatives à la gestion de crises et à la protection de l'information. Le programme permet aussi aux étudiants déjà professionnels de la sécurité d'intégrer les notions nécessaires pour préparer l'examen de certification qui correspond aux standards exigés par la qualification CPP "Certified Protection Professional" de l'organisme "ASIS International".

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de

quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sécurité intérieure. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
SIP 2010	3	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence

Bloc 70B Formation spécifique

Option - 9 crédits.

GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure
GSP 3020	3	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2040	3	Sécurité et cadre normatif

Bloc 70C Formation connexe

Option - 3 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure

DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE

Programme 1-070-2-0

Version 00 (A20)

Majeure en démographie

OBJECTIFS

La majeure en démographie vise à permettre à l'étudiant d'éclairer de grands enjeux démographiques (vieillesse des populations, intensification des mouvements migratoires, etc.) grâce au développement de sa capacité à évaluer la qualité des données issues de diverses sources d'information (recensements, statistiques d'état civil, registres

et fichiers de population, grandes enquêtes, etc.), à les corriger s'il le faut, et à les analyser à l'aide d'outils propres à la démographie. Le programme convient aussi bien aux étudiants aspirant à des études aux cycles supérieurs qu'à ceux intéressés à intégrer le marché du travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.

Cheminement Honor

Les étudiants de la majeure en démographie auront la possibilité d'accéder au cheminement honor si leur cheminement académique est concomitant à un programme identifié dans le BACCAP en sciences de la population.

Pour être admissible au cheminement honor, ils devront avoir complété un minimum de 27 crédits de la majeure en démographie, incluant les cours obligatoires de sigle DMO 2311 et DMO 2312 avec une moyenne cumulative de 3,7 et aussi avoir complété 18 crédits dans un programme de mineure avec une moyenne cumulative de 3,5.

Le cheminement honor intégré au sein de la majeure s'étend sur les deux derniers trimestres de la majeure. Les 12 crédits de cours réservés au cheminement honor sont les suivants : 9 crédits dans le bloc 70V (DMO46001, DMO46002, DMO6200) et 3 crédits dans le bloc 70W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en démographie. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Cheminement régulier: la majeure en démographie est composée de 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option (blocs 70B-70C-70D-70E- 70Y) et de 3 crédits au choix. Cheminement honor: la majeure en démographie est composée de 18 crédits obligatoire, de 39 crédits à option dont les blocs 70V et 70W et de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3900	3	Informatique pour la démographie

Bloc 70B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3420	3	Immigration et intégration

Bloc 70C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population
DMO 3500	3	Démographie et géographie
DMO 3600	3	Sciences de la population

Bloc 70D Stage en milieu de travail

Option - Maximum 6 crédits.

DMO 2002	3	Stage 1
DMO 3000	6	Stage 2

Bloc 70E Expérience de recherche

Option - Maximum 3 crédits.

DMO 2001	3	Recherche appliquée

Bloc 70V Cheminement honor 1

Option - Maximum 9 crédits.

Les étudiants du BACCAP en sciences de la population auront la possibilité d'accéder au cheminement honor s'ils sont identifiés par le Comité des études du Département de démographie.

DMO 46001	0	Projet d'intégration honor 1
DMO 46002	6	Projet d'intégration honor 2
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques

Bloc 70W Cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

DMO 6305	3	Analyse démographique avancée
DMO 6320	3	Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330	3	Méthodes de la démographie historique

DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement

Bloc 70Y Connaissances complémentaires*Option - Maximum 11 crédits.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 3204	3	Génétique des populations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1260	3	Économétrie 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SPU 1001	3	Santé publique contemporaine
SPU 1002	3	Enjeux mondiaux de santé
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3510	3	Biostatistique
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 70Z Cours au choix*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.***Mineure en démographie****OBJECTIFS**

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales*Obligatoire - 12 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie

DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale

Bloc 72B Phénomènes et enjeux démographiques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3420	3	Immigration et intégration

Bloc 72C Approches multidisciplinaires*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.*

Programme 1-071-1-0

Version 04 (A16)

Baccalauréat en démographie et géographie (B. Sc.)*Programme offert conjointement avec le Département de géographie.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse*Obligatoire - 33 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3500	3	Démographie et géographie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale

Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales*Option - Maximum 9 crédits.*

DMO 3900	3	Informatique pour la démographie
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour la géographie*Option - Maximum 9 crédits.*

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie*Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.*

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration

DMO 3450 3 Économie et population

Bloc 71E Connaissances fondamentales en géographie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71F Cours de géographie régionale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3462Y	3	Thème régional
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine

Bloc 71G Connaissances complémentaires en géographie

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-073-1-1

Version 01 (A16)

Baccalauréat en démographie et statistique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme bidisciplinaire se donne comme objectif la formation de spécialistes en démographie et en statistique, capables de maîtriser les différents outils d'analyse démographique et quantitative, tout en étant sensibles au fonctionnement des sociétés et à leurs besoins d'informations pour mieux planifier et évaluer les politiques mises en place.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 27 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale

DMO 3307	3	Pratique de la démographie
STD 3500	3	Laboratoire de démographie statistique
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71B Outils et techniques pour la cueillette des données*Obligatoire - 6 crédits.*

DMO 2200	3	Sources de données
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour les mathématiques et l'informatique*Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie*Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.*

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population
DMO 3900	3	Informatique pour la démographie

Bloc 71E Cours complémentaires en statistique mathématique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

STT 2105	3	Statistique bayésienne

Bloc 71F Cours complémentaires en statistique appliquée*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 71G Cours complémentaires en mathématiques*Option - Maximum 7 crédits.*

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2717	3	Processus stochastiques

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-074-1-0

Version 02 (A16)

Baccalauréat en démographie et anthropologie (B. Sc.)*Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.***OBJECTIFS**

L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethnolinguistique pour les populations actuelles, ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 21 crédits.

AND 3500	3	Atelier de démographie anthropologique
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie

Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 3900	3	Informatique pour la démographie
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour l'anthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population

DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 71E Connaissances fondamentales en anthropologie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3260	3	La théorie en archéologie

Bloc 71F Connaissances de base en ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71G Connaissances de base en archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

Bloc 71H Connaissances de base en bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

Bloc 71I Connaissance de base en anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71J Études régionales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne

Bloc 71K Connaissances complémentaires en anthropologie

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES**

Programme 1-885-1-0

Version 08 (A05)

Baccalauréat en théologie (B. Th.)**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Prescriptions d'inscription - Cheminement Honor

L'étudiant qui a complété 60 crédits, a une moyenne cumulative de 3,7 et a l'approbation du responsable du programme peut suivre le baccalauréat selon le cheminement Honor.

Segments 01

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 45 crédits obligatoires et de 30 à 42 crédits à option.

Bloc 01A*Obligatoire - 45 crédits.*

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2650	3	Éthique théologique

Bloc 01B Études bibliques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.***Bloc 01C Théologie systématique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 2620	3	L'Église

Bloc 01D Théologie pratique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes

Bloc 01E Sciences des religions*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 3310	3	Géopolitique des religions

Bloc 01F Formation complémentaire*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ETA 3550	3	Évaluation des apprentissages
FRA 1013	3	La rédaction
GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 01G Stages*Option - Maximum 12 crédits.***Segment 77**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : un maximum de 12 crédits à option et 3 crédits au choix,
- en cheminement Honor : de 12 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77H Langues*Option - Maximum 12 crédits.**Les cours THL2166 et THL2167 sont équivalents au cours THL2165.**Les cours THL2186 et THL2187 sont équivalents au cours THL2185.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 77V Cheminement Honor - projet*Option - Maximum 9 crédits.***Bloc 77W Cheminement Honor - formation avancée***Option - 3 crédits.***Bloc 77Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-885-1-1

Version 01 (A19)

Baccalauréat en études religieuses (B.A.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une formation étendue en sciences des religions ou en théologie. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis une connaissance élargie des notions, des concepts, des méthodes et des pratiques qui concernent diverses facettes du religieux. Il comprendra les grands enjeux qui caractérisent l'univers du religieux et sera à même d'intervenir de façon professionnelle et éclairée dans les débats qui animent la société contemporaine et ses communautés croyantes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art 6.4 Prescription d'inscription

Cheminement honor : l'étudiant ayant complété 60 crédits de baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7 peut s'inscrire à un cheminement honor. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 70V, 70W et 70 X ou 71V, 71W et 71X, selon l'orientation. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option. Le cheminement honor offre la possibilité d'un exercice de synthèse disciplinaire, d'une formation approfondie en recherche et prépare directement le passage à la maîtrise. Les cours de 2e cycle seront contributifs au programme en cas de passage à une maîtrise, où ils figurent à la structure de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans un cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits, dont 24 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 6 crédits de cours au choix.

Le Baccalauréat en études religieuses a 2 orientations: Orientation Sciences des religions (segment 70) et Orientation Théologie (segment 71).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante:

Cheminement régulier et cheminement honor: 9 crédits obligatoires, minimum 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Concepts fondamentaux et méthodologie*Obligatoire - 9 crédits.*

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

Bloc 01B Transversalités en études religieuses*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale

REL 3980 3 Questions spéciales 2

Bloc 01C Langues

Option - Maximum 6 crédits

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 01D Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ETM 1400	3	Le livre médiéval
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés

par un autre sigle que REL.

Segment 70 Propre à l'orientation Sciences des religions

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et de 30 à 54 crédits à option.

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 15 à 54 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires et de 27 à 54 crédits à option dont les 12 crédits des blocs 70V, 70W et 70X.

Bloc 70A Traditions spirituelles et religieuses - Introduction

Obligatoire - 15 crédits.

REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Bloc 70B Traditions spirituelles et religieuses - Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 36 crédits.

PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 70C Religions, culture et société

Option - Minimum 6 crédits, maximum 36 crédits.

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse

REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70D Formation complémentaire - Théologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologie et enjeux sociaux
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70V Propre au Cheminement honor*Option - Maximum 6 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 6 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir les cours REL 4000 et REL 4001).*

REL 4000	3	Lectures dirigées
REL 4001	3	Projet de recherche honor

Bloc 70W Propre au cheminement honor : formation avancée 1*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.*

REL 6120	3	Théories en sciences des religions
REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6311	3	Praxéologie

Bloc 70X Cheminement honor: formation avancée 2*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.**Un cours de niveau 6000 doit être pris parmi les cours suivants ou parmi les autres cours de niveau 6000 offert par l'Institut. Il devra être approuvé par le directeur du programme.*

REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6220	3	Traditions spirituelles

Segment 71 Propre à l'orientation Théologie*Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et de 30 à 54 crédits à option.**Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 15 à 54 crédits à option.**Cheminement honor: 15 crédits obligatoires et de 27 à 54 crédits à option dont les 12**crédits des blocs 71V, 71W et 71X.***Bloc 71A Fondements théologiques***Obligatoire - 15 crédits.*

REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience

Bloc 71B Champ de spécialisation*Option - Minimum 12 crédits, maximum 36 crédits.*

PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologie et enjeux sociaux
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 71C Formation complémentaire - Sciences des religions*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec

REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 71V Propre au cheminement honor*Option - Maximum 6 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 6 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir les cours REL 4000 et REL 4001).*

REL 4000	3	Lectures dirigées
REL 4001	3	Projet de recherche honor

Bloc 71W Propre au cheminement honor : formation avancée 1*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.*

REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6310	3	Interprétation théologique et biblique
REL 6311	3	Praxéologie

Bloc 71X Propre au cheminement honor: formation avancée 2*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.**Un cours de niveau 6000 doit être pris parmi les cours suivants ou parmi les autres cours de niveau 6000 offert par l'Institut. Il devra être approuvé par le directeur du programme.*

REL 6316	3	Courant théologique
REL 6320	3	Méthodes en exégèse biblique
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies

Programme 1-885-2-0

Version 08 (A19)

Majeure en théologie**OBJECTIFS**

Au terme de ce programme, l'étudiant aura couvert les éléments fondamentaux de la théologie et une formation dans les différents secteurs de la discipline. Il aura aussi complété cette formation par un apport en sciences des religions, de même que par des cours de langue si désiré.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

Bloc 70B Fondements théologiques*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience

Bloc 70C Champ de spécialisation*Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.*

PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologie et enjeux sociaux
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque

REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2403	3	Stage intégrateur (pratiques d'intervention)
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3900	3	Intégration Cultures, sociétés et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 70E Formation complémentaire - Cours en sciences des religions

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes

REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 70G Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ETM 1400	3	Le livre médiéval
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

Programme 1-885-4-0

Version 01 (A19)

Mineure en études religieuses**OBJECTIFS**

La mineure en études religieuses a pour objectifs:

- l'acquisition d'une formation de base dans les études religieuses (en théologie ou en sciences des religions);
- l'étude de l'univers religieux en ses diverses dimensions.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Introduction

Obligatoire - 3 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux

Bloc 70B Sciences des religions

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70C Théologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament

REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologie et enjeux sociaux
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3600	3	Dieu : histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3900	3	Intégration Cultures, sociétés et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 70E Langues

Option - Maximum 3 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 70F Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle

ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ETM 1400	3	Le livre médiéval
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

Programme 1-905-2-0

Version 03 (A19)

Majeure en sciences des religions**OBJECTIFS**

La majeure en sciences des religions a pour objectifs de former aux éléments fondamentaux des sciences des religions, tant dans leurs aspects historiques (histoire, étude des textes fondateurs) que contemporains. Elle vise aussi à introduire aux traditions spirituelles et religieuses. La formation est complétée par des cours de théologie, des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions, et des cours de langue si désiré.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A - Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

Bloc 70B - Traditions spirituelles et religieuses - Introduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Bloc 70C Traditions spirituelles et religieuses - Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 70D Religions, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1320	3	Rites et symboles

REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70E Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2403	3	Stage intégrateur (pratiques d'intervention)
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3900	3	Intégration Cultures, sociétés et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 70F Formation complémentaire - Cours en théologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologie et enjeux sociaux
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes

REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70G Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 70H Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ETM 1400	3	Le livre médiéval
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

Programme 1-155-1-0

Version 21 (A23)

Baccalauréat en géographie environnementale (B. Sc.)**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Ce cheminement comporte obligatoirement les 12 crédits des blocs 81V et 81W ou des blocs 82V et 82W, selon l'orientation.

Cheminement international

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 après 24 crédits. De plus, l'étudiant inscrit au cheminement international doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D et 01E. Il doit également compléter l'équivalent de un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme. Le maintien d'une moyenne d'au moins 3,0 au terme des 90 crédits du baccalauréat est nécessaire pour obtenir la mention Cheminement international sur le diplôme.

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif principal de donner à l'étudiant une vision élargie de la géographie tout en lui offrant la possibilité de se spécialiser en environnement, en géographie humaine, en géographie physique ou en science de l'information géographique. À travers ce cursus, l'étudiant aura la capacité d'intégrer les dimensions humaines et physiques d'un problème pour comprendre et débattre de façon critique des enjeux contemporains de l'environnement et du développement. Il fera également l'apprentissage des méthodes et des outils de pointe utilisés en recherche et sur le marché du travail : modélisation, télédétection, photo-interprétation, etc. Enfin, il aura l'opportunité de s'initier à l'interdisciplinarité dans le cadre des projets de recherche menés au sein du département ou des stages en milieu professionnel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il offre deux orientations: l'orientation environnement physique et l'orientation environnement humain. Dans chacune des orientations, il est possible de choisir un des trois cheminement: le cheminement régulier, honor ou international.

- l'orientation environnement physique (segment 01 et 81) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

- l'orientation environnement humain (segment 01 et 82) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 21 à 39 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement honor : 27 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix. De plus, l'étudiant doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D et 01E. Il doit également compléter l'équivalent d'un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 27 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1315	3	Terrain 1 en géographie
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 18 crédits, maximum 36 crédits.

Cheminement régulier : minimum 18 crédits, maximum 36 crédits.

Cheminement honor : minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cheminement international : minimum 18 crédits, maximum 24 crédits

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 3015	3	SIG3 - Projet
GEO 3031	3	Sujet spécial en géographie de l'environnement
GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3462Y	3	Thème régional
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3532	3	Modélisation spatiale

Bloc 01C Projets individuels

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 3010	3	Travail dirigé
GEO 3022	3	Stage pratique

Bloc 01D Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 01E Études internationales - Compléments

Option - Maximum 6 crédits.

Possibilité de prendre 3 crédits de cours PLU (Cours d'études supérieures de l'École d'été du CÉRIUM) après l'obtention de 60 crédits.

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle
REL 3310	3	Géopolitique des religions
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 01Y Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
COM 1300	3	Théories de la communication
DMO 1000	3	Introduction à la démographie

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 3345	3	Consultation et négociation

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Segment 81 Propre à l'orientation environnement physique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option choisis dans le bloc 81B.
- en cheminement honor : 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans le bloc 81B. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du bloc 81V et à 3 crédits du bloc 81W.
- en cheminement international : 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans le bloc 81B.

Bloc 81A Environnement physique

Obligatoire - 21 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2533	3	Géographie quantitative 2
GEO 3182	3	Terrain en environnement physique 2

Bloc 81B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations

GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 81V Propre au cheminement honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 3544	3	Projet d'environnement physique 1
GEO 3546	3	Projet d'environnement physique 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 81W Propre au cheminement honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6102	3	Processus physiques en science de la Terre
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6302	3	Cartographie interactive et géoweb
GEO 6303	3	S.I.G. : Acquisition de données spatiales
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales

Segment 82 Propre à l'orientation environnement humain

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option choisis dans le bloc 82B.
- en cheminement honor : 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans le bloc 82B. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du bloc 82V et à 3 crédits du bloc 82W.
- en cheminement international : 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans le bloc 82B.

Bloc 82A Environnement humain

Obligatoire - 21 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2

Bloc 82B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2533	3	Géographie quantitative 2
GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 82V Propre au cheminement honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 3554	3	Projet environnement humain 1
GEO 3556	3	Projet environnement humain 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 82W Propre au cheminement honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6102	3	Processus physiques en science de la Terre
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6302	3	Cartographie interactive et géoweb
GEO 6303	3	S.I.G. : Acquisition de données spatiales
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales

Programme 1-155-2-0

Version 12 (A15)

Majeure en géographie

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 80

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 80B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie

GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique

Bloc 80D Environnement physique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie

Bloc 80E Environnement humain

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine

Bloc 80F Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3462Y	3	Thème régional
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine

Bloc 80G Cours terrain

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 1315	3	Terrain 1 en géographie

Bloc 80Y Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Programme 1-155-4-0

Version 07 (A15)

Mineure en géographie**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

- Acquérir une formation de base, incluant les fondements géographiques ;
- Avoir des connaissances en géographie régionale et des techniques d'analyse et de gestion de l'information géographique ;
- Se former aux méthodes et à l'utilisation des outils de pointe utilisés sur le marché du travail.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 80B Régions, monde*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

Bloc 80Z*Choix - 3 crédits.***DÉPARTEMENT D'HISTOIRE**

Programme 1-165-1-0

Version 13 (A18)

Baccalauréat en histoire (B.A.)**OBJECTIFS**

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs :

- parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines;
- former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique.

La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Pour obtenir son baccalauréat, l'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits de cours HST de niveau 3000.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Cheminement honor : Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 54 crédits dont les 30 crédits des blocs 01A, 01B, 01C, 01D dans le programme de baccalauréat spécialisé en histoire et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. Ce cheminement comprend 15 crédits dont 3 crédits de cours du bloc 71A, 9 crédits de cours du bloc 71V et 3 crédits du bloc 71W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension

orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.). La réussite du cheminement honor de 12 crédits mène à l'octroi de la mention «Cheminement honor» sur le diplôme de baccalauréat en histoire, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

Segment 01 Tronc commun aux deux cheminements.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

Bloc 01A Fondement méthodologique*Obligatoire - 6 crédits.*

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 01B Fondement, histoire de l'Europe*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 01C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850

HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone

Bloc 01D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

Bloc 01E Méthode et pratique de l'histoire*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HST 1015	3	Rédaction et pratique de l'histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2101	3	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales

Bloc 01F Approfondissement*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2151	3	Byzance et mondes orientaux
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2246	3	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2273	3	L'Europe de l'Est depuis 1800
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2288	3	États et identités en Europe de l'Est au 19e s
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2298	3	Média, consommation, diplomatie et guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale

HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2362	3	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

Bloc 01I Langues*Option - Maximum 12 crédits.*

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours suivants: ANT1404T, ETM2200, GRC1111, GRC1121, GRC2011, GRC2021, GRC2031, LAT1111, LAT1121, LAT2011, LAT2021, LAT2031.

Bloc 01Y Disciplines connexes*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2700	3	Histoire des populations
ETM 1400	3	Le livre médiéval
ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme

Bloc 01Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Segment 70 Cheminement régulier

L'étudiant du cheminement régulier doit compléter de 15 à 30 crédits du bloc 70A.

Bloc 70A Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3210	3	L'Italie à l'époque du Grand Tour
HST 3249	3	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis

HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3441	3	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire
HST 3700	3	Lectures dirigées
HST 3710	3	Stage et activités professionnelles
HST 3720	3	Recherche en archives
HST 3741	3	Voyage d'études

Segment 71 Cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 6 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3210	3	L'Italie à l'époque du Grand Tour
HST 3249	3	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3441	3	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire
HST 3710	3	Stage et activités professionnelles
HST 3741	3	Voyage d'études

Bloc 71V*Obligatoire - 9 crédits.*

HST 4000	3	Initiation à la recherche avancée
HST 4010	3	Spécialisation honor en histoire
HST 6033	3	Séminaire honor en histoire

Bloc 71W*Option - 3 crédits.*

HST 3700	3	Lectures dirigées
HST 3720	3	Recherche en archives

Programme 1-165-2-0

Version 13 (A16)

Majeure en histoire**OBJECTIFS**

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement méthodologique*Obligatoire - 6 crédits.*

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone

Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

Bloc 71E Pratique et méthode*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HST 1015	3	Rédaction et pratique de l'histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2101	3	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales

Bloc 71F Apprendissage

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2151	3	Byzance et mondes orientaux
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2246	3	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2273	3	L'Europe de l'Est depuis 1800
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2288	3	États et identités en Europe de l'Est au 19e s
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2298	3	Média, consommation, diplomatie et guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2362	3	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850

HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

Bloc 71G Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3210	3	L'Italie à l'époque du Grand Tour
HST 3249	3	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3441	3	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-165-4-0

Version 07 (A16)

Mineure en histoire

OBJECTIFS

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 75

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Méthodologie et fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1015	3	Rédaction et pratique de l'histoire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 2101	3	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales

Bloc 75B Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5 ^e - 10 ^e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10 ^e - 15 ^e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
HST 2151	3	Byzance et mondes orientaux
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2246	3	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2273	3	L'Europe de l'Est depuis 1800
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2288	3	États et identités en Europe de l'Est au 19 ^e s
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2298	3	Média, consommation, diplomatie et guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2362	3	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20 ^e siècle américain
HST 2401	3	Métis et métissage, 17 ^e -21 ^e s.
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVI ^e -XVIII ^e s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16 ^e -18 ^e s.
HST 2420	3	Îles et continent : l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867

HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e

Bloc 752

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-165-6-1

Version 00 (E22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en histoire**OBJECTIFS**

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études en histoire. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'exploration en histoire est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Antiquité

Option - Maximum 12 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire

Bloc 70B Du Moyen-Âge à l'époque contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

ETM 1400	3	Le livre médiéval
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2453	3	L'Europe et le monde

Programme 1-375-4-0

Version 02 (A08)

Mineure en études québécoises**OBJECTIFS**

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et oeuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 3100	3	Travail dirigé sur le Québec

Bloc 70B Discipline des sciences et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 2306	3	Floristique du Québec
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada

Bloc 70C Discipline des sciences sociales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
DMO 1000	3	Introduction à la démographie

ECN 1800	3	Économies nord-américaines
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1111	3	Le Québec urbain

Bloc 70D Discipline des arts et lettres

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Programme 1-170-1-0

Version 12 (A21)

Baccalauréat en histoire de l'art (B.A.)

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle et matérielle (par exemple en éducation, en recherche, dans les musées ou dans les organismes gouvernementaux ou à but non lucratif). Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-crédation et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

De surcroît, le programme offre aux étudiants les outils indispensables pour une intégration efficace dans le marché du travail en développant des liens avec le milieu

muséal, les galeries, les centres d'artistes, ainsi qu'avec les revues spécialisées, etc. Il est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 73V et 73W dont le cours HAR4000 Lectures dirigées. Deux autres cours devront être pris dans la banque du baccalauréat et un dans la banque de séminaire de 2^e cycle. Les deux cours de baccalauréat suivis dans le cadre du cheminement honor ont des exigences additionnelles. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres, la sclarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans le cheminement honor auront la mention Cheminement honor sur leur diplôme s'ils ont maintenu une moyenne de 3,2 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option choisis dans les blocs 73B à 73F et 73 Y et 3 crédits au choix,
- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option, dont 51 crédits choisis dans les blocs 73B à 73F, 9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W, et 3 crédits au choix.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

Bloc 73A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 24 crédits.

HAR 1001	3	Introduction aux approches théoriques et critiques
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 1145	3	L'œuvre d'art et ses récits
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 2075	3	Historiographie
HAR 3345	3	Atelier de synthèse

Bloc 73B Mise en pratique des apprentissages

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2000	3	La gravure : histoire et pratique
ART 2050	3	Procédés photographiques, argentique et numérique
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
ART 3001	3	Écrire l'histoire de l'art
ART 3100	3	Voyage d'étude
HAR 2261	3	L'histoire de l'art dans les collections
HAR 2262	3	L'histoire de l'art dans les musées
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
HAR 3360	3	Stage

Bloc 73C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1161	3	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2073	3	Le monde médiéval
HAR 2089	3	L'art et l'architecture de la Rome antique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2252	3	L'art au 18 ^e siècle
HAR 2295	3	L'art au 19 ^e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2535	3	Le baroque

HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 2815	3	L'art aux 15e et 16e siècles
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 73D Art des Amériques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

CIN 2102	3	Cinéma québécois
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 1610	3	Américanités
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2196	3	Art et cultures à Montréal
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle

Bloc 73E Arts, institutions et sociétés*Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1240	3	Le musée d'art
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle
HAR 2785	3	Arts et diasporas
HAR 2786	3	Art et nature
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 73F Arts, médiums, techniques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)

Bloc 73V Cheminement honor*Option - Maximum 9 crédits.**Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir le cours HAR4000 et deux cours de baccalauréat.*

HAR 4000	3	Lectures et recherches dirigées

Bloc 73W Cheminement honor : formation avancée*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.*

HAR 6015	3	Arts du Moyen Âge
HAR 6026	3	Arts de la Renaissance
HAR 6046	3	Arts modernes
HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HAR 6083	3	Art public : pratiques, discours et enjeux
HAR 6100	3	Genres et sexualités dans les arts
HAR 6126	3	Arts du 19e siècle
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 6300	3	L'objet en question

Bloc 73Y Discipline connexes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 3030	3	Théories du cinéma
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)

ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programme 1-170-2-0**Version 10 (A21)****Majeure en histoire de l'art****OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. La majeure se compose de cours historiques et théoriques obligatoires et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-crédation et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

Combinée à une mineure ou à un certificat en archivistique, en cinéma, en études françaises ou en communication, par exemple, cette majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 21 crédits.

HAR 1001	3	Introduction aux approches théoriques et critiques
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 1145	3	L'œuvre d'art et ses récits
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 2075	3	Historiographie

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2000	3	La gravure : histoire et pratique
ART 2050	3	Procédés photographiques, argentique et numérique
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
ART 3001	3	Écrire l'histoire de l'art
HAR 2261	3	L'histoire de l'art dans les collections
HAR 2262	3	L'histoire de l'art dans les musées
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1161	3	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2073	3	Le monde médiéval
HAR 2089	3	L'art et l'architecture de la Rome antique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2252	3	L'art au 18 ^e siècle

HAR 2295	3	L'art au 19 ^e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2535	3	Le baroque
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 2815	3	L'art aux 15 ^e et 16 ^e siècles
HAR 3132	3	L'art au 17 ^e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 2102	3	Cinéma québécois
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 1610	3	Américanités
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2196	3	Art et cultures à Montréal
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16 ^e au 19 ^e siècle
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20 ^e et au 21 ^e siècle

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1240	3	Le musée d'art
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle
HAR 2785	3	Arts et diasporas
HAR 2786	3	Art et nature
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19 ^e siècle

HAR 3405	3	Histoire d'un genre
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)

Bloc 72Y Discipline connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 3030	3	Théories du cinéma
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programme 1-170-4-0

Version 08 (A21)

Mineure en histoire de l'art**OBJECTIFS**

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à différentes périodes, techniques artistiques et cadres théoriques. Outre quelques cours obligatoires, il offre à l'étudiant la flexibilité de privilégier l'étude du domaine qui les intéresse. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux personnes désireuses de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà de ceux-ci, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la

recherche-cr  ation et des humanit  s num  riques, offre des cours li  s    une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualit  s, etc.

Le programme est guid   par une volont   de d  coloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus r  centes. Combin  e    une majeure ou    deux autres mineures, la mineure en histoire de l'art peut notamment donner acc  s    la ma  trise en histoire de l'art.

R  GLEMENT DES   TUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les   tudes sont r  gies par le R  glement des   tudes de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 R  gime d'inscription

L'  tudiant s'inscrit    temps plein ou    temps partiel.

-    temps plein, l'  tudiant s'inscrit    un minimum de 12 cr  dits et    un maximum de 18 cr  dits par trimestre.
-    temps partiel (moins de 12 cr  dits par trimestre), l'  tudiant doit s'inscrire    un minimum de neuf cr  dits en quatre trimestres cons  cutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autoris  e, les cours au choix doivent   tre choisis parmi les cours identifi  s par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise    niveau

Toute personne qui, pour   tre admise, a d  pos   une attestation de r  sultat    un test de fran  ais reconnu par l'Universit   de Montr  al et a obtenu le niveau B2 en compr  hension orale ou en compr  hension   crite doit se soumettre    une autre   valuation de la ma  trise de la langue fran  aise. Selon le r  sultat    cette   valuation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise    niveau en fran  ais   crit. Les cours impos  s sont suivis hors programme et doivent   tre r  ussis au cours de la premi  re ann  e d'  tudes.

Art. 6.10 Scolarit  

La scolarit   minimale du programme est de deux trimestres, la scolarit   maximale, de quatre ann  es.

Art. 8.2 Reconnaissance de cr  dits -   quivalence de cours

Dans le cas d'  quivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De fa  on g  n  rale, seuls les cours suivis dans les dix ann  es pr  c  dant la premi  re inscription de l'  tudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une   quivalence.

Art. 11.2 Moyenne d  terminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calcul  e    la fin de chaque trimestre, d  termine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalit   de reprise    la suite d'un   chec    un cours

De fa  on g  n  rale, l'  tudiant qui   choue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorit   comp  tente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Syst  me de promotion

La promotion par cours pr  vaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La r  ussite du programme donne droit au certificat en histoire de l'art. Le programme est associ   au secteur arts lorsqu'il contribue    l'obtention d'un baccalaur  at par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 cr  dits.

Segment 72

Les cr  dits de la mineure sont r  partis de la fa  on suivante : 27 cr  dits    option et 3 cr  dits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Option - Minimum 6 cr  dits, maximum 12 cr  dits.

HAR 1001	3	Introduction aux approches th��oriques et critiques
HAR 1032	3	Description et analyse de l'oeuvre d'art
HAR 1075	3	Initiation �� la recherche en histoire de l'art
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses r��cits
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 2075	3	Historiographie

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 cr  dits.

ART 1800	3	Techniques et proc��d��s picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2000	3	La gravure : histoire et pratique
ART 2050	3	Proc��d��s photographiques, argentique et num��rique
ART 2060	3	Mod��lisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique num��rique de l'histoire de l'art
ART 3001	3	��crire l'histoire de l'art
HAR 2261	3	L'histoire de l'art dans les collections
HAR 2262	3	L'histoire de l'art dans les mus��es
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques

Bloc 72C   tudes historiques et actuelles

Option - Maximum 15 cr  dits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une d��finition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1161	3	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations
HAR 1200	3	Introduction �� l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2070	3	La cath��drale gothique
HAR 2073	3	Le monde m��di��val
HAR 2089	3	L'art et l'architecture de la Rome antique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance �� Rome
HAR 2252	3	L'art au 18e si��cle
HAR 2295	3	L'art au 19e si��cle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2535	3	Le baroque
HAR 2650	3	Les r��volutions surr��alistes
HAR 2815	3	L'art aux 15e et 16e si��cles
HAR 3132	3	L'art au 17e si��cle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance �� Venise

Bloc 72D Art des Am  riques

Option - Minimum 3 cr  dits, maximum 9 cr  dits.

CIN 2102	3	Cin��ma qu��b��cois
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 1610	3	Am��ricanit��s
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identit�� au Qu��bec
HAR 2196	3	Art et cultures �� Montr��al
HAR 2515	3	Art en Am��rique latine du 16e au 19e si��cle
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones

HAR 3510 3 Art latino-américain au 20e et au 21e siècle

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1240	3	Le musée d'art
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle
HAR 2785	3	Arts et diasporas
HAR 2786	3	Art et nature
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Maximum 9 crédits.

CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
ETM 1400	3	Le livre médiéval
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programme 1-171-1-2

Version 00 (A23)

Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par

trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme propose une solide formation pratique au moyen de cours, d'ateliers techniques et de projets à réaliser. Il prépare adéquatement au travail dans le domaine de l'audiovisuel élargi : cinéma de fiction, plateaux de tournage, documentaire, installations artistiques, cinéma expérimental, festivals, télévision, etc. L'offre de cours théoriques couvre l'histoire, les courants et les formes du cinéma et ses rapports avec les autres arts et la culture, qui prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par les images, les sons et les expériences esthétiques et médiatiques. Il prépare enfin aux études supérieures, à la recherche et à l'enseignement en donnant accès au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche ou de recherche-crédation en cinéma, en études du jeu vidéo, ou en muséologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, jusqu'à 42 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 70A Études cinématographiques et médiatiques - Fondements

Obligatoire - 33 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique

CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2128	3	Études culturelles et critiques en cinéma
CIN 3030	3	Théories du cinéma
CIN 3102	3	Pratiques et théories des cinéastes
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles

Bloc 70B Pratiques cinématographiques et médiatiques - Fondements*Obligatoire - 15 crédits.*

CIN 1002	3	Montage audiovisuel
CIN 1003	3	Captation audiovisuelle
CIN 1004	3	Scénarisation audiovisuelle
CIN 1801	1	Atelier cinématographique : image
CIN 1802	1	Atelier cinématographique : son
CIN 1803	1	Atelier cinématographique : montage
CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son

Bloc 70C Études cinématographiques et médiatiques - Approfondissements*Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.*

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Cinéma et politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 1110	3	Les genres cinématographiques 2
CIN 1121	3	Histoire de la télévision
CIN 2105	3	Invention du cinéma: culture et technologie
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2122	3	Analyse de séries télévisées
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2126	3	Cinéma autochtones
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
CIN 3160	3	Économie du cinéma

Bloc 70D Pratiques cinématographiques et médiatiques - Approfondissements*Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 20221	0	Pratiques de fiction 1
CIN 20222	6	Pratiques de fiction 2
CIN 2032	3	Pratiques documentaires
CIN 2033	3	Pratiques expérimentales

Bloc 70E Pratiques cinématographiques et médiatiques - Concentrations*Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 2003	3	Pratiques scénaristiques
CIN 2006	3	Techniques et poétiques sonores
CIN 3003	3	Scénarisation médiale et transmédiale
CIN 3006	3	Conception et réalisation sonores

Bloc 70F Pratiques cinématographiques et médiatiques - Spécialisations*Option - Maximum 9 crédits.*

CIN 2804	1	Atelier cinématographique avancé 1

CIN 2805	1	Atelier cinématographique avancé 2
CIN 2806	1	Atelier cinématographique avancé 3
CIN 3002	3	Stage
CIN 3807	1	Atelier cinématographique spécialisé 1
CIN 3808	1	Atelier cinématographique spécialisé 2
CIN 3809	1	Atelier cinématographique spécialisé 3

Bloc 70G Pratiques cinématographiques et médiatiques - Projets*Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 30011	0	Projets audiovisuels narratifs 1
CIN 30012	6	Projets audiovisuels narratifs 2
CIN 30021	0	Projets audiovisuels spatialisés 1
CIN 30022	6	Projets audiovisuels spatialisés 2

Bloc 70H Approches interdisciplinaires et intermédiaires*Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.*

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2123	3	La télévision dans tous ses écrans
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
CIN 3107	3	Archives et patrimoine cinématographique
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées

Bloc 70I Ouverture et disciplines connexes*Option - Maximum 9 crédits.*

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 3021	3	Le cinéma japonais
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
FEM 1000	3	Introduction : méthodes en études féministes
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle
HAR 2785	3	Arts et diasporas
HAR 2786	3	Art et nature
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3550	3	L'art du témoignage
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2371	3	Le 20 ^e siècle américain
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet

IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3060	3	Lectures numériques
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2325	3	Prise de son créative
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle
PSY 1075	3	Psychologie sociale
REL 1930	3	Bible, arts et culture
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70Z Cours au choix*Choix - Maximum 6 crédits.***Programme 1-171-2-0****Version 13 (A23)****Majeure en études cinématographiques****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme est destiné aux personnes qui souhaitent acquérir une culture cinématographique et une culture générale des arts de l'image et du son. Il prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par l'audiovisuel et les expériences esthétiques et médiatiques.

Avec une mineure pertinente, il prépare également aux études supérieures en donnant accès notamment au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche en cinéma, en études du jeu vidéo ou en muséologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 74

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 27 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2128	3	Études culturelles et critiques en cinéma
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles

Bloc 74B Approfondissements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Cinéma et politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 1110	3	Les genres cinématographiques 2
CIN 1121	3	Histoire de la télévision
CIN 2105	3	Invention du cinéma: culture et technologie
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2122	3	Analyse de séries télévisées
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2126	3	Cinéma autochtones
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
CIN 3102	3	Pratiques et théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
CIN 3160	3	Économie du cinéma

Bloc 74C Approches interdisciplinaires et intermédiaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits.

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2123	3	La télévision dans tous ses écrans
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
CIN 3107	3	Archives et patrimoine cinématographique
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées

Bloc 74Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programme 1-171-2-1**Version 01 (A21)****Majeure en jeu vidéo****OBJECTIFS**

Ce programme propose une formation de base dans les cinq voies professionnelles du milieu du jeu vidéo que sont l'art, le design, la programmation, l'audio et la production. Il donne des outils méthodologiques et théoriques pour comprendre le jeu vidéo et son histoire. Combinée avec une mineure dans une autre discipline comme le cinéma, les

communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en design de jeux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles CIN et JEU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

La majeure en jeu vidéo est composée de 42 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux - Théorie

Obligatoire - 21 crédits.

JEU 1001 3 Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)

JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1007	3	Processus de création vidéoludique
JEU 1008	3	Culture et documentation vidéoludiques
JEU 1011	3	Histoire du jeu vidéo 2 (de 1990 à aujourd'hui)
JEU 2001	3	Questions théoriques en études du jeu vidéo

Bloc 70B Cours fondamentaux - Pratique

Obligatoire - 21 crédits.

ART 2101	3	Expression graphique numérique
DEJ 1101	3	Introduction au design de jeux vidéo
IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
JEU 1103	3	Scénarisation de jeu vidéo
JEU 2101	6	Projet de création
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo

Bloc 70C Approfondissement pratique

Option - 6 crédits.

IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3	Les genres et le jeu vidéo
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2255	3	Théories esthétiques
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
TRA 2570	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles CIN et JEU.

Programme 1-171-4-0

Version 10 (A23)

Mineure en études cinématographiques

OBJECTIFS

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique. Combinée à une majeure en anthropologie, en littérature comparée ou en études françaises, la mineure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires,

jusqu'à 12 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles

Bloc 73B Approfondissements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Cinéma et politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 1110	3	Les genres cinématographiques 2
CIN 1121	3	Histoire de la télévision
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2126	3	Cinéma autochtones

Bloc 73C Approches interdisciplinaires et intermédiaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2123	3	La télévision dans tous ses écrans
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées

Bloc 73Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programme 1-171-4-1

Version 01 (A20)

Mineure en études du jeu vidéo

OBJECTIFS

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de

l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en Design de jeux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles JEU et CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1007	3	Processus de création vidéoludique

JEU 1008	3	Culture et documentation vidéoludiques

Bloc 70B Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3	Les genres et le jeu vidéo

Bloc 70C Ouvertures au cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 1110	3	Les genres cinématographiques 2
CIN 1121	3	Histoire de la télévision
CIN 2105	3	Invention du cinéma: culture et technologie
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2122	3	Analyse de séries télévisées
CIN 2123	3	La télévision dans tous ses écrans
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé

Bloc 70D Cultures visuelles

Option - Maximum 3 crédits.

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles JEU et CIN.

Programme 1-171-4-2

Version 01 (A23)

Mineure en études télévisuelles

OBJECTIFS

Les étudiants reçoivent une formation qui leur permet de s'insérer dans l'industrie de la production (écriture de scénarios, financement), de devenir des commentateurs éclairés de ces objets de la culture de plus en plus importants ou encore de poursuivre des recherches plus approfondies. Cette mineure leur permet de comprendre les transformations de la télévision dans son histoire, l'évolution de ses formes ainsi que de ses plateformes, et ses relations avec les publics, notamment en termes de temporalité et d'usages.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18

crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études télévisuelles. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 01

La mineure comporte 30 crédits : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours fondamentaux

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1121	3	Histoire de la télévision
CIN 2122	3	Analyse de séries télévisées
CIN 2125	3	La télévision transnationale

Bloc 01B Approfondissements thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
CIN 2130	3	Stage dans le milieu de la télévision
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé

Bloc 01C Ouverture au cinéma, aux médias et disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2

CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
FRA 2284	3	Paralittératures
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-173-1-0

Version 01 (A16)

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département des littératures de langue française.

OBJECTIFS

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques : scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire

l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être pris dans les bloc 711 ou 712.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1014	3	Laboratoire de scénarisation
CIN 2013	3	Pratique scénaristique
CIN 3105	3	Écritures scénaristiques: genre et média
FRA 1710	3	Initiation à la création littéraire
FRA 2710	3	Exploration des genres
FRA 3710	3	Penser - écrire

Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
JEU 1006	3	Scénarisation et nouvelles plateformes

Bloc 71D Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 71E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 3230	3	Auteur québécois

FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Cinéma et politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	Invention du cinéma: culture et technologie
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3030	3	Théories du cinéma
CIN 3102	3	Pratiques et théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma

Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiaires du cinéma*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 1110	3	Les genres cinématographiques 2
CIN 1121	3	Histoire de la télévision
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée

CIN 2122	3	Analyse de séries télévisées
CIN 2123	3	La télévision dans tous ses écrans
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines*Option - Maximum 3 crédits.**Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3900	3	Art et théorie
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z*Choix - Maximum 3 crédits.**Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.***DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE****Programme 1-175-1-0****Version 22 (A15)****Baccalauréat en informatique (B. Sc.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat

en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long de ses études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au plus tard à son deuxième trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 2 orientations et un cheminement particulier :

- orientation générale (segment 76)
- orientation Coop (segment 77)
- cheminement honor (segment 78).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- orientation générale (segment 01 et 76) : 57 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 6 crédits au choix
- orientation Coop (segment 01 et 77) : 66 crédits obligatoires dont 9 de stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix

- cheminement honor (segment 01 et 78) : 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

Segment 01 Commun pour tous les étudiants du programme d'études

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Programmation

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation

Bloc 01B Système

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

Bloc 01C Théorie

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique

Bloc 01D Mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 01Y Contributions d'autres disciplines

Option - 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique

LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 01Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 76A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

Bloc 76B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 76C Cours complémentaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76D Projet et stage

Option - Maximum 6 crédits.

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique

IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique

Segment 77 Propre à l'orientation COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 77A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

Bloc 77B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 77C Stages

Obligatoire - 9 crédits.

IFT 2550	3	Stage d'informatique 1
IFT 3550	3	Stage d'informatique 2
IFT 3551	3	Stage d'informatique 3

Bloc 77D Cours complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Segment 78 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 78A Méthodes formelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3245	3	Simulation et modèles

IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 78B Projet honor*Obligatoire - 3 crédits.*

IFT 4055	3	Projet informatique honor

Bloc 78C Cours de deuxième cycle*Option - Minimum 7 crédits, maximum 8 crédits.*

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques

Bloc 78D Compléments*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3151	3	Stage d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Programme 1-175-2-0**Version 12 (A15)****Majeure en informatique****OBJECTIFS**

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et algorithmique

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données

Bloc 73B Système

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73C Théorie

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle

Bloc 73D Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

Bloc 73E Compléments

Option - Minimum 15 crédits, Maximum 18 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie

IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 73F Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télédétection numérique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Programme 1-175-4-0

Version 11 (A05)

Mineure en informatique**OBJECTIFS**

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73B Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

Bloc 73C Mathématiques

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télédétection numérique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie

MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-175-5-0

Version 11 (H21)

Certificat en informatique appliquée

Programme également offert au campus de Brossard (1-175-5-6).

OBJECTIFS

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Bloc 72D Multimédia

Option - Maximum 21 crédits.

IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D

Bloc 72E Programmation internet

Option - Maximum 18 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP

IFT 1152 3 Introduction aux technologies XML

Bloc 72Z*Choix - Maximum 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.*

Programme 1-175-5-6

Version 00 (H24)

Certificat en informatique appliquée*Programme également offert au campus de Montréal (1-175-5-0).***OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Bloc 72D Multimédia*Option - Maximum 21 crédits.*

IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D

Bloc 72E Programmation internet*Option - Maximum 18 crédits.*

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Bloc 72Z*Choix - Maximum 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.*

Programme 1-175-6-1

Version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en technologies informatiques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme personnalisé en informatique est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Exigence de français à l'admission :

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

-soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

-soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

http://www.cce.umontreal.ca/exigence_admission.html

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 à 15 crédits à option.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Programmation

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 2810	3	Structures de données

Bloc 70B Programmation internet

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Bloc 70C Multimédia

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

Bloc 70D Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Bloc 70E Bureautique

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales

Programme 1-175-6-7

Version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en programmation internet**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne voulant mettre en forme et gérer un site web dont le contenu peut s'ajuster dynamiquement au moyen de programmation autant du côté client que du côté serveur.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

 Programme 1-175-7-2

 Version 01 (H21)
Microprogramme de premier cycle en programmation**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données

 Programme 1-175-7-3

 Version 02 (H21)
Microprogramme de premier cycle en administration des systèmes informatiques**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions

suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la sclarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Langages de programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - 9 crédits.

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Programme 1-175-7-4

Version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en multimédia

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la sclarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Multimédia

Option - 12 crédits.

IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D

Programme 1-468-1-1

Version 01 (A19)

Baccalauréat en bio-informatique (B. Sc.)

OBJECTIFS

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse.

Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Le programme comprend 42 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIN 3002	4	Intégration biosciences et informatique 2
BIN 3005	6	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 2015	3	Structures de données

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 2004	2	Évolution moléculaire
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3355	3	Infographie

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature*Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.*

BCM 1502	4	Fondements du métabolisme
BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 3515	2	Éthique en biochimie
BCM 3526	3	Génétique et génomique humaine
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1301	3	Chimie organique 1
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 02Y*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3283	3	Principes d'évolution
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1973	3	Astrobiologie
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 02Z*Choix - 6 crédits.***Segment 70 Formation spécialisée**

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique*Option - Maximum 12 crédits.*

BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles

BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
PHL 3600	3	Pharmacogénétique

Bloc 70B Médecine moléculaire*Option - Maximum 15 crédits.*

BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2532	3	Pratique de la communication en sciences
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 70C Langages et conception de logiciel*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3510	3	Biostatistique

DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION

Programme 1-147-1-5

Version 01 (A10)

Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique (B.A.)*Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.***OBJECTIFS**

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales

par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases en études françaises et linguistique

Obligatoire - 48 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
LNG 1050	3	Ancien et moyen français

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 72B Langues

Option - 6 crédits.

Les crédits doivent être choisis dans une seule et même langue.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 72C Histoire des littératures de langue française

Option - 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 72D Langue dans la francophonie*Option - 3 crédits.*

LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 72E Poétique et parcours de lecture*Option - 6 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 72F Langue avant 1800*Option - 3 crédits.*

LNG 2122	3	Histoire du français

Bloc 72G Champs sectoriels en linguistique*Option - 3 crédits.*

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme

LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale

Bloc 72H Recherches en littérature française*Option - 6 crédits.*

ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 72I Recherches en linguistique*Option - 3 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-180-1-0

Version 09 (A23)

Baccalauréat spécialisé en linguistique (B.A.)**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est tout d'abord de permettre à l'étudiant d'acquérir une solide formation dans les cinq domaines de base de la discipline que sont la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe et la sémantique. Ensuite d'amener l'étudiant à utiliser ces connaissances de base et à les approfondir dans la thématique propre de l'une des trois orientations du programme, qui sont Langue et société (Segment 71), Langue et technologie (Segment 72) et Langue et cognition (Segment 73).

L'orientation Langue et société (Segment 71) a pour objectif de donner à l'étudiant un contexte large et les outils linguistiques appropriés pour l'étude des questions où le langage est en interaction avec des variables sociales et culturelles. C'est le cas par exemple pour aborder l'étude du bilinguisme, pour déterminer comment une langue a évolué au travers de son histoire ou pour étudier la variation linguistique en fonction de facteurs sociaux comme l'âge, le genre ou la classe sociale.

L'orientation Langue et technologie (Segment 72) a pour objectif de former l'étudiant à différentes facettes de la problématique du traitement automatique du langage (TAL), comme le traitement de grands corpus de textes, la traduction automatique, la génération de textes, l'élaboration d'ontologies et le développement de différents outils langagiers, comme les correcteurs d'orthographe ou les systèmes de dialogue homme-machine.

Cette problématique implique également une étude approfondie des propriétés complexes du lexique par la lexicologie et la terminologie.

L'orientation Langue et cognition (Segment 73) a pour objectif de former l'étudiant aux questions touchant à la représentation du langage dans le cerveau humain, aux mécanismes qui régissent sa production et sa compréhension par l'individu ainsi qu'aux facteurs internes et externes qui peuvent influencer, favoriser ou perturber le fonctionnement normal de ces processus. On y prépare l'étudiant à la recherche expérimentale sur ces questions.

Les trois orientations du baccalauréat spécialisé en linguistique peuvent mener aux programmes de maîtrise en orthophonie et de maîtrise en audiologie. Des conditions d'admissibilité particulières s'appliquent pour ces programmes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français: Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 01C avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission. L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation Langue et cognition.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits et trois orientations.

- L'orientation Langue et société comprend les segments 01 et 71 avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.
- L'orientation Langue et technologie comprend les segments 01 et 72 avec 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.
- L'orientation Langue et cognition comprend les segments 01 et 73 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le tronc commun comprend 36 crédits répartis de la façon suivante: 27 crédits obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances de base en linguistique

Obligatoire - 27 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2052	3	Méthodes quantitatives en linguistique
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 01B Connaissances approfondies en linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 01C Maîtrise du français

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1013	3	Langue et technologie
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit

Bloc 01D Formation pratique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 3960	6	Travail dirigé

LNG 3970 6 Stage

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits***Segment 71 Propre à l'orientation Langue et société**

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires, un minimum de 21 crédits de cours à option.

Bloc 71A Langue et société*Obligatoire - 12 crédits.*

ANT 1611 3 Langage, culture, société
 ANT 2665 3 Description ethnolinguistique
 LNG 2122 3 Histoire du français
 LNG 2350 3 Sociolinguistique

Bloc 71B Approches sociolinguistiques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

LLM 1000 3 Espaces linguistiques
 LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique
 LNG 2100 3 Français québécois
 LNG 2140 3 Questions de bilinguisme
 LNG 2340 3 Langues secondes

Bloc 71C Approches ethnolinguistiques*Option - Maximum 12 crédits.*

ANT 2611 3 Ethnographie de la communication
 ANT 2624 3 Mythes, rites, symboles
 ANT 2625 3 La variation ethnolinguistique
 ANT 2630 3 Langues en danger
 ANT 3625 3 Langue, culture et poésie
 ANT 3626 3 Langage et genre social

Bloc 71D Approches sociologiques*Option - Maximum 9 crédits.*

SOL 1013 3 Sociologie générale
 SOL 1016 3 Déviance, exclusion et contrôle social
 SOL 1018 3 Initiation à la recherche sociologique
 SOL 1090 3 Construction des données qualitatives
 SOL 1150 3 Culture, connaissance et idéologie
 SOL 2104 3 Relations ethniques
 SOL 2105 3 Sociologie de l'individu
 SOL 2511 3 Microsociologie
 URB 1111 3 Le Québec urbain
 URB 1113 3 Espaces et sociétés

Bloc 71E Approches culturelles*Option - Maximum 6 crédits.*

AES 3022 3 Cultures du Japon contemporain
 AES 3032 3 Culture et communication en Corée
 ALL 1310 3 Civilisation allemande
 ANG 1021 3 Contemporary British and Irish Culture
 ANG 1022 3 Contemporary Canadian Culture
 ANG 1023 3 Contemporary American Culture
 ANT 3030 3 Les Autochtones et l'État canadien
 ANT 3854 3 Autochtones de l'Est canadien
 ANT 3875 3 Langues et cultures de l'Asie du Sud

ANT 3876 3 Langues et cultures du Caucase
 ARA 1001 3 Introduction au monde arabe 1
 ARA 1002 3 Introduction au monde arabe 2
 AUT 2001 3 Introduction aux langues autochtones
 AUT 2500 3 Travail en contextes autochtones
 CTL 1120 3 Introduction à la culture catalane
 ESP 1215 3 Civilisation espagnole
 ESP 1317 3 Civilisation hispano-américaine
 HST 1061 3 Histoire de la Chine depuis le 16^e siècle
 HST 2628 3 Le Viêt Nam moderne
 PTG 1100 3 Le monde lusophone
 REL 2270 3 Traditions spirituelles autochtones

Bloc 71F Formation complémentaire en linguistique*Option - Maximum 15 crédits.*

LNG 1010 3 Langage et cognition
 LNG 1050 3 Ancien et moyen français
 LNG 2002 3 Acquisition et linguistique
 LNG 2045 3 Grammaire du français et linguistique
 LNG 2095 3 Linguistique de corpus
 LNG 2160 3 Introduction à la psycholinguistique
 LNG 2240 3 Pragmatique
 LNG 2355 3 Troubles du langage et linguistique
 LNG 3045 3 Lexicographie
 LNG 3052 3 Méthodes avancées en linguistique expérimentale
 LNG 3090 3 Neurosciences du langage
 LNG 3120 3 Traitement automatique du langage
 LNG 3450 3 Production de la parole

Bloc 71G Disciplines connexes*Option - Maximum 12 crédits.*

ARV 1050 3 Introduction à l'archivistique
 ARV 1054 3 Classification des archives
 ARV 2955 3 Histoire du livre et de l'imprimé
 AUD 1131 3 Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
 AUD 1132 3 Psychoacoustique et perception de la parole
 COM 2200 3 Communication, interaction et discours
 ETM 2102 3 Les institutions médiévales
 FRA 2111 3 Littérature de la Nouvelle-France
 HST 2001 3 Paléographie
 IFT 1016 3 Programmation 1
 IFT 1166 3 Programmation orientée objet en C++
 IFT 1990 3 Informatique pour sciences sociales
 INU 1001 3 Introduction à l'information numérique
 INU 1020 3 Organisation de l'information numérique
 PHI 1005 3 Logique 1
 PHI 1130 3 Philosophie des sciences
 PHI 2150 3 Philosophie des sciences humaines
 PHI 2160 3 Philosophie des sciences exactes
 PHI 2180 3 Philosophie du langage
 PHI 2320 3 Philosophie de l'esprit
 PSY 1006 3 Méthodologie scientifique 1

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 71H Cours de langue

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)

CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes

ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et technologie

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option.

Bloc 72A Langue et technologie

Obligatoire - 21 crédits.

IFT 1016	3	Programmation 1
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
PHI 1005	3	Logique 1
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 72B Informatique et information numérique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 2810	3	Structures de données

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
INU 3011	3	Documents structurés

Bloc 72C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001	3	Paléographie
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 72E Cours de langue

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1	CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
ALL 1110	3	Allemand écrit	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ANG 1052	3	English Grammar 1	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ANG 1053	3	English Grammar 2	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	GRC 2011	3	Grec intermédiaire
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	GRC 2021	3	Grec avancé (A)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	GRC 2031	3	Grec avancé (B)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
			ITL 2040	3	Italien parlé
			ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
			JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
			JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
			JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)

JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Segment 73 Propre à l'orientation Langue et cognition

L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation Langue et cognition.

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option.

Bloc 73A Langue et cognition

Obligatoire - 24 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 73B Formation complémentaire en psychologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2

PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 73C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 73D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001	3	Paléographie
IFT 1016	3	Programmation 1
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 2104	3	Relations ethniques
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 73E Cours de langue

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1

ALL 1090	3	Grammaire avancée 1	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1110	3	Allemand écrit	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1052	3	English Grammar 1	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	GRC 2011	3	Grec intermédiaire
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	GRC 2021	3	Grec avancé (A)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	GRC 2031	3	Grec avancé (B)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ARA 1912	3	Arabe A1	ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ITL 2040	3	Italien parlé
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)	JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)

JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Programme 1-180-2-0

Version 06 (A21)

Majeure en linguistique

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base 1

Obligatoire - 24 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 71B Connaissances de base 2

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 71C Conn. de base 3 - Ling. historique/philologie

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français

LNG 2122 3 Histoire du français

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - 6 crédits.

FRA 1013 3 La rédaction
FRA 2952G 3 Techniques d'écriture
FRA 2953G 3 Structuration de textes
TRA 1005 3 Difficultés du français écrit
TRA 1015 3 Interférences linguistiques

Bloc 71E Langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 1901 3 Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902 3 Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903 3 Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904 3 Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ARA 1901 3 Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902 3 Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903 3 Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904 3 Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912 3 Arabe A1
CHN 1901 3 Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902 3 Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903 3 Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904 3 Chinois 4 (niveau A1+)
CTL 1901 3 Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902 3 Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903 3 Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904 3 Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901 3 Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902 3 Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903 3 Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904 3 Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901 3 Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902 3 Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903 3 Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901 3 Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902 3 Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903 3 Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904 3 Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901 3 Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902 3 Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903 3 Japonais 3 (niveau A1+)

JPN 1904 3 Japonais 4 (niveau A2.1)
LAT 1111 3 Initiation à la langue latine 1
LAT 1121 3 Initiation à la langue latine 2
ORA 1900 3 Langue des signes québécoise 1
PTG 1901 3 Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902 3 Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903 3 Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904 3 Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901 3 Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902 3 Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 71F Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LNG 1013 3 Langue et technologie
LNG 2002 3 Acquisition et linguistique
LNG 2052 3 Méthodes quantitatives en linguistique
LNG 2095 3 Linguistique de corpus
LNG 2160 3 Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340 3 Langues secondes
LNG 2350 3 Sociolinguistique
LNG 3052 3 Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3120 3 Traitement automatique du langage
LNG 3160 3 Atelier de travaux pratiques
LNG 3450 3 Production de la parole

Bloc 71G Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LNG 1010 3 Langage et cognition
LNG 2045 3 Grammaire du français et linguistique
LNG 2100 3 Français québécois
LNG 2140 3 Questions de bilinguisme
LNG 2240 3 Pragmatique
LNG 2355 3 Troubles du langage et linguistique
LNG 3045 3 Lexicographie
LNG 3090 3 Neurosciences du langage

Bloc 71H Compl. linguistique historique/philologie romane

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique

Bloc 71Y Formations complémentaires et connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2611 3 Ethnographie de la communication
ANT 2624 3 Mythes, rites, symboles
ANT 2665 3 Description ethnolinguistique
ARV 1050 3 Introduction à l'archivistique
ARV 1054 3 Classification des archives
ARV 2955 3 Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2200 3 Communication, interaction et discours
ETM 2102 3 Les institutions médiévales
FRA 2111 3 Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001 3 Paléographie
IFT 1166 3 Programmation orientée objet en C++
IFT 1810 3 Introduction à la programmation

IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-180-4-0**

Version 04 (A98)

Mineure en linguistique**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

Obligatoire - 9 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2122	3	Histoire du français

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques

Bloc 71E Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2052	3	Méthodes quantitatives en linguistique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage

LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 71F Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-182-4-0

Version 02 (A18)

Mineure en sciences cognitives**OBJECTIFS**

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de deux trimestres, la sclarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 74

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1

Bloc 74B Fondements théoriques et méthodologiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 74C Champs sectoriels disciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Programme 1-185-1-0

Version 15 (A22)

Baccalauréat en traduction (B.A.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en traduction vise à préparer l'étudiant à la traduction de l'anglais vers le français dans le respect des normes de pratique professionnelle, notamment la qualité, l'efficacité et la déontologie, afin d'exercer sa profession (comme salarié, entrepreneur, associé ou travailleur autonome). Le diplômé possèdera également une formation de base en terminologie et en traduction spécialisée. La formation permettra à l'étudiant de contextualiser son domaine d'étude et pourra également conduire à des études de 2^e cycle orientées vers la pratique professionnelle ou la recherche.

À la fin de son cheminement, l'étudiant sera en mesure de :

- Mettre en oeuvre des stratégies de transfert linguistique et culturel
- Utiliser adéquatement les outils informatiques
- Communiquer efficacement dans une langue de qualité
- Mettre en oeuvre des techniques de recherche appropriées
- Gérer des projets
- Exercer un rôle-conseil
- Développer une réflexion critique sur la pratique sur sa pratique en mobilisant les concepts pertinents

Le baccalauréat spécialisé en traduction permet aussi d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières :

- Traduction
- Terminologie
- Révision
- Rédaction
- Conseil linguistique
- Métiers langagiers

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les 3 crédits de cours au choix des cheminement régulier et COOP doivent être

pris, sauf exception autorisée, parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du responsable des études du Département.

- L'étudiant qui désire s'inscrire dans le cheminement COOP ou au cheminement international en fait la demande au responsable à la fin de sa 1^{re} année dans le programme. Il doit pour cela avoir obtenu un minimum de 24 crédits de cours du B.A. spécialisé en traduction et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement COOP doit réaliser trois stages obligatoires en milieu de travail (TRA2001, TRA3001 et TRA3002) dont les crédits sont cumulés en supplément des 90 crédits normalement requis pour le programme.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement international doit préparer un contrat d'études à l'étranger qui s'intègre à ses objectifs scolaires et présenter au responsable une attestation de réussite d'un test de langue internationale à un niveau correspondant à B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Un séjour à l'étranger d'au moins 1 trimestre est exigé. Les cours du bloc 81H servent à parfaire la connaissance de la langue passive (langue C), si nécessaire, avant le séjour à l'étranger. En cas de retour à l'orientation générale, 3 crédits pourront être reconnus comme cours au choix.
- Le contrat d'études à l'étranger devra préciser les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil, le nombre d'ECTS (2 ECTS comptant pour 1 crédit nord-américain), de crédits du Royaume-Uni (4 « UK credits » comptant pour 1 crédit) ou de toute autre unité de valeur de l'université d'accueil. Le stage TRA2950 Pratique en milieu de travail pourra être inscrit dans ce bloc s'il est réalisé à l'étranger.
- Le mentorat l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) peut débiter en 2^e année après l'obtention de 45 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits au cheminement régulier, au cheminement COOP et au cheminement international. Les étudiants du cheminement COOP doivent faire les

cours TRA2001, TRA3001 et TRA3002 en dehors du programme.

- Les cheminements régulier et COOP comprennent 54 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option (segment 01: 12 à 15 crédits et segment 80: 18 à 24 crédits) et un maximum de 3 crédits au choix.

Dans le cas du cheminement COOP, les étudiants doivent faire en plus les cours hors programme suivants:

TRA2001 - 3,0 crédits - Stage en milieu de travail 1

TRA3001 - 3,0 crédits - Stage en milieu de travail 2

TRA3002 - 3,0 crédits - Stage en milieu de travail 3

- Le cheminement international comprend 54 crédits obligatoires et 36 à option. (Segment 01: 12 à 15 crédits et segment 81: 18 à 24 crédits).

Segment 01 Commun à tous les cheminements

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 54 crédits obligatoires et 12 à 15 crédits optionnels.

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 2505	3	Traduction et adaptation
TRA 2650	3	Révision
TRA 3555	3	Traduction professionnelle assistée par ordinateur

Bloc 01B Communication

Obligatoire - 12 crédits.

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 2330	3	Rédaction professionnelle

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 01E Exercice de la profession

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 3900	3	Réalités professionnelles
TRA 3915	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

Bloc 01F Évolution de la discipline

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 01G Anglais

Option - 6 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Selon leur classement, les étudiants de niveau 1 pourront suivre les cours TRA1025, TRA1750 ou TRA2750, les étudiants de niveau 2 pourront suivre les cours TRA1750 et TRA2750.

TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 1750	3	General Translation
TRA 2750	3	Advanced Translation

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Le bloc 01H intègre le mentorat de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) (TRA2920). Ce mentorat peut débiter en 2ème année après l'obtention de 45 crédits.

TRA 2900	3	Téléstage
TRA 2920	3	Mentorat professionnel
TRA 2950H	6	Pratique en milieu de travail

Bloc 01J Langues et notions

Option - 3 crédits.

TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Segment 80 Propre aux cheminements régulier et COOP

Les étudiants du cheminement régulier et du cheminement COOP doivent compléter de 18 à 24 crédits optionnels, incluant les 6 crédits des blocs 80A et 80B et de 12 à 18 crédits dans les blocs 80C, 80D, 80E, 80F et 80G. Ils peuvent faire jusqu'à 3 crédits au choix au bloc 80Z.

Les étudiants inscrits au cheminement COOP doivent faire les 9 crédits hors programme des cours suivants: TRA2001 Stage COOP en milieu de travail 1, TRA3001 Stage COOP en milieu de travail 2, TRA3002 Stage COOP en milieu de travail 3.

Bloc 80A Thématiques particulières

Option - 3 crédits.

TRA 3650	3	Révision et post-édition
TRA 3655	3	Traduction et terminologie au Canada
TRA 3850	3	Introduction à l'interprétation

Bloc 80B Connaissances linguistiques

Option - 3 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 80C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3355	3	Traduction en environnement
TRA 3515	3	Traduction scientifique

Bloc 80D Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 3565	3	Traduction juridique : valeurs mobilières

Bloc 80E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie

Bloc 80F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3575	3	Traduction administrative

Bloc 80G Filière littéraire et multimodale*Option - Maximum 6 crédits.*

TRA 2570	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle

Bloc 80Z*Choix - Maximum 3 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autres que TRA et LNG.***Segment 81 Propre au cheminement international**

Les étudiants du cheminement international doivent compléter de 18 à 24 crédits optionnels incluant les 12 crédits du bloc 81I et de 6 à 12 crédits dans les blocs 81C-81D-81E-81F-81G.

Bloc 81A Thématiques particulières*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 3650	3	Révision et post-édition
TRA 3655	3	Traduction et terminologie au Canada
TRA 3850	3	Introduction à l'interprétation

Bloc 81B Connaissances linguistiques*Option - Maximum 3 crédits.*

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 81C Filière scientifique et technique*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3355	3	Traduction en environnement
TRA 3515	3	Traduction scientifique

Bloc 81D Filière juridique*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 3565	3	Traduction juridique : valeurs mobilières

Bloc 81E Filière biomédicale et pharmaceutique*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie

Bloc 81F Filière commerciale, économique et administrative*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3575	3	Traduction administrative

Bloc 81G Filière littéraire et multimodale*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 2570	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle

Bloc 81H Propre au cheminement international - Perfect. connaissance 3e langue*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 3002	3	Version
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones

Bloc 81I Propre au cheminement international - Ét. à l'étranger - transfert ling*Option - 12 crédits.***Programme 1-185-2-0****Version 06 (A22)****Majeure en traduction****OBJECTIFS**

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de pointe dans la discipline et est en relation gigogne avec le baccalauréat spécialisé pour les étudiants qui souhaiteraient faire le passage de l'un vers l'autre. Ce programme permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière, par exemple, dans une troisième langue ou dans un domaine de spécialité comme le droit ou l'économie. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en traduction spécialisée et en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycle orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein durant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée

qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le mentorat de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) (TRA2920) peut débiter en 2e année après l'obtention de 30 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Les crédits sont répartis de la façon suivante: les 42 crédits obligatoires du tronc commun (segment 01) et 18 crédits à option (de 6 à 12 crédits dans le segment 01 et de 6 à 12 crédits dans le segment 73).

Segment 01

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 2505	3	Traduction et adaptation
TRA 2650	3	Révision
TRA 3555	3	Traduction professionnelle assistée par ordinateur

Bloc 01B Communication

Obligatoire - 12 crédits.

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 2330	3	Rédaction professionnelle

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 01E Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 3900	3	Réalités professionnelles
TRA 3915	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

Bloc 01F Évolution de la discipline

Option - Maximum 3 crédits.

Les cours TRA2115 et TRA3125 sont fortement recommandés aux étudiants désireux de poursuivre leurs études en recherche aux études supérieures. Valider auprès des responsables le cheminement approprié le cas échéant.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 01G Anglais

Option - 3 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Selon leur classement, les étudiants de niveau 1 pourront suivre les cours TRA1025, TRA1750 ou TRA2750, les étudiants du niveau 2 pourront suivre les cours TRA1750, TRA2750 ou TRA3750.

TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 1750	3	General Translation
TRA 2750	3	Advanced Translation

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - 3 crédits.

TRA 2900	3	Téléstage
TRA 2920	3	Mentorat professionnel

Segment 73 Traduction spécialisée

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Langues et notions

Option - 3 crédits.

TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Bloc 73B Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3355	3	Traduction en environnement

TRA 3515 3 Traduction scientifique

Bloc 73C Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 3565 3 Traduction juridique : valeurs mobilières

Bloc 73D Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2545 3 Traduction médicale et pharmaceutique

TRA 3545 3 Traduction en biotechnologie

Bloc 73E Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2525 3 Traduction commerciale

TRA 3525 3 Traduction économique

TRA 3575 3 Traduction administrative

Bloc 73F Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2570 3 Localisation, multimédia et jeux vidéo

TRA 3580 3 Traduction littéraire

TRA 3590 3 Traduction audiovisuelle

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE

Programme 1-145-1-5

Version 05 (A23)

Baccalauréat en littératures de langue française (B.A.)

OBJECTIFS

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions.

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures

permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des oeuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit.

L'orientation Dramaturgie

conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires.

L'orientation Francophonie

est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises.

Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être chercheur, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la Francophonie ou organismes théâtraux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures comprend les segments 01 et 83. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A, B, C et G. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 84. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, aux deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84B, D, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 85. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 85A, F, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option.

Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation histoire, poétique et théorie des littératures (segment 83) comprend 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 au choix.
- l'orientation dramaturgie (segment 84) comprend 27 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 3 au choix.
- l'orientation francophonie (segment 85) comprend 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2031	3	Littérature et histoire de la langue

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Segment 83 Propre à l'orientation histoire, poétique et théorie des littératures

Les 66 crédits de l'orientation sont à option.

Bloc 83A Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17 ^e siècle

Bloc 83B Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18 ^e - 21 ^e siècles

Bloc 83C Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

Bloc 83D Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17 ^e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18 ^e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19 ^e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19 ^e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20 ^e et 21 ^e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2620	3	Littératures autochtones francophones du Canada

Bloc 83E Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 83F Théories

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

FRA 1980	3	Littératures numériques en littérature
FRA 2012	3	Approches critiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 83G Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 83H Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 12 crédits

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83I Pratiques d'écriture*Option - Maximum 12 crédits.*

FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2807	3	Création littéraire : non-fiction
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario

Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture*Option - Maximum 9 crédits.*

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 83L Littératures et cultures anciennes et étrangères*Option - Maximum 9 crédits.*

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2380	3	La Bible comme littérature

Bloc 83M Langues anciennes et modernes*Option - Maximum 6 crédits.*

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Ce bloc inclut également les cours suivants: GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

Bloc 83Y*Option - 3 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3030	3	Théories du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain

ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Segment 84 Propre à l'orientation dramaturgie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 60 crédits à option.

Bloc 84A Histoire du théâtre occidental

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 84B Dramaturgies

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3860	3	Stage en milieu théâtral

Bloc 84C Dramaturgie anglophone

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 2115	3	Shakespeare

Bloc 84D Compléments aux études dramaturgiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma

CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3030	3	Théories du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

Bloc 84E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2807	3	Création littéraire : non-fiction
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 84F Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 84G Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes

FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2620	3	Littératures autochtones francophones du Canada

Bloc 84H Poétiques et parcours de lecture*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 84I Théories*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1980	3	Littératures numériques en littérature
FRA 2012	3	Approches critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature

Bloc 84J Langue française*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 84K Études interdisciplinaires et culturelles*Option - Maximum 9 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature

FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 84L Littératures/dramaturgies anciennes/étrangères*Option - Maximum 9 crédits.*

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

REL 2380 3 La Bible comme littérature

Bloc 84M Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le

<http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours suivants: GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

Bloc 84Y

Option - 3 crédits.

ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANT 1611	3	Langage, culture, société
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Segment 85 Propre à l'orientation francophonie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 63 crédits à option.

Bloc 85A Initiation aux littératures francophones

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie

Bloc 85B Approche historique des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes

Bloc 85C Lecture des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 85D Approches interculturelles

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles

Bloc 85E Sciences humaines

Option - Maximum 6 crédits.

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
REL 1930	3	Bible, arts et culture

Bloc 85F Histoire des littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle

Bloc 85G Histoire des littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2620	3	Littératures autochtones francophones du Canada

Bloc 85H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales

FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois

Bloc 85I Théories*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

FRA 1980	3	Littératures numériques en littérature
FRA 2012	3	Approches critiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 85J Langue française*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 85K Études interdisciplinaires et culturelles*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes

Bloc 85L Pratiques d'écriture*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2807	3	Création littéraire : non-fiction
FRA 3709	3	Les chantiers de la création

Bloc 85M Métiers de l'édition et de la culture*Option - Maximum 6 crédits.*

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 85N Littératures anciennes et étrangères*Option - Maximum 6 crédits.*

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
REL 2380	3	La Bible comme littérature

Bloc 850 Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours suivants : GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

Bloc 85Y

Option - 3 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3030	3	Théories du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2295	3	L'art au 19 ^e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain

REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-145-2-5

Version 04 (A23)

Majeure en littératures de langue française**OBJECTIFS**

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A, C, D, E et I. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 70B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 70B Lectures critiques

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2031	3	Littérature et histoire de la langue

Bloc 70C Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17 ^e siècle

Bloc 70D Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18 ^e - 21 ^e siècles

Bloc 70E Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

Bloc 70F Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17 ^e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18 ^e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19 ^e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19 ^e siècle

FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20 ^e et 21 ^e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2620	3	Littératures autochtones francophones du Canada

Bloc 70G Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 70H Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1980	3	Littératures numériques en littérature
FRA 2012	3	Approches critiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 70I Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 70J Études interdisciplinaires et culturelles*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70K Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation

Bloc 70L Pratiques d'écriture*Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2807	3	Création littéraire : non-fiction
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 70M Compléments aux pratiques d'écriture*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2107	3	Adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario

Bloc 70N Métiers de l'édition et de la culture*Option - Maximum 6 crédits.*

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.***OBJECTIFS**

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse*Obligatoire - 12 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 70B Introductions à l'histoire des littératures*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17 ^e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18 ^e - 21 ^e siècles
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

Bloc 70C Initiations à l'analyse*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones

Bloc 70D Études interdisciplinaires et culturelles*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature

Bloc 70E Pratiques d'écriture*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2807	3	Création littéraire : non-fiction

Bloc 70F Métiers de l'édition*Option - Maximum 6 crédits.*

ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition

Programme 1-163-1-0

Version 04 (A07)

Baccalauréat en lettres et sciences humaines (B.A.)**OBJECTIFS**

L'organisation du savoir n'a pas toujours été celle que nous connaissons aujourd'hui. Il est important d'en connaître les configurations historiques pour mieux comprendre le présent, d'autant plus que la réorganisation du discours et des formes du savoir est toujours plus manifeste dans notre vécu quotidien à la fois par le contact accru entre les cultures que produit la mondialisation, et par l'impact de la cyberculture sur nos vies. Saisir cette dynamique de l'organisation des savoirs dans une perspective interdisciplinaire et historique devient alors un atout précieux pour mieux contribuer à une société en mutation. Ce baccalauréat offre une formation interdisciplinaire solide fondée sur l'étude des questions fondamentales touchant l'ensemble des sciences humaines. Il appréhende l'évolution des savoirs selon une approche à la fois conceptuelle et historique et à partir de la perspective propre à cinq disciplines soit l'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature comparée et les littératures de langue française. Cette formation polyvalente et pluridisciplinaire permettra à l'étudiant de s'adapter à un marché du travail large et en constante évolution tout en ayant acquis une culture générale soigneusement construite. Après deux années de formation générale interdisciplinaire et une troisième année spécialisée dans une des cinq disciplines de base, le programme permet de

poursuivre des études de maîtrise dans la discipline choisie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01 F doivent être choisis dans une seule et même langue. L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire. L'étudiant inscrit aux orientations histoire de l'art et philosophie ne peut suivre plus de 15 crédits dans le bloc 01 B.
- Pour être admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.
- Pour être admissible à la maîtrise en Littératures de langue française sans propédeutique, l'étudiant doit avoir suivi deux cours FRA du bloc 01 B et tous les cours exigés dans le segment 73.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B. A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et cinq orientations:

- orientation Histoire (segment 71)
- orientation Histoire de l'art (segment 72)
- orientation Littératures de langue française (segment 73)
- orientation Littérature comparée (segment 74)
- orientation Philosophie (segment 75)

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 45 à 51 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

Pour compléter le nombre de crédits requis dans ce bloc, l'étudiant devra s'inscrire aux cours HST1032 et HAR1090, en substitution des cours FAS1030 et FAS1040 abolis ou non offerts.

Bloc 01B Fondements

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI.

L'étudiant inscrit aux orientations Histoire de l'art et Philosophie ne peut suivre plus de 15 crédits.

FRA 1027	3	Histoire de la littérature
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne

Bloc 01C L'humanité et son passé

Option - 6 crédits.

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2800	3	Platon

Bloc 01D Science et culture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
GEO 1112	3	Système Terre 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences

PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes

Bloc 01E Culture et différence

Option - 6 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 01F Langue

Option - 12 crédits.

Les 12 crédits du bloc doivent être choisis dans une seule et même langue.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2040	3	Italien parlé
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)

JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Segment 71 Propre à l'orientation Histoire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 24 crédits à option.

Pour être admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.

L'étudiant inscrit à l'orientation doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71B Méthodologie

Option - 3 crédits.

HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71C Antiquité - Moyen Âge

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle

HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71D Europe moderne et contemporaine*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire

Bloc 71E Canada - Québec*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine

Bloc 71F Les Amériques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis

Segment 72 Propre à l'orientation Histoire de l'art

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 72A*Obligatoire - 12 crédits.*

HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 72B Moyen Âge et Renaissance*Option - 3 crédits.*

HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72C XVIIe - XVIIIe siècles*Option - 3 crédits.***Bloc 72D XIXe siècle***Option - 3 crédits.*

HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art

Bloc 72E XXe siècle*Option - 3 crédits.*

HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes

HAR 3220	3	L'art actuel

Bloc 72F Arts des Amériques*Option - 3 crédits.*

HAR 1610	3	Américanités
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec

Segment 73 Propre à l'orientation Littératures de langue française

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 18 crédits à option.

Pour être admissible à la maîtrise en Littératures de langue française sans propédeutique, l'étudiant doit avoir suivi deux cours FRA du bloc 01B et tous les cours exigés.

Bloc 73A*Obligatoire - 9 crédits.*

Pour compléter le nombre de crédits requis dans ce bloc, l'étudiant devra s'inscrire aux cours FRA2008 ainsi qu'à un autre cours de théorie, en substitution des cours FRA2000 et FRA2001 abolis.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature

Bloc 73B Poétique et parcours de lecture*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 73C Histoires des littératures*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles

Bloc 73D Approches*Option - 3 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias

Bloc 73E Recherches et outils*Option - 3 crédits.*

FRA 1009	3	Grammaire du français

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Segment 74 Propre à l'orientation Littérature comparée

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 18 crédits à option.

Bloc 74A Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 74B Littérature

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 74C Interdisciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 74D Aires culturelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Segment 75 Propre à l'orientation Philosophie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et

24 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1

Bloc 75B Philosophie du langage et des sciences

Option - 6 crédits.

PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine

Bloc 75C Philosophie continentale

Option - 6 crédits.

PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 75D Éthique et politique

Option - 6 crédits.

PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 75E Histoire de la philosophie

Option - 6 crédits.

PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Programme 1-085-1-0

Version 13 (A19)

Baccalauréat en études allemandes (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 72 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après test (entretien ou test écrit auprès de la coordinatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71H Stage

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 3400	6	Stage dans une institution germanophone

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories

HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

Bloc 71Z

Choix - 9 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-2-0

Version 12 (A19)

Majeure en études allemandes**OBJECTIFS**

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

Bloc 71D Civilisation et histoire*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 71E Littérature et cinéma*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71F Traduction et rédaction*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 71G Lectures dirigées*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71Y Disciplines connexes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

Bloc 71Z*Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.***Programme 1-085-4-0****Version 10 (A19)****Mineure en études allemandes****OBJECTIFS**

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclolarité

La sclolarité minimale du programme est de deux trimestres, la sclolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 18 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue allemande après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit auprès de la coordonnatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront suivre des cours dans le bloc 71A.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français

Bloc 71C Littérature / civilisation en langue française et traduction

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde

Bloc 71D Littérature / civilisation en langue allemande

Option - Maximum 15 crédits.

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-7-0

Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français

international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 70B Culture - cours en allemand

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 70C Culture - cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Programme 1-087-1-0

Version 01 (H10)

Baccalauréat en études allemandes et histoire (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.

OBJECTIFS

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base 1

Obligatoire - 15 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70B Formation de base 2

Obligatoire - 15 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 70C Perfectionnement

Obligatoire - 12 crédits.

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3	Lectures dirigées

Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande

Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne

Option - 9 crédits.

HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2

Option - 15 crédits.

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire

Bloc 70H Contributions d'autres disciplines

Option - 3 crédits.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
POL 1954	3	Politique internationale

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-091-4-1

Version 00 (A14)

Mineure en études lusophones

OBJECTIFS

La mineure en études lusophones permet d'acquérir des connaissances en langue portugaise, en littérature et en culture lusophones. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études lusophones. Le programme est associé au secteur Arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70B Langue

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 70C Lettres et société

Option - Maximum 6 crédits.

PTG 2030	3	Lectures dirigées en études lusophones
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale

HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-091-7-0

Version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)

PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 70B Culture*Option - Maximum 6 crédits.*

LLM 1000	3	Espaces linguistiques
PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones

Programme 1-092-4-0

Version 02 (A01)

Mineure en études latino-américaines**OBJECTIFS**

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements*Obligatoire - 3 crédits.*

LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse

Bloc 70B Aires culturelles*Option - 3 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine

Bloc 70C Histoire*Option - 3 crédits.*

ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine

Bloc 70D Économie et société*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 70E Langues*Option - 6 crédits.*

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 70F Histoire et développement*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques

Bloc 70G Arts, cultures et littératures*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête

ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70H Croissance et développement*Option - Maximum 3 crédits.*

POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-104-4-0

Version 00 (A13)

Mineure en études catalanes**OBJECTIFS**

La mineure en études catalanes a pour but d'offrir une formation en langue, culture et civilisation catalanes ainsi qu'en littérature et/ou traduction catalan-français. Le programme permet d'effectuer un stage en milieu de travail ou un séjour d'immersion en pays catalan (facultatifs). L'étudiant peut également s'inscrire à des cours dans des disciplines connexes : histoire, littérature, linguistique et traduction. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études catalanes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Bloc 72A A Civilisation*Obligatoire - 3 crédits.*

CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane

Bloc 72B Langue*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)

Bloc 72C Lettres et société*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
CTL 2030	3	Lectures dirigées en études catalanes
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72D Applications pratiques*Option - Maximum 6 crédits.*

CTL 2410	3	Stage
CTL 2420	3	Voyage d'études

Bloc 72E Disciplines connexes*Option - Maximum 12 crédits.*

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 2340	3	Langues secondes
POL 3851	3	Intégration européenne
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-104-7-0 Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la sclarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
CTL 2420	3	Voyage d'études

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3851	3	Intégration européenne

Programme 1-105-1-0 Version 13 (A19)

Baccalauréat en études hispaniques (B.A.)

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 33 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)

ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 33 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 15 crédits, maximum 33 crédits.

ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 73F Culture, société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 73Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
COM 1200	3	Introduction aux médias
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-2-0**Version 15 (A19)****Majeure en études hispaniques****OBJECTIFS**

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 18 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2536	3	Grammaire avancée

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1

ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 73F Culture et société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
COM 1200	3	Introduction aux médias
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17 ^e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18 ^e - 21 ^e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-4-0

Version 08 (A19)

Mineure en études hispaniques**OBJECTIFS**

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 72A Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)

ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 72B Étude de la langue et traduction*Option - Maximum 27 crédits.*

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique

Bloc 72C Civilisation et littérature*Option - Maximum 21 crédits.*

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72D Culture et société*Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-6-1

Version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)

ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée

Bloc 70B Culture : cours en espagnol*Option - Maximum 6 crédits.*

ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain

Bloc 70C Culture : cours en français*Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3835	3	L'Amérique latine

Programme 1-110-2-0

Version 07 (A03)

Majeure en études italiennes**OBJECTIFS**

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une solide compétence langagière ainsi qu'une connaissance approfondie de la culture italienne dans ses différents aspects. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation*Obligatoire - 6 crédits.*

ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 2195	3	Société et culture en Italie

Bloc 72B Langue*Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
ITL 3020	3	Langue et culture en Italie

Bloc 72C Littérature et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3	Italie-Québec: parcours interculturels
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 72D L'Italie dans la Méditerranée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 3867	3	Culture et société italienne
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72E Les arts

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ETM 1400	3	Le livre médiéval
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 2340	3	Langues secondes
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

OBJECTIFS

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne

Bloc 72B Langue*Option - Maximum 15 crédits.*

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé

Bloc 72C Lettres et société*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 3867	3	Culture et société italienne
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 2270	3	Italie-Québec: parcours interculturels
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72D Disciplines connexes*Option - Maximum 3 crédits.*

HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 2340	3	Langues secondes

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-110-7-0

Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version

Bloc 70B Culture : cours en italien*Option - Maximum 6 crédits.*

ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

ITL 3075 3 Grands courants littéraires en Italie

Bloc 70C Culture : cours en français*Option - Maximum 6 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3	Italie-Québec: parcours interculturels

Programme 1-117-4-0

Version 04 (H17)

Mineure en études arabes**OBJECTIFS**

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, composé de vingt-deux États et peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1^{er} cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements*Obligatoire - 6 crédits.*

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2

Bloc 70B Langue*Option - Maximum 12 crédits.*

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1

Bloc 70C Le monde arabe*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Bloc 70D Disciplines connexes*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-117-7-0

Version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le

programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARA 2030	3	Traduction arabe 1

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Programme 1-121-7-0

Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture russes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions

suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

Programme 1-130-5-0

Version 00 (H03)

Certificat en études néo-helléniques

OBJECTIFS

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1901, 1902, 1903 et 1904 en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours du bloc 72B.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études néo-helléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Langue

Option - Maximum 12 crédits.

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)

Bloc 72B Lettres et civilisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 3000	3	Programme de lecture
GRM 3005	3	Prose néo-hellénique
GRM 3005Z	3	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3006Z	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3100	3	Traduction littéraire grec-français
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-130-6-1

Version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne est un agencement de cinq cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir la connaissance de la langue et la culture de la Grèce moderne par le biais d'une formation ciblée.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 3100	3	Traduction littéraire grec-français

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 3005	3	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3	Poésie néo-hellénique
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne

Programme 1-135-1-0

Version 13 (A21)

Baccalauréat en études anglaises (B.A.)

OBJECTIFS

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er

cycle doivent approuver le projet de recherche dirigé avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option choisis dans les blocs de cours à option à l'exclusion du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix,

- en cheminement Honor : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option dont les 12 crédits du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 36 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1034	3	20th & 21st Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

Bloc 71B Grammaire

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

Bloc 71C Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 27 crédits, maximum 42 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1450	3	The Short Story in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2006	3	Literature, Culture and Contact
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Bloc 71D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 3101	3	Stage 1
ANG 3102	3	Stage 2

Bloc 71V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6001	3	Séminaire honor 1
ANG 6002	3	Séminaire honor 2

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 2102	3	Cinéma québécois
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
REL 2380	3	La Bible comme littérature
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-2-0

Version 11 (A21)

Majeure en études anglaises**OBJECTIFS**

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont

suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1034	3	20th & 21st Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

Bloc 71B Grammaire

Option - maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

Bloc 71C Langue parlée

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 71D Lecture et langue écrite

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)

ANG 1922 3 Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 71E Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 21 crédits, maximum 33 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1450	3	The Short Story in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2006	3	Literature, Culture and Contact
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Bloc 71F Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 2102	3	Cinéma québécois
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories

HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71G Stages

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 3101	3	Stage 1
ANG 3102	3	Stage 2

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-4-0

Version 08 (A21)

Mineure en études anglaises

OBJECTIFS

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)
- orientation Langue et culture (segment 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 01A Grammaire et composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

Bloc 01B Cultures anglophones

Option - 3 crédits.

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

Bloc 01C Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1034	3	20th & 21st Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1450	3	The Short Story in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2006	3	Literature, Culture and Contact
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2454	3	Literature and Medicine

ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

Bloc 72A Langue parlée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 72B Lecture et langue écrite

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 72C Littératures modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature

Programme 1-135-7-0

Version 00 (E99)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français

international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la sclarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle

Bloc 70B Culture - cours en anglais

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature

ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature

Programme 1-137-1-0

Version 00 (A07)

Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française (B.A.)**OBJECTIFS**

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en "humanities" qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres, la sclarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Bloc 70A Intro. discipline (ét. françaises/ét. anglaises)

Obligatoire - 36 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 2020	3	English Languages since 1066
FAS 3000	3	Formations culturelles des théories
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 70B Littératures des Amériques (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois

Bloc 70C Littératures des Amériques (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70D Littératures du monde (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70E Littératures du monde (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1655	3	Travel Literature in English

ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization

Bloc 70F Littératures/cultures populaires (ét. françaises)*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 70G Littératures/cultures populaires (ét. anglaises)*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare

Bloc 70H Ident. sexuelles/sexualités (ét. franç./ét. ang.)*Option - 6 crédits.*

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles

Bloc 70I Histoire des littératures (ét. françaises)*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3220	3	Auteur français

Bloc 70J Histoire des littératures (ét. anglaises)*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900

Bloc 70K Théorie (ét. françaises)*Option - 6 crédits.*

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2285	3	Les récits de soi

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3503	3	Mythes et littérature

Bloc 70L Théorie (ét. anglaises)*Option - 3 crédits.*

ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-140-1-0****Version 00 (A14)****Baccalauréat en littérature comparée (B.A.)****OBJECTIFS**

Ce programme offre à l'étudiant une formation spécialisée en littérature comparée, de pair à une ouverture sur les cultures et l'apprentissage intensif d'au moins deux langues. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie des théories littéraires à propos de la littérature comparée, de son apparition comme discipline autonome jusqu'aux recherches contemporaines et interdisciplinaires. Il permet à l'étudiant de se façonner un programme en études comparatives, soit en savoirs et théories littéraires, soit en traditions littéraires comparées, soit en médias, soit orienté vers l'interculturel. Ce programme vise à doter l'étudiant :

- d'une formation théorique et critique sur l'analyse des rapports interculturels
- de connaissances sur les relations entre divers médias dans le domaine de l'expression culturelle
- d'apprentissages substantiels de plusieurs littératures dans au moins deux domaines linguistiques
- d'une réflexion systématique, de nature épistémologique, sur l'organisation du savoir.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé d'utiliser les crédits du bloc 70J à l'apprentissage d'une 3e ou d'une 4e langue.

Cheminement Honor

L'étudiant qui réussit au moins 54 crédits du baccalauréat, en maintenant une moyenne cumulative de 3,7, peut choisir le cheminement Honor. Il doit suivre les cours du bloc 70V (9 crédits) : LCO 4000 Projet de recherche 1, LCO 4001 Projet de recherche 2, sous la supervision d'un professeur, et un cours du bloc 70W (3 crédits) : séminaire à option des cycles supérieurs en littérature comparée (niveau 6000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 75 à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 70B Bases : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Bases : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains

Bloc 70D Bases : médias

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3060	3	Lectures numériques

Bloc 70E Bases : interculturel

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine

Bloc 70F Spécialisation : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale

Bloc 70G Spécialisation : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine : panorama
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale

FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2380	3	La Bible comme littérature

Bloc 70H Spécialisation : médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 3021	3	Le cinéma japonais
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1700	3	Literature and Film
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
COM 2001	3	Communication et mondialisation
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1145	3	L'œuvre d'art et ses récits
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945

Bloc 70I Spécialisation : interculturel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2

ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 70J Langues

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

En plus des cours énumérés dans le présent bloc, les étudiants peuvent choisir parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ARA 1912	3	Arabe A1	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ARA 1912	3	Arabe A1	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)

JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70V Cheminement Honor*Option - maximum 9 crédits*

LCO 4000	3	Projet de recherche Honor 1
LCO 4001	6	Projet de recherche Honor 2

Bloc 70W Cheminement Honor*Option - maximum 3 crédits*

LCO 6004	3	Poétique
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6540	3	Séminaire de recherche
LCO 6546	3	Littérature et médias
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Programme 1-140-2-0**Version 03 (A17)****Majeure en littérature comparée****OBJECTIFS**

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état

actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70 F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 39

crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 70B Comparaisons littéraires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques

Bloc 70D Ouverture aux autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
REL 2380	3	La Bible comme littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 70E Aires culturelles*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70F Langues*Option - Maximum 6 crédits.*

En plus des cours énumérés dans le présent bloc, les étudiants peuvent choisir parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.***Programme 1-140-4-0****Version 01 (A98)****Mineure en littérature comparée****OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologies*Obligatoire - 6 crédits.*

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture

Bloc 70B Littérature*Option - 6 crédits.*

LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Interdisciplinaire*Option - 6 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
REL 2380	3	La Bible comme littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 70D Aires culturelles*Option - 6 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine

AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3	Introduction au Québec

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.***Programme 1-163-4-1****Version 00 (A22)****Mineure en humanités numériques****OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques des technologies au cœur des humanités numériques, une thématique qui transforme les disciplines en lettres et sciences humaines. Au terme de cette formation, les étudiants auront développé une attitude critique et consciente par rapport au défi fondamental que représentent de nos jours les liens étroits entre les technologies et les lettres et sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible à la mineure en humanités numériques, le candidat doit avoir complété 30 crédits universitaires de premier cycle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en humanités numériques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HNU 3000	3	Humanités numériques : laboratoire

Bloc 70B Ateliers techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HNU 3051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 3052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 3053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 3054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 3055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 3056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 3057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 3058	1	Humanités numériques : technologies du Web

HNU 3059	1	Humanités numériques : langages de programmation

Bloc 70C Compléments disciplinaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2920	3	Histoire des médias
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FAS 1001	3	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales
FAS 1002	3	Initiation à la programmation en sciences sociales
FAS 1003	3	Visualisation des données
FAS 3001	3	Statistiques avancées en sciences sociales
FAS 3002	3	Intelligence artificielle et données textuelles
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique
HST 2007	3	Histoire numérique
IFT 1015	3	Programmation 1
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 3060	3	Lectures numériques
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-185-5-2

Version 00 (A97)

Certificat de traduction troisième langue

Programme offert conjointement avec le Département de littératures et de langues du monde.

OBJECTIFS

Le certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1^{er} cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

- ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans

- leur formation professionnelle;
- permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits. Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations :

- l'orientation Traduction allemand-français (segment 81)
- l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol (segment 82).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : de 15 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Option - 3 crédits.

ALL 3191	1.5	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3191	1.5	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3192	1.5	Travail dirigé en traduction 2

ALL 3192	1.5	Travail dirigé en traduction 2
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers

Bloc 01C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 81A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 81B

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain

Segment 82 Propre à l'orient. Traduction espagnol-français, franç.-esp.

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 82A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

Bloc 82B

Option - Maximum 6 crédits.

ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES ET DE STATISTIQUE

Programme 1-190-1-0

Version 20 (A20)

Baccalauréat en mathématiques (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaire. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail. L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier. L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon sept orientations :

- orientation Actuariat (segments 01 et 75) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.
- orientation Actuariat COOP (segments 01 et 76) avec 60 crédits obligatoires et 30 crédits à option.
- orientation Mathématiques pures et appliquées (segments 01 et 77) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique (segments 01 et 79) avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique COOP (segments 01 et 80) avec 66 crédits obligatoires, 24 crédits à option.
- orientation Mathématiques financières (segments 01 et 81) avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Sciences mathématiques (segments 01 et 82) avec 26 crédits obligatoires, 61 à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant inscrit dans une orientation COOP, doit aussi s'inscrire à un stage hors programme.

Segment 01 Commun aux sept orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 26 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3251	3	Théorie du risque
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 75B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 75C Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
ACT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 75D Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 75E Compléments de mathématiques

Option - Maximum 13 crédits.

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

IFT 3700 3 Introduction à la science des données

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3).

Bloc 76A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

ACT 1240 3 Mathématiques financières
 ACT 2243 3 Investissements
 ACT 2250 3 Mathématiques de l'assurance-vie 1
 ACT 3201 3 Régimes de retraite
 ACT 3251 3 Théorie du risque
 STT 2400 3 Régression linéaire
 STT 2700 3 Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1015 3 Programmation 1
 IFT 1174 3 Chiffrier, bases de données et programmation VBA
 STT 1682 1 Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 76C Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

ACT 2241 3 Produits dérivés et gestion de risque
 ACT 2242 3 Finance corporative
 ACT 2251 3 Mathématiques de l'assurance-vie 2
 ACT 2284 3 Mathématiques de l'assurance IARD
 ACT 3230 3 Finance mathématique
 ACT 3253 3 Gestion des risques
 ACT 3261 3 Modélisation prédictive
 ACT 3282 3 Laboratoire de mathématiques financières
 ACT 4000 3 Mémoire de fin d'études

Bloc 76D Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

STT 2000 3 Échantillonnage
 STT 2105 3 Statistique bayésienne
 STT 2305 3 Analyse multivariée appliquée
 STT 3220 3 Méthodes de prévision
 STT 3260 3 Modèles de survie
 STT 3410 3 Plans et analyses d'expériences
 STT 3510 3 Biostatistique
 STT 3781 3 Laboratoire de statistique
 STT 3790 3 Apprentissage statistique
 STT 3795 3 Fondements théoriques en science des données

Bloc 76E Compléments de mathématiques

Option - Maximum 13 crédits.

MAT 1410 3 Calcul 2
 MAT 2050 3 Analyse 2
 MAT 2100 3 Analyse 3
 MAT 2115 3 Équations différentielles

MAT 2130 3 Variable complexe
 MAT 2412 3 Analyse numérique
 MAT 2719 3 Marches et graphes aléatoires
 MAT 2795 3 Introduction aux structures intrinsèques des données
 MAT 6117 4 Mesure et intégration
 MAT 6701 4 Probabilités

Bloc 76F Stages

Obligatoire - 6 crédits.

MAT 2000 3 Stage 1
 MAT 3000 3 Stage 2

Bloc 76Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

DMO 1000 3 Introduction à la démographie
 ECN 1000 3 Principes d'économie
 ECN 1040 3 Introduction à la microéconomie
 ECN 1050 3 Introduction à la macroéconomie
 ECN 2165 3 Comptabilité 1
 IFT 1025 3 Programmation 2
 IFT 2015 3 Structures de données
 IFT 3245 3 Simulation et modèles
 IFT 3700 3 Introduction à la science des données

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Analyse, algèbre et géométrie

Obligatoire - 24 crédits.

MAT 1460 3 Modélisation
 MAT 2050 3 Analyse 2
 MAT 2100 3 Analyse 3
 MAT 2115 3 Équations différentielles
 MAT 2130 3 Variable complexe
 MAT 2300 3 Géométrie différentielle
 MAT 2412 3 Analyse numérique
 MAT 2600 3 Algèbre 1

Bloc 77B Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

IFT 1015 3 Programmation 1
 MAT 1681 1 Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 77C Compléments de mathématiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 27 crédits.

MAT 1410 3 Calcul 2
 MAT 2450 3 Mathématiques et technologie
 MAT 2460 3 Dynamiques adaptatives
 MAT 2466 3 Analyse appliquée
 MAT 2531 3 Histoire des mathématiques
 MAT 2611 3 Algèbre 2
 MAT 2719 3 Marches et graphes aléatoires
 MAT 2795 3 Introduction aux structures intrinsèques des données
 MAT 3162 3 Équations aux dérivées partielles
 MAT 3300 3 Introduction aux variétés différentiables

MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois

Bloc 77D Mathématiques avancées et stages*Option - Maximum 8 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 77E Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 77F Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux

IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 77Y Contributions d'autres disciplines*Option - Maximum 6 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique

Bloc 77Z*Choix - 3 crédits.***Segment 79 Propre à l'orientation Statistique**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 H ou du bloc 79 Y dans la même discipline.

Bloc 79A Éléments de statistique*Obligatoire - 18 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique

Bloc 79B Éléments de mathématiques*Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique

Bloc 79C Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 79D Éléments de statistique 2*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée

Bloc 79E Compléments de statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6516	3	Données catégorielles

Bloc 79F Compléments de mathématique*Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 79G Mémoire de fin d'études et stages*Option - Maximum 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
STT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 79H Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 79I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique*Option - Maximum 12 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1

ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 79Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

Bloc 79Z*Choix - 3 crédits.***Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP**

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 80H ou du bloc 80 Y dans la même discipline.

Bloc 80A Éléments de statistique*Obligatoire - 18 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique

Bloc 80B Éléments de mathématiques*Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique

Bloc 80C Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 80D Éléments de statistique 2*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée

Bloc 80E Compléments de statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6516	3	Données catégorielles

Bloc 80F Compléments de mathématique*Option - Maximum 10 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 80G Stages*Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 80H Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 80I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique*Option - Maximum 9 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 80Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Mathématiques de l'aléatoire et la finance*Obligatoire - 36 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision

Bloc 81B Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 81C Compléments de mathématiques*Option - Maximum 10 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 81D Compléments d'actuariat*Option - Maximum 9 crédits.*

ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 81E Compléments de statistique*Option - Maximum 9 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 81F Mémoire de fin d'études et stages*Option - Maximum 6 crédits.*

ACT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 81G Compléments d'informatique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 81H Éléments d'économie*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1

ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière

Bloc 81Z*Choix - 3 crédits.***Segment 82 Propre à l'orientation Sciences mathématiques**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 61 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 82A Compléments de mathématiques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles

Bloc 82B Outils informatiques de base*Option - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 82C Compléments*Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage

STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 82D Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1174	3	Chiffrer, bases de données et programmation VBA
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 82Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance

PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique

Bloc 82Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-190-2-0****Version 14 (A20)****Majeure en mathématiques****OBJECTIFS**

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de quatre trimestres, la sclarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 26 crédits obligatoires, 31 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 26 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres

MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 71C Éléments d'informatique

Option - 4 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-190-4-0

Version 10 (A20)

Mineure en mathématiques

OBJECTIFS

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires, 9

crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 19 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1330	3	Ensembles, relations, nombres et fonctions
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1340	3	Éléments d'algèbre
MAT 1350	3	Éléments d'analyse
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1441	3	Électromagnétisme

PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Bloc 71Z*Choix - 2 crédits.***Programme 1-191-1-0**

Version 10 (A19)

Baccalauréat en mathématiques et informatique (B. Sc.)*Programme offert conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.***OBJECTIFS**

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et en recherche opérationnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT. Le segment 01A constitue un tronc commun aux 2 orientations. La répartition des cours entre la 2e et la 3e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 91 crédits.

Il est offert selon 2 cheminements:

Cheminement Propre à l'orientation mathématiques et informatique (segment 01 et segment 70) : 49 crédits obligatoires, 39 crédits à option et de 3 crédits au choix.

Cheminement Propre à l'orientation science des données (segment 01 et segment 71) : 58 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01

Tronc commun aux deux orientations

Bloc 01A Bases de mathématiques, informatique et statistique*Obligatoire - 43 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation mathématiques et informatique**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

Bloc 70A Perfectionnement en mathématiques*Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2

Bloc 70B Informatique*Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70C Stages et travaux dirigés*Option - Maximum 6 crédits.*

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 70D Mathématiques et statistique*Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée

STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigles IFT ou MAT ou STT*L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT.***Segment 71 Propre à l'orientation science des données***Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 30 crédits à option.***Bloc 71A Perfectionnement en statistique, informatique et mathématiques***Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 3700	3	Introduction à la science des données
MAT 2412	3	Analyse numérique
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique

Bloc 71B Statistique*Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 71C Informatique*Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique

IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 71D Stages et travaux dirigés*Option - Maximum 6 crédits*

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique
STT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 71E Actuariat et finance mathématique*Option - Maximum 9 crédits*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières

Bloc 71F Mathématiques*Option - Maximum 9 crédits*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigles IFT ou MAT ou STT

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT.

Programme 1-192-1-0

Version 11 (A10)

Baccalauréat en mathématiques et physique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de physique.

OBJECTIFS

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants: PHY3131, PHY3214 et PHY3442.

Bloc 70A Éléments mathématiques

Obligatoire - 34 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2466	3	Analyse appliquée

Bloc 70B Physique fondamentale

Obligatoire - 34 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2

Bloc 70C Compléments de mathématiques 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 70D Compléments de physique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique

PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3701	3	Éléments de physique stellaire
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3711	3	Cosmologie et astrophysique extragalactique
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 70E Compléments de physique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 70F Compléments de mathématiques 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-193-1-0

Version 06 (H01)

Baccalauréat en mathématiques et économie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de sciences économiques.

OBJECTIFS

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 à 12 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Bloc 70A Bases de mathématiques et d'économie

Obligatoire - 56 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 13 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 70C Perfectionnement en économie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Un étudiant ayant acquis 60 crédits et plus au Baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 peut, après étude du dossier, être autorisé à s'inscrire à deux des trois cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350 ou, par substitution, à un ou deux des cours suivants :

- ECN 4040 (Microéconomie honor),
- ECN 4050 (Macroéconomie honor),
- ECN 4160 (Économétrie honor)
- ECN 4070 (Économie mathématique honor).

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques

ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée
ECN 3995	3	Stage
ECN 6013	3	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3	Éléments d'économétrie

Bloc 70D Informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C

Bloc 70E Optimisation*Option - 3 crédits.*

ECN 4070	3	Économie mathématique honor
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

Bloc 70Y Contributions d'autres disciplines*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde

HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
POL 1000	3	Fondements de science politique
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.***DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE****Programme 1-148-1-5****Version 02 (H16)****Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie (B.A.)***Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.***OBJECTIFS**

Ce programme intègre les littératures de langue française et la philosophie. Il vise à marier éthique et esthétique, création et critique, sensibilité et raison dans une perspective pluridisciplinaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une bonne formation générale dans les deux disciplines ainsi qu'une formation spécifiquement conçue pour développer le sens critique, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse et la qualité de l'expression. En outre, ce programme permet d'acquérir de solides bases historiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements philosophiques et littéraires

Obligatoire - 39 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature

Bloc 70B Philosophie de la connaissance

Option - Maximum 3 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70C Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France

FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 70D Histoire de la philosophie

Option - 6 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 70F Éthique et philosophie politique

Option - 3 crédits.

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale

PHI 3660 3 Philosophie du droit

Bloc 70G Philosophie continentale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205 3 Philosophie française contemporaine
 PHI 1255 3 Introduction à la philosophie de l'art
 PHI 2205 3 La phénoménologie de Husserl
 PHI 2210 3 Théorie critique
 PHI 2215 3 Le post-structuralisme en France
 PHI 2255 3 Théories esthétiques
 PHI 3015 3 Psychanalyse et philosophie
 PHI 3205 3 Nietzsche
 PHI 3640 3 Hegel
 PHI 3735 3 Gadamer et l'herméneutique
 PHI 3755 3 La phénoménologie après Husserl
 PHI 3760 3 Heidegger
 PHI 3780 3 Figures de la philosophie européenne

Bloc 70H Ouvertures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2311 3 Poétique et théorie des genres
 FRA 2318 3 Imaginaire social et littérature
 FRA 2500 3 La littérature et les autres arts
 FRA 2805 3 Littérature et édition
 FRA 3180 3 Édition critique
 FRA 3302 3 Rhétorique et argumentation
 FRA 3306 3 Théories des identités sexuelles
 FRA 3310 3 Littérature et société
 FRA 3313 3 Littérature et psychanalyse
 FRA 3360 3 La représentation théâtrale
 FRA 3503 3 Mythes et littérature
 FRA 3508 3 Identités culturelles et littérature

Bloc 70I Langues

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901 3 Allemand 1 (niveau A1.1)
 ALL 1902 3 Allemand 2 (niveau A1.2)
 ALL 1903 3 Allemand 3 (niveau A2.1)
 ALL 1904 3 Allemand 4 (niveau A2.2)
 ALL 1905 3 Allemand 5 (niveau B1.1)
 ALL 1906 3 Allemand 6 (niveau B1.2)
 ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
 ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)
 ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
 ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)
 ANG 1904 3 Anglais 4 (niveau B1.2)
 ANG 1905 3 Anglais 5 (niveau B2.1)
 ANG 1906 3 Anglais 6 (niveau B2.2)
 ANG 1911 3 Lire en anglais 1 (niveau B1)
 ANG 1912 3 Lire en anglais 2 (niveau B2)
 ANG 1924 2 Rédaction académique et professionnelle
 ANG 1925 1 Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
 ANG 1933 3 Expression orale académique et professionnelle
 GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1

GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2
 GRC 2011 3 Grec intermédiaire
 GRC 2021 3 Grec avancé (A)
 GRC 2031 3 Grec avancé (B)
 LAT 1111 3 Initiation à la langue latine 1
 LAT 1121 3 Initiation à la langue latine 2
 LAT 2011 3 Latin intermédiaire
 LAT 2021 3 Latin avancé (A)
 LAT 2031 3 Latin avancé (B)

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-195-1-0

Version 12 (A14)

Baccalauréat en philosophie (B.A.)

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 83

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 83A Bases de la philosophie

Obligatoire - 18 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 83B Histoire de la philosophie 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 83C Histoire de la philosophie 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 83D Histoire de la philosophie 3

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 83E Philosophie et sciences humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 83F Philosophie éthico-politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique

PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 83G Philosophie et pensée scientifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 83H Cours approfondis

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3450	3	Animation philosophique pour jeunes
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 83I Philosophie orientale

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise

PHI 2965 3 Le bouddhisme chinois

Bloc 83L Langues

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
 ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)
 ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
 ANG 1912 3 Lire en anglais 2 (niveau B2)
 ANG 1924 2 Rédaction académique et professionnelle
 ANG 1925 1 Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
 ANG 1933 3 Expression orale académique et professionnelle
 ARA 1901 3 Arabe 1 (niveau A1.1)
 ARA 1902 3 Arabe 2 (niveau A1.2)
 ARA 1903 3 Arabe 3 (niveau A2.1)
 ARA 1904 3 Arabe 4 (niveau A2.2)
 ARA 1912 3 Arabe A1
 CHN 1905 3 Chinois 5 (niveau A2.1)
 CHN 1906 3 Chinois 6 (niveau A2.2)
 CHN 1907 3 Chinois 7 (niveau A2.3)
 CHN 1908 3 Chinois 8 (niveau A2+)
 CHN 1911 3 Chinois 11 (niveau B1.3)
 CHN 1912 3 Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
 CHN 1913 3 Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
 GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1
 GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2
 LAT 1111 3 Initiation à la langue latine 1
 LAT 1121 3 Initiation à la langue latine 2

Bloc 83Y Initiations complémentaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.

AES 2034 3 Pensée chinoise par les textes
 AES 3010 3 Lire la pensée chinoise antique
 ANT 1013 3 Éléments d'ethnologie
 ANT 2026 3 Anthropologie politique
 COM 1300 3 Théories de la communication
 COM 2200 3 Communication, interaction et discours
 ECN 1000 3 Principes d'économie
 ECN 1050 3 Introduction à la macroéconomie
 ECN 1350 3 Histoire économique du monde occidental
 ETM 1400 3 Le livre médiéval
 FRA 1027 3 Histoire de la littérature
 FRA 1110 3 Introduction aux classicismes
 FRA 2100 3 Littérature française du Moyen Âge
 FRA 2112 3 Littérature française du 18e siècle
 FRA 3313 3 Littérature et psychanalyse
 FRA 3314 3 Littérature et philosophie
 GRC 1031 3 Introduction à la littérature grecque
 HAR 1166 3 Histoires mondiales de l'art 1
 HAR 1167 3 Histoires mondiales de l'art 2
 HAR 1200 3 Introduction à l'art moderne
 HAR 2252 3 L'art au 18e siècle
 HAR 2295 3 L'art au 19e siècle
 HAR 3040 3 Histoire et pratique de la critique d'art

HST 1031 3 Histoire de l'Antiquité
 HST 1041 3 L'Europe moderne
 HST 1042 3 L'Europe contemporaine
 IFT 1015 3 Programmation 1
 IFT 1025 3 Programmation 2
 IFT 1065 3 Structures discrètes en informatique
 IFT 1810 3 Introduction à la programmation
 LAT 1031 3 Histoire de la littérature latine
 LCO 1000 3 Introduction à la littérature comparée
 LCO 1008 3 Oeuvres de la littérature mondiale 1
 LCO 2040 3 Oeuvres de la littérature mondiale 2
 LCO 3010 3 Théories de la littérature
 LNG 1540 3 Notions de syntaxe
 LNG 1955 3 Notions générales de linguistique
 LNG 2240 3 Pragmatique
 MAT 1000 4 Analyse 1
 MAT 1101 3 Mathématiques fondamentales
 MAT 1340 3 Éléments d'algèbre
 PHY 1651 3 Mécanique classique 1
 PHY 1652 3 Relativité 1
 POL 3235 3 Politiques scientifiques
 PSY 1085 3 L'apprentissage
 PSY 2055 3 Psychologie de la perception
 PSY 2065 3 Processus cognitifs 1
 PSY 2115 3 Psychopathologie: introduction
 PSY 3022 3 Histoire critique de la psychologie
 REL 2980 3 Fondements religieux de l'Occident

Bloc 83Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Programme 1-195-2-0

Version 12 (A14)

Majeure en philosophie

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 84

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 84A Bases de la philosophie

Obligatoire - 18 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 84B Histoire de la philosophie 1

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 84C Histoire de la philosophie 2

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5 ^e - 12 ^e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13 ^e - 15 ^e siècles)

Bloc 84D Histoire de la philosophie 3

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 84E Philosophie et sciences humaines

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 84F Philosophie éthico-politique

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 84G Philosophie et pensée scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 84H Cours approfondis

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychoanalyse et philosophie
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences

PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3450	3	Animation philosophique pour jeunes
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 84I Philosophie orientale*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 84Y Initiations complémentaires*Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.*

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3	Anthropologie politique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3	L'art au 18e siècle
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1340	3	Éléments d'algèbre
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

Bloc 84Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.***Programme 1-195-4-0**

Version 05 (A09)

Mineure en philosophie**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 85

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 85A Bases de la philosophie

Obligatoire - 6 crédits.

PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85B Histoire de la philosophie 1

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 85C Histoire de la philosophie 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 85D Histoire de la philosophie 3

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 85E Philosophie et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 85F Philosophie éthico-politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 85G Philosophie et pensée scientifique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 85I Philosophie orientale

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 85Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Programme 1-198-4-0

Version 03 (A23)

Mineure en éthique et droit**OBJECTIFS**

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner une solide formation de base permettant de poser correctement les problèmes éthiques ; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques ; initier les non-juristes à des questions de fondement et d'application du droit ; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de questions éthiques traditionnelles et actuelles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Philosophie*Obligatoire - 9 crédits.*

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 71B Droit*Obligatoire - 6 crédits.*

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1010	3	Fondements du droit

Bloc 71C Approfondissement en philosophie*Option - 6 crédits.*

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine

Bloc 71D Approfondissement en droit*Option - 6 crédits.*

DRT 1004	3	Introduction au droit de l'environnement
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories avancées du droit

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-199-1-0

Version 00 (A05)

Baccalauréat en philosophie et études classiques (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Centre d'études classiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six

années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Le programme s'articule autour de trois grands objectifs :

- Acquérir des connaissances approfondies sur la pensée philosophique et le monde antiques et développer les compétences linguistiques et autres nécessaires à la compréhension des textes anciens en grec ou en latin
- Développer les aptitudes intellectuelles de base nécessaires à la pensée critique
- À partir des outils méthodologiques de la discipline, examiner l'histoire des idées

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70B Introduction complémentaire (ét. classiques)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée

Bloc 70C Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 70D Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70E Langues, lecture de textes (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 70F Philosophie grecque (philosophie)

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70G Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit

Bloc 70H Histoire de la philosophie (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70I Philosophie éthico-politique (philosophie)

Option - Maximum 3 crédits.

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 70J Philosophie continentale (philosophie)

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70K Langues : latin médiéval (ét. classiques)*Option - Maximum 6 crédits.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1

Bloc 70L Littérature gréco-latine (ét. classiques)*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 70M Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 70N Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)*Option - Maximum 9 crédits.*

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 70O Linguistique (ét. classiques)*Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 70P Langues modernes (philosophie/ét. classiques)*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)

ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-247-1-0****Version 02 (A12)****Baccalauréat en science politique et philosophie (B.A.)***Programme offert conjointement avec le Département de science politique.***OBJECTIFS**

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2^e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.
- Un minimum de 36 crédits de cours POL (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 700) et 36 crédits de cours PHI (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P) est à respecter.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six

années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PEP 1000	3	Analyse politique théorique
PEP 2000	3	Enjeux philosophiques du politique
PEP 3000	3	Épistémologie des théories politiques

Bloc 70B Fondements philosophiques

Obligatoire - 15 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70C Volet science politique

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1009	3	Politique comparée
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 70D Philosophie de la connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance

PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie

Bloc 70E Tradition philosophique

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 70F Philosophie politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 70G Esthétique, herméneutique

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique

PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70H Pensée politique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques

Bloc 70I Méthodologies*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 70J Politique comparée*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2400	3	Fédéralisme comparé
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2410	3	La formation des États
POL 2802	3	Théories du développement

Bloc 70K Systèmes politiques*Option - Maximum 6 crédits.*

POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient

POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 70L Forces et comportements*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2005	3	Les élections
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2101	3	Communication politique
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3050	3	Les partis politiques
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

Bloc 70M Administration et politiques publiques*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 1025	3	Politique et économie
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales

Bloc 70N Relations internationales*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale

Bloc 70O Sociologie et sciences économiques*Option - Maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie

ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation

Bloc 70P Langues anciennes et modernes

Option – Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours suivants: GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
			JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
			JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
			JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
			JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
			JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
			LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
			LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
			PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)

PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)

Bloc 702

Choix - 6 crédits.

DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE

Programme 1-200-1-0

Version 15 (A10)

Baccalauréat en physique (B. Sc.)**OBJECTIFS**

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM1531, BIO1101, BIO1153, CHM2995 et PHY2900.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six

années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- Astronomie et astrophysique (segments 01 et 71), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Physique des matériaux (segments 01 et 72), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique du vivant (segments 01 et 73), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique subatomique (segments 01 et 74), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Générale (segments 01 et 75), 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option. Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi du bloc 01E au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 01A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 01B Formation expérimentale

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique

Bloc 01C Outils mathématiques de base

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 01D Méthodes de solution de problèmes en physique*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

Bloc 01E Physique avancée*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 01F Outils mathématiques complémentaires*Option - Maximum 4 crédits.*

MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique

Bloc 01G Outils informatiques complémentaires*Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 01H Stages en industrie*Option - Maximum 6 crédits.*

PHY 2031	3	Stage 1 en industrie

Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 71B Cours de spécialisation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3701	3	Éléments de physique stellaire
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3711	3	Cosmologie et astrophysique extragalactique

Bloc 71C Autres disciplines de la physique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 71D Compléments de physique*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 71Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.***Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base*Obligatoire - 9 crédits.*

PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 72B Cours de spécialisation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité

Bloc 72C Autres disciplines de la physique*Option - Maximum 9 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 72D Compléments de physique*Option - Maximum 15 crédits.*

Bloc 74B Cours de spécialisation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3600	3	Physique nucléaire

Bloc 74C Autres disciplines de la physique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 74D Compléments de physique*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3701	3	Éléments de physique stellaire
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3711	3	Cosmologie et astrophysique extragalactique
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 74Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 74Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A*Obligatoire - 3 crédits.*

PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 75B Disciplines de la physique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 75C Compléments de physique*Option - Maximum 21 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3701	3	Éléments de physique stellaire
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3711	3	Cosmologie et astrophysique extragalactique
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Programme 1-200-2-0

Version 13 (A10)

Majeure en physique**OBJECTIFS**

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de quatre trimestres, la sclarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 71B Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 71C Formation expérimentale

Obligatoire - 3 crédits.

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale

Bloc 71D Méthodes de solution de problème en physique

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

Bloc 71E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 71F Compléments de physique

Option - Maximum 9 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique

PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3701	3	Éléments de physique stellaire
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3711	3	Cosmologie et astrophysique extragalactique
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 71G Outils informatiques complémentaires*Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.***Programme 1-200-4-0**

Version 05 (A04)

Mineure en physique**OBJECTIFS**

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale*Obligatoire - 12 crédits.*

PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 71B Outils mathématiques*Option - Maximum 12 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71C Compléments de physique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.*

Programme 1-205-1-0

Version 05 (A16)

Baccalauréat en physique et informatique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

OBJECTIFS

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes – à l'aide de méthodes quantitatives – dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.
- Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 70A Physique fondamentale

Obligatoire - 31 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 70B Informatique fondamentale

Obligatoire - 24 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques

Bloc 70C Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 70D Modélisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 3245	3	Simulation et modèles
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 70E Compléments de physique

Option - Maximum 12 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3701	3	Éléments de physique stellaire
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3711	3	Cosmologie et astrophysique extragalactique
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 70F Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Les cours choisis peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.

Bloc 70G Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 10 crédits.

MAT 1978	4	Probabilités et statistique

MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigle IFT ou PHY

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY.

Maximum de 81 crédits 1000/2000

L'étudiant peut faire un maximum de 81 crédits de niveau 1000 et 2000.

ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

Programme 1-210-1-0

Version 14 (A20)

Baccalauréat en psychoéducation (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Les objectifs de ce programme sont :

- l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention;
- l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit avoir réussi tous ses cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat, soit 54 crédits, avant de s'inscrire au stage.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE.
- Cheminement honor: Ce cheminement s'adresse aux étudiants qui ont réussi un minimum de 54 crédits (soit tous les cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat). Seuls les étudiants ayant maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,4 après leur troisième trimestre d'études se verront offrir la possibilité de s'inscrire au cheminement honor. Le cheminement honor comprends les 12 crédits de cours du bloc 70V. Les crédits de ce cheminement remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier et inclut deux séminaires des cycles supérieurs en psychoéducation.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études en psychoéducation ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Les étudiants qui signifieront leur désir de reprendre leurs études au-delà de cette date devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,2 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Le baccalauréat en psychoéducation comporte deux cheminement : le cheminement régulier et le cheminement honor.

Cheminement régulier : 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor : 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 9 crédits à option dans les bloc 70C et 70D et les 12 crédits du bloc 70V.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 36 crédits.

PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1202	3	Développement normal et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 1209	3	Psychoéducation et réseaux
PSE 1210	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE 2202	3	Psychométrie et évaluation normative
PSE 22181	0	Méthodologie scientifique en psychoéducation 1

PSE 22182	6	Méthodologie scientifique en psychoéducation 2
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

Bloc 70B Formation clinique

Obligatoire - 33 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PSE 1213	2	Laboratoire de pratique psychoéducative 1
PSE 2203	3	Évaluation psychoéducative
PSE 2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE 2205	3	L'activité psychoéducative
PSE 2208	2	Laboratoire de pratique psychoéducative 2
PSE 2209	3	Conception de plans d'intervention
PSE 3202	3	La relation psychoéducative
PSE 32501	0	Stage d'intervention 1
PSE 32502	11	Stage d'intervention 2

Bloc 70C Développement et adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement honor : 3 crédits.

PSE 2214	3	Personnalité et adaptation
PSE 2215	3	Introduction aux perspectives évolutionnistes
PSE 2217	3	Développement et adaptation : thème choisi
PSE 2219	3	Analyse appliquée du comportement
PSE 3192	3	Médication et comportement
PSE 3212	3	Violence familiale à l'égard des enfants

Bloc 70D Évaluation - intervention psychoéducatives

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement honor : 6 crédits.

PSE 3207	3	Pratique psychoéducative en contexte autochtone
PSE 3209	3	Pratique psychoéducative et TDAH
PSE 3210	3	Pratique psychoéducative en milieu scolaire
PSE 3211	3	Pratique psychoéducative et vieillissement
PSE 3214	3	Pratique psychoéducative et santé mentale adulte
PSE 3215	3	Pratique psychoéducative en dépendances
PSE 3217	3	Pratique psychoéducative : fonctionnement cognitif
PSE 3219	3	Pratique psychoéducative et troubles intérieurs
PSE 3220	3	Pratique psychoéducative et troubles extérieurs
PSE 3221	3	Pratique psychoéducative et troubles développement

Bloc 70D Évaluation - intervention psychoéducatives

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement honor : 6 crédits.

Bloc 70V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit.

Cheminement honor : 12 crédits.

PSE 4001	3	Séminaire d'initiation recherche 1
PSE 4002	3	Séminaire d'initiation recherche 2
PSE 6001	3	Sénaire de maîtrise en psychoéducation
PSE 6116	3	Mobilisation des connaissances en psychoéducation

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 3 crédits.

Cheminement honor : 0 crédit.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE.

Programme 1-210-4-0

Version 06 (A20)

Mineure en psychoéducation**OBJECTIFS**

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et atypique, pouvant mener à l'adaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de première année du baccalauréat spécialisé en psychoéducation. La mineure peut être combinée à deux autres mineures ou certificats ou à une majeure pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1202	3	Développement normal et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 1209	3	Psychoéducation et réseaux
PSE 1210	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE 1213	2	Laboratoire de pratique psychoéducative 1
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE**Programme 1-220-1-0**

Version 15 (A20)

Baccalauréat en psychologie (B. Sc.)

Programme également offert au campus de Laval (1-220-1-9).

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau

1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminement: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie

PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé

PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3259	3	Psychologie légale
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71K Méthodologie scientifique*Option - Maximum 12 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3009	3	Laboratoire 3
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71V Propre au cheminement honor*Option - Maximum 9 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.**(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).*

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2454	3	La primatologie
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)	LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)	LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)	LNG 1540	3	Notions de syntaxe
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)	LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)	LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)	LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)	ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)	ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)	PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)	PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)	PHI 2305	3	Théories de la connaissance
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)	PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)	PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil	PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2	PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1	PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2	REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes	REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	REI 1140	3	Approche juridique en RI
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
IFT 1810	3	Introduction à la programmation	RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web	RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C	RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales	SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)	SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)	SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)	SOL 2511	3	Microsociologie
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)	SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique	SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)	SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)	SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)	SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)	SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)	SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)	VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)	VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)			
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)			
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)			
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)			
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)			
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)			
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)			
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)			
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)			
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)			
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)			
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)			
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice			
LNG 1010	3	Langage et cognition			

Bloc 712*Choix - 3 crédits.***Programme 1-220-1-2****Version 04 (E23)****Baccalauréat en neurosciences cognitive (B. Sc.)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme de baccalauréat en neurosciences cognitive vise à comprendre les mécanismes cérébraux sous-jacents aux fonctions mentales supérieures, telles que l'attention, la perception, la mémoire, la pensée, les émotions, le langage, la cognition musicale, etc. De plus en plus de techniques se développent permettant de répondre à une diversité de questions sur le fonctionnement cérébral. Ces nouvelles méthodes dépendent de l'informatique et de l'imagerie cérébrale. Tous les étudiants de ce programme auront développé des compétences méthodologiques et techniques leur

permettant de comprendre l'utilisation des principales méthodes pour explorer le système nerveux central. Les laboratoires de recherche et le cheminement Honor leur permettront de développer une expérience de recherche en neuroscience cognitive.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'ayant aucune connaissance en psychologie peuvent s'inscrire au cours PSY 1901 comme cours hors programme.

La première année, l'étudiant doit suivre un cheminement commun aux quatre orientations pour pouvoir choisir son orientation en deuxième année :

- IFT1016 Programmation 1
- LNG1010 Langage et cognition
- NCM2000 Cognition de la musique
- PSY1004 Analyses quantitatives en psychologie 1
- PSY1006 Méthodologie scientifique 1
- PSY1048 Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
- PSY1049 Neuroscience de la cognition et du comportement
- PSY2055 Psychologie de la perception
- PSY2065 Processus cognitifs 1

Pour accéder à l'orientation Neurocognition de la musique, des connaissances préalables en théorie et lecture musicales sont souhaitables.

Pour accéder à l'orientation Fondamentale, les étudiants devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203, ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Cheminement Honor

Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus; il faut avoir complété les cours IFT1016, LNG1010, NCM2000, PSY1004, PSY1006, PSY1048, PSY1049, PSY2008, PSY2055, PSY2065, et PSY3204 ainsi que les cours suivants, qui varient selon l'orientation choisie : Fondamentale : MAT1919, PSY2038, et LNG3160 ou NCM2200 ou PSY2007; Neuropsychologie : PSY1045, PSY1075, PSY1095, PSY1105, PSY2003, PSY2007, PSY2115; Neurolinguistique : LNG1080, LNG1400, LNG1540, LNG2002, et PSY2007 ou NCM2200; Neurocognition de la musique : MUS1300, MUS1315, NCM1500, NCM2100, et NCM2200. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 51 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques. Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres, la sclarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant réussit les cours prescrits pour le cheminement et maintient une moyenne d'au moins 3.5 dans les cours du programme.

À l'Université de Montréal :

L'orientation fondamentale peut donner accès au 2e cycle en psychologie.

L'orientation neuropsychologie peut donner accès au 2e et 3e cycles en psychologie professionnelle et recherche.

L'orientation neurolinguistique peut donner accès au 2e cycle en linguistique et en psychologie. Elle peut aussi donner accès à la maîtrise professionnelle en orthophonie et en audiologie. Pour accéder à la maîtrise en linguistique, il faudra avoir complété les cours LNG2050, LNG2080 et LNG2360. Pour accéder à la maîtrise en audiologie, il faudra avoir complété les cours AUD1131 et AUD1132.

L'orientation neurocognition de la musique peut donner accès au 2e cycle en psychologie et au certificat de 2e cycle en musicothérapie avec 24 crédits préalables de connaissance musicale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 71 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neuropsychologie comprend les segments 01 et 72 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neurolinguistique comprend les segments 01 et 73 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neurocognition de la musique comprend les segments 01 et 74 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.
- Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Cheminement régulier : 39 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor : 39 crédits obligatoires, les 12 crédits du bloc 01V et jusqu'à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Méthodes

Obligatoire - 18 crédits.

IFT 1016	3	Programmation 1
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2008	3	Méthodes en neurosciences cognitives 1
PSY 3018	3	Méthodes en neurosciences cognitives 2
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 01B Bases en neuroscience cognitive

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
NCM 2000	3	Cognition de la musique
PSY 1048	3	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSY 1049	3	Neuroscience de la cognition et du comportement
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 01C Neuroscience et neuropsychologie*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3088	3	Neuroscience sociale

Bloc 01D Approfondissement des méthodes et rédaction en anglais*Option - Maximum 12 crédits.*

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
IFT 1025	3	Programmation 2
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3009	3	Laboratoire 3

Bloc 01E Neuroanatomie et neuropsychophysiologie*Option - Maximum 12 crédits.*

AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
KIN 1016	3	Bases neurophysiologiques du mouvement
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1024	3	Physiologie de l'exercice 1
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 01F Génétique, évolution et cognition*Option - Maximum 12 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 01G Philosophie*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage

PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3005	3	Logique 3

Bloc 01V Cheminement Honor*Option - Maximum 12 crédits.*

Les étudiants du cheminement honor doivent obligatoirement faire les 12 crédits de ce bloc.

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 4022	3	Méthodes en neuroscience cognitive
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits***Segment 71 propre à l'orientation Fondamentale**

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Les étudiants qui veulent accéder à l'orientation Fondamentale devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Bloc 71A Modélisation et programmation en neuroscience cognitive*Obligatoire - 15 crédits.*

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
NSC 3084	3	Neurosciences computationnelles
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

Bloc 71B Laboratoires en neuroscience cognitive*Option - 3 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1

Bloc 71C Psychologie*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial

PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 71D Audition et neurocognition musicale*Option - Maximum 12 crédits.*

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

Bloc 71E Linguistique*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3450	3	Production de la parole
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2

Segment 72 propre à l'orientation Neuropsychologie

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 72A Psychologie générale*Obligatoire - 27 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 72B Laboratoires en neuroscience cognitive*Option - 3 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1

Bloc 72C Psychologie avancée*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 72D Linguistique*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3450	3	Production de la parole
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1

Bloc 72E Modélisation et programmation en neuroscience cognitive*Option - Maximum 9 crédits.*

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive

Bloc 72F Audition et neurocognition musicale*Option - Maximum 12 crédits.*

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

Segment 73 propre à l'orientation Neurolinguistique

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 73A Linguistique générale

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques

Bloc 73B Développement humain

Obligatoire - 6 crédits

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 73C Linguistique avancée

Option - Maximum 15 crédits.

LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2

Bloc 73D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 73E Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

Bloc 73F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive

Bloc 73G Spécialisation en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Segment 74 propre à l'orientation Neurocognition de la musique

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale

Bloc 74B Audition et musique

Option - Maximum 15 crédits.

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

MUS 3322X 3 Acoustique des instruments de musique

Bloc 74C Musiques numériques

Option - Maximum 9 crédits.

MUS 1127 3 Création de maquettes audio/MIDI
 MUS 1217 3 Typologie et morphologie sonores
 MUS 1321 3 Analyse, synthèse et traitement des sons
 MUS 3324X 3 Création musicale en langage graphique
 MUS 3329X 3 Projet en informatique musicale

Bloc 74D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1204 3 Psychopathologie 6-18 ans
 PSY 1045 3 Motivation et émotion
 PSY 1075 3 Psychologie sociale
 PSY 1095 3 Développement de l'enfant
 PSY 1105 3 Psychologie de la personnalité
 PSY 2003 3 Introduction à la psychométrie
 PSY 2044 3 Stress et anxiété
 PSY 2048 3 Psychologie de la santé
 PSY 2084 3 Identités et interactions sociales
 PSY 2093 3 Adolescence
 PSY 2115 3 Psychopathologie: introduction
 PSY 2254 3 Maturité et vieillesse
 PSY 3022 3 Histoire critique de la psychologie
 PSY 3063 3 Processus cognitifs 2
 PSY 3083 3 Mémoire humaine
 PSY 3090 3 Développement social et cognitif 0-5 ans
 PSY 3099 3 Développement familial
 PSY 3114 3 Les troubles mentaux graves
 PSY 3258 3 Psychopathologie 2

Bloc 74E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1080 3 Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
 LNG 1400 3 Notions de phonétique et de phonologie
 LNG 1540 3 Notions de syntaxe
 LNG 2002 3 Acquisition et linguistique
 LNG 2050 3 Syntaxe
 LNG 2080 3 Sémantique
 LNG 2140 3 Questions de bilinguisme
 LNG 2160 3 Introduction à la psycholinguistique
 LNG 2340 3 Langues secondes
 LNG 2355 3 Troubles du langage et linguistique
 LNG 2360 3 Morphologie
 LNG 2400 3 Phonétique instrumentale
 LNG 2470 3 Phonologie
 LNG 3450 3 Production de la parole
 ORA 1900 3 Langue des signes québécoise 1
 ORA 2900 3 Langue des signes québécoise 2

Bloc 74F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1919 3 Concepts mathématiques en neuroscience cognitive

PSY 2038 3 Programmation en neuroscience cognitive
 PSY 3019 3 Traitement des données en neuroscience cognitive

Programme 1-220-1-9

Version 04 (A20)

Baccalauréat en psychologie (B. Sc.)

Programme également offert au campus de Montréal (1-220-1-0).

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français

doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminement : le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale

PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie : introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3259	3	Psychologie légale
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels : les paraphilies

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71K Méthodologie scientifique*Option - Maximum 12 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3009	3	Laboratoire 3
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71V Propre au cheminement honor*Option - Maximum 9 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.**(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).*

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.**Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2454	3	La primatologie
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)

ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1

FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140	3	Approche juridique en RI
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3	Microsociologie
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-220-2-0****Version 06 (A20)****Majeure en psychologie****OBJECTIFS**

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Cours d'approfondissement

Option - Maximum 6 crédits.

NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3259	3	Psychologie légale
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-220-4-0

Version 06 (A22)

Mineure en psychologie

Programme également offert au campus de Brossard (1-220-4-6).

OBJECTIFS

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau PSY2055, PSY2065, PSY2115 et PSY2128 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Sclolarité

La sclolarité minimale du programme est de deux trimestres, la sclolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Programme 1-220-4-6

Version 00 (A22)

Mineure en psychologie

Programme également offert au campus de Montréal (1-220-4-0).

OBJECTIFS

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension

orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

ÉCOLE DE RELATIONS INDUSTRIELLES

Programme 1-230-1-0

Version 13 (A14)

Baccalauréat en relations industrielles (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1re année, de sigle REI 2000 en 2e année et de sigle REI 3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Cheminement honor

Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72 V et 6 crédits du bloc 72 W. Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Cheminement international

Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72 F et 3 crédits du bloc 72 X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

- avec la mention Cheminement honor
si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,
- avec la mention Cheminement international
si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 90 crédits. Il est offert selon trois cheminements :

- le cheminement régulier
- le cheminement honor
- le cheminement international.

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier et en cheminement international : 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix,
- en cheminement Honor, 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix

Bloc 72A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1105	3	Méthodes statistiques en RI
REI 1130	3	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3	Approche juridique en RI
REI 3220	3	Gestion financière appliquée aux R.I.

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 12 crédits.

REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REI 2211	3	Formation et développement des RH
REI 2215	3	Rémunération
REI 2230	3	Stratégie RH et dotation

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Obligatoire - 15 crédits.

REI 2305	3	Aspects juridiques du lien d'emploi
REI 2310	3	Convention collective
REI 2320	3	Droit des rapports collectifs du travail
REI 2330	3	Syndicalisme

REI 2340	3	Négociation collective

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Obligatoire - 9 crédits.

REI 1420	3	Emploi et salaire
REI 2470	3	Perspectives économiques des institutions
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 72E Santé et sécurité du travail

Obligatoire - 3 crédits.

REI 2510	3	Gestion de la SST

Bloc 72F Stage professionnel

Option - 9 crédits.

REI 3680	9	Stage en relations industrielles

Bloc 72G Approfondissement en gestion des ress. humaines

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3206	3	Systèmes d'information en GRH
REI 3270	3	Consultation et interventions en G.R.H.
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail

Bloc 72H Approfondissement en rel. du trav./droit du trav.

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3335	3	Droit fédéral du travail
REI 3345	3	Arbitrage des griefs
REI 3375	3	Pratique de la négociation collective

Bloc 72I Approfondissement en politiques gouv. du travail

Option - Maximum 3 crédits.

REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 72J Approfondissement en santé et sécurité du travail

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3525	3	Évaluations et enquête en SST
REI 3535	3	Santé et mieux-être au travail

Bloc 72K Cours synthèses en relations industrielles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REI 3700	3	Éthique et pratique professionnelle
REI 3710	3	Mondialisation et travail

Bloc 72V propre au Cheminement Honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours REI4001 et REI4002 sont équivalents au cours REI4000.

REI 4001	3	Initiation à la recherche RI 1
REI 4002	3	Initiation à la recherche RI 2

Bloc 72W propre au Cheminement Honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance

REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6625	3	Audit de la GRH
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 72X propre au Cheminement international

Option - Maximum 12 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement international, minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REI 3280	3	Gestion internationale des ressources humaines
REI 3315	3	Stratégies syndicales comparées
REI 3415	3	Politiques d'emploi dans le monde
REI 3800	3	Stage d'été à l'étranger
REI 3810	3	Études à l'étranger 1
REI 3815	3	Études à l'étranger 2
REI 3820	3	Études à l'étranger 3

Bloc 72Y Connaissances connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 2020	3	Éléments de communication interne
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19 ^e - 20 ^e siècles
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 3906	3	La coopération internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Programme 1-230-2-0
Version 00 (A23)

Majeure en relations industrielles (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Le programme de majeure en relations industrielles offre une solide formation de base aux étudiants qui veulent se diriger dans le domaine des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales du travail et de l'emploi. Il vise à former des professionnels qui sont aptes à ouvrir de façon polyvalente sur le marché du travail. Le programme peut être combiné à une mineure ou un certificat pour obtenir un baccalauréat par cumul.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année. À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle REI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

L'étudiant qui s'est vu imposer un cours au moment de son admission doit le réussir à son premier trimestre d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en relations industrielles. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales en RI

Obligatoire - 27 crédits.

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1105	3	Méthodes statistiques en RI
REI 1130	3	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3	Approche juridique en RI
REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REI 1420	3	Emploi et salaire
REI 2305	3	Aspects juridiques du lien d'emploi
REI 2510	3	Gestion de la SST

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REI 2211	3	Formation et développement des RH
REI 2215	3	Rémunération
REI 2230	3	Stratégie RH et dotation
REI 3206	3	Systèmes d'information en GRH
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail
REI 3280	3	Gestion internationale des ressources humaines
REI 3525	3	Évaluations et enquête en SST
REI 3535	3	Santé et mieux-être au travail

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REI 2310	3	Convention collective
REI 2320	3	Droit des rapports collectifs du travail
REI 2330	3	Syndicalisme
REI 2340	3	Négociation collective
REI 3315	3	Stratégies syndicales comparées
REI 3335	3	Droit fédéral du travail
REI 3345	3	Arbitrage des griefs
REI 3375	3	Pratique de la négociation collective

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REI 2470	3	Perspectives économiques des institutions
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.
REI 3415	3	Politiques d'emploi dans le monde
REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 72E Connaissances multidisciplinaires

Option - Maximum 12 crédits.

REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 3700	3	Éthique et pratique professionnelle
REI 3710	3	Mondialisation et travail

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Programme 1-227-1-0

Version 09 (A20)

Baccalauréat en communication et politique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de communication.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours du bloc 99Y doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le centre de langues de l'Université de Montréal: Allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/. Les cours du bloc 99Z doivent être choisis parmi les cours identifiés par un signe autre que COM et POL. Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

La communication et la politique sont des secteurs d'activités fortement liés dans les sociétés démocratiques.

L'étude et la pratique de la communication politique exigent une bonne connaissance des théories, des concepts et des méthodes provenant des sciences de la communication et de la science politique. Ce programme combine ces deux disciplines pour offrir aux étudiants de développer les aptitudes et les outils intellectuels nécessaires à la compréhension des phénomènes liant la communication et la politique, et aux pratiques professionnelles qui en découlent, notamment la capacité à élaborer et exécuter des stratégies de communication en tenant compte des paramètres politiques dans lesquels elles s'insèrent. S'il le désire, l'étudiant pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en sciences de la communication ou en science politique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 99

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 48 à 52 crédits à option et maximum 6 crédits au choix.

Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Bloc 99A Connaissances théoriques et méthod. fondamentales

Obligatoire - 24 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 99B Fondements théoriques en communication politique

Obligatoire - 12 crédits.

CEP 1000	3	Fondements politiques
CEP 1500	3	Fondements communicationnels
CEP 2000	3	Stratégies de communication politique
CEP 3000	3	Rhétorique et politique

Bloc 99C Méthodologie spécialisée en sciences de la communication

Option - Maximum 6 crédits.

COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 99D Méthodologie spécialisée en science politique

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

Bloc 99E Communication

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1750	3	Communication événementielle
COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2150	3	Laboratoire de rédaction en communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2320	3	Communication et interculturalités
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques
COM 3118	3	Consultation et interventions en communication

COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3320	3	Communiquer la science
COM 3400	3	Séminaire thématique
COM 3410	3	Séminaire thématique 2
COM 3420	3	Communication et santé
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 99F Politique*Option - Minimum 21 crédits; maximum 30 crédits.*

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1600	3	Relations internationales
POL 2005	3	Les élections
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2400	3	Fédéralisme comparé
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2405	3	La violence politique
POL 2410	3	La formation des États
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 2916	3	Démocratisation comparée
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est

POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3050	3	Les partis politiques
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 99G Stages*Option - Maximum 12 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3
POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage

Bloc 99Y Cours de langues

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-delangues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 99Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.

Programme 1-241-4-0

Version 02 (A20)

Mineure en études féministes, des genres et des sexualités**OBJECTIFS**

L'objectif est d'offrir un enseignement comprenant non seulement les théories et les épistémologies féministes dans leur diversité, mais aussi d'inclure des approches, telles que les études Queer, qui ne se situent pas vraiment dans le cadre des études féministes, mais entrent en conversation avec celles-ci. Ces autres approches ont questionné les études féministes établies et ont déconstruit, entre autres, la notion d'une « sororité » universelle et la binarité normative du genre et ont complexifié les relations entre sexes, genres et sexualités.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études féministes, des genres et des sexualités. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option.

Bloc 70A Histoire et pratique féministe

Obligatoire - 9 crédits.

FEM 1000	3	Introduction : méthodes en études féministes
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
FEM 3200	3	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 70C Corps, sexualités et représentations

Option - Maximum 15 crédits.

ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 3626	3	Langage et genre social
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 3920	3	Religions et sexualité
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité

Bloc 70D Rapports de genre, violence et inégalités

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
GEO 3252	3	Genre et développement international
POL 3910	3	Genre et politique
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle

Bloc 70E Histoires et théories féministes

Option - Maximum 15 crédits.

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 2419	3	Philosophie féministe

REL 3930 3 Féminismes et religions

Programme 1-244-1-0

Version 07 (A18)

Baccalauréat en économie et politique (B. Sc.)*Programme offert conjointement avec le Département de sciences économiques.***OBJECTIFS**

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Un minimum de 33 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et POL.
- Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement choisir 2 cours d'économie dans les blocs B. De plus, les cours ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160 sont, également, une condition d'admission à la Maîtrise en sciences économiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits, dont minimalement 33 en science politique et 33 en sciences économiques.

Ce programme n'exige pas de cours préalables en mathématiques. Cependant, il est fortement suggéré pour les étudiants n'ayant pas fait les cours de mathématiques au cégep, ou pour les étudiants internationaux, de prendre les cours MAT1903, MAT1905 et MAT1923 (non crédités et offerts aux sessions d'été, automne et hiver) afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite des cours d'économie.

Segment 71

Ce programme totalise 27 crédits de cours obligatoire, un minimum de 60 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 33 crédits de cours POL et 33 crédits de cours ECN devront avoir été complétés, incluant les cours obligatoires.

Bloc 71A Connaissances théoriques en économie et politique

Obligatoire - 18 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 71B Méthodes de recherche en économie et politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71C Méthodes de recherche quantitative 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1260	3	Économétrie 1
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 71D Méthodes de recherche quantitative 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 2160	3	Économétrie 2
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse

Bloc 71E Cours d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
EPL 1000	3	Approches et outils en économie politique
EPL 3900	3	Séminaire d'économie politique

Bloc 71F Expérience pratique

Option - maximum 6 crédits.

ECN 2995	3	Stage en économie-politique
ECN 3995	3	Stage
POL 3240	3	Stage

POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

Bloc 71G Cours de langues

Option - maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71H Économie 1

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Plusieurs cours de niveau 3000 en sciences économiques exigent les préalables suivants : ECN1070, ECN1075, ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050 et ECN2055. Une des conditions d'admission à la maîtrise en sciences économiques est la réussite de ces sept cours auxquels il faut ajouter ECN2160.

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine

Bloc 71I Économie 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2260	3	Économétrie appliquée
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3750	3	Inégalité et croissance économiques
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations

ECN 3900	3	Sujets spéciaux de macro-économie
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
HEC 1072	3	Commerce international (INTE20014)
HEC 1073	3	Politiques et finances publiques (ECON20815)

Bloc 71J Politique

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2005	3	Les élections
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2400	3	Fédéralisme comparé
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2405	3	La violence politique
POL 2410	3	La formation des États
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 2916	3	Démocratisation comparée
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient

POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3050	3	Les partis politiques
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ou POL.

Baccalauréat en science politique (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les crédits du bloc 71E doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Cheminement honor

Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat de science politique et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Tous les cours obligatoires du programme devront également avoir été complétés. Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 71V et W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 71B. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Dans le cas d'un échec à un cours du cheminement honor, l'étudiant est transféré au cheminement régulier.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Les étudiants inscrits au Cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, de 48 à 57 crédits à option et de 3 à 12 crédits au choix.

En cheminement honor, 39 crédits obligatoires incluant les cours des blocs V et W, de 42 à 48 crédits à option et de 3 à 9 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement

Obligatoire - 30 crédits.

POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 71B Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement honor - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

Bloc 71C Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
POL 2005	3	Les élections
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie

POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2400	3	Fédéralisme comparé
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2405	3	La violence politique
POL 2410	3	La formation des États
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 2916	3	Démocratisation comparée

Bloc 71D Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3050	3	Les partis politiques
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales

POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3624	3	Philosophie politique juive
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 71E Cours de langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 71F Cours avancés de langue

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 12 crédits.

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Bloc 71V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

POL 4001	3	Séminaire d'initiation à la recherche 1
POL 4002	3	Séminaire d'initiation à la recherche 2

Bloc 71W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

POL 6960	3	Séminaire aux études supérieures

Bloc 71Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum de 9 crédits.

Programme 1-245-2-0**Version 11 (A17)****Majeure en science politique****OBJECTIFS**

L'objectif central de la majeure est d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique, en offrant aux étudiants la possibilité de couvrir tous les sous-champs de la discipline et en acquérant une formation méthodologique solide.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement I

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B Fondement II

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 71C Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
POL 2859	3	Opinion publique

Bloc 71D Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
POL 2005	3	Les élections
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2100	3	Pensée politique moderne

POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2400	3	Fédéralisme comparé
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2405	3	La violence politique
POL 2410	3	La formation des États
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 2916	3	Démocratisation comparée

Bloc 71E Spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3050	3	Les partis politiques
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 71F Langues*Option - 6 crédits.*

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71G Expérience pratique*Option - Maximum 6 crédits.*

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Programme 1-245-4-0

Version 01 (A17)

Mineure en science politique**OBJECTIFS**

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de

base en science politique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base*Obligatoire - 9 crédits.*

POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B Connaissances générales

Option - 18 crédits.

FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2005	3	Les élections
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2160	3	Politiques urbaines
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2400	3	Fédéralisme comparé
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2405	3	La violence politique
POL 2410	3	La formation des États
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 2916	3	Démocratisation comparée
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est

POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3050	3	Les partis politiques
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés*

par un sigle autre que le sigle POL.

Programme 1-960-1-3

Version 06 (A17)

Baccalauréat en études internationales (B. Sc.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4^e trimestre et à temps partiel, au 6^e trimestre.

Le titulaire du B. Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

- Maîtrise en études internationales :

aucun cours complémentaire spécifique.

- Maîtrise en science politique :

aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours de science politique suivis et du thème de recherche de maîtrise.

- Maîtrise en sciences économiques :

cours ECN1075, ECN2045, ECN2055 et ECN2160 exigés.

- Maîtrise en histoire :

aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise.

- Maîtrise en droit :

maîtrise en droit international, cours DRT1002S, DRT1501, DRT1502 et DRT2100 exigés; cours préparatoires exigés pour le candidat à une autre option de la maîtrise en droit. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.

- Pour les autres programmes de maîtrise, il faut communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 3 orientations. Les crédits de chacune des orientations se répartissent comme suit: 30 crédits obligatoires, de 57 à 60 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

- orientation Droit et gouvernance (segment 75)
- orientation Coopération et développement (segment 76)
- orientation Paix et sécurité (segment 77).

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et de 15 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances des bases

Obligatoire - 27 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 2100	3	Droit international public général
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2453	3	L'Europe et le monde
INT 1000	3	Introduction aux études internationales
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 01B Langues

Option - 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Ce bloc inclut également les cours suivants : ALL1012, ANG1052, ANG1053, ESP2510, ESP2525, ESP2535, ESP2536, FAS1900, FAS1902, ITL2040, PTG1954, PTG1955.

Bloc 01C Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée

Bloc 01D Aires géographiques

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe

ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2371	3	Le 20 ^e siècle américain
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20 ^e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2410	3	La formation des États
POL 2850	3	État et sociétés en Afrique
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3721	3	Politique étrangère canadienne et québécoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 01E Disciplines connexes*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2031	3	La justice et les cultures

ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 01F Formation pratique*Option - Maximum 6 crédits.*

INT 3001	3	Stage en milieu de travail
INT 3002	6	Stage en milieu de travail
INT 3003	3	Travail dirigé en études internationales

Bloc 01Z*Choix - Maximum 9 crédits***Segment 75 Propre à l'orientation Droit et gouvernance**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 75A Intégration des acquis*Obligatoire - 3 crédits.*

DRT 3150	3	Droit et gouvernance

Bloc 75B Spécialisations thématiques*Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat

DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2322	3	Administration publique comparée
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 75C Autres cours de spécialisation*Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3110	3	Droit international du travail
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Segment 76 Propre à l'orientation Coopération et développement

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 76A Intégration des acquis*Obligatoire - 3 crédits.*

INT 3005	3	Coopération et développement

Bloc 76B Spécialisations thématiques*Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3110	3	Droit international du travail
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3849	3	Monde émergent et mutations en Afrique
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques

Bloc 76C Autres cours de spécialisation*Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)

HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Segment 77 Propre à l'orientation Paix et sécurité

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 77A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

INT 3006	3	Paix et sécurité

Bloc 77B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3808	3	Droit du cyberspace
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2405	3	La violence politique
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 77C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

DÉPARTEMENT DE SCIENCES BIOLOGIQUES

Programme 1-235-1-0

Version 20 (A17)

Baccalauréat en sciences biologiques (B. Sc.)**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les trois orientations suivantes :

- l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire (segments 01 et 92), 52 crédits obligatoires, 35 à option et 3 au choix,
- l'orientation Biodiversité, écologie et évolution (segments 01 et 94) 38 crédits obligatoires, 49 à option et 3 au choix,
- l'orientation Physiologie animale (segments 01 et 95), 35 crédits obligatoires, 52 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 35 crédits obligatoires, un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 35 crédits.

BIO 1001	1	Méthodes de recherche en biologie (TP)
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 3002	2	Bioéthique
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 01B Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 17 crédits obligatoires et de 29 à 35 crédits à option
- en cheminement honor : 17 crédits obligatoires et de 29 à 35 crédits à option dont 12 crédits du bloc 92V.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

Bloc 92B Travaux en laboratoire

Obligatoire - 8 crédits.

BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3102	3	T.P. en biologie moléculaire - ADN et ARN
BIO 3103	3	T.P. en biologie moléculaire - Protéines

Bloc 92C Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 3106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

Bloc 92D Connaissances spécialisées complémentaires*Option - Maximum 20 crédits.*

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3206	3	Écologie évolutive
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3872	3	Entomologie appliquée
BIO 3900	3	Chronobiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
MCB 3984	3	Diversité microbienne
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 92E Stages en milieu de travail*Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 92V Propre au Cheminement honor*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 43 à 49 crédits à option

- en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 43 à 49 crédits à option dont 12 crédits du bloc 94V.

Bloc 94A Connaissances disciplinaires obligatoires*Obligatoire - 3 crédits.*

BIO 2042	3	Biostatistique 2

Bloc 94B Connaissances en écologie*Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.*

BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 94C Connaissances en évolution*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3206	3	Écologie évolutive
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement

Bloc 94D Connaissance en biodiversité*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3872	3	Entomologie appliquée

MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 94E Connaissances spécialisées et complémentaires*Option - Maximum 18 crédits.*

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
BIO 3865	3	T.P. en comportement animal
BIO 3900	3	Chronobiologie
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3312	3	Études d'impacts
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
URB 2344	3	Gestion de l'environnement

Bloc 94F Stages sur le terrain et de recherche*Option - Minimum 6 crédits, maximum 26 crédits.*

BIO 1306	1	Écologie forestière du Québec
BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2703	1	Stage d'écologie forestière
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 2854	3	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

BIO 3753	3	Stage d'écologie végétale
BIO 3756	3	Télédétection de la végétation par drone
BIO 3843	3	Stage de limnologie

Bloc 94V Propre au Cheminement honor*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 95 Propre à l'orientation Physiologie animale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 46 à 52 crédits à option

- en cheminement honor : 46 à 52 crédits à option dont 12 crédits du bloc 95V.

Bloc 95A Connaissances disciplinaires fondamentales*Option - Minimum 21 crédits, maximum 42 crédits.*

BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 95B Travaux en laboratoire*Option - Minimum 2 crédits, maximum 14 crédits.*

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
BIO 3865	3	T.P. en comportement animal

Bloc 95C Connaissances spécialisées et complémentaires*Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.*

BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie

BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 2854	3	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3206	3	Écologie évolutive
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3872	3	Entomologie appliquée
BIO 3893	3	Écotoxicologie
BIO 3900	3	Chronobiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 95D Stage en milieu de travail*Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 95V propre au Cheminement honor*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Programme 1-235-2-0

Version 15 (A17)

Majeure en sciences biologiques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 81

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Connaissances fondamentales en biologie*Obligatoire - 18 crédits.*

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1803	3	Écologie et environnement

Bloc 81B Microbiologie et immunologie*Option - Maximum 25 crédits.*

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie

MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 81C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes*Option - Maximum 25 crédits.*

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 81D Biodiversité, écologie et évolution*Option - Maximum 26 crédits.*

BIO 1284	2	Évolution
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3206	3	Écologie évolutive
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3872	3	Entomologie appliquée
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 81E Travaux pratiques et stages*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1001	1	Méthodes de recherche en biologie (TP)
BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3756	3	Télédétection de la végétation par drone

Bloc 81F Disciplines biologiques diverses*Option - Maximum 26 crédits.*

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3900	3	Chronobiologie

Bloc 81G Connaissances connexes*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie

HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Bloc 81Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

Programme 1-235-4-0

Version 12 (A17)

Mineure en sciences biologiques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 12 crédits.

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement

Bloc 71B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 15 crédits.

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie

Bloc 71C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 71D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3206	3	Écologie évolutive
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3851	3	Écologie des communautés

Bloc 71E Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires

BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
BIO 3900	3	Chronobiologie
DMO 3600	3	Sciences de la population

Bloc 712 Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Programme 1-240-1-0

Version 11 (A18)

Baccalauréat en sciences économiques (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions

suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Cheminement honor

Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2045, 2050, 2055, 2160 et 2260.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations:

- l'orientation générale (segment 91)

- l'orientation Honor (segment 92).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, de 14 à 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours de première année

Obligatoire - 24 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 2160	3	Économétrie 2

Bloc 01B Cours de deuxième année

Obligatoire - 24 crédits.

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2260	3	Économétrie appliquée
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée

Bloc 01C Cours de spécialisation de première année

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ECN 2405	3	Économie du développement
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 01D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 01Y

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Segment 91 Propre à l'orientation générale

L'Orientation comporte de 21 à 24 crédits à option.

Bloc 91A Cours avancés

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices

ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3750	3	Inégalité et croissance économiques
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3900	3	Sujets spéciaux de macro-économie
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

Segment 92 propre à l'orientation Honor

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 92A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 4040	3	Microéconomie honor
ECN 4050	3	Macroéconomie honor
ECN 4160	3	Économétrie appliquée honor

Bloc 92B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3750	3	Inégalité et croissance économiques
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3900	3	Sujets spéciaux de macro-économie
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

Bloc 92C Cours de spécialisation avancés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 4070	3	Économie mathématique honor
ECN 6233	3	Microéconométrie
ECN 6238	3	Macroéconométrie
ECN 6248	3	Sujets spéciaux en macroéconomie et finance
ECN 6258	3	Sujets spéciaux en monnaie, banques et marchés
ECN 6478	3	Finance internationale

ECN 6523	3	Économie du travail A
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6623	3	Organisation industrielle A
ECN 6643	3	Concurrence et réglementation
ECN 6873	3	Évaluation de projets
ECN 6878	3	Choix d'investissement

Programme 1-240-2-0

Version 08 (H01)

Majeure en sciences économiques**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1^{re} année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2^e année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN. Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de première année

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Cours de deuxième année

Obligatoire - 6 crédits.

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières

Bloc 71C Cours de spécialisation de première année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1

ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2260	3	Économétrie appliquée
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71Y

Option - 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Fondements de science politique

POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-240-4-0

Version 06 (H04)

Mineure en sciences économiques

Programme également offert au campus de Brossard (1-240-4-6).

OBJECTIFS

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-240-4-6

Version 00 (A22)

Mineure en sciences économiques

Programme également offert au campus de Montréal (1-240-4-0).

OBJECTIFS

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclolarité

La sclolarité minimale du programme est de deux trimestres, la sclolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un

baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-240-6-2

Version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences

économiques

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à :

Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études universitaires en sciences économiques.

Permettre une formation continue pour des personnes sur le marché du travail qui voudraient compléter ou mettre à niveau leurs expertises actuelles.

Les cours complétés dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en sciences économiques est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie

Bloc 70B Connaissances générales

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ECN 2165	3	Comptabilité 1

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Programme 1-101-7-0

Version 01 (A14)

Microprogramme de premier cycle en relations ethniques

OBJECTIFS

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2104 3 Relations ethniques

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité

Programme 1-255-1-0

Version 13 (A20)

Baccalauréat en sociologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'œuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018, SOL1015
- 2e trimestre : SOL 1017, SOL1090

- 3e trimestre : SOL 1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020, SOL3035

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020
- 5e trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Cheminement international

Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01E, 01M et 01N. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01E, 01M et 01N doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 5 orientations :

- orientation Fondamentale (segment 72)
- orientation Études de la population (segment 73)
- orientation Relations ethniques, immigration et racisme (segment 74)
- orientation Santé et société (segment 75)
- orientation Féminismes, genres et sexualités (segment 76)

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72 avec 27 crédits obligatoires,

57 crédits à option et 6 au choix. Les orientations « Études de la population », « Relations ethniques, immigration et racismes » et « Santé et société » comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 au choix et l'orientation « Féminismes, genres et sexualités » comprend les segments 01 et 76 avec 36 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 6 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 24 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 27 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique

Bloc 01B Théorie classique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis

Bloc 01C Théorie contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

Bloc 01D Laboratoires et stages

Option - Maximum 9 crédits.

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
SOL 3032	3	Stage en milieu de travail 2
SOL 3033	3	Stage en milieu de recherche 1
SOL 3034	3	Stage en milieu de recherche 2
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1

Bloc 01E Langues

Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.

Cheminement international : option - 3 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 01M Cheminement international 1*Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.**Cheminement international : option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 01N Cheminement international 2*Cheminement régulier : option - Maximum 12 crédits.**Cheminement international : option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 3041	9	Stage en milieu de travail à l'étranger
SOL 3043	12	Stage dans un organisme international
SOL 3710	3	Études sur le pays d'accueil 1
SOL 3715	3	Études sur le pays d'accueil 2
SOL 3720	3	Études sur le pays d'accueil 3

Bloc 01Z*Cheminement régulier : choix - 6 crédits**Cheminement international : choix - Maximum 6 crédits**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.***Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 51 crédits à option.

- cheminement international : de 21 à 39 crédits à option.

Bloc 72A Cours thématiques en sociologie*Cheminement régulier Option : Minimum 12 crédits, maximum 42 crédits.**Cheminement international: Option Minimum 12 crédits, maximum 36 crédits*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

SOL 3604 3 Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 24 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, 36 crédits à option.

Bloc 73A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie

Bloc 73B Formation en démographie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 73C Formation spécialisée en sociologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 73D Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Maximum 24 crédits.

Cheminement international : Option - Maximum 12 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques

MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits à option.

Bloc 74A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 74B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
DMO 3420	3	Immigration et intégration
LNG 2350	3	Sociolinguistique
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité

Bloc 74C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation

SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 74Y Disciplines connexes

Option - 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits.

Bloc 75A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2103	3	Sociologie de la santé

Bloc 75B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé
SPU 1005	3	Éthique et responsabilité sociale en santé
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques
SXS 1000	3	Sexualité et enjeux de société
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité

Bloc 75C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 75Y Disciplines connexes

Option - 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 76 Propre à l'orientation Féminismes, genres et sexualités

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 6 crédits obligatoires, de 18 à 45 crédits à option.

- cheminement international : 6 crédits obligatoires, de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 76A Formation spécialisée

Obligatoire - 6 crédits.

FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
FEM 3200	3	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains

Bloc 76B Formation multidisciplinaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
FEM 1000	3	Introduction : méthodes en études féministes
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 2419	3	Philosophie féministe
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité

SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 76C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 76Y Disciplines connexes

Option - 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques

MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Programme 1-255-2-0

Version 11 (A05)

Majeure en sociologie**OBJECTIFS**

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1017, 1090
- 3e trimestre : SOL 1020

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 18 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 72B Cours thématiques en sociologie

Option - 36 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé

SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement

REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programme 1-255-4-0

Version 09 (A05)

Mineure en sociologie**OBJECTIFS**

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1^{er} trimestre, SOL2XXX dès le 2^e trimestre. Les cours SOL3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1^{er} trimestre : SOL1013, 1015, 1018
- 2^e trimestre : SOL1017

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1^{er} trimestre : SOL1013, 1018
- 2^e trimestre : SOL1015
- 3^e trimestre : SOL1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre que l'hiver suivant.)

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 73B Cours thématiques en sociologie

Option - 15 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité

SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programme 1-257-1-0

Version 06 (A16)

Baccalauréat en psychologie et sociologie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.

OBJECTIFS

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville. Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1er trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2e trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2e trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4e trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2e trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4e trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de

Montréal.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 75

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Sauf exception autorisée, en sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1^{er} trimestre, 2000 dès le 2^e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1^{re} année, 2000 en 2^e année et 3000 en 3^e année.

Bloc 75A Fondements théoriques

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu

Bloc 75B Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 75C Intégration bidisciplinaire

Obligatoire - 9 crédits.

PSO 1000	3	Psychologie-Sociologie: regards croisés
PSO 2000	3	Psychologie-Sociologie: champs d'études
PSO 3000	3	Psychologie-Sociologie: laboratoire

Bloc 75D Psychologie, culture et société

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 75E Psychologie et développement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans

Bloc 75F Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2055	3	Psychologie de la perception

PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 75G Sociologie : Groupes et rapports sociaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3407	3	Sociologie des migrations
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 75H Sociologie : structure et action sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 75I Sociologie : pensée sociale et sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

Bloc 75J Méthodologie avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée

SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1
SOL 3051	3	Science des données sociales

Bloc 75K Stage*Option - Maximum 3 crédits.*

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1

Bloc 75L Découverte des milieux de l'intervention*Option - Maximum 3 crédits.**Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.*

CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 75Z*Choix - 3 crédits.***ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL****Programme 1-250-1-1****Version 01 (A17)****Baccalauréat en travail social (B. Sc.)***Programme également offert au campus de Laval (1-250-1-5).***OBJECTIFS**

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter

le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Fondements*Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 34 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

Bloc 01C Formation pratique*Option - 3 crédits.*

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

Bloc 01D Approfondissement*Obligatoire - 12 crédits.*

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 01Y Cours complémentaires*Option - 3 crédits*

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3066D	3	Prévention de la maltraitance chez les aînés
GER 3067D	3	Soutien à domicile des personnes âgées
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2419	3	Philosophie féministe
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés

POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3910	3	Genre et politique
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 1080	3	Décolonisation de l'action à l'international
PPL 2130	3	Art, culture et interventions à l'international
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
TXM 1111D	3	Société, cultures, usage et dépendances
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances
TXM 1200D	3	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance
TXM 2000D	3	Troubles concomitants
TXM 2100D	3	Dépendances sans substance
TXM 3500	3	Entretien motivationnel et autres approches
TXM 3530	3	Outils d'évaluation en dépendances
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Approfondissement*Obligatoire - 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75B Champs et pratiques*Option - 6 crédits.*

SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3141	3	Recherches, savoirs et pratiques
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions

SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3746	3	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
SVS 3747	3	Pratique en travail social : engagement étudiant
SVS 37481	0	Pratiques spécifiques : projet international 1
SVS 37482	3	Pratiques spécifiques : projet international 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 75C Formation pratique*Obligatoire - 10 crédits.*

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2

Segment 76 - Cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A Approfondissement*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 76I International*Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3752E	2	Séminaire stage international
SVS 3760E	1	Séminaire de stage 3 int. partie 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

Bloc 76Z*Choix - Maximum 3 crédits.**Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.*

Programme 1-250-1-5

Version 01 (A17)

Baccalauréat en travail social (B. Sc.)*Programme également offert au campus de Montréal (1-250-1-1).***OBJECTIFS**

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Cours de mise à niveau en français :**

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Ces cours de français doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation. Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

Bloc 01B Formation pratique*Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

Bloc 01C Formation pratique*Option - 3 crédits.*

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

Bloc 01D Approfondissement*Obligatoire - 12 crédits.*

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 01Y Cours complémentaires*Option - 3 crédits*

ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3066D	3	Prévention de la maltraitance chez les aînés
GER 3067D	3	Soutien à domicile des personnes âgées
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique

PHI 2419	3	Philosophie féministe
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3910	3	Genre et politique
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 1080	3	Décolonisation de l'action à l'international
PPL 2130	3	Art, culture et interventions à l'international
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
TXM 1111D	3	Société, cultures, usage et dépendances
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances
TXM 1200D	3	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance
TXM 2000D	3	Troubles concomitants
TXM 2100D	3	Dépendances sans substance
TXM 3500	3	Entretien motivationnel et autres approches
TXM 3530	3	Outils d'évaluation en dépendances
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Approfondissement*Obligatoire - 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75B Champs et pratiques*Option - 6 crédits.*

SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3141	3	Recherches, savoirs et pratiques

SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3746	3	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
SVS 3747	3	Pratique en travail social : engagement étudiant
SVS 37481	0	Pratiques spécifiques : projet international 1
SVS 37482	3	Pratiques spécifiques : projet international 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 75C Formation pratique*Obligatoire - 10 crédits.*

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2

Segment 76 - Cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A Approfondissement*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 76I International*Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3752E	2	Séminaire stage international
SVS 3760E	1	Séminaire de stage 3 int. partie 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

Bloc 76Z*Choix - Maximum 3 crédits.**Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.*

Programme 1-251-5-0

Version 06 (A17)

Certificat en action communautaire**OBJECTIFS**

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements*Obligatoire - 12 crédits.*

SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

Bloc 70B Connaissances générales et théoriques*Option - 3 crédits.*

SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 70C Action collective et travail social*Option - 6 crédits.*

SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées

Bloc 70D Action collective et développement social*Option - 6 crédits.*

POL 2802	3	Théories du développement
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.***CENTRE D'ÉTUDES DE L'ASIE DE L'EST**

Programme 1-096-1-1

Version 01 (A16)

Baccalauréat en études asiatiques (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme consiste à former des étudiants capables de travailler avec diverses problématiques en lien avec les régions asiatiques. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie) et de recoupements thématiques, les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Littérature, pensée et spiritualité (segments 01 et 75), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Géographie politique contemporaine (segments 01 et 76), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Histoire, culture et société (segments 01 et 77), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires et de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 01A Formation en études asiatiques de base*Obligatoire - 21 crédits.*

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
ANT 3864	3	Culture japonaise
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01B Langues*Option - Minimum 18 crédits, maximum 45 crédits.*

AES 1001	3	Langue asiatique 1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)

CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 01C Méthodologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

AES 1100	3	Introduction aux études asiatiques
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 3030	3	Théories du cinéma
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 01D Intégration des acquis*Option - Maximum 9 crédits.*

AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
AES 4005	6	Stage en milieu de travail

Bloc 01Y Compléments de formation*Option - Maximum 3 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Segment 75 Propre à l'orientation Littérature, pensée et spiritualité

Les crédits du segment 75 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 75A Philosophie*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 75B Littérature et cinéma*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1107	3	Cinéma nationaux et transnationaux
CIN 2111	3	Cinéma et histoire
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 75C Formation complémentaire en Études asiatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne

AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 75D Formation complémentaire - Autres disciplines*Option - Maximum 15 crédits.*

CIN 1109	3	Les genres cinématographiques 1
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance

Segment 76 Propre à l'orientation Géographie politique contemporaine

Les crédits du segment 76 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 76A Géographie*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est

Bloc 76B Science politique*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée

POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3906	3	La coopération internationale

Bloc 76C Formation complémentaire en Études asiatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 76D Formation complémentaire - Autres disciplines*Option - Maximum 15 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

Segment 77 Propre à l'orientation Histoire, culture et société

Les crédits du segment 77 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 77A Histoire*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation

Bloc 77B Anthropologie*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine

Bloc 77C Formation complémentaire en Études asiatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais

AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 77D Formation complémentaire - Autres disciplines*Option - Maximum 15 crédits.*

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2371	3	Le 20 ^e siècle américain
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde

Programme 1-097-2-0

Version 9 (A16)

Majeure en études est-asiatiques**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux gens qui désirent acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est, tout en complétant leur formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segments 01 et 71), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Japon (segments 01 et 72), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Corée (segments 01 et 74), comporte 60 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 24 à 51 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

AES 1100	3	Introduction aux études asiatiques
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 01C Formation est-asiatique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01Y Complément de formation

Option - 3 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
COM 2001	3	Communication et mondialisation
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 71B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

AES 1001	3	Langue asiatique 1
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 72B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

AES 1001	3	Langue asiatique 1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)

Segment 74 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 74A Langue coréenne

Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)

CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)

Bloc 74B Autres langues asiatiques*Option - Maximum 6 crédits.*

AES 1001	3	Langue asiatique 1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Programme 1-097-4-0

Version 07 (A10)

Mineure en études est-asiatiques**OBJECTIFS**

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est. Il bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segment 01 et 71)
- l'orientation Japon (segment 01 et 72)
- l'orientation Corée (segment 01 et 73).

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 18 à 30 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique de base*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

AES 1100	3	Introduction aux études asiatiques
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Vietnam moderne

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire*Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'Orientalisation sont à option.

Bloc 71A Langue chinoise*Option - Maximum 12 crédits.*

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)

CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'Orientalisation sont à option.

Bloc 72A Langue japonaise*Option - Maximum 12 crédits.*

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Segment 73 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'Orientalisation sont à option.

Bloc 73A Langue coréenne*Option - Maximum 12 crédits.*

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)

Programme 1-097-7-0

Version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire

ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3753	3	La Chine
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Programme 1-097-7-1

Version 01 (A15)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture coréennes

OBJECTIFS

Ce microprogramme de premier cycle dispense une formation complémentaire ou de base visant à transmettre des outils linguistiques pour communiquer en coréen et des connaissances au sujet de quelques aspects de l'histoire, de la littérature et de la vie culturelle et politique coréennes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CRN 1911	3	Coréen 11 (niveau B2.1)
CRN 1912	3	Coréen 12 (niveau B2.2)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est

Programme 1-097-7-2

Version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain

AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	Culture japonaise
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3754	3	Le Japon
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

Programme 1-094-1-0 Version 01 (A12)

Baccalauréat en études classiques et anthropologie (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.

OBJECTIFS

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais : par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnohistorique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société. À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Bloc 71A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Bloc 71B Méthodes et techniques de l'archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3806	3	Pratique de terrain
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 71C Compléments en archéologie anthropologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71D Compléments en archéologie méditerranéenne*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains
HGL 3170	3	Voyage d'études

Bloc 71E Compléments en ethnologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie

Bloc 71F Compléments en bioanthropologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71G Compléments en anthropologie linguistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase

Bloc 71H Histoire antique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HGL 3423	3	Lectures dirigées
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71I Histoire littéraire*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 71J Langues anciennes*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71K Langues : lecture de textes*Option - Maximum 18 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71L Littérature*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 71M Langues modernes*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-095-1-0

Version 04 (A12)

Baccalauréat en études classiques (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 30 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 72B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 72C Littérature

Option - Maximum 27 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 72D Histoire

Option - Maximum 21 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif

HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 72E Archéologie*Option - Maximum 27 crédits.*

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 72F Philosophie*Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 72G Théorie linguistique et littéraire*Option - Maximum 12 crédits.*

ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 72H Le monde classique et le Proche-Orient ancien*Option - Maximum 6 crédits.*

HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 72I Compléments linguistiques*Option - Maximum 15 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)

ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 72J Tutorat*Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 72Y*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-095-2-0****Version 04 (A12)****Majeure en études classiques****OBJECTIFS**

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de

français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 73B Langue 1 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 73C Langue 2 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 73D Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire

LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 73E Littérature

Option - Maximum 18 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 73F Histoire

Option - Maximum 18 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 73G Archéologie

Option - Maximum 18 crédits.

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 73H Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

ETM 1400	3	Le livre médiéval
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73J Compléments linguistiques*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 73K Tutorat*Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 73Y*Option - 3 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-095-4-0

Version 03 (A06)

Mineure en études classiques**OBJECTIFS**

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Langues (segment 74)
- orientation Civilisation (segment 75).

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A*Obligatoire - 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 74A Langues: apprentissage*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74B Langues : lecture de textes*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 74C Littérature*Option - Maximum 9 crédits.*

GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 74D Histoire et civilisation antique*Option - Maximum 9 crédits.*

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 74Y*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ETM 1400	3	Le livre médiéval
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)

ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 75A*Obligatoire - 6 crédits.*

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75B Langues*Option - Maximum 15 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 75C Histoire et civilisation*Option - Maximum 15 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75D Archéologie*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 75Y*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Programme 1-095-7-0 Version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture latines

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-095-7-1 Version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-166-1-0

Version 00 (A05)

Baccalauréat en histoire et études classiques (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Parfaire la formation générale des étudiants par l'acquisition de connaissances en histoire, avec une insistance particulière sur l'histoire de l'Antiquité.

Offrir une formation de base en au moins une des deux grandes langues classiques, le grec ancien et le latin.

Préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en histoire, en archéologie ou en études classiques, notamment par la production de travaux de recherche exigeant l'utilisation de sources historiques de natures diverses.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 71B Introduction complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71C Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71D Langues anciennes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71E Langues anciennes, lecture de textes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71F Sciences auxiliaires*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 1400	3	Le livre médiéval
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71G Littérature gréco-romaine*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 71H Histoire de l'Antiquité*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71I Histoire médiévale et moderne*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

Bloc 71J Histoire contemporaine*Option - Maximum 12 crédits.*

HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain

Bloc 71K Archéologie gréco-romaine*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71L Compléments linguistiques*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES****Programme 1-150-2-0****Version 01 (A12)****Majeure en études médiévales****OBJECTIFS**

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches.

Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

Bloc 71B Latin

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)

Bloc 71C Outils

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 1400	3	Le livre médiéval
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
FRA 3180	3	Édition critique
HST 2001	3	Paléographie
HST 2101	3	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales

Bloc 71D Histoire médiévale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge

Bloc 71E Culture médiévale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 71F Langues et philologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)

ARA 1912	3	Arabe A1
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français

Bloc 712

Choix - 3 crédits.

Programme 1-150-4-0

Version 06 (A11)

Mineure en études médiévales**OBJECTIFS**

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, études littéraires, histoire de l'art, philosophie ou sciences des religions avant tout.

Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites.

Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.
- Le cours FRA 1100 doit être suivi dès la 1^{re} année du programme. L'inscription à un cours de latin du bloc 70B doit se faire dès le 1^{er} trimestre.
- L'inscription au cours ETM 3304 doit être autorisée par le responsable de programme.
- Les cours de sigles ANG et ESP sont dispensés respectivement en anglais et en espagnol.

La liste suivante indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM.

UdeM

- LAT1111 Initiation à la langue latine 1
- LAT1121 Initiation à la langue latine 2

UQÀM

- SHM5001 Initiation au latin 1
- SHM5002 Initiation au latin 2

Bloc Outils**UdeM**

- HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)

UQÀM

- HIS4023 Lecture des sources manuscrites

Bloc Histoire médiévale**UdeM**

- HST2125 Le Moyen Âge européen Ve-Xe s.
- HST2127 Italie, Moyen Âge et Renaissance
- HST2132 Histoire des croisades
- HST2139 Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
- HST2181 Le monde musulman, VIIe-XVe s.
- HST3130 Culture et société au Moyen Âge

UQÀM

- HIS4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares
- HIS4225 L'Italie médiévale
- HIS4217 L'Europe des croisades
- HIS4204 L'aventure scandinave
- HIS4660 Histoire et civilisation du monde arabe, 622-1516
- HIS4211 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe s.)

Bloc Culture médiévale**UdeM**

- PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
- SRL1090 Islam

UQÀM

- PHI4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance
- REL2204 Islam

Bloc Langues et philologie**UdeM**

- ARA1951 Arabe élémentaire
- ARA1952 Arabe intermédiaire
- GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
- GRC1121 Initiation à la langue grecque 2

UQÀM

- ARA1410 Arabe (débutant 1)
- ARA2410 Arabe III : compréhension de documents - intermédiaire
- SHM5011 Initiation au grec 1
- SHM5012 Initiation au grec 2

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introductions

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
UQM 1500	3	Introduction à l'histoire au Moyen Âge (HIS2210)

Bloc 70B Latin

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours SHM 5001 et SHM 5002 Initiation au latin 1 et 2 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours LAT 1111 et LAT 1121.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70C Outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Le cours HIS 4023 Lecture des sources manuscrites offert à l'UQAM est équivalent au cours HST 2001.

ETM 1400	3	Le livre médiéval
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
FRA 3180	3	Édition critique
HST 2001	3	Paléographie
HST 2101	3	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales

Bloc 70D Histoire médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours HIS 4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares, HIS 4204 L'aventure scandinave, HIS 4211 Culture et société au Moyen-Âge (Ve-XIIes), HIS 4217 L'Europe des croisades, HIS 4225 L'Italie médiévale et HIS 4660 Histoire et civilisation du monde arabe 622-1516 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours HST 2125, HST2139, HST 3130, HST 2132, HST 2127 et HST 2181.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam

HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge

Bloc 70E Culture médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours PHI 4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance et REL 2204 Islam offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours PHI 1860 et REL 1230.

ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 70F Langues et philologie

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours ARA 1410 Arabe (débutant I), ARA 2410 Arabe III (compréhension de documents (intermédiaire), SHM 5011 et SHM 5012 Initiation au Grec 1 et 2 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours ARA 1951, ARA 1952, GRC 1111 et GRC 1121.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français

PROGRAMMES FACULTAIRES

Programme 1-023-2-1

Version 00 (A23)

Majeure en environnement, société et transitions**OBJECTIFS**

Cette majeure a pour objectif de former des individus qui posséderont des habiletés pour aborder les multiples facettes et enjeux de l'environnement et du développement

durable. À l'aide d'une approche interdisciplinaire l'étudiant pourra acquérir des outils touchant l'environnement (incluant des notions de base en sciences naturelles), la société (comment la société voit le problème et pourquoi) et la gouvernance (qui décide). L'étudiant apprendra ainsi à approcher des problèmes complexes d'environnement et développement durable, de transition écologique dans un contexte de choix d'outils pour atteindre un résultat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en environnement, société et transitions. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 21 crédits.

DRT 1004	3	Introduction au droit de l'environnement
ECN 1910	3	Introduction à l'économie de l'environnement
EDD 1001	3	Courants de pensée et politiques en environnement

EDD 1002	3	Recherche et méthodes en environnement
EDD 3004	3	Application interdisciplinaire en environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Bloc 70B Introduction scientifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement
CHM 1956	3	Chimie et environnement
GEO 1130	3	Introduction au système terrestre

Bloc 70C Politiques publiques et gouvernance

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
SPU 1001	3	Santé publique contemporaine
SPU 1002	3	Enjeux mondiaux de santé
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé

Bloc 70D Mise en pratique des principes environnementaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

APA 1130	3	Écologie et développement durable
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
SPU 1005	3	Éthique et responsabilité sociale en santé
SPU 2003	1.5	Rôle et normes en santé publique environnementale
URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 2323	3	Collectivités viables

Bloc 70E Enjeux de communications et multimédia

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques

Bloc 70F Perspectives économiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
GEO 2222	3	Géographie économique
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
REI 1420	3	Emploi et salaire
REI 2470	3	Perspectives économiques des institutions

Bloc 70G Écosystèmes et changements climatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

BIO 1804	3	Introduction à la microbiologie environnementale
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
MSN 1001	3	Eau potable, de récréation et eaux usées
MSN 2001	3	Risques infectieux des milieux naturels et bâtis
MSN 2002	3	Matières résiduelles et sols contaminés
URB 1114	3	Territoires et environnement

Bloc 70H Outils d'analyse avancés*Option - Maximum 6 crédits.*

ECN 1260	3	Économétrie 1
FAS 1002	3	Initiation à la programmation en sciences sociales
FAS 1003	3	Visualisation des données
FAS 3001	3	Statistiques avancées en sciences sociales
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse

Bloc 70I Stage*Option - Maximum 3 crédits.*

EDD 2003	3	Stage en environnement et développement durable

Bloc 70J Discipline connexes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
DMO 2170	3	Population et environnement
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PPL 3076	3	Enjeux et défis de la faim dans le monde
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 3201	3	Développement international
SPU 2100G	3	Santé mondiale et environnementale
SPU 2320G	3	Inégalités et développement des communautés
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-241-6-0**

Version 00 (H21)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences humaines et sociales*Programme offert entièrement en ligne.***OBJECTIFS**

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se familiariser avec différentes disciplines ou à des enjeux de société actuels ou passés associés aux sciences humaines et sociales. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'Exploration en sciences humaines et sociales est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Histoire*Option - Maximum 15 crédits.*

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2453	3	L'Europe et le monde

Bloc 70B Science des religions*Option - Maximum 15 crédits.*

REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

Bloc 70C Culture et communication*Option - Maximum 9 crédits.*

CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
COM 2020	3	Éléments de communication interne

Bloc 70D Sciences économiques*Option - Maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1700	3	Économie et mondialisation

Programme 1-241-6-1

Version 00 (A21)

Microprogramme de premier cycle en analyse des mégadonnées en sciences humaines et sociales**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Au terme de cette formation, les étudiants auront acquis les compétences nécessaires pour faire de la gestion et du codage de bases de données massives. Les étudiants auront aussi les compétences requises pour analyser ces données avec des modèles statistiques avancées. Enfin, les étudiants auront acquis des connaissances techniques pour faire du forage de données numériques, de la visualisation de données, et de l'analyse automatisée de données textuelles.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à options.

Bloc 70A Fondement*Obligatoire - 9 crédits.*

FAS 1001	3	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales
FAS 1002	3	Initiation à la programmation en sciences sociales
FAS 3001	3	Statistiques avancées en sciences sociales

Bloc 70B Spécialisation*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FAS 1003	3	Visualisation des données
FAS 3002	3	Intelligence artificielle et données textuelles
IFT 1015	3	Programmation 1

Bloc 70C Option*Option - Maximum 3 crédits.*

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 3011	3	Documents structurés
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Programme 1-950-1-1

Version 00 (A13)

Programme Compléments de formation

OBJECTIFS

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès des cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études. Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'études totalise 36 crédits.

Segment 74

Le programme compléments de formation peut totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option et jusqu'à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 74A Pratique de laboratoire

Option - Maximum 3 crédits.

FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature

Bloc 74B Compléments de formation en biologie

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 74C Compléments de formation en chimie

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

Bloc 74D Compléments de formation en mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 74E Compléments de formation en physique

Option - Maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 74F Compléments de formation en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 1901	3	Introduction à la psychologie

Bloc 74G - Compléments de formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 74Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Programme 1-950-1-8

Version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation**OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits. Il permet l'actualisation de la formation dans les disciplines et champs d'études sous la responsabilité de la Faculté des arts et des sciences.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

 Programme 1-955-4-1

 Version 01 (E23)

Année préparatoire aux études universitaires**OBJECTIFS**

Le principal objectif de l'année préparatoire est de rendre l'étudiant admissible, sous certaines conditions, à une majorité de programmes universitaires de 1er cycle. Selon la discipline du programme d'études universitaires visé, le candidat choisira l'une des trois options : Sciences, Sciences humaines et sociales ou Arts et lettres.

Ce programme offre à l'étudiant l'occasion d'intégrer un milieu universitaire de haut calibre. Entreprendre une année préparatoire c'est aussi mûrir son projet d'études en explorant plusieurs disciplines avant de se spécialiser. Les cours dispensés lors de l'Année préparatoire permettent de parfaire sa culture générale. De plus, une bonification (+0,5) est appliquée à la cote de rendement à l'admission (CRA) des candidats ayant réussi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal au moment du dépôt de la demande d'admission.

*Notez que l'Année préparatoire ne donne pas accès aux doctorats de 1er cycle en médecine, en médecine vétérinaire, en médecine dentaire, en pharmacie et en optométrie, ni au baccalauréat en droit.

Elle s'adresse à deux catégories de candidats, soit :

- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu à l'extérieur du Québec;
- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu au Québec ayant connu une interruption d'études d'au moins 4 ans.

Ce programme compte 24 crédits et comporte 3 orientations :

- Sciences humaines et sociales;
- Arts et lettres;
- Sciences

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université* obtenu au cours des 18 mois précédant le début du trimestre visé par la demande d'admission.

- Le candidat peut demander d'être dispensé de ce test en faisant la demande au Centre de communication écrite.
- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.
- Selon ses résultats au test de français d'admission, le candidat pourra devoir passer une évaluation complémentaire de la maîtrise du français écrit.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant de commencer un programme régulier.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus de six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est mis en probation.
- L'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du programme en cours de probation,

verra celle-ci levée, et se verra attribuer la mention ""programme complété"" lui permettant d'accéder aux programmes de premier cycle.

- Au terme de la période de probation, l'étudiant qui n'a pas satisfait à la norme de passage de programme, par l'obtention d'une moyenne cumulative de 2,0, est exclu du programme.
- La probation dure un an. La probation d'un étudiant ne peut être prolongée, sauf exception autorisée par l'autorité compétente.
- Toute inscription aux cours d'un étudiant en probation doit se faire avec l'approbation et par l'entremise du SAFIRE.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 24 crédits. Elle est offerte selon trois orientations:

- orientation sciences humaines et sociales (segment 71)
- orientation arts et lettres (segment 72)
- orientation sciences (segment 73).

Segment 71 Propre à l'orientation sciences humaines et sociales

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 71C Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 71D Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Bloc 71E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel

MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 71F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 72 Propre à l'orientation arts et lettres

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 72B Formation en arts et lettres

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 72C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Bloc 72D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 72E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 72F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales

STT 1903 3 Initiation à la statistique

Segment 73 Propre à l'orientation sciences

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 73A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901 3 Méthodes de travail universitaire

FAS 1903 3 Initiation à l'expérience en sciences de la nature

Bloc 73B Formation en biologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIO 1953 3 Origine et diversité du vivant

BIO 1954 3 La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 73C Formation en chimie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CHM 1963 3 Chimie générale

CHM 1982 3 Chimie organique

Bloc 73D Formation en mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MAT 1903 3 Calcul différentiel

MAT 1905 3 Algèbre vectorielle et linéaire

MAT 1923 3 Calcul intégral

Bloc 73E Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901 3 Statistique pour sciences sociales

STT 1903 3 Initiation à la statistique

Bloc 73F Formation en physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 1901 3 Mécanique et physique moderne

PHY 1902 3 Électricité et optique

Bloc 73G Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901 3 Initiation aux outils informatiques

Bloc 73H Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 1903 3 Les littératures de langue française

FRA 1904 3 La dissertation littéraire

HAR 1901 3 Introduction aux arts visuels

Bloc 73I Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1902 3 Éléments d'anthropologie

ECN 1901 3 Initiation à l'économie

HST 1901 3 Histoire contemporaine

POL 1901 3 Dynamique de la vie politique

PSY 1901 3 Introduction à la psychologie

REL 1901 3 Enjeux religieux contemporains

SOL 1901 3 Introduction à la sociologie

Bloc 73J Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1901A 3 Anglais 1 (niveau A1)

ANG 1902 3 Anglais 2 (niveau A2)

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)

ANG 1904 3 Anglais 4 (niveau B1.2)

Programme 1-960-4-0

Version 00 (A74)

Mineure arts et sciences

OBJECTIFS

La mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires (deux disciplines). La mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) pour l'obtention d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures. Elle ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme c'est le cas des mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat arts et sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, ce dernier peut être associé au secteur arts ou au secteur sciences. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est composée de deux concentrations (chacune constituée de 9 à 12 crédits) choisies par l'étudiant parmi les concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Chimie
- Communication
- Criminologie
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études chinoises
- Études cinématographiques
- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études japonaises
- Études latines
- Études néo-helléniques
- Études portugaises
- Études religieuses
- Études russes
- Géographie
- Grec ancien
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Littérature comparée
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie
- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie.

Segment Z Cours au choix

Le segment comporte 30 crédits de cours au choix.

Le choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Bloc 71Z

Choix - 30 crédits.

Programme 1-967-1-0

Version 00 (A09)

Programme d'accueil en sciences

OBJECTIFS

Ce programme d'études de trois ans permet à l'étudiant d'acquérir une maîtrise du français

oral et écrit utile à sa réussite scolaire, de compléter sa formation générale en sciences, puis d'entreprendre des études dans une des orientations disciplinaires suivantes : chimie, géographie, mathématiques, physique, sciences biologiques, sciences économiques. À terme, un étudiant ayant complété le programme d'accueil en sciences et réussi ses cours avec la moyenne requise, pourra s'inscrire au baccalauréat disciplinaire ou bidisciplinaire associé à son orientation et poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un grade. Il pourra, sinon, obtenir un certificat dans la discipline correspondante s'il a réussi tous les cours propres à une orientation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit s'inscrire aux cours de français du bloc 01 A; il pourra être autorisé à leur substituer au maximum 12 crédits de cours, selon son résultat au test de classement en français, test auquel sont soumis tous les étudiants du programme en début de scolarité.
- Il est possible de compléter le premier et le deuxième segment de manière concomitante dès que les autorités facultaires déterminent que l'étudiant a atteint un niveau suffisant de maîtrise du français. Les cours du deuxième segment (formation générale en sciences) doivent tous avoir été réussis avant que l'étudiant ne puisse s'inscrire aux cours de l'une ou l'autre des orientations.
- Sauf exception autorisée, les crédits au choix de l'orientation Physique ne peuvent être de sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Avant le début du bloc 02A de formation générale en sciences, l'étudiant doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Les résultats obtenus détermineront les cours qu'il devra suivre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne par segment détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

- L'étudiant qui n'atteint pas à la fin du deuxième trimestre le niveau de maîtrise du français que la Faculté juge nécessaire pour poursuivre peut se voir imposer de réussir 12 crédits additionnels en français;
- L'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative de 2,0 après le segment 01 pour accéder au segment 02. Il doit obtenir une moyenne de 2,5 sur l'ensemble des cours de sciences de la 2e année (segment 02) pour accéder à l'orientation informatique et à l'orientation sciences biologiques. Pour poursuivre dans les autres orientations, il doit obtenir une moyenne de 2,0 sur l'ensemble des cours de sciences de la 2e année (segment 02).

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au certificat de l'orientation choisie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 84 crédits, 54 crédits d'un tronc commun (segments 01 et 02) et 30 crédits d'une orientation auxquels peuvent s'ajouter 12 crédits en français si la Faculté le juge nécessaire. Il est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation Chimie (segment 71)
- l'orientation Géographie (segment 72)
- l'orientation Informatique (segment 73)
- l'orientation Mathématiques (segment 74)
- l'orientation Physique (segment 75)
- l'orientation Sciences biologiques (segment 76)
- l'orientation Sciences économiques (segment 77).

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 01A Mise à niveau en français

Option - 24 crédits.

L'étudiant doit s'inscrire aux cours de français du bloc 01 A; il pourra être autorisé à leur substituer au maximum 12 crédits de cours, selon son résultat au test de classement en français, test auquel sont soumis tous les étudiants du programme en début de scolarité.

FRS 1300	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM3a
FRS 1400	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a
FRS 1500	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a
FRS 1601	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a

Segment 02 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A Formation générale en sciences

Obligatoire - 30 crédits.

L'étudiant doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Les résultats obtenus détermineront les cours qu'il devra suivre.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
MAT 1901	3	Compléments de mathématiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1402	3	Chimie physique 2
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Segment 72 Propre à l'orientation Géographie

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement

Bloc 72B Géographie régionale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional

Bloc 72C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Segment 73 Propre à l'orientation Informatique

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73B Domaines fondamentaux

Option - 9 crédits.

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

Bloc 73C Mathématiques

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contribution d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Segment 74 Propre à l'orientation Mathématiques

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 74A Éléments

Obligatoire - 22 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 74B Compléments

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales

MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 74Y Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 74Z

Choix - 2 crédits.

Segment 75 Propre à l'orientation Physique

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Physique fondamentale

Obligatoire - 12 crédits.

PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 75B Outils mathématiques

Option - Maximum 12 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 75C Compléments de physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques

PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix de l'orientation Physique ne peuvent être de sigle PHY.

Segment 76 Propre à l'orientation Sciences biologiques

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 12 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique

Bloc 76B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 15 crédits.

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1

Bloc 76C Biologie moléculaire, cellulaire et organismes

Option - Maximum 15 crédits.

Les cours BIO 2154 et BIO 2254 sont équivalents au cours BIO 2153.

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2

Bloc 76D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 10 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement

Bloc 76E Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie comparative des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie

BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 76Z

Choix - 3 crédits.

Segment 77 Propre à l'orientation Sciences économiques

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 77B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 77C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-990-1-0

Version 01 (E23)

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles

OBJECTIFS

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1^{er} cycle non contingentés sciences naturelles et formelles de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions réglementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01C Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01C Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le

programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles comporte 30 crédits. Elle est offerte selon neuf orientations (réparties dans les segments 70, 71, 72 et 73):

- orientation bio-informatique (1-468-1-1) (segment 70)
- orientation chimie (1-060-1-0) (segment 71)
- orientation informatique (1-175-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques (1-190-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et économie (1-193-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et informatique (1-191-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et physique (1-192-1-0) (segment 73)
- orientation physique (1-200-1-0) (segment 73)
- orientation physique et informatique (1-205-1-0) (segment 73)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01B selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

EDP 1304	3	Lecture, écriture et structure de la langue
EDP 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
EDP 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
EDP 1604	3	Lecture et construction textuelle
EDP 2704	3	Production écrite et stylistique
FRA 1957G	3	Français écrit 1
FRA 1958G	3	Français écrit 2
FRA 1970D	3	Rédiger en français

Segment 70 Bio-informatique (1-468-1-1)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Segment 71 Chimie (1-060-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Segment 72

Informatique (1-175-10), mathématiques (1-190-1-0), mathématique et économie (1-193-1-0), mathématiques et informatique (1-191-1-0).

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 15 crédits à option.

Bloc 72A Démarches et méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature

Bloc 72B Formation en sciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 72C Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 72D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques

Bloc 72E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 72F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie

HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 72G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Segment 73

Mathématiques et physique (1-192-1-0), physique (1-200-1-0), physique et informatique (1-205-1-0).

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
FAS 1903	3	Initiation à l'expérience en sciences de la nature
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 73B Formation en sciences

Option - Maximum 3 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1982	3	Chimie organique

Bloc 73C Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 73D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques

Bloc 73E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 73F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 73G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Programme 1-990-1-1

Version 00 (A19)

Baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la sclarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions réglementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.

OBJECTIFS

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences humaines et sociales de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales comporte 30 crédits. Elle est offerte selon douze orientations (réparties sur les segments 70 et 71)

- orientation Anthropologie (1-050-1-0) (segment 70)
- orientation Communication et politique (1-227-1-0) (segment 70)
- orientation Démographie et anthropologie (1-074-1-0) (segment 70)
- orientation Démographie et géographie (1-071-1-0) (segment 70)
- orientation Économie et politique (1-224-1-0) (segment 70)
- orientation Géographie environnementale (1-155-1-0) (segment 70)
- orientation Linguistique (1-180-1-0) (segment 70)
- orientation Psychologie et sociologie (1-257-1-0) (segment 70)
- orientation Sciences politique (1-245-1-0) (segment 70)
- orientation Sciences politique et philosophie (1-247-1-0) (segment 70)
- orientation Sociologie (1-255-1-0) (segment 70)
- orientation Démographie et statistique (1-073-1-1) (segment 71)
- orientation Sciences économiques (1-240-1-0) (segment 71)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01B selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

EDP 1304	3	Lecture, écriture et structure de la langue
EDP 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
EDP 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
EDP 1604	3	Lecture et construction textuelle
EDP 2704	3	Production écrite et stylistique
FRA 1957G	3	Français écrit 1
FRA 1958G	3	Français écrit 2

FRA 1970D 3 Rédiger en français

Segment 70

Anthropologie (1-050-1-0), communication et politique (1-227-1-0), démographie et anthropologie (1-074-1-0), démographie et géographie (1-071-1-0), économie et politique (1-244-1-0), géographie environnementale (1-155-1-0), linguistique (1-180-1-0), psychologie et sociologie (1-257-1-0), science politique (1-245-1-0), science politique et philosophie (1-247-1-0), sociologie (1-255-1-0)

Le segment 70 comporte 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 à 18 crédits.

ANT 1902 3 Éléments d'anthropologie
ECN 1901 3 Initiation à l'économie
HST 1901 3 Histoire contemporaine
POL 1901 3 Dynamique de la vie politique
PSY 1901 3 Introduction à la psychologie
REL 1901 3 Enjeux religieux contemporains
SOL 1901 3 Introduction à la sociologie

Bloc 70B Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903 3 Les littératures de langue française
FRA 1904 3 La dissertation littéraire
HAR 1901 3 Introduction aux arts visuels

Bloc 70C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A 3 Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902 3 Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904 3 Anglais 4 (niveau B1.2)

Bloc 70D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901 3 Initiation aux outils informatiques

Bloc 70E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 1901 3 Statistique pour sciences sociales
STT 1903 3 Initiation à la statistique

Segment 71

Démographie/statistique (1-073-1-1), sciences économiques (1-240-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 9 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

MAT 1903 3 Calcul différentiel
MAT 1905 3 Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923 3 Calcul intégral

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 crédits.

ANT 1902 3 Éléments d'anthropologie
ECN 1901 3 Initiation à l'économie
HST 1901 3 Histoire contemporaine
POL 1901 3 Dynamique de la vie politique
PSY 1901 3 Introduction à la psychologie

REL 1901 3 Enjeux religieux contemporains

SOL 1901 3 Introduction à la sociologie

Programme 1-990-1-2

Version 00 (A19)

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions réglementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0

est mis en probation.

- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.

OBJECTIFS

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en arts et lettres est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés en arts et lettres de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La première année du baccalauréat 4 ans en arts et lettres comporte 30 crédits. Elle est offerte selon quatorze orientations (réparties sur les segments 70, 71, 72, 73 et 74:

- orientation Études allemandes (1-085-1-0) (segment 70)
- orientation Études allemandes et histoire (1-087-1-0) (segment 71)
- orientation Études anglaises (1-135-1-0) (segment 72)
- orientation Études hispaniques (1-105-1-0) (segment 73)
- orientation Études asiatiques (1-096-1-1) (segment 74)
- orientation Études classiques (1-095-1-0) (segment 74)
- orientation Études classiques et anthropologie (1-094-1-0) (segment 74)
- orientation Études religieuses (1-885-1-1) (segment 74)
- orientation Histoire (1-165-1-0) (segment 74)
- orientation Histoire de l'art (1-170-1-0) (segment 74)
- orientation Histoire et études classiques (1-166-1-0) (segment 74)
- orientation Littérature comparée (1-140-1-0) (segment 74)
- orientation Philosophie (1-195-1-0) (segment 74)
- orientation Philosophie et études classiques (1-199-1-0) (segment 74)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartie de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 12 à 24 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01B selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

EDP 1304	3	Lecture, écriture et structure de la langue
EDP 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
EDP 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
EDP 1604	3	Lecture et construction textuelle
EDP 2704	3	Production écrite et stylistique
FRA 1957G	3	Français écrit 1
FRA 1958G	3	Français écrit 2
FRA 1970D	3	Rédiger en français

Bloc 01C Formation en arts et lettres

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire

HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains

Bloc 01D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 01E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 70 Études allemandes (1-085-1-0)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en allemand

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 70B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Segment 71 Études allemandes et histoire (1-087-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation en allemand

Option - 6 à 12 crédits.

Les étudiants qui ne peuvent attester d'une connaissance suffisante de l'allemand (niveau B1.1) sur la base de leur performance au test de classement devront suivre et réussir les cours du bloc 71A nécessaires à atteindre ce niveau.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Formation en langues*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Segment 72 Études anglaises (1-135-1-0)

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en anglais*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 72B Formation en langues*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Segment 73 Études hispaniques (1-105-1-0)

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Formation en espagnol*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Bloc 73B Formation en langues*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Segment 74

Études asiatiques (1-096-1-1), études classiques (1-095-1-0), études classiques et anthropologie (1-094-1-0), études religieuses (1-885-1-0), histoire, (1-165-1-0), histoire de l'art (1-170-1-0), histoire et études classiques (1-166-1-0), littérature comparée (1-140-1-0), philosophie, (1-195-1-0), philosophie et études classiques (1-199-1-0)

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 74A Formation en langues*Option - Maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

PROGRAMMES INTERFACULTAIRES

Programme 1-482-5-0

Version 03 (H19)

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.***OBJECTIFS**

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences spécifiques à l'intervention en santé mentale.

Objectifs spécifiques

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Analyser son engagement personnel et sa pratique professionnelle en santé mentale;
- Exercer un jugement critique sur les différents courants théoriques et les principales approches d'intervention;
- Recourir à des pratiques fondées sur des données probantes ou émanant d'approches émergentes et novatrices.
- Intervenir en collaboration avec la personne, ses proches et les intervenants de divers milieux, notamment ceux des réseaux de services en santé mentale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de deux trimestres, la sclarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

PST 2955G 3 Psychopathologie et intervention

SME 1000 3 Compétences personnelle, professionnelle
SME 3000 3 Atelier d'intégration
SVS 2901 3 Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70B Problématiques spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GER 2021D 3 Santé mentale et vieillissement
SME 1050 3 Dynamique et développement de la personnalité
SME 2044 3 Jeunes et santé mentale
SME 2055T 3 Deuil et suicide
SME 2055V 3 Troubles des conduites alimentaires
SME 3030Z 3 Psychosomatique
SME 3035Z 3 Les troubles de la personnalité
SXS 2002 3 Sexualité et troubles de santé mentale

Bloc 70C Outils et pratiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SME 1020 3 Intervention et pratiques collaboratives
SME 3005 3 Approche systémique
SME 3010 3 Intervention en situation de crise
SME 3035V 3 Cadre juridique de l'intervention
SME 3035Y 3 Pratiques axées sur le rétablissement
VIO 2016 3 Intervention en contexte traumatique
VIO 2016D 3 Intervention en contexte traumatique

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 3137 3 Groupe et situation d'aide
AUT 2500 3 Travail en contextes autochtones
CRI 1730G 3 Victimologie
CRI 3401G 3 Études du phénomène criminel
GER 3045D 3 Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
IDI 2020 3 Éthique de l'intervention
PSY 1075 3 Psychologie sociale
PSY 3012G 3 Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D 3 Psychopharmacologie des substances psychotropes
VIO 2009 3 Violence familiale et conjugale
VIO 2009D 3 Violence familiale et conjugale

Table des matières

Introduction	3-1

PROGRAMME

1-325-1-0 Baccalauréat en droit (LL. B.)	3-1

FACULTÉ DE DROIT

Information à jour le 26 mai 2023

INTRODUCTION

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 53 professeures et professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs personnes chargées de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiantes et étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires. La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ceux où il reçoit application. Le savoir juridique est aussi situé dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs et chercheuses de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir. Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal (Québec) H3T 1J7

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : France Houle

Vice-doyen à l'administration, au développement et à la qualité des programmes :
Pierre Larouche

Vice-doyenne à la recherche : Renée-Claude Drouin

Vice-doyen aux affaires internes et Secrétaire de faculté : Hugo Tremblay

Vice-doyen aux affaires internationales : Michel Morin

Directrice administrative : Sophie Arès

Directrice des cliniques juridiques, activités pratiques et développement professionnel :
Josée Aspinall

Adjointe à la doyenne : Aminata Bal

Directeur Gestion des programmes et des études : Martin Scully

Directeur au développement et à la qualité des programmes : Patrik Maheux

Programme 1-325-1-0

Version 11 (A22)

Baccalauréat en droit (LL. B)

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat vise à procurer une formation fondamentale en droit. Il vise également à offrir une formation ouverte et flexible préparatoire à des études supérieures et à d'autres études spécialisées tout en s'appliquant dans plusieurs situations professionnelles diversifiées tant au niveau local qu'à l'international. À la fin de cette formation, les étudiants finissants pourront agir comme juristes dans différentes sphères de la société et dans toutes sortes de situations professionnelles nécessitant des compétences et connaissances en droit.

À la fin du programme, l'étudiant pourra :

- Maîtriser les éléments fondamentaux du droit
- Analyser des situations juridiques
- Proposer des solutions juridiques
- Communiquer en droit
- Établir des rapports entre le droit et la société
- Mettre en œuvre une démarche éthique et réflexive.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 31 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C, s'il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.
- Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.
- Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Cheminement Honor

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2^e cycle de la Faculté de droit.

Cheminement international

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70E, avoir, au choix : effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme

ayant un caractère international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un cours de mise à niveau en français écrit. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en droit (LL. B.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 101 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, de 30 à 33 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1^{re} année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Bloc 70A Éléments fondamentaux

Obligatoire - 31 crédits.

DRT 1001	2	Introduction au droit
DRT 1010	3	Fondements du droit
DRT 1011	2	Droit des premiers peuples
DRT 1221	3	Obligations 1
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1223	3	Obligations 3
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225	3	Biens
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505	3	Droit pénal 1

Bloc 70B Approfondissement

Obligatoire - 26 crédits.

DRT 2002	3	Interprétation des lois et raisonnement juridique
DRT 2022	2	Théories du droit
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 2233	3	Résolution des différends
DRT 2234	3	Raisonnement probatoire et moyens de preuve
DRT 2400	3	Droit de l'entreprise
DRT 2402	3	Droit des sociétés par action

DRT 2501	3	Droit administratif général
DRT 2505	3	Droit pénal 2

Bloc 70C Compétences transversales

Obligatoire - 11 crédits.

DRT 1911	2	Recherche et analyse juridique en droit privé
DRT 1912	2	Recherche et analyse juridique en droit public
DRT 2923	3	Solutions juridiques, rédaction et éthique
DRT 2924	2	Interdisciplinarité et interculturalité
DRT 3935	2	Dissertation juridique

Bloc 70D Systèmes juridiques et fondements théoriques

Option - Maximum 24 crédits.

DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3003	3	Éléments de common law
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories avancées du droit
DRT 3007	3	Philosophie du droit
DRT 3008	3	Théorie économique du droit
DRT 3011	3	Droit des autochtones
DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3016	3	Éthique et droit de l'animal
DRT 3021	3	Droit comparé avancé 1
DRT 3022	3	Droit comparé avancé 2
DRT 3031	3	Système juridique chinois

Bloc 70E Droit international

Option - Maximum 24 crédits.

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3104	3	Droit international privé
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3110	3	Droit international du travail
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
DRT 3121	3	Droit international avancé 1
DRT 3124	3	Droit international avancé 4
DRT 3131	3	Aspects internationaux du droit chinois

Bloc 70F Droit civil

Option - Maximum 30 crédits.

DRT 3201	3	Assurances
DRT 3202	3	Vente, louage et mandat
DRT 3203	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3204	3	Successions
DRT 3205	3	Sûretés
DRT 3206	3	Modes alternatifs de résolution des conflits
DRT 3209	3	Droit des personnes physiques
DRT 3210	3	Responsabilité civile des professionnels
DRT 3221	3	Droit civil avancé 1

DRT 3222	3	Droit civil avancé 2
DRT 3231	3	Droit judiciaire privé avancé

Bloc 70G Droit des affaires*Option - Maximum 27 crédits.*

DRT 3401	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3404	3	Droit bancaire
DRT 3406	3	Propriété intellectuelle
DRT 3407	3	Droit des valeurs mobilières
DRT 3408	3	Propriété intellectuelle: brevets et marques
DRT 3421	3	Droit des affaires avancé 1
DRT 3422	3	Droit des affaires avancé 2

Bloc 70H Droit public et droit pénal*Option - Maximum 30 crédits.*

DRT 3501	3	Droit municipal
DRT 3502	3	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3506	3	Pénologie
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
DRT 3509	3	Droits des victimes d'actes criminels
DRT 3521	3	Droit public avancé 1

Bloc 70I Droit du travail et droit social*Option - Maximum 18 crédits.*

DRT 3600	3	Introduction au droit du travail
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail

Bloc 70J Droit fiscal*Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 3701	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3702	3	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3703	3	Planification fiscale

Bloc 70K Formation pratique*Option - 3 crédits.*

DRT 3910	3	Séminaire de recherche et rédaction
DRT 3911	3	Séminaire de gestion de cas pratiques
DRT 3912	3	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits
DRT 3913	3	Tribunal-école
DRT 3914	3	Clinique juridique
DRT 3915	3	Concours interne de plaidoiries
DRT 3916	3	Stage de recherche 1
DRT 3918	3	Techniques de procès en droit
DRT 3940	3	Concours interne techniques de plaidoirie
DRT 3941	3	Stage 1 en milieu communautaire
DRT 3999	3	Activité d'intégration

Bloc 70L Formation pratique complémentaire*Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3910	3	Séminaire de recherche et rédaction
DRT 3911	3	Séminaire de gestion de cas pratiques
DRT 3912	3	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits
DRT 3913	3	Tribunal-école
DRT 3914	3	Clinique juridique

DRT 3915	3	Concours interne de plaidoiries
DRT 3916	3	Stage de recherche 1
DRT 3918	3	Techniques de procès en droit
DRT 3940	3	Concours interne techniques de plaidoirie
DRT 3941	3	Stage 1 en milieu communautaire
DRT 3947	3	Assistanat de recherche 1
DRT 3948	3	Assistanat de recherche 2
DRT 3951	3	Activité pratique complémentaire 1
DRT 3965	3	Concours externe de plaidoiries
DRT 3966	3	Stage de recherche 2
DRT 3990	3	Concours externe techniques de plaidoirie
DRT 3991	3	Stage 2 en milieu communautaire
DRT 3999	3	Activité d'intégration

Bloc 70M Cours thématiques*Option - Maximum 27 crédits.*

DRT 3803	3	Droit de l'enfant
DRT 3806	3	Droit des professionnels
DRT 3807	3	Droit de la consommation
DRT 3808	3	Droit du cyberspace
DRT 3810	3	Droit de la santé
DRT 3811	3	Droit et politiques publiques de la jeunesse
DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
DRT 3881	3	Thématique avancée en droit

Bloc 70W Cheminement honor*Option - 12 crédits.**Cheminement régulier : 0 crédit**Cheminement Honor : 12 crédits*

DRT 6525	3	Philosophie du droit
DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70Z*Choix - Maximum 3 crédits.*

Table des matières

Section 4 – Faculté de l'éducation permanente

Introduction	4-1
CERTIFICATS	
1-065-5-0 Certificat de criminologie	4-2
1-066-5-0 Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	4-2
1-066-5-2 Certificat en enquête et renseignement	4-3
1-067-5-0 Certificat en gestion philanthropique	4-4
1-068-5-0 Certificat en leadership pour militaires	4-5
1-185-5-0 Certificat de traduction 1	4-6
1-185-5-1 Certificat de traduction 2	4-7
1-186-5-2 Certificat de rédaction professionnelle	4-8
1-215-5-2 Certificat en intervention psychoéducative	4-9
1-226-5-1 Certificat en communication appliquée	4-9
1-230-5-2 Certificat de relations industrielles	4-10
1-252-5-2 Certificat en victimologie	4-11
1-253-5-0 Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce	4-12
1-325-5-0 Certificat en droit	4-13
1-368-5-2 Certificat en coopération et solidarité internationales	4-14
1-373-5-0 Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	4-15
1-377-5-0 Certificat de gérontologie	4-16
1-390-5-2 Certificat en publicité et communication créative	4-17
1-400-5-0 Certificat de relations publiques	4-18
1-402-5-0 Certificat de santé et sécurité du travail	4-18
1-405-5-1 Certificat en journalisme multiplateforme	4-19
1-407-5-1 Certificat en créativité et innovation	4-20
1-416-5-0 Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention	4-21
1-420-5-1 Certificat d'intervention en dépendances	4-22
1-422-5-1 Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en TSA	4-23

... suite

Information à jour en septembre 2023

1-481-5-0	Certificat en santé communautaire	4-24
1-481-5-1	Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé	4-24
1-482-5-0	Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	4-25
1-631-5-2	Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	4-26
1-821-5-1	Certificat en français langue seconde : culture, études et travail	4-27
1-962-5-0	Certificat d'études individualisées ès arts	4-28
1-962-5-1	Certificat d'études individualisées ès sciences	4-30

MICROPROGRAMMES

1-067-6-1	Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif	4-36
1-175-7-0	Microprogramme de premier cycle en bureautique	4-36
1-175-7-1	Microprogramme de premier cycle d'initiation à la programmation	4-37
1-175-7-6	Microprogramme de premier cycle d'initiation au multimédia	4-37
1-186-6-2	Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle	4-38
1-230-6-0	Microprog. de premier cycle en gestion de la qualité de vie au travail	4-38
1-325-6-5	Microprogramme de premier cycle en droit	4-39
1-630-6-0	Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie	4-40
1-540-6-0	Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants	4-40
1-631-7-2	Microprog. de pr. cycle en gestion des serv. de santé et des serv. sociaux	4-41

PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES

1-955-4-6	Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FEP	4-42
1-325-1-8	Programme d'actualisation de formation en droit	4-43
1-331-1-2	D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration	4-44

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Information à jour le 13 juin 2023

INTRODUCTION

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE : une faculté unique, dédiée aux adultes

Spécifiquement consacrée à la formation tout au long de la vie des étudiant(e)s adultes, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) se caractérise notamment par ses programmes multi et interdisciplinaires, pratiques et ancrés dans les réalités des milieux professionnels; par ses modalités d'enseignement : cours en ligne, de soir et de fin de semaine; par son personnel enseignant : chargé(e)s de cours réputé(e)s issu(e)s des milieux de pratique; par ses parcours de formation souples : études à temps partiel ou à temps plein, certificats personnalisés, baccalauréats par cumul de certificats; par ses facilitateurs de réussite : programme d'accès à l'université sans la base DEC (accès-FEP), programme d'actualisation de formation en droit, service de reconnaissance des acquis expérimentiels, passerelles DEC-certificats, tutorat par les pairs; et par ses services d'accompagnement personnalisé : conseils professionnels, cheminement bac par cumul, soutien à la réussite et à la persévérance. En 2024, la FEP célèbre ses 50 ans

ACCESSIBILITÉ ET FLEXIBILITÉ : les programmes pour réaliser ses ambitions professionnelles

Du domaine de la communication au domaine de la santé, en passant par celui de la gestion et de la grande famille de l'intervention : la Faculté offre une variété de 37 programmes de premiers cycles afin que les étudiant(e)s de tous horizons puissent réaliser leurs ambitions professionnelles. Ce sont 28 certificats, 2 programmes tremplins (accès-FEP et actualisation de formation en droit), et 7 microprogrammes. En sciences, en arts, en gestion, avec appellation en études du phénomène criminel ou en fondements et pratiques en sciences sociales et santé, ce sont cinq cheminement de baccalauréats par cumulatif de certificats pour lesquels 420 bachelier(e)s annuels de la FEP optent en vue de leur diplomation. Comme l'accessibilité et la flexibilité sont deux valeurs au cœur de la mission de la FEP, tous ses programmes de premiers cycles ne sont pas contingentés et leur admission est généralement possible à l'automne, à l'hiver et dans certains cas l'été. Depuis l'automne 2021, la FEP s'engage dans le développement de diplômes d'études supérieures spécialisés (DESS) élaborés en collaboration avec des facultés et des départements partenaires. Un premier diplôme de deuxième cycle s'inscrit dans l'offre facultaire : le D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration.

COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE : diversifiée et déterminée

Au total, ce sont quelque 12 000 apprenant(e)s qui fréquentent annuellement la FEP et viennent y enrichir leurs connaissances. Aux profils et aux attentes divers, certain(e)s sont des étudiant(e)s travailleurs(euses) effectuant un retour aux études pour se perfectionner ou se réorienter. D'autres sont des professionnel(le)s formé(e)s à l'étranger désirant parfaire leurs connaissances. De nouveaux(elles) arrivant(e)s au Québec fréquentent également la FEP afin de s'intégrer dans leur nouvelle réalité sociale et professionnelle et d'autres, au parcours atypique souhaitent étudier à leur rythme, selon leurs intérêts. En moyenne, les étudiant(e)s de la FEP ont 27 ans et optent majoritairement pour des études à temps partiel. Bon nombre détiennent déjà un diplôme universitaire.

DIRECTION

Doyen : Michel Janosz

Vice-doyenne innovation, communications et formation continue : Biba Fakhouri

Vice-doyen aux études et Secrétaire de faculté : Jean-Pierre Marquis

Directrice administrative : Jacinthe Boutin

Directrice de la gestion des programmes : France Boucher

Directeur de la gestion des opérations académiques : Dominique Trudel

Directrice des communications et du marketing : Marie-Anne Laberge Leduc

Adjoint au doyen : Johnathan Grégoire

Directrice de l'École de langues : Martine Lavoie

SERVICE D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS : sur campus, en ligne, sur sms et au téléphone

Démultipliés, les points d'accès au Service d'accueil et de renseignements se transforment en réponse aux besoins évolutifs de la clientèle étudiante. Clavardage à même le site Web, messagerie courriel, ligne téléphonique centrale, lieux d'accueil physique, prise de rendez-vous *Teams* sur la plateforme *Booking* et SMS conversationnel : les préposées à l'accueil accompagnent et informent les étudiant(e)s de la FEP, réguliers ou libres, de même que les candidat(e)s potentiel(le)s.

Faculté de l'éducation permanente - Université de Montréal

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant

3^e étage, local 320

Lundi au vendredi : 9 h à 12 h – 13 h 30 à 17 h

514 343-6090

info@fep.umontreal.ca

fep.umontreal.ca

ÉCOLE DE FRANÇAIS ET DE CULTURE FRANCOPHONE : apprendre, améliorer et perfectionner

L'École de français et de culture francophone de la Faculté de l'éducation permanente offre des formations créditées et non créditées en français langue seconde, à l'oral et à l'écrit, à tous les niveaux d'acquisition de la langue. Ils sont alignés sur le Cadre de référence européen pour les langues secondes.

L'École coordonne également le certificat de français langue seconde : culture, études et travail qui accueille les étudiant(e)s de niveau intermédiaire qui souhaitent s'inscrire dans une formation de premier cycle universitaire de la FEP. Ce certificat leur permet non seulement de développer des habiletés langagières différentes, de s'offrir une intégration québécoise réussie, en améliorant sa situation professionnelle, il permet aux diplômé(e)s de poursuivre des études dans une université francophone en vue d'obtenir le grade de baccalauréat par cumul.

Les divers cours et formations de l'École sont reconnus, entre autres, pour leur variété qui va du français général au français professionnel, en passant par le français sur objectifs spécifiques ou universitaires. L'École offre également des activités non créditées de formation et d'accompagnement en français telles que le tutorat et le mentorat à diverses clientèles : étudiant(e)s, futurs étudiant(e)s et personnel de l'Université de Montréal ainsi que les entreprises et le grand public.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT : la formation professionnelle en continu

Le Centre de perfectionnement de la Faculté de l'Éducation permanente vise à compléter en amont et en aval l'offre de formation créditée de la FEP en répondant de manière agile aux besoins de formation et aux exigences supérieures en matière d'apprentissage des professionnel(le)s œuvrant dans les organisations et les entreprises. Avec un accès privilégié aux experts multi et interdisciplinaires de la Faculté : responsables de programmes, chargé(e) de cours et formateurs(rices) issu(e)s des milieux de pratique; le Centre de perfectionnement devient le guichet unique pour les apprenant(e)s recherchant des formations à la fine pointe des nouveaux développements dans les différents domaines d'expertise de la Faculté, et rivalise envieusement dans la conception et le développement de formations sur mesure.

BUREAU D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT : analyse d'opportunités et mise en marché

Le Bureau d'études et de développement réalise diverses études ayant pour objectif le développement de nouvelles formations créditées et non créditées, et l'actualisation de formations existantes. Pour ce faire, il assure une veille stratégique dans les divers domaines d'activités de la Faculté ainsi que dans les domaines d'avenir, et est en dialogue constant et constructif avec les milieux professionnels. Le Bureau sonde et analyse périodiquement la population étudiante de la Faculté afin, entre autres, de suivre l'évolution de ses besoins dans le développement de ses programmes. Enfin, il contribue à l'élaboration de dossiers de fond dans divers champs d'études, notamment celui de l'enseignement supérieur.

CERTIFICATS

Programme 1-065-5-0

Version 06 (A18)

Certificat en criminologie

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique.

- La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime.
- L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la criminologie

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1050G	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3	Psychocriminologie

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3213G	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

Bloc 70C La criminologie comme champ disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1151G	3	Justice criminelle 1
CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2410G	3	Pénologie
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel

Bloc 70D L'intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1401G	3	Milieux de pratique en criminologie
CRI 2000G	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015G	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052G	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2455G	3	Psychopathies
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3465G	3	Troubles de personnalité et délinquance
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 3305G	3	Violences criminelles
CRI 3341G	3	Drogues et criminalité
CRI 3420G	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
CRI 3900G	3	Justice des mineurs
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SIP 1500G	3	Théorie de l'enquête
SIP 3040G	3	Régulation de la criminalité économique
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits

Cours choisi parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option du programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-066-5-0

Version 03 (A12)

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

OBJECTIFS

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe;
- maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure;
- effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel;
- entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure;
- utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure;
- procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
GSP 2100	3	Planification et organisation en sécurité intérieure
GSP 2200	3	Direction et contrôle des activités
GSP 2300	3	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure
GSP 2500	3	Vision stratégique et dynamique en sécurité intérieure

Bloc 70B Formation spécifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
GSP 1160	3	Gestion de projet en sécurité intérieure
GSP 2360	3	Contextes émotionnels et leadership
GSP 2370	3	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure
GSP 3020	3	Éthique appliquée en sécurité intérieure

Bloc 70C Perfectionnement professionnel

Option - Maximum 6 crédits.

Bloc 70D Formation connexe

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-066-5-2

Version 00 (A18)

Certificat en enquête et renseignement

OBJECTIF

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et de développer les compétences propres aux diverses activités d'enquête, de vérification, d'inspection et de renseignement tant dans le domaine privé que public, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- connaître le cadre législatif et réglementaire applicable au processus d'enquête;
- colliger des renseignements afin de proposer des stratégies et des activités d'enquête appropriées;
- recourir à des processus reconnus et des méthodes rigoureuses propres aux activités de collecte, de conservation et de présentation de la preuve et du renseignement;
- analyser de l'information provenant de diverses sources, en formulant des

- hypothèses et en vérifiant les faits pour faire progresser les activités d'enquête;
- appliquer une stratégie de résolution de problème dans le cadre de diverses activités d'enquête;
- préparer et présenter des rapports d'enquête selon les règles de l'art;
- développer une pratique réflexive et éthique dans le cadre de ses activités professionnelles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours SIP1500G Théorie de l'enquête doit être suivi en début de programme

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en enquête et renseignement. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

DRT 2510G	3	Droit des enquêtes civiles
DRT 2520G	3	Droit des enquêtes administratives et pénales
SIP 1500G	3	Théorie de l'enquête
SIP 2500G	3	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies
SIP 2505G	3	Stratégies d'enquête

SIP 3090G	3	Le renseignement
SIP 3500G	3	Activité d'intégration en enquête

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232G	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
GIN 1110	3	Introduction à la preuve numérique (CF110)
GIN 1111	3	Introduction à la cybercriminalité (CY101)
GIN 1120	3	Moteurs de recherche (CY120)
GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
GSP 3020	3	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 3040G	3	Régulation de la criminalité économique
SIP 3050	3	Criminalistique

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRI 3213G	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
GSP 1160	3	Gestion de projet en sécurité intérieure
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1240G	3	Gestion des RH
SIP 2080	3	La sécurité privée

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-067-5-0

Version 01 (A12)

Certificat en gestion philanthropique

OBJECTIFS

L'objectif général du programme est d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer et évoluer dans des organisations vouées à la philanthropie. Plus spécifiquement, le programme vise à

- acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique
- comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie
- développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique
- développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie
- acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation
- appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion philanthropique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

HEC 3006	3	Management (MNGT30400)
PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 3000	3	Stratégies de développement

Bloc 70B Pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

HEC 3062	3	Gestion de projets (PROJ30470)
HEC 3077	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
PBT 2006	3	Créativité commerciale et numérique
PBT 3008	3	Activation de marques
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3	Les événements bénévoles
PHE 3005	3	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020X	3	Affaires publiques et développement des OBNL
PHE 3020Y	3	Intégration professionnelle

PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3	Communication et organisation
PBT 1001	3	Communication commerciale
PBT 3009	3	Communication relationnelle
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2500	3	Responsabilité sociale et relations publiques

Programme 1-068-5-0

Version 00 (A17)

Certificat en leadership pour militaires**OBJECTIFS**

Le certificat en leadership pour militaires a pour objectif «[...] de perfectionner les compétences en leadership des dirigeants de demain et de renforcer les liens entre les domaines militaires, civils et universitaires canadiens. »

Pour atteindre cet objectif, l'étudiant réserviste pourra combiner à la fois des apprentissages orientés autour de thématiques ciblées par les FAC et d'autres issues de cours complémentaires.

À l'issue de ce certificat, de manière plus spécifique, l'étudiant réserviste sera en mesure :

- D'appliquer certaines pratiques de gestion et d'intervention utiles à l'exercice de la fonction militaire;

De nombreux cours proposés dans la structure de programme du certificat mettent de l'avant l'apprentissage de compétences liées à la gestion et à l'intervention, et particulièrement au leadership (communication, résolution de conflits, travail d'équipe, gestion du changement, prise de décision, créativité et innovation). Ces pratiques, bien qu'enseignées dans un contexte civil, peuvent s'avérer fortement utiles aux fonctions de réservistes.

- De contextualiser et d'appréhender plus concrètement sa responsabilité de leader que lui confère son rôle et sa position de militaire au sein de la société civile;

Le développement de compétences personnelles par les réservistes, telles le leadership, l'intervention en contexte traumatique, la prise de décision en groupe et le travail d'équipe, sont au cœur de la formation proposée dans ce certificat. Ces compétences prendront d'autant plus de sens dans la vie civile des réservistes si elles sont mises en relation avec certains des acquis réalisés en cours de formation militaire ou d'expériences vécues dans le cadre de leurs fonctions militaires.

- D'élargir et d'enrichir son expérience et sa connaissance en regard d'enjeux personnels, organisationnels et sociétaux;

Ce certificat amènera l'étudiant à acquérir divers savoirs, savoir-faire et savoir-être qui favoriseront son propre développement personnel, l'amèneront à mieux interagir au sein des organisations et à y contribuer plus efficacement, et finalement à mieux saisir la portée et les implications d'enjeux sociétaux divers et souvent complexes. C'est dans cet esprit qu'est donnée aux réservistes la possibilité de choisir des cours d'histoire, de sciences politiques ou encore de psychologie qui pourront assurer un complément de formation plus orienté sur les sciences humaines et sociales.

- De développer une attitude générale constructive lui permettant de s'inscrire comme un élément moteur positif au sein de sa communauté.

Le présent certificat favorise le développement des qualités et des attitudes attendues d'un leader ainsi que de son application dans diverses sphères d'action. Fort de ces nouveaux apprentissages, le réserviste sera mieux outillé pour jouer son rôle de catalyseur des valeurs canadiennes.

Projet pilote civilo-militaire en matière de leadership. Forces armées canadiennes. Juillet 2013.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en leadership pour militaires. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3	Communication et organisation
CRE 1001	3	Fondements de la créativité
HEC 1030	3	Gestion du changement (MNGT30411)
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
CRE 3032	3	Leadership, mobilisation, créativité et innovation
GSP 2360	3	Contextes émotionnels et leadership

HEC 3062	3	Gestion de projets (PROJ30470)
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3140	3	Actions humanitaires : conflits et catastrophes
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REI 1240G	3	Gestion des RH
REI 1610G	3	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices
SPU 2310G	3	Promotion de la santé en milieu de travail
TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

ANS 1306	3	Integrated English Communication Skills 3
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
VIO 2016D	3	Intervention en contexte traumatique

Programme 1-185-5-0

Version 05 (A19)

Certificat de traduction 1

OBJECTIFS

Le programme conduit l'étudiant à développer des compétences langagières, méthodologiques et techniques fondamentales. Il permet de développer des compétences langagières en grammaire, en stylistique françaises et anglaises, et en rédaction, en vue de produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français).

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Démontrer sa maîtrise de la langue française dans ses activités de traduction;
- Appliquer une méthodologie rigoureuse en traduction professionnelle;
- Appliquer des fondements du transfert linguistique;
- Effectuer adéquatement une recherche documentaire et terminologique;
- Utiliser efficacement les outils informatiques de base des langagiers;

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1603 General and Professional English Writing 2 ou FRA 1958G Français écrit 2.

Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 1. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires, de 3 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Formation langagière

Obligatoire - 12 crédits.

TRA 1005G	3	Difficultés du français écrit
TRA 1007G	3	Stylistique et rédaction
TRA 1015G	3	Interférences linguistiques
TRA 1025G	3	Professional Writing for Translators

Bloc 70B Méthodologie et transfert linguistique

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 1500G	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1551G	3	Traduction générale
TRA 1750G	3	General translation

Bloc 70C Recherche et formation technologique

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 1400G	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1600G	3	Outils informatiques des langagiers

Bloc 70D Perfectionnement linguistique

Option - Maximum 3 crédits.

ANS 1615	3	English for Management and Administration
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2040	3	Édition et publication de contenus numériques

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-185-5-1 Version 06 (A23)

Certificat de traduction 2**OBJECTIFS**

Le certificat de traduction 2 offre une formation axée sur la spécialisation du langagier traducteur de l'anglais vers le français. Il permet d'approfondir les compétences en terminologie, en transfert linguistique, en adaptation, en révision linguistique et en informatique.

Le programme prépare les étudiants à l'exercice de la profession en accord avec les normes et pratiques reconnues dans l'industrie. Il permet d'acquérir les compétences exigées par le marché du travail en traduction spécialisée dans plusieurs disciplines.

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Appliquer un transfert linguistique correspondant à des indicateurs de qualité
- Rédiger efficacement dans une langue de qualité; Utiliser adéquatement les techniques de recherche documentaire et terminologique
- Pratiquer une gestion rigoureuse des projets et exercer un rôle-conseil
- Organiser efficacement la logistique pour l'exercice de sa profession
- Respecter les lois, les normes et les obligations relatives à la profession
- Utiliser adéquatement les outils informatiques des langagiers

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Outils méthodologiques, technologiques et transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

TRA 2450G	3	Terminologie et terminographie
TRA 2505G	3	Traduction et adaptation
TRA 2600G	3	Outils informatiques avancés
TRA 2650G	3	Révision
TRA 3555G	3	Traduction prof. assistée par ordinateur

Bloc 70B Transfert linguistique spécialisé*Option - 9 crédits.*

TRA 2063G	3	Traduction en sciences de la santé
TRA 2570G	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3025G	3	Traduction et adaptation audiovisuelles
TRA 3250G	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3355G	3	Traduction en environnement
TRA 3360G	3	Traduction financière et des valeurs mobilières
TRA 3580G	3	Traduction littéraire

Bloc 70C Intégration professionnelle*Option - 3 crédits.*

TRA 2911G	3	Mentorat professionnel en traduction
TRA 3210G	3	Stage en traduction

Bloc 70D Exercice de la profession*Option - Maximum 3 crédits.*

TRA 3200G	3	Réalité professionnelle et travail autonome
TRA 3915G	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

Bloc 70E Compétences complémentaires*Option - Maximum 3 crédits.*

ANS 1615	3	English for Management and Administration
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2040	3	Édition et publication de contenus numériques
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2750	3	Advanced Translation

Bloc 70Z*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-186-5-2

Version 00 (A14)

Certificat de rédaction professionnelle**OBJECTIFS**

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances langagières, méthodologiques et techniques fondamentales dans le domaine de la rédaction en langue française et de développer les compétences nécessaires au travail du rédacteur professionnel.

À la fin du programme, l'étudiant sera apte à :

- Démontrer une maîtrise des différentes étapes du processus de production textuelle;
- Appliquer une méthodologie rigoureuse en rédaction professionnelle;
- Effectuer adéquatement une recherche documentaire et terminologique;
- Utiliser efficacement les outils informatiques et numériques du rédacteur professionnel;
- Produire des textes de diverses natures, adaptés au contexte;
- Respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité, ainsi que les pratiques reconnues dans le domaine de la rédaction professionnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par le responsable du certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en rédaction professionnelle. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

Bloc 70A*Obligatoire - 15 crédits.*

FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2041	3	Rédaction appliquée aux supports numériques

Bloc 70B Activité d'intégration des connaissances*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

RED 3000	3	Atelier de rédaction professionnelle
RED 3001	3	Stage en rédaction ou en révision linguistique

Bloc 70C Rédaction spécialisée*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1300G	3	Révision de textes
RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
RED 2040	3	Édition et publication de contenus numériques

RED 2201	3	Écriture et médias
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 70D Formation complémentaire*Option - Maximum 3 crédits.*

ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage
LNG 2350	3	Sociolinguistique
RED 2101	3	Le texte de création

Bloc 70Z*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-215-5-2

Version 00 (A19)

Certificat en intervention psychoéducative**OBJECTIFS**

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 80**Bloc 80A Initiation à la psychoéducation***Obligatoire - 12 crédits.*

PSE 1070	3	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1501	3	Clientèles en difficulté d'adaptation
PSE 1502	3	Évaluation des habiletés et des besoins
PSE 1503	3	Aspects méthodologiques en intervention

Bloc 80B Contextes d'intervention psychoéducative*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
PSE 2500	3	Savoir-être et intervention
PSE 2501	3	L'intervention à l'école
PSE 2502	3	L'intervention en milieu externe
PSE 2504	3	L'intervention et le multiculturalisme

Bloc 80C Formation continue en intervention*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PSE 2510	3	Problématiques psychoéducatives

Bloc 80Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-226-5-1

Version 00 (H23)

Certificat en communication appliquée**OBJECTIFS**

- 1) Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée.
- 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques.
- 3) Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP. L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite dans le programme donne droit au certificat en communication appliquée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en communication offertes par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant choisit le cours RED 2010 offert en classe ou le cours RED 2010D offert à distance.

COM 1500G	3	Communication et organisation
COM 1600G	3	Communication et médias de masse
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques

Bloc 70B Médias et communications appliquées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COM 2540G	3	Pratiques de la photographie
EDP 2400	3	Communications pour le Web
EDP 2500	3	Communication interactive en entreprise
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
PBT 1001	3	Communication commerciale
REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2200	3	Communication orale

Bloc 70C Communication et gestion

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
HEC 3062	3	Gestion de projets (PROJ30470)
PBT 1004	3	Communication créative et médias
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation

Bloc 70D Informatique et nouvelles technologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
RED 2041	3	Rédaction appliquée aux supports numériques

Programme 1-230-5-2**Version 02 (A18)****Certificat de relations industrielles****OBJECTIFS**

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances de base et de développer les compétences professionnelles leur permettant d'oeuvrer dans les différentes sphères d'activité des relations industrielles.

Plus spécifiquement, à la fin de ce programme, l'étudiant sera en mesure :

- d'appliquer le cadre législatif en droit du travail (rapports individuels et collectifs du travail);
- d'établir des pratiques qui régissent les rapports entre l'employeur, les employés et leurs représentants;
- d'élaborer, d'appliquer et d'évaluer des politiques et des programmes en matière de ressources humaines;
- d'informer et de conseiller les gestionnaires et les employés sur l'interprétation des politiques relatives aux relations de travail et aux ressources humaines;
- d'analyser des situations et des problèmes de relations industrielles en tenant compte du contexte organisationnel et juridique, ainsi que des dimensions économique, psychologique, sociologique et administrative.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la pratique professionnelle

Obligatoire - 12 crédits.

REI 1010G	3	Introduction aux relations industrielles

REI 1140G	3	Approche juridique en RI
REI 1240G	3	Gestion des RH
REI 2305G	3	Aspects juridiques du lien d'emploi

Bloc 70B Formation pluridisciplinaire*Option - minimum 3, maximum 6 crédits.*

REI 1020G	3	Organisation et dynamique de la firme
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REI 1420G	3	Emploi et salaire

Bloc 70C Relations du travail*Option - minimum 6, maximum 9 crédits.*

REI 2310G	3	Convention collective
REI 2320G	3	Rapports collectifs du travail
REI 2340G	3	Négociation collective
REI 3345G	3	Arbitrage des griefs

Bloc 70D Gestion des ressources humaines*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

REI 2211G	3	Formation et développ. des RH
REI 2215G	3	Rémunération
REI 2230G	3	Stratégie RH et dotation
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST

Bloc 70E Formation complémentaire*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANS 1603	3	General and Professional English Writing 2
COM 1500G	3	Communication et organisation
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion
REI 1610G	3	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2011D	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Bloc 70Z*Choix - Maximum 3 crédits.**Cours choisi parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

Programme 1-252-5-2

Version 00 (A12)

Certificat en victimologie**OBJECTIFS**

- acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences;
- identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation;
- concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente;
- analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société;
- intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours CRI1730G en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements*Obligatoire - 9 crédits.*

CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2301G	3	Évaluation et intervention auprès des victimes
VIO 2017	3	Victimes et institutions juridiques

Bloc 70B Formes violences/contextes partic. victimisation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

CRI 3305G	3	Violences criminelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
VIO 1005	3	Violence : approches disciplinaires
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2011D	3	Violence et harcèlement au travail

VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels
VIO 3020	3	Profil vulnérables
VIO 3020D	3	Profil vulnérables

Bloc 70C Intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 2016D	3	Intervention en contexte traumatique

Bloc 70D Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3	Initiation aux méthodes quantitatives
JES 2015D	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université.

Programme 1-253-5-0

Version 01 (A13)

Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce**OBJECTIFS**

Le programme vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions reliées au domaine de la petite enfance et famille: éducation et intervention précoce.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- Comprendre les notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et savoir y recourir dans le cadre de sa pratique;
- S'approprier son rôle d'intervenant(e) dans une perspective systémique;
- Définir et expliquer les problématiques spécifiques complexes, et savoir intervenir dans des contextes variés;
- Démontrer les habiletés requises pour collaborer efficacement avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce;
- Savoir intégrer les connaissances théoriques dans sa pratique professionnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours PEF1050 en début de programme. La Faculté recommande fortement de suivre le cours à option PEF2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF1200 et 3200W et MSO2180G du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Pour compléter son programme, l'étudiant doit suivre le cours obligatoire PEF3200D, en remplacement du cours PEF3200W, aboli.

PEF 1050	3	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2060	3	Observation et évaluation de l'enfant
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux
PEF 3500	3	Activité d'intégration

Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PEF 1200D	3	Petite enfance, éducation et milieux de garde
PEF 2180D	3	Santé physique des tout-petits
PEF 2315	3	Activité ludique et animation

PEF 2510	3	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3200Y	3	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3250	3	Programmes éducatifs en petite enfance

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ASA 1050G	3	La gestion en santé
DRT 3803	3	Droit de l'enfant
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REL 1330	3	Religions et espace public
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SVS 2378	3	Intervention communautaire
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-325-5-0

Version 06 (A01)

Certificat en droit**OBJECTIFS**

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix. Les cours DRT1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein. Il est préférable de suivre le cours DRT2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits. Il est offert avec un tronc commun et les trois orientations suivantes :

- l'orientation Droit général (segment 70),
- l'orientation Droit des affaires (segment 71),
- l'orientation Droit public (segment 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit
DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1

Segment 70 Propre à l'orientation Droit général

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2100G	3	Droit international public général
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232G	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3203G	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3503G	3	Libertés publiques
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Segment 71 Propre à l'orientation Droit des affaires

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 1225G	3	Biens
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3205G	3	Sûretés

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232G	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 3203G	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402G	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3403G	3	Financement de l'entreprise
DRT 3404G	3	Droit bancaire
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3702G	3	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3801G	3	Droit de la concurrence

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Segment 72 Propre à l'orientation Droit public

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général

Bloc 72B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2100G	3	Droit international public général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3501G	3	Droit municipal
DRT 3503G	3	Libertés publiques
DRT 3504G	3	Tribunaux administratifs
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3806G	3	Droit des professionnels

Bloc 72Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-368-5-2

Version 00 (A20)

Certificat en coopération et solidarité internationales**OBJECTIFS**

Le certificat en coopération et solidarité internationales vise l'acquisition de connaissances fondamentales et le développement de compétences transversales nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables, équitables et concrètes, applicables aux domaines de la coopération et de la solidarité internationales.

De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à :

- Analyser des situations actuelles et concrètes de coopération et de solidarité internationales sur la base de données validées provenant de sources scientifiques crédibles et diverses ;
- Identifier les spécificités de l'expérience et de l'expertise québécoises et canadiennes en coopération et solidarité internationales, en comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde ;
- Appliquer des méthodes participatives et coconstructives visant à faciliter la collaboration multidisciplinaire, interculturelle et intergénérationnelle ;
- Intégrer les outils essentiels à l'opérationnalisation d'initiatives dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales ;
- Justifier son propre rôle face aux principaux enjeux en matière de coopération et de solidarité internationales ;
- Évaluer les enjeux reliés à la professionnalisation du milieu de la coopération et de la solidarité internationales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en coopération et solidarité internationales. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Notions et pratiques fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 1080	3	Décolonisation de l'action à l'international
PPL 3600	3	Atelier d'intégration et résolution de problèmes

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PPL 2120	3	Éducation à la citoyenneté mondiale
PPL 2130	3	Art, culture et interventions à l'international
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PPL 3076	3	Enjeux et défis de la faim dans le monde
PPL 3078	3	Corruption et abus : prévention en coopération

Bloc 70C Habiletés spécifiques et méthodologies

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PPL 2210	3	Nouvelles technologies pour l'international
PPL 2230	3	Construction de savoirs à l'international
PPL 2240	3	Ingénierie de la formation pour l'international
PPL 3120	3	Gestion et évaluation de projets en coopération
PPL 3140	3	Actions humanitaires : conflits et catastrophes
PPL 3160	3	Santé et sécurité en contexte international

PPL 3400	6	Stage en coopération et solidarité internationales

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes
ASA 2350G	3	Leadership et influence
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
CRE 1001	3	Fondements de la créativité
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 2802	3	Théories du développement
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 2016D	3	Intervention en contexte traumatique

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, y compris parmi les cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Le cours au choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-373-5-0

Version 03 (H17)

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

OBJECTIFS

Le programme de certificat d'Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui permettra aux étudiants d'une part de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant et d'autre part, d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour appliquer des plans d'intervention, pour en évaluer les effets et pour travailler avec une équipe interdisciplinaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 à 21 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Fondements de l'intervention

Obligatoire - 9 crédits.

JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3	Processus d'intervention

Bloc 70B Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits.

JES 3010	3	Activité d'intégration
JES 3020	3	Stage d'intervention

Bloc 70C Pratiques de l'intervention

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2006	3	Jeunes et médias sociaux
JES 2006D	3	Jeunes et médias sociaux
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2009	3	Jeunes et sexualité
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015D	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
JES 2016Z	3	Le décrochage scolaire

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
CRI 3900G	3	Justice des mineurs
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.

Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programme 1-377-5-0**Version 04 (A17)****Certificat de gérontologie**

Programme offert entièrement en ligne.

OBJECTIFS

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances interdisciplinaires fondamentales relativement au développement des savoir-faire et des savoir-être propres à l'intervention gérontologique grâce à une approche biologique, psychologique et sociale du vieillissement.

À la fin du programme, l'étudiant devrait être en mesure d'expliquer le processus biopsychosocial du vieillissement à partir de données d'ordre théorique et pratique. Plus spécifiquement, il devrait être apte à :

- Établir les facteurs physiologiques à l'origine du vieillissement;
- Identifier les déficits cognitifs et les troubles mentaux propres à l'avancée en âge;
- Décoder les enjeux sociaux de la vieillesse (socioéconomique, de genre, interculturels, etc.);
- Promouvoir les bons comportements pour un vieillissement en santé;
- Intervenir de façon proactive face aux situations de vulnérabilité;
- Recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données qualitatives.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours GER1000D doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.7 Prescription d'inscription - stage

La faculté se réserve le droit de contingerer le nombre de places de stage.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire 12 crédits.

GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement

Bloc 70B Notions biologiques

Option - Maximum 9 crédits.

GER 2015D	3	Alimentation et vieillissement
GER 2019D	3	Activités physiques et vieillissement
GER 2040D	3	Approches thérapeutiques et vieillissement

Bloc 70C Pratiques et thématiques psychosociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
GER 3046D	3	Le grand âge
GER 3065D	3	Femmes et vieillissement
GER 3066D	3	Prévention de la maltraitance chez les aînés
GER 3067D	3	Soutien à domicile des personnes âgées
GER 3100	3	Stage en gérontologie

Bloc 70D Thématiques complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
TXM 1221D	3	Psychopharmacologie des substances psychotropes
VIO 3020	3	Profil vulnérables
VIO 3020D	3	Profil vulnérables

Programme 1-390-5-2

Version 00 (A20)

Certificat en publicité et communication créative**OBJECTIFS**

Ce programme vise à former des étudiants qui, par l'acquisition de connaissances spécifiques de communication créative, deviendront des publicitaires dynamiques, innovants, en mesure d'élaborer des stratégies mettant de l'avant des solutions nouvelles et pertinentes aux défis communicationnels d'aujourd'hui et de demain. Ces étudiants acquerront aussi des compétences de savoir-être leur permettant de s'intégrer et de cheminer dans un milieu sans cesse innovant.

1. Poser un diagnostic stratégique de l'environnement publicitaire;
2. Participer à l'élaboration complète d'un plan de communication créative
3. Appliquer des solutions communicationnelles créatives, pertinentes et adaptées aux mandats confiés;
4. Assurer la gestion, le suivi, l'optimisation et l'évaluation de projets traditionnels ou numériques en matière de communication créative;
5. Démontrer les habiletés et les attitudes requises pour collaborer efficacement au sein d'une équipe multidisciplinaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PBT1001 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en publicité et communication créative. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation obligatoire

Obligatoire - 18 crédits.

PBT 1001	3	Communication commerciale
PBT 1004	3	Communication créative et médias
PBT 1111	3	Rédaction créative en publicité
PBT 2006	3	Créativité commerciale et numérique
PBT 2009	3	Recherches et stratégies publicitaires
PBT 3010	3	Atelier d'intégration

Bloc 70B Idéation et gestion créative

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PBT 1002	3	Culture, marques et contenus
PBT 2007	3	Gestion créative de projets
PBT 2008	3	Communication numérique

PBT 2010	3	Médias numériques
PBT 3008	3	Activation de marques
PBT 3009	3	Communication relationnelle
PBT 3600	3	Relève communication

Bloc 70C Instruments complémentaires*Option - Maximum 3 crédits.*

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRE 1002	3	Outils et techniques de résolution de problèmes
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo

Programme 1-400-5-0

Version 05 (A05)

Certificat de relations publiques**OBJECTIFS**

- Situer les relations publiques dans le processus global de la gestion des communications d'une organisation.
- Acquérir des connaissances touchant la pratique professionnelle.
- Développer des habiletés spécifiques pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de relations publiques.
- Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

La Faculté peut exiger la réussite de cours hors programme avant l'inscription aux cours du bloc 70C.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements*Obligatoire - 15 crédits.*

REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2100	3	Rédaction en relations publiques
REP 3101	3	Recherche et évaluation des actions
REP 3102	3	Gestion stratégique des relations publiques
REP 3103	3	Atelier : Plans de communication

Bloc 70B Habiletés spécifiques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

REP 2104	3	Relations avec les publics internes
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias
REP 2400	3	Internet et relations publiques
REP 2500	3	Responsabilité sociale et relations publiques

Bloc 70C Approfondissements de thématiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

REP 3104	3	Gestion de crises et communication
REP 3105	3	Lobbying et relations publiques
REP 3107	3	Stage en relations publiques

Bloc 70D Ouverture disciplinaire*Option - Maximum 3 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion

Programme 1-402-5-0

Version 06 (A15)

Certificat de santé et sécurité du travail**OBJECTIFS**

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances multidisciplinaires fondamentales en santé et sécurité du travail (prévention, réparation et financement) et de développer des compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique en SST. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de SST dans l'organisation
- assurer l'application du cadre législatif propre à la SST
- identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la SST
- assurer la gestion de dossiers de lésions professionnelles
- évaluer les enjeux financiers de la SST

- démontrer des habiletés de gestion, notamment en intervention et en formation appliquées à la SST
- recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données quantitatives et qualitatives en SST

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la SST

Obligatoire - 9 crédits.

SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 2025	3	Droit de la SST
SST 3035	3	Enjeux financiers

Bloc 70B Prévention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SST 1110	3	Sécurité du travail
SST 2120	3	Ergonomie
SST 2130	3	Hygiène du travail

Bloc 70C Réparation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3230G	3	Preuve et procédure en SST
SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles
SST 2220	3	Maladies professionnelles

Bloc 70D Approfondissement des pratiques de la SST

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SST 2310	3	Santé psychologique et mieux-être au travail
SST 2310D	3	Santé psychologique et mieux-être au travail
SST 3300	3	Stage d'intégration en SST
SST 3320	3	Stratégies de la formation en SST
SST 3330	3	Amélioration continue en SST
SST 3340	3	Leadership et culture en SST

Bloc 70E Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
COM 1500G	3	Communication et organisation
PPL 3040	3	Communication interculturelle
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1610G	3	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices
SPU 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2011D	3	Violence et harcèlement au travail

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-405-5-1

Version 00 (A23)

Certificat en journalisme multiplateforme

OBJECTIFS

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales en journalisme, d'acquérir une expérience pratique en journalisme multiplateforme et de développer leur esprit critique ainsi que des habiletés spécifiques à la production d'informations à caractère journalistique, dans le respect des normes déontologiques. Au terme de leurs études, les étudiants seront aptes à ouvrir, de façon autonome, comme journaliste au sein d'un média ou comme journaliste-entrepreneur indépendant. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- De rendre compte de la raison d'être, de la philosophie et des valeurs humanistes du journalisme, en s'en inspirant dans sa pratique professionnelle;
- De faire preuve d'une saine distance critique lors de la couverture d'événements sur le terrain de l'actualité, tout en s'assurant de leur degré d'intérêt public;
- De collecter, d'analyser, de mettre en contexte et de vulgariser des données, et d'effectuer des entrevues, en vue de la production d'informations à caractère journalistique;
- D'appliquer, en tout temps, les normes déontologiques de la profession dans sa pratique journalistique;
- De mettre en valeur, dans son portfolio, ses productions journalistiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.1 Obligation d'inscription

Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en journalisme multiplateforme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

JOU 1001	3	Rédaction journalistique multiplateforme
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 3300	3	Éthique et déontologie du journalisme

Bloc 70B Introduction au journalisme multiplateforme

Obligatoire - 6 crédits.

JOU 1450	3	Atelier de journalisme multimédia
JOU 2400	3	Le journalisme en ligne

Bloc 70C Ateliers de presse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JOU 2103	3	Atelier de presse écrite et édition numérique
JOU 2201	3	Atelier de radio
JOU 2350	3	Atelier de presse télévisée

Bloc 70D Formation à l'esprit critique et intégration professionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
JOU 2510Z	3	Le journaliste-entrepreneur
JOU 3400	3	Stage en entreprise

JOU 3500	3	Travail dirigé

Bloc 70E Disciplines complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

COM 2540G	3	Pratiques de la photographie
CRE 1001	3	Fondements de la créativité
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
RED 3000	3	Atelier de rédaction professionnelle
REP 2200	3	Communication orale

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-407-5-1

Version 01 (A20)

Certificat en créativité et innovation

OBJECTIFS

Le certificat en créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :

- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour interioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

*Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme.

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Approches théoriques et pratiques

Obligatoire - 9 crédits.

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRE 1002	3	Outils et techniques de résolution de problèmes
CRE 3060	3	Projet créatif

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRE 2001	3	Gestion des connaissances en innovation
CRE 2003	3	Créativité, innovation et gestion du changement
CRE 2009	3	Créativité et innovation: individu et organisation

Bloc 70C Perspectives pluridisciplinaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

CRE 3015	3	Innovation sociale
CRE 3024	3	Gouvernance et écosystèmes d'innovation
CRE 3031	3	Animation d'un processus créatif
CRE 3032	3	Leadership, mobilisation, créativité et innovation
CRE 3050Y	3	Animation en contexte virtuel
CRE 3050Z	3	Environnements de co-création et conception innovante

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail
EDP 2400	3	Communications pour le Web
PBT 2006	3	Créativité commerciale et numérique
RED 2101	3	Le texte de création
REI 1040G	3	Comportement organisationnel

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

d'intervention**OBJECTIFS**

Le certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention a pour objectif général de permettre aux étudiants de développer, dans une perspective multidisciplinaire, les connaissances et les habilités nécessaires à l'éducation ou à l'intervention de soutien auprès de clientèles présentant des besoins ou des problématiques en regard de leur santé sexuelle.

Plus précisément, au terme de ce programme, l'étudiant sera apte à :

- discuter (avec aisance et confort) des divers enjeux de société actuels reliés à la sexualité;
- appliquer une approche biopsychosociale de la sexualité humaine;
- démontrer les habilités relationnelles devant être mises en oeuvre dans le cadre d'une activité d'éducation ou d'intervention de soutien en regard de la sexualité;
- distinguer les différents facteurs individuels et collectifs influant sur les croyances, les perceptions, les attitudes et les comportements associés à la sexualité;
- adapter ses habilités d'éducation et d'intervention de soutien en regard de la sexualité en contexte professionnel, en collaboration avec les autres intervenants.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant admis sur la base du DEC général doit obligatoirement suivre et réussir le cours PSY3012G Méthodes et techniques d'entrevue dans le cadre du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi des grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La certification comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

SXS 1000	3	Sexualité et enjeux de société
SXS 1001	3	Développement sexuel et affectif
SXS 3000	3	Conscience réflexive et intervention
SXS 3001	3	Éducation à la sexualité

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

Le cours PSY3012G est obligatoire pour les étudiants détenteurs d'un DEC général.

JES 2009	3	Jeunes et sexualité
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale
SXS 2003	3	Sexualité et condition de santé
SXS 2003D	3	Sexualité et condition de santé
SXS 2004	3	Éthique sexuelle, droits et responsabilités
SXS 2005	3	Atelier thématique

Bloc 70C Cours complémentaires

Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
REL 3920	3	Religions et sexualité
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle

Programme 1-420-5-1

Version 00 (A21)

Certificat d'intervention en dépendances

OBJECTIFS

Ce programme vise le développement de compétences, en conformité avec les différents statuts professionnels, dans le domaine de l'intervention en dépendances. À la fin de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Identifier les effets biopsychosociaux des dépendances;
- Interpréter les enjeux psychologiques et sociologiques du continuum allant de la prévention à la réadaptation;
- Reconnaître les principaux éléments liés à l'étiologie, aux troubles concomitants et au traitement;
- Élaborer des activités de prévention;
- Réaliser une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire;
- Démontrer des habiletés de base liées à l'intervention en dépendances.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit commencer le programme en suivant les cours TXM1000D et TXM1150D et TXM1200D et TXM2000D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en dépendances. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
TXM 1111D	3	Société, cultures, usage et dépendances
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances
TXM 1200D	3	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance
TXM 2000D	3	Troubles concomitants

Bloc 70B Pratiques en dépendances - ateliers et stage

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

TXM 3400	3	Élaboration d'un programme de prévention
TXM 3500	3	Entretien motivationnel et autres approches
TXM 3510	3	Intervention en réadaptation des dépendances

TXM 3520	3	Animation de groupe en dépendances
TXM 3600	6	Stage en milieu d'intervention

Bloc 70C Problématiques associées et spécifiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
GER 2040D	3	Approches thérapeutiques et vieillissement
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
TXM 1221D	3	Psychopharmacologie des substances psychotropes
TXM 2100D	3	Dépendances sans substance
TXM 3530	3	Outils d'évaluation en dépendances
TXM 3540	3	Intervention auprès des jeunes en dépendances

Programme 1-422-5-1

Version 00 (A13)

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme**OBJECTIFS**

Permettre aux étudiants de développer les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à une intervention inclusive visant la réalisation du projet de vie et la participation sociale des personnes qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme permet en outre à l'étudiant : d'acquérir de solides connaissances théoriques relatives aux incapacités intellectuelles et aux TSA; de développer des capacités et des stratégies d'intervention inclusive auprès de la personne, sa famille, son réseau de services et sa communauté, centrées sur les besoins et sur l'élimination des obstacles à la participation sociale; de connaître l'organisation et l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires; d'acquérir des notions de droit et d'éthique relatives à l'intervention et à la dispensation de services auprès des personnes ayant une DI ou un TSA; de développer un point de vue critique sur les approches et modèles utilisés au Québec, de même que sur sa propre pratique professionnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales*Obligatoire - 9 crédits.*

IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention

Bloc 70B Intervention spécifique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
IDI 2120	3	Intervenir avec les personnes ayant un TSA

Bloc 70C Intervention et problématique reliées*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

DRT 3040G	3	Cadre juridique de l'intervention
IDI 2130	3	Intervenir avec les familles
IDI 2140	3	Intervenir avec les réseaux social et de services
IDI 3030	3	Comportements excessifs et intervention inclusive

Bloc 70D Formation complémentaire*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
PEF 2060	3	Observation et évaluation de l'enfant
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 70Z*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-481-5-0

Version 02 (A96)

Certificat en santé communautaire

OBJECTIFS

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO2000G et 2030G, qui ne sont plus offerts, les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO2000D et 2030D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits et est offert avec deux orientations :

- l'orientation I Sciences infirmières (segment 70)
- l'orientation II multidisciplinaire (segment 71).

Neuf crédits sont communs aux deux orientations qui comportent chacune 21 crédits. Globalement, les crédits sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01 Tronc commun

Le segment comporte 9 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant choisit MSO 2000D offert à distance et le cours MSO 2030D.

Segment 70 Propre à l'orientation I Sciences infirmières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et 3305.

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Segment 71 Propre à l'orientation II multidisciplinaire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide

Bloc 71C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-481-5-1

Version 00 (A18)

Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé

OBJECTIFS

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés fondamentales à l'intervention interdisciplinaire en santé publique dans une perspective de santé globale et de développement durable.

Au terme du programme, l'étudiant sera en mesure de mettre en pratique les compétences spécifiques à l'intervention en santé publique. Plus spécifiquement, il sera apte à :

- appliquer de solides connaissances théoriques relatives à l'intervention en santé publique reposant sur les données probantes et les grands principes d'intervention selon l'approche populationnelle et les fonctions de santé publique;
- intervenir, de manière efficace et efficiente, au sein de différents milieux et populations en considérant les déterminants sociaux de la santé et les principes de salutogénèse;
- participer aux étapes de planification, d'évaluation ou d'implantation de programme en santé ou de projets en appliquant des bases méthodologiques et scientifiques;
- poser un regard critique et éthique sur certaines approches et modèles utilisés au Québec et ailleurs, de même que sur sa pratique d'intervention ou son implication en santé publique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours SPU1000G et SPU1010G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, entre 12 et 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Les cours SPU1000G et SPU 1010G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

SPU 1000G 3 Introduction à la santé publique

SPU 1010G 3 Outils méthodologiques en santé publique
SPU 2100G 3 Santé mondiale et environnementale
SPU 2300G 3 Promotion et éducation de la santé
SPU 3300G 3 Activité d'intégration

Bloc 70B Intervention en santé publique - clientèles et problémat. spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

SPU 2310G 3 Promotion de la santé en milieu de travail
SPU 2320G 3 Inégalités et développement des communautés
SPU 3010G 3 Santé périnatale et infantile
SPU 3020G 3 Santé des jeunes
SPU 3030G 3 Santé des adultes et des personnes âgées
SPU 3033G 3 Santé des personnes et des communautés autochtones

Bloc 70C Pratique infirmière en santé publique

Option - Maximum 6 crédits.

SOI 2223 3 Interventions en sciences infirmières 1
SOI 2233 3 Interventions en sciences infirmières 2

Bloc 70D Thématiques complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 2350G 3 Leadership et influence
ASA 3300G 3 Planification en santé
AUT 2500 3 Travail en contextes autochtones
PEF 2180D 3 Santé physique des tout-petits
PPL 3040 3 Communication interculturelle
PST 2955G 3 Psychopathologie et intervention
SME 3010 3 Intervention en situation de crise
SPU 1020G 3 Système de santé et services sociaux Québec-Canada
SPU 2000D 3 Introduction à l'épidémiologie
SPU 2140G 3 Thèmes liés à la santé publique

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-482-5-0

Version 03 (H19)

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.

OBJECTIFS

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences spécifiques à l'intervention en santé mentale.

Objectifs spécifiques

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Analyser son engagement personnel et sa pratique professionnelle en santé mentale;
- Exercer un jugement critique sur les différents courants théoriques et les principales approches d'intervention;
- Recourir à des pratiques fondées sur des données probantes ou émanant d'approches émergentes et novatrices.
- Intervenir en collaboration avec la personne, ses proches et les intervenants de divers milieux, notamment ceux des réseaux de services en santé mentale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SME 3000	3	Atelier d'intégration
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70B Problématiques spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3030Z	3	Psychosomatique
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale

Bloc 70C Outils et pratiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SME 1020	3	Intervention et pratiques collaboratives
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035Y	3	Pratiques axées sur le rétablissement
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 2016D	3	Intervention en contexte traumatique

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3	Psychopharmacologie des substances psychotropes
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale

Programme 1-631-5-2**Version 02 (A22)****Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux**

Offert conjointement avec la Faculté de médecine.

OBJECTIFS

Le programme vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques. À la fin du programme, l'étudiant sera capable :

- d'exercer son rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours ASA 1050G et SPU 1000G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 1050G	3	La gestion en santé
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3300G	3	Planification en santé
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ASA 1910G	3	Organisation du travail et optimisation des processus
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3	Gestion des ressources humaines
ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 1730G	3	Victimologie
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs

IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 2005	3	Jeunes et famille
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SME 3035Y	3	Pratiques axées sur le rétablissement
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2011D	3	Violence et harcèlement au travail

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-821-5-1

Version 01 (H16)

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail**OBJECTIFS**

À la fin de ce programme, l'étudiant sera apte à :

- utiliser les compétences linguistiques et socioculturelles développées afin de mieux interagir au sein de sa société d'accueil;
- d'intégrer le marché du travail ou d'améliorer sa situation professionnelle;
- d'entamer ou de poursuivre des études dans une université francophone.
- appliquer les compétences stratégiques développées afin de favoriser l'autonomie dans son apprentissage et dans sa pratique langagière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Le niveau d'entrée au certificat est fixé au niveau QUM4, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant qui après avoir passé un test de classement, démontre une connaissance limitée ou insuffisante du français doit suivre de 6 à 18 crédits de cours de français des niveaux QUM1, QUM2 et QUM3, selon les résultats au test, préalablement à l'inscription aux cours du certificat. Ces cours sont hors programme.
- Pour passer d'un niveau QUM à un autre, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 6 crédits au niveau précédent. L'étudiant doit avoir obtenu 6 crédits au minimum au niveau QUM7, avant de s'inscrire à un des cours du bloc F. Le niveau requis pour la diplomation est le QUM7 réussi. L'étudiant doit avoir suivi deux cours au niveau 2000, un obligatoire (FRS2702 - Bloc A) et l'autre optionnel (Bloc E).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en français langue seconde: culture, études et travail. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Le bloc 70 A est constitué de 2 cours obligatoires représentant des apprentissages essentiels. Les étudiants doivent suivre 2 cours au niveau 2000, le premier étant celui figurant dans le bloc de cours obligatoire. L'étudiant peut choisir le deuxième cours de niveau 2000 nécessaire à sa diplomation dans le bloc 70 E. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

Segment 70

Le segment totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Bloc 70A Apprentissages essentiels

Obligatoire - 6 crédits

FRS 1505	3	Compréhension du français oral
FRS 2702	3	Projet personnalisé d'intégration

Bloc 70B Français général, formule intensive

Option - Maximum 12 crédits.

FRS 1400	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a
FRS 1401	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4b
FRS 1500	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a
FRS 1501	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5b
FRS 1601	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a
FRS 1601S	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6b

Bloc 70C Français général, formule non intensive

Option - Maximum 15 crédits.

FRS 1402	3	Langue, communication et culture, QUM4
FRS 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
FRS 1405	3	Phonétique corrective
FRS 1502	3	Langue, communication et culture, QUM5
FRS 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
FRS 1602	3	Langue, communication et culture, QUM6
FRS 1604	3	Lecture et construction textuelle

Bloc 70D Français de spécialité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

FRS 1406	3	Introduction à la culture québécoise
FRS 1508	3	Communication en contexte professionnel
FRS 1606	3	Compréhension écrite par les textes littéraires
FRS 1607	3	Le texte scientifique: compréhension et expression
FRS 1608	3	Français langue de l'entreprise

Bloc 70E Français de spécialité, niveau avancé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

FRS 2704	3	Production écrite et stylistique
FRS 2705	3	Débats et exposés oraux : questions actuelles

FRS 2706	3	Langue et cultures : compréhension et expression
FRS 2707	3	Méthodologie universitaire : habiletés langagières

Bloc 70F Français de spécialité, perfectionnement

Option - Maximum 18 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRS 3802	3	Atelier thématique
FRS 3802W	3	Français du droit
FRS 3802X	3	Français scientifique et technique
FRS 3802Y	3	Français des sciences de la santé
FRS 3802Z	3	Français de la gestion des affaires
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
PBT 1002	3	Culture, marques et contenus
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
PPL 3040	3	Communication interculturelle
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
VIO 2015	3	Résolution de conflits

 Programme 1-962-5-0

 Version 05 (A23)

Certificat d'études individualisées ès arts**OBJECTIFS**

Ce certificat favorise la poursuite d'objectifs personnels et une plus grande autonomie dans le choix des moyens de les atteindre.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'études individualisées ès arts. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Il est défini selon les besoins de formation professionnelle et personnelle de l'étudiant et comprend généralement de 9 à 15 crédits de cours spécifiques à une concentration et de 15 à 21 crédits de cours complémentaires. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Le certificat comprend un tronc commun (segment 01) et les 8 concentrations suivantes:

Anglais langue seconde (segment 50)

Perfectionnement en français langue seconde (segment 52)

Rédaction (segment 56)

Rédaction et communication (segment 57)

Relations publiques (segment 58)

Publicité et communication créative (segment 59)

Journalisme multiplateforme (segment 60)

Microprogrammes liés au secteur ès arts (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Tout microprogramme ès arts de l'Université de Montréal est susceptible de constituer le segment 99 du certificat en études individualisées ès arts en autant qu'il respecte les critères suivants :

- Être un microprogramme de 1er cycle;

- Être attesté par sa faculté;

- Compter au minimum 9 crédits.

Liste des microprogrammes liés au secteur ès arts:

Droit 1-325-6-5;

Langue et culture allemandes 1-085-7-0;

Langue et culture anglaises 1-135-7-0;

Langue et culture arabes 1-117-7-0;

Langue et culture catalanes 1-104-7-0;

Langue et culture chinoises 1-097-7-0;

Langue et culture coréenne 1-097-7-1;

Langue et culture grecques 1-095-7-1;

Langue et culture hispaniques 1-105-7-0;

Langue et culture italiennes 1-110-7-0;

Langue et culture japonaises 1-097-7-2;

Langue et culture latines 1-095-7-0;

Langue et culture néo-helléniques 1-130-7-0;

Langue et culture russes 1-121-7-0;

Langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0;

Rédaction professionnelle 1-186-6-2.

Segment 01 Tronc commun

Tronc commun à toutes les concentrations.

Bloc 01Z

Choix - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Segment 50 Propre à la concentration anglais langue seconde

Cette concentration totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 50A

Obligatoire - 6 crédits.

ANS 1603 3 General and Professional English Writing 2

ANS 1606 3 Integrated English Communication Skills 6

Bloc 50B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANS 1412 3 Phonetics and oral practice

ANS 1602 3 Professional English for Public Speaking

ANS 1605 3 English for Health Care Professionals

ANS 1615 3 English for Management and Administration

ANS 1706 3 Integrated English Communication Skills 7

ANS 2704 3 English for Negotiating in Global Contexts

ANS 2705 3 English for Legal Purposes

ANS 2715 3 Scientific and Technical English

ANS 3705 3 English for Research and Development

Bloc 50C

Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.

Mise à niveau (selon le résultat au test de classement)

ANS 1506 3 Integrated English Communication Skills 5

Segment 52 Propre à la concentration perfectionnement: français langue seconde

Cette concentration réservée exclusivement aux étudiants non francophones totalise 6 crédits de cours obligatoire et 9 crédits de cours à option.

L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente.

Bloc 52A

Obligatoire - 6 crédits.

FRS 1505 3 Compréhension du français oral

FRS 2702 3 Projet personnalisé d'intégration

Bloc 52B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRS 1601 6 Langue, communication et culture, intensif, QUM6a

FRS 1601S 6 Langue, communication et culture, intensif, QUM6b

FRS 1602 3 Langue, communication et culture, QUM6

FRS 1604 3 Lecture et construction textuelle

FRS 2704 3 Production écrite et stylistique

FRS 2705 3 Débats et exposés oraux : questions actuelles

Bloc 52C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRS 1606 3 Compréhension écrite par les textes littéraires

FRS 1607 3 Le texte scientifique: compréhension et expression

FRS 1608 3 Français langue de l'entreprise

FRS 2706 3 Langue et cultures : compréhension et expression

FRS 2707 3 Méthodologie universitaire : habiletés langagières

Segment 56 Propre à la concentration rédaction

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 56A

Obligatoire - 12 crédits.

FRA 2952G 3 Techniques d'écriture

FRA 2953G 3 Structuration de textes

LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

Bloc 56B*Option - 3 crédits.*

FRA 1300G	3	Révision de textes
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2101	3	Le texte de création

Segment 57 Propre à la concentration rédaction et communication

Cette concentration totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. Le cours obligatoire doit être suivi avant les cours RED2000, RED2010, RED2020. Il peut être concomitant à tous les autres.

Bloc 57A*Obligatoire - 3 crédits.*

FRA 2953G	3	Structuration de textes

Bloc 57B*Option - 12 crédits.*

FRA 1300G	3	Révision de textes
RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
RED 2040	3	Édition et publication de contenus numériques
RED 2101	3	Le texte de création

Segment 58 Propre à la concentration relations publiques

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 58A*Obligatoire - 9 crédits.*

REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2100	3	Rédaction en relations publiques
REP 3101	3	Recherche et évaluation des actions

Bloc 58B*Option - 6 crédits.*

REP 2104	3	Relations avec les publics internes
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias
REP 2400	3	Internet et relations publiques
REP 2500	3	Responsabilité sociale et relations publiques

Segment 59 Propre à la concentration publicité et communication créative

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 59A*Obligatoire - 9 crédits.*

PBT 1001	3	Communication commerciale
PBT 1004	3	Communication créative et médias
PBT 2006	3	Créativité commerciale et numérique

Bloc 59B*Option - 6 crédits.*

PBT 1002	3	Culture, marques et contenus
PBT 2007	3	Gestion créative de projets
PBT 3008	3	Activation de marques
PBT 3009	3	Communication relationnelle

Segment 60 Propre à la concentration journalisme multiplateforme

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 60A*Obligatoire - 12 crédits.*

JOU 1001	3	Rédaction journalistique multiplateforme
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 3300	3	Éthique et déontologie du journalisme

Bloc 60B*Option - 3 crédits.*

JOU 1450	3	Atelier de journalisme multimédia
JOU 2103	3	Atelier de presse écrite et édition numérique
JOU 2201	3	Atelier de radio
JOU 2400	3	Le journalisme en ligne

Segment 99 Propre à la concentration microprogrammes ès arts

Voir structure du microprogramme désiré.

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Bloc 99A*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

Programme 1-962-5-1

Version 05 (E22)

Certificat d'études individualisées ès sciences**OBJECTIFS**

L'objectif de ce certificat est de favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter. Règlement des études - Dispositions propres au programme
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'études individualisées ès sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les 28 concentrations suivantes :

Criminologie (segment 51)
Gérontologie (segment 52)
Gestion appliquée à la police et à la sécurité (segment 53)
Gestion philanthropique (segment 54)
Intervention auprès des jeunes (segment 55)
Intervention en DI et en TSA (segment 56)
Petite enfance et famille (segment 57)
Relations industrielles (segment 59)
Santé et sécurité du travail (segment 61)
Santé mentale (segment 62)
Victimologie (segment 64)
Violence et société (segment 65)
Créativité et innovation (segment 66)
Intervention: groupes et organisations (segment 67)
Leadership militaire (segment 68)
Sexualité: société et intervention (segment 69)
Enquête et renseignement (segment 70)
Relations sociales: égalité et intervention (segment 71)
Santé publique (segment 72)
Coopération et solidarité internationales (segment 73)
Intervention psychoéducative (segment 74)
Intervention en dépendances (segment 75)
Affaires internationales (HEC-Montréal) (segment 94)
Gestion des opérations et de la logistique (HEC-Montréal) (segment 95)
Gestion des ressources humaines (HEC-Montréal) (segment 96)
Management (HEC-Montréal) (segment 97)
Marketing (HEC-Montréal) (segment 98)
Microprogramme de premier cycle ès sciences (segment 99)
Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.
Liste des microprogrammes offerts à l'Université de Montréal et liés au secteur ès sciences: Administration des systèmes informatiques 1-175-7-3
Bureautique 1-175-7-0
Études autochtones 1-081-7-0
Évaluation de la santé et interventions 1-630-7-5
Gestion de la qualité de vie au travail 1-230-6-0
Gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2
Initiation à la programmation 1-175-7-1
Initiation au multimédia 1-175-7-6
Multimédia 1-175-7-4
Programmation 1-175-7-2
Programmation Internet 1-175-7-7
Relations ethniques 1-101-7-0
Santé mentale : mentorat pour pairs aidants 1-540-7-0
Soins palliatifs et de fin de vie 1-630-6-0
Les microprogrammes des écoles affiliées, HEC Montréal et École polytechnique, sont également acceptés en concentration. Ces microprogrammes doivent être attestés au préalable et comporter entre 9 et 15 crédits.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment commun sont au choix.

Bloc 01Z

Choix - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Segment 51 Propre à la concentration Criminologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option.

Bloc 51A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1050G	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3	Psychocriminologie

Bloc 51B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 1151G	3	Justice criminelle 1
CRI 1200G	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2410G	3	Pénologie

Bloc 51C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 2000G	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015G	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052G	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2455G	3	Psychopathies
CRI 3465G	3	Troubles de personnalité et délinquance

Bloc 51D

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 3305G	3	Violences criminelles
CRI 3341G	3	Drogues et criminalité
CRI 3420G	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
CRI 3900G	3	Justice des mineurs

Segment 52 Propre à la concentration Gérontologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 52A

Obligatoire - 3 crédits.

GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie

Bloc 52B

Option - 12 crédits.

GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2015D	3	Alimentation et vieillissement
GER 2019D	3	Activités physiques et vieillissement
GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
GER 3046D	3	Le grand âge
GER 3065D	3	Femmes et vieillissement

Segment 53 Propre à la concentration Gestion appl. à la police et à la sécurité

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 53A*Obligatoire - 12 crédits.*

GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
GSP 2100	3	Planification et organisation en sécurité intérieure
GSP 2200	3	Direction et contrôle des activités

Bloc 53B*Option - 3 crédits.*

GSP 2300	3	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure
GSP 2370	3	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure

Segment 54 Propre à la concentration Gestion philanthropique

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 54A*Obligatoire - 9 crédits.*

PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds

Bloc 54B*Option - 6 crédits.*

PHE 2030	3	Les événements bénéfiques
PHE 3005	3	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données

Segment 55 Propre à la concentration Intervention auprès des jeunes

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 55A*Obligatoire - 6 crédits.*

JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales

Bloc 55B*Option - 9 crédits.*

JES 1010	3	Processus d'intervention
JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2006D	3	Jeunes et médias sociaux
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2009	3	Jeunes et sexualité
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015D	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs

Segment 56 Propre à la concentration Intervention en DI et en TSA

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option.

Bloc 56A*Obligatoire - 6 crédits.*

IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA

Bloc 56B*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
IDI 2120	3	Intervenir avec les personnes ayant un TSA

Bloc 56C*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

DRT 3040G	3	Cadre juridique de l'intervention
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention
IDI 2130	3	Intervenir avec les familles
IDI 2140	3	Intervenir avec les réseaux social et de services
IDI 3030	3	Comportements excessifs et intervention inclusive

Segment 57 Propre à la concentration Petite enfance et famille

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 57A*Obligatoire - 9 crédits.*

PEF 1200D	3	Petite enfance, éducation et milieux de garde
PEF 2180D	3	Santé physique des tout-petits
PEF 3200D	3	Sécurité des tout-petits

Bloc 57B*Option - 6 crédits.*

PEF 1050	3	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2060	3	Observation et évaluation de l'enfant
PEF 2315	3	Activité ludique et animation
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux

Segment 59 Propre à la concentration Relations industrielles

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 59A*Obligatoire - 9 crédits.*

REI 1010G	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1140G	3	Approche juridique en RI
REI 1240G	3	Gestion des RH

Bloc 59B*Option - 6 crédits.*

REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REI 1610G	3	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices
REI 2230G	3	Stratégie RH et dotation
REI 2310G	3	Convention collective

Segment 61 Propre à la concentration Santé et sécurité du travail

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 61A*Obligatoire - 6 crédits.*

SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 2025	3	Droit de la SST

Bloc 61B*Option - 9 crédits.*

SST 1110	3	Sécurité du travail
SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles
SST 2120	3	Ergonomie
SST 2130	3	Hygiène du travail
SST 2220	3	Maladies professionnelles
SST 2310D	3	Santé psychologique et mieux-être au travail

Segment 62 Propre à la concentration Santé mentale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 62A

Obligatoire - 9 crédits.

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 62B

Option - 6 crédits.

GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
SME 1020	3	Intervention et pratiques collaboratives
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3030Z	3	Psychosomatique
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035Y	3	Pratiques axées sur le rétablissement
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale

Segment 64 Propre à la concentration Victimologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 64A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1730G	3	Victimologie
VIO 2017D	3	Victimes et institutions juridiques

Bloc 64B

Option - 9 crédits.

CRI 2301G	3	Évaluation et intervention auprès des victimes
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2011D	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 2016D	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 3020	3	Profils vulnérables
VIO 3020D	3	Profils vulnérables

Segment 65 Propre à la concentration Violence et société

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 65A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 3305G	3	Violences criminelles
VIO 1005	3	Violence : approches disciplinaires

Bloc 65B

Option - 9 crédits.

CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
JES 2008	3	Jeunes et violence
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels
VIO 3020	3	Profils vulnérables

Segment 66 Propre à la concentration Créativité et innovation

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 66A

Obligatoire - 6 crédits.

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRE 1002	3	Outils et techniques de résolution de problèmes

Bloc 66B

Option - 9 crédits.

CRE 2001	3	Gestion des connaissances en innovation
CRE 2003	3	Créativité, innovation et gestion du changement
CRE 2009	3	Créativité et innovation: individu et organisation
CRE 3015	3	Innovation sociale
CRE 3024	3	Gouvernance et écosystèmes d'innovation
CRE 3032	3	Leadership, mobilisation, créativité et innovation
CRE 3050Z	3	Environnements de co-création et conception innovante

Segment 67 Propre à la concentration Intervention: groupes et organisations

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 67A

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1500G	3	Communication et organisation
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040G	3	Comportement organisationnel

Bloc 67B

Option - 6 crédits.

HEC 1038	3	Habilités politiques (MNGT30460)
PSY 1075	3	Psychologie sociale
REI 1610G	3	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices
SST 1110	3	Sécurité du travail
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 68 Propre à la concentration Leadership militaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 68A

Obligatoire - 15 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3	Communication et organisation
CRE 1001	3	Fondements de la créativité
HEC 1030	3	Gestion du changement (MNGT30411)
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 69 Propre à la concentration Sexualité : société et intervention

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 69A

Obligatoire - 6 crédits.

SXS 1000	3	Sexualité et enjeux de société
SXS 1001	3	Développement sexuel et affectif

Bloc 69B

Option - 9 crédits.

JES 2009	3	Jeunes et sexualité
SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale
SXS 2003	3	Sexualité et condition de santé
SXS 2003D	3	Sexualité et condition de santé
SXS 2004	3	Éthique sexuelle, droits et responsabilités

Segment 70 Propre à la concentration Enquête et renseignement

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 2510G	3	Droit des enquêtes civiles
DRT 2520G	3	Droit des enquêtes administratives et pénales
SIP 1500G	3	Théorie de l'enquête
SIP 2500G	3	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies
SIP 2505G	3	Stratégies d'enquête

Segment 71 Propre à la concentration Relations sociales: égalité et intégration

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

PPL 2120	3	Éducation à la citoyenneté mondiale

Bloc 71B

Option - 12 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
DMO 3420	3	Immigration et intégration
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Segment 72 Propre à la concentration Santé publique

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique
SPU 1010G	3	Outils méthodologiques en santé publique
SPU 2100G	3	Santé mondiale et environnementale
SPU 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

SPU 2310G	3	Promotion de la santé en milieu de travail
SPU 2320G	3	Inégalités et développement des communautés
SPU 3010G	3	Santé périnatale et infantile
SPU 3020G	3	Santé des jeunes
SPU 3030G	3	Santé des adultes et des personnes âgées

Segment 73 Propre à la concentration en Coopération et solidarité internationale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 1080	3	Décolonisation de l'action à l'international

Bloc 73B

Option - 9 crédits.

PPL 2120	3	Éducation à la citoyenneté mondiale
PPL 2130	3	Art, culture et interventions à l'international
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
PPL 2210	3	Nouvelles technologies pour l'international
PPL 2230	3	Construction de savoirs à l'international
PPL 2240	3	Ingénierie de la formation pour l'international
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PPL 3076	3	Enjeux et défis de la faim dans le monde
PPL 3078	3	Corruption et abus : prévention en coopération
PPL 3120	3	Gestion et évaluation de projets en coopération
PPL 3140	3	Actions humanitaires : conflits et catastrophes
PPL 3160	3	Santé et sécurité en contexte international

Segment 74 Propre à la concentration Intervention psychoéducative

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

PSE 1070	3	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1501	3	Clientèles en difficulté d'adaptation
PSE 1502	3	Évaluation des habiletés et des besoins
PSE 1503	3	Aspects méthodologiques en intervention

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel

PSE 2500	3	Savoir-être et intervention
PSE 2501	3	L'intervention à l'école
PSE 2502	3	L'intervention en milieu externe
PSE 2504	3	L'intervention et le multiculturalisme

Segment 75 Propre à la concentration Intervention en dépendances

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
TXM 1111D	3	Société, cultures, usage et dépendances
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances
TXM 1200D	3	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

TXM 2000D	3	Troubles concomitants
TXM 2100D	3	Dépendances sans substance

Segment 94 Propre à la concentration Affaires internationales (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 94A

Obligatoire - 3 crédits.

HEC 1005	3	Environnement des affaires internationales (INTE30010)

Bloc 94B

Option - 12 crédits.

HEC 1004	3	Aspects juridiques des transactions commerciales internationales (DRAF30008)
HEC 1007	3	Stratégies d'entrée sur les marchés étrangers (INTE30012)
HEC 1053	3	Entrepreneurship international (ENTR30009)
HEC 1054	3	Gestion internationale de la chaîne logistique (OPER30514)

Segment 95 Propre à la concentration Gestion opérations et logistique (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 3 crédits.

HEC 1041	3	Gestion des opérations (OPER30500)

Bloc 95B

Option - 12 crédits.

HEC 1042	3	Gestion des opérations dans les entreprises de services (OPER30501)
HEC 1043	3	Gestion du transport (OPER30502)
HEC 1045	3	Planification et contrôle de la production (OPER30506)
HEC 1046	3	Gestion de stocks et de la distribution (OPER30507)
HEC 1049	3	Gestion de la qualité (OPER30530)
HEC 1050	3	Gestion des achats (OPER30537)
HEC 1051	3	Gestion stratégique de l'approvisionnement et de la logistique (OPER30538)
HEC 1052	3	Analyse et conception des systèmes opérationnels (OPER30550)
HEC 1057	3	Opérations, logistique et développement durable (DDRS30515)

Segment 96 Propre à la concentration Gestion des ressources humaines (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 96A

Obligatoire - 6 crédits.

HEC 1017	3	Gestion du personnel (RHRT30300)
HEC 1023	3	Relations de travail (RHRT30350)

Bloc 96B

Option - 9 crédits.

HEC 1018	3	Gestion de la rémunération (RHRT30302)
HEC 1019	3	Recrutement et sélection des ressources humaines (RHRT30303)
HEC 1020	3	Gestion de l'évaluation du rendement des employés (RHRT30310)
HEC 1021	3	Gestion de la formation des ressources humaines (RHRT30320)
HEC 1026	3	Négociation de la convention collective (RHRT30353)
HEC 1058	3	Collaboration et partenariat en contexte de changement (RHRT30301)
HEC 1059	3	Mobilisation des ressources humaines (RHRT30315)
HEC 1060	3	Habilités de négociation (RHRT30356)
HEC 3006	3	Management (MNGT30400)

Segment 97 Propre à la concentration Management (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 97A

Obligatoire - 6 crédits.

HEC 1029	3	Leadership et pratique de direction (MNGT30410)
HEC 3006	3	Management (MNGT30400)

Bloc 97B

Option - 9 crédits.

HEC 1030	3	Gestion du changement (MNGT30411)
HEC 1031	3	Habilités de supervision (RHRT30420)
HEC 1032	3	Habilités de communication (MNGT30421)
HEC 1033	3	Animation et gestion du travail en équipe (RHRT30422)
HEC 1036	3	Psychologie de la décision (MNGT30451)
HEC 1037	3	Psychologie et leadership du changement (MNGT30452)
HEC 1038	3	Habilités politiques (MNGT30460)
HEC 1039	3	Psychologie et gestion des personnalités difficiles (MNGT30461)
HEC 1061	3	Comportements et relations humaines au travail (MNGT30401)
HEC 1062	3	Devenir une organisation apprenante (MNGT30403)
HEC 1063	3	Création d'occasions d'affaires (3040713)
HEC 1064	3	Leadership en gestion de projets (PROJ30413)
HEC 1065	3	Créativité - Innovation - Entrepreneurat (ENTR31016)
HEC 1066	3	Management éthique (DDRS30425)
HEC 3062	3	Gestion de projets (PROJ30470)

Segment 98 Propre à la concentration Marketing (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 98A

Obligatoire - 3 crédits.

HEC 3018	3	Introduction au marketing (MARK30100)

Bloc 98B

Option - 12 crédits.

HEC 1016	3	Comportement du consommateur (MARK30136)
HEC 1067	3	Communication marketing (MARK30102)
HEC 1069	3	Marketing et expérience client (MARK30117)
HEC 1070	3	Tendances et stratégie en commerce de détail (MARK30118)
HEC 1071	3	Marketing électronique (MARK30170)

Segment 99 Propre à la concentration Microprogramme ès sciences

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 à 15 crédits à option. Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

Bloc 99A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

MICROPROGRAMMES

Programme 1-067-6-1

Version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif

Programme offert entièrement en ligne.

OBJECTIFS

L'objectif général du microprogramme :

Développer les compétences nécessaires pour planifier, coordonner et réaliser des campagnes de financement soutenant la mission et le développement des OBNL.

Les objectifs particuliers du microprogramme :

1. Acquérir une connaissance fine de l'organisation du monde de la philanthropie et de son fonctionnement : ses composantes, ses structures, ses dynamiques;
2. Différencier les contextes réglementaires dans lesquels évoluent les OBNL et les entreprises sociales;
3. Savoir choisir les types de financements appropriés selon les particularités et la culture des organismes;
4. Élaborer un argumentaire de projet ou de campagne pour des OBNL;
5. Concevoir et exécuter des campagnes de financement, de l'étude de faisabilité à la clôture;
6. Coordonner des ressources humaines en contexte de bénévolat;
7. Initier, maintenir et développer des relations positives avec les donateurs, les décideurs et les parties prenantes des réseaux philanthropiques, et ce, en intégrant les outils numériques adéquats.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes : Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise

de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PHE 2600	3	Communication, marketing et relations donateurs
PHE 3005	3	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés

Programme 1-175-7-0

Version 00 (A99)

Microprogramme de premier cycle en bureautique

Offert conjointement avec la Faculté des arts et sciences.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

Segment 71

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Bloc 71A Bureautique

Option - 12 crédits.

IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3	Initiation aux chiffres électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes

 Programme 1-175-7-1

 Version 02 (H06)

Microprogramme de premier cycle d'initiation à la programmation

Offert conjointement avec la Faculté des arts et sciences.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au certificat d'études individualisées.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

*Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Sclarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 72C

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java

 Programme 1-175-7-6

 Version 02 (A07)

Microprogramme de premier cycle d'initiation au multimédia

Offert conjointement avec la Faculté des arts et sciences.

OBJECTIFS

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce microprogramme de premier cycle peut être intégré au certificat d'études individualisées.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

*Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

Segment 73

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 73A Graphisme multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

Bloc 73B Programmation internet

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP

Programme 1-186-6-2

Version 02 (A22)

Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle

OBJECTIFS

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme de premier cycle sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2041	3	Rédaction appliquée aux supports numériques

Programme 1-230-6-0

Version 00 (H19)

Microprogramme de premier cycle en gestion de la qualité de vie au travail

OBJECTIFS

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et de développer des habiletés professionnelles pour intervenir de façon efficiente en gestion de la qualité de vie au travail.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- de connaître le cadre juridique et normatif relié à la gestion de la qualité de vie au travail;
- de décrire les enjeux et les impacts de la santé et de la qualité de vie sur l'individu et sur le milieu de travail;
- de planifier toutes les étapes une démarche structurée de promotion de la santé et du mieux-être en milieu de travail;
- de participer à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes favorisant un climat de travail sain.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension

orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

REI 1610G	3	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices
SPU 2310G	3	Promotion de la santé en milieu de travail
SST 2310	3	Santé psychologique et mieux-être au travail

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail
NUT 1970	3	Activité physique, nutrition et santé
PSY 1045	3	Motivation et émotion
REI 1240G	3	Gestion des RH
SPU 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
SST 2310D	3	Santé psychologique et mieux-être au travail
SST 3340	3	Leadership et culture en SST

Programme 1-325-6-5

Version 03 (H96)

Microprogramme de premier cycle en droit

OBJECTIFS

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme de premier cycle en droit est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.
- Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.
- Il est préférable de suivre le cours DRT2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte de 9 à 15 crédits de cours.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1

DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2100G	3	Droit international public général
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232G	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3203G	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3205G	3	Sûretés
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402G	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3403G	3	Financement de l'entreprise
DRT 3404G	3	Droit bancaire
DRT 3501G	3	Droit municipal
DRT 3503G	3	Libertés publiques
DRT 3504G	3	Tribunaux administratifs
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3702G	3	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3801G	3	Droit de la concurrence
DRT 3806G	3	Droit des professionnels

crédits pour un trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Tout cours obligatoire doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours optionnel doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce programme sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
SOI 2633	3	Introduction aux soins palliatifs et de fin de vie

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - 3 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
GER 3046D	3	Le grand âge
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement

Programme 1-630-6-0

Version 00 (H19)

Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et fin de vie a pour objectif général d'outiller les professionnels du RSSS, ainsi que tout étudiant appelé à être membre d'un des ordres professionnels concernés, dans le but d'acquérir certaines des compétences générales et spécifiques attendues par les milieux de pratique, dans le domaine du continuum allant des soins palliatifs à la fin de vie.

Plus précisément, au terme de ce microprogramme, l'étudiant sera apte à :

- Expliquer les concepts de base sur les soins palliatifs et de fin de vie: mort, douleur, souffrance, respect de la personne vulnérable;
- Reconnaître les spécificités de la réalité du patient et de ses proches;
- Identifier les besoins des personnes en soins palliatifs et en fin de vie;
- Intervenir dans le respect de la personne et de ses proches durant la trajectoire allant du curatif au palliatif et à la fin de vie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- L'étudiant est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze

Programme 1-540-6-0

Version 01 (A23)

Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants

OBJECTIFS

Au terme de leur formation, les étudiants auront acquis les connaissances et les compétences communicationnelles et relationnelles nécessaires pour oeuvrer en tant que mentors pairs aidants dans leur milieux respectifs. Ils pourront en outre:

- Distinguer une approche axée sur la promotion du rétablissement d'une approche curative de la maladie mentale centrée sur les symptômes ;
- Reconnaître et stimuler chez les membres de leur entourage aux prises avec des problèmes de santé mentale leurs capacités de résilience et d'auto-prise en charge

- mobilisables au profit du rétablissement et du partenariat patient ;
- Situer leur expertise spécifique en complémentarité avec celles des professionnels de la santé et du psychosocial pour accompagner et soutenir globalement les personnes dans leur processus de rétablissement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription :

L'étudiant s'inscrit à temps partiel

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant: 1er

trimestre : cours PST 1000; 2e

trimestre : cours PST1001; 3e

trimestre : cours PST 1003. L'étudiant inscrit doit suivre le cours SPU2030D à l'un ou à l'autre de ces trimestres.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant dont la moyenne, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours obligatoire ou plus, soit à des cours totalisant trois crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont proposées dans le cadre du stage PST1003.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PST 1000	3	Rétablissement et santé globale
PST 1002	3	Ethique de la pair-aidance
PST 1003	3	Atelier d'intégration
SPU 1020G	3	Système de santé et services sociaux Québec-Canada

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de développer certaines compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques.

À la fin du microprogramme, et en fonction du choix de cours, l'étudiant sera capable :

- d'exercer un rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements*Obligatoire - 6 crédits.*

ASA 1050G	3	La gestion en santé
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique

Bloc 70B*Option - 9 crédits.*

ASA 1910G	3	Organisation du travail et optimisation des processus
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3	Gestion des ressources humaines
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
ASA 3300G	3	Planification en santé
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail

PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES

Programme 1-955-4-6

Version 00 (A13)

Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FEP**OBJECTIFS**

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FEP, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

- Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.
- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours

AEG3137, PPL3040 et VIO2015.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne admise doit se soumettre, à la suite de son admission, à une évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire jusqu'à quatre cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant de commencer un programme régulier.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Dans le cadre de son programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, excluant des cours de mise à niveau en français ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français requièrent plus que six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus que six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme ACCÈS-FEP.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Programme d'accès comporte un maximum de 24 crédits.

Segment 70

Pour compléter le programme, vous devez avoir réussi entre 12 et 24 crédits. Les crédits du programme d'Accès - FEP sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours optionnels. Le choix des cours optionnels dépend de votre programme d'études et doit être validé auprès de l'équipe du certificat.

Bloc 70A Perfectionnement méthodologique*Obligatoire - 9 crédits.*

EDP 1010	3	Élaboration d'un projet de recherche
EDP 1030	3	Pratiques de résolution de problèmes
EDP 1050	3	Questions actuelles dans son domaine d'études

Bloc 70B Perfectionnement complémentaire*Option - Minimum 3 crédits, Maximum 15 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
ANS 1503	3	General and Professional English Writing 1
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Programme 1-325-1-8

Version 02 (H21)

Programme d'actualisation de formation en droit

OBJECTIFS

Ce programme offre à un candidat ayant complété au minimum des études de premier cycle en droit l'occasion d'actualiser sa formation dans son champ d'études. Cette mise à jour de ses connaissances vise à répondre aux exigences spécifiques du Comité des équivalences du Barreau ou du Comité sur les admissions de la Chambre des notaires, ou encore à satisfaire à la demande expresse d'un ordre professionnel compétent du domaine juridique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant inscrit au programme d'actualisation de formation en droit ne peut pas accumuler plus de crédits de cours de droit que le nombre prévu dans la décision de l'ordre professionnel compétent.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis avant la fin du 2^e trimestre d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation de formation en droit comporte généralement 45 crédits et est offert selon trois orientations, correspondant aux prescriptions des ordres professionnels:

- l'orientation Cheminement barreau (segment 70) comportant 33 crédits obligatoires et 12 à option,
- l'orientation Cheminement notaire (segment 71) comportant 45 crédits à option,
- l'orientation Perfectionnement particulier (segment 79) comportant un maximum de 45 crédits au choix.

Segment 70 Cheminement barreau

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1222G	3	Obligations 2

DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232G	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3202	3	Vente, louage et mandat
DRT 3203	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3203G	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3205G	3	Sûretés
DRT 3206	3	Modes alternatifs de résolution des conflits
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal

Bloc 70C

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3104	3	Droit international privé
DRT 3204	3	Successions

Segment 71 Cheminement notaire

L'orientation Cheminement notaire comporte 45 crédits à option.

Bloc 71A

Option - Minimum 36 crédits, maximum 39 crédits.

DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 3104	3	Droit international privé
DRT 3202	3	Vente, louage et mandat
DRT 3203	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3203G	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3204	3	Successions
DRT 3205G	3	Sûretés
DRT 3206	3	Modes alternatifs de résolution des conflits
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit

DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2232G	3	Droit judiciaire privé 2
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail

Segment 79 Perfectionnement particulier

L'orientation Perfectionnement particulier comporte un maximum de 45 crédits au choix.

Bloc 79Z

Choix - Maximum 45 crédits.

Programme 2-331-1-2

Version 00 (A21)

D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration

Programme offert entièrement en ligne, conjointement avec la Faculté de droit.

OBJECTIFS

Développer les compétences requises en vue de préparer l'étudiant à passer l'examen d'accès à la pratique de consultant en immigration et donnant l'autorisation de pratiquer cette profession réglementée par le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC). Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1^{er} février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), plusieurs lectures et documents de référence en droit de l'immigration sont en anglais.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps. Cependant, l'offre de cours s'échelonne sur un minimum de trois trimestres. La scolarité maximale est de douze trimestres à compter de la première inscription.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6241	3	Droit canadien : immigration et citoyenneté
DRT 6242	3	Droit fédéral : sélection du résident permanent
DRT 6243	3	Droit fédéral : sélection du résident temporaire
DRT 6244	3	Droit fédéral : Catégorie du regroupement familial
DRT 6245	3	Droit fédéral : Statut réfugié et personne à protéger
DRT 6341	3	Droit de l'immigration applicable au Québec
DRT 6342	3	Violation de la loi : recours et exécution
DRT 6441	3	Éthique et déontologie : consultant en immigration
DRT 6442	3	Établir sa pratique de consultant en immigration
DRT 6443	3	Résolutions de problèmes en droit de l'immigration

Table des matières

Section 5 – Faculté de médecine

Introduction	5-1
PROGRAMMES	
1-450-1-0 Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.) (Montréal)	5-1
1-450-1-9 Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.) (Trois-Rivières)	5-6
1-450-4-0 Année préparatoire au doctorat en médecine (Montréal)	5-10
1-450-4-9 Année préparatoire au doctorat en médecine (Trois-Rivières)	5-10
1-320-1-0 Baccalauréat en nutrition (B. Sc.)	5-11
1-320-1-8 Programme d'actualisation de formation en nutrition	5-13
1-352-1-0 Baccalauréat en kinésiologie (B. Sc.)	5-13
1-465-1-1 Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)	5-14
1-483-2-0 Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés	5-18
1-484-1-0 Baccalauréat en sciences biomédicales (B. Sc.)	5-19
1-500-1-0 Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)	5-23
1-530-1-0 Baccalauréat en neurosciences (B. Sc.)	5-25
1-740-1-1 Baccalauréat en ergothérapie (B. Sc. S.)	5-27
1-745-1-1 Baccalauréat en physiothérapie (B. Sc. S.)	5-28
1-751-1-8 Programme d'actualisation de formation en audiologie	5-29
1-752-1-8 Programme d'actualisation de formation en orthophonie	5-29

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MÉDECINE

Information à jour le 14 septembre 2023

INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1^{er} cycle en médecine à 2 000 étudiant(e)s, en sciences de la santé (ergothérapie, kinésiologie, nutrition, physiothérapie, sciences de la réadaptation), puis en sciences fondamentales à 1217 étudiant(e)s (biochimie et médecine moléculaire, biologie moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, neurosciences, pathologie et biologie cellulaire, ainsi que sciences biomédicales).

La Faculté de médecine est également présente dans plusieurs domaines de pointe, notamment grâce à des programmes d'études supérieures portant sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé humaine (analyse des mégadonnées en santé et médecine computationnelle). De plus, elle abrite une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 958 étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles).

Enfin, la Faculté de médecine offre une formation médicale spécialisée à près de 1500 résident(e)s, moniteurs et monitrices cliniques inscrit(e)s (1 450 apprenant(e)s, dont 215 moniteurs et monitrices cliniques, et 1235 résident(e)s en médecine) dans plus de 80 programmes de résidence agréés par les trois collèges (65 programmes de résidence en spécialités, 10 programmes de compétence ciblée et 8 programmes de compétences avancées) qui composent le consortium de l'agrément (le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège des médecins du Québec) et près de 50 programmes de perfectionnement.

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiant(e)s et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 423 professeur(e)s, 116 professeur(e)s associé(e)s, 3 professeur(e)s invité(e)s, 4 chercheurs et chercheuses invité(e)s, 47 professeurs-chercheurs ou professeurs-chercheuses, 62 professeur(e)s sous octroi, 1 928 professeur(e)s de clinique, 1 988 chargé(e)s d'enseignement de clinique et 4 086 superviseur(e)s de stage assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.med.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Patrick Cossette

Vice-doyen, affaires professorales et développement académique : Éric Cohen
Vice-doyenne, sciences fondamentales : Pierrette Gaudreau
Vice-doyen, études médicales postdoctorales : François Girard
Vice-doyenne, sciences de la santé et partenariats : Julie Gosselin

Vice-doyenne, études médicales de 1^{er} cycle : Geneviève Grégoire
Vice-doyenne, recherche et développement : Ekaterina Kritikou
Vice doyen exécutif, sciences cliniques et réseau : Mario Talajic
Vice-doyenne associée, Campus en Mauricie : Marie-Hélène Girouard
Vice-doyen associé, vie étudiante : Philippe Demers
Secrétaire de faculté : Josette Noël
Directrice des relations internationales : Marie-Josée Aubin
Directrice administrative : Sylvie Monier
Directrice des ressources humaines : Josée Véronneau

Direction des départements et écoles de la faculté

Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur : Jean-Sébastien Lebon
Département de biochimie et médecine moléculaire : Pascale Legault
Département de chirurgie : Michel Carrier
Département de médecine : François Madore
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Jacques Thibodeau
Département de neurosciences : Alexandre Prat
Département de nutrition : Marie Marquis
Département d'obstétrique-gynécologie : Marie-Hélène Mayrand
Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy
Département de pathologie et biologie cellulaire : Greg FitzHarris
Département de pédiatrie : Anne-Monique Nuyt
Département de pharmacologie et physiologie : Jean-Philippe Gratton
Département de psychiatrie et d'addictologie : François Lespérance
Département de radiologie, radio-oncologie et méd. nucléaire : Carl Chartrand-Lefebvre
École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique : Julie Lavoie
École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau
École de réadaptation : Bonnie Swaine

RUISSS – RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans une perspective de réseau apprenant, le Réseau intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISSS de l'UdeM) a pour mandat de fédérer l'Université et les établissements du réseau qui lui sont affiliés (CHU, CISSS, CIUSSS et instituts) en instaurant une culture de collaboration, de concertation et de chantiers spécifiques de travail dans le but de répondre aux besoins de la population et de soutenir l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'École de santé publique ainsi que les facultés des arts et sciences, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et des sciences infirmières sont toutes membres du RUISSS de l'UdeM. La présidence est assumée par le président-directeur général du CHUM. Les postes de vice-présidents sont assurés par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine (volet sciences de la santé), le doyen de la Faculté des arts et sciences (volet sciences sociales) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur (représentants les établissements de l'île de Montréal et de l'extérieur de l'île).

CENTRE DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX SCIENCES DE LA SANTÉ - CPASS

Le mandat du CPASS est d'assurer le développement professoral (formation pédagogique) à la Faculté de médecine et d'assister les programmes de formation dans leurs innovations pédagogiques. Le CPASS offre des formations de second cycle en pédagogie médicale. Le développement de la recherche en pédagogie médicale est favorisé.

BUREAU D'AIDE AUX ÉTUDIANTS ET AUX RÉSIDENTS (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de différents secteurs de la Faculté de médecine.

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

Programme également offert à Trois-Rivières (1-450-1-9).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 47 à 50 crédits en 2^e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3^e et en 4^e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année, à partir du 6^e mois de stage, ou durant la 4^e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3^e année à partir du 8^e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4^e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9^e mois de stage. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externe:

Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entraînera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraîne l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation en 1^{re} et 2^e années

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

Évaluation en 3^e et 4^e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;
- L'étudiant en probation peut être assujéti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en

probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 200 crédits.

Segment 01 Propre à la 1^{re} et à la 2^e années

Les crédits que comportent la 1^{re} et la 2^e années sont répartis de la façon suivante : 88 crédits obligatoires, un maximum de 3 crédits à option ou un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Propre à la 1^{re} année

Obligatoire - 41 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MMD 1228	4	Croissance, développement et vieillissement
MMD 1229	5	Pathologie et immunologie générales
MMD 1230	3	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD 1231	3	Sciences hématologiques
MMD 1232	6	Exploration du système nerveux
MMD 1233	4	Sciences psychiques
MMD 1234	5	Appareil locomoteur
MMD 1236	1	Histoire de la médecine
MMD 1238	4	Introduction à la médecine clinique 1
MMD 1239	5	Introduction à la médecine clinique 2

Bloc 01B Propre à la 2^e année

Obligatoire - 47 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
MMD 2229	5	Coeur et circulation
MMD 2230	4	Respiration et oxygénation
MMD 2231	4	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD 2232	6	Digestion et nutrition
MMD 2233	6	Endocrinologie et reproduction
MMD 2234	6	Problèmes systémiques
MMD 2235	5	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2236	6	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 22411	0	Épidémiologie clinique 1
MMD 22412	4	Épidémiologie clinique 2

Bloc 01C

Option - Maximum 3 crédits.

MMD 1087	3	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1091	3	Initiation à la recherche
MMD 1095	3	Médecine tropicale
MMD 1097	3	Intervention en milieux défavorisés
MMD 1098	3	Santé des premières nations
MMD 1141	3	Immersion à la santé mondiale
MMD 1142	3	Immersion internationale clinique
MMD 1143	3	Espace de transition et santé mentale

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 70 Propre à la 3^e et à la 4^e années

La 3^e et la 4^e années totalisent 84 crédits obligatoires et 25 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
MMD 3551	0.5	Pratique médicale équilibrée 1
MMD 35521	0	Pratique médicale contemporaine en société 1
MMD 35522	1	Pratique médicale contemporaine en société 2
MMD 3553	0.5	Réanimation cardiorespiratoire
MMD 3556	1.5	Stage de médecine sociale engagée
MMD 3557	1.5	Soins palliatifs
MMD 35611	0	Profession MD/Éthique clinique 1
MMD 35612	0	Profession MD/Éthique clinique 2
MMD 35613	2	Profession MD/Éthique clin. 3
MMD 35621	0	Pharmacothérapie et toxicologie 1
MMD 35622	0	Pharmacothérapie et toxicologie 2
MMD 35623	0	Pharmacothérapie et toxicologie 3
MMD 35624	4	Pharmacothérapie et toxicologie 4
MMD 35641	0	Progression des compétences médicales 1a
MMD 35642	0	Progression des compétences médicales 1b
MMD 35643	1.5	Progression des compétences médicales 1c
MMD 3701	7.5	Médecine
MMD 3702	7.5	Chirurgie
MMD 3703	7.5	Pédiatrie
MMD 3704	7.5	Obstétrique-gynécologie
MMD 3705	7.5	Psychiatrie
MMD 3707	7.5	Médecine familiale
MMD 4507	5	Gériatrie
MMD 4509	2	Anesthésie-réanimation
MMD 4510	2	Ophtalmologie
MMD 4511	5	Médecine communautaire
MMD 4513	5	Médecine d'urgence
MMD 45241	0	Radiologie diagnostique 1
MMD 45242	0	Radiologie diagnostique 2
MMD 45243	0	Radiologie diagnostique 3
MMD 45244	2	Radiologie diagnostique 4
MMD 45291	0	Synthèse en médecine clinique 1
MMD 45292	3	Synthèse en médecine clinique 2
MMD 4551	0.5	Pratique médicale équilibrée 2
MMD 45641	0	Progression des compétences médicales 2a
MMD 45642	1	Progression des compétences médicales 2b

Bloc 70B

Option - 25 crédits.

MMD 3511	5	Stage : Spécialités médicales
MMD 3511A	5	Stage : Allergie
MMD 3511B	5	Stage : Cardiologie
MMD 3511C	5	Stage : Dermatologie
MMD 3511D	5	Stage : Endocrinologie
MMD 3511E	5	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3511H	5	Stage : Gériatrie
MMD 3511I	5	Stage : Hématologie

MMD 3511J	5	Stage : Médecine interne	MMD 3515V	5	Stage: Génétique, maladies métaboliques
MMD 3511K	5	Stage : Néphrologie	MMD 3515W	5	Stage: Pédiatrie internationale
MMD 3511L	5	Stage : Neurologie	MMD 3515X	5	Stage : Pédiatrie sociale
MMD 3511M	5	Stage : Oncologie médicale	MMD 3515Y	5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3511N	5	Stage : Physiatry	MMD 3516	5	Stage : Psychiatrie
MMD 3511O	5	Stage : Pneumologie	MMD 3516A	5	Stage: Psychiatrie pédiatrique
MMD 3511P	5	Stage : Rhumatologie	MMD 3516B	5	Stage: Psychiatrie de l'adulte
MMD 3511R	5	Stage: Hématologie et oncologie	MMD 3516C	5	Stage : Psychogériatrie
MMD 3511S	5	Stage: Laboratoire des lipides	MMD 3516D	5	Stage : Psychosomatique
MMD 3511T	5	Stage : Nutrition appliquée	MMD 3516E	5	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3511V	5	Stage : Hépatologie	MMD 3516F	5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3511W	5	Stage: Soins intensifs médicaux	MMD 3517	5	Stage : Médecine familiale
MMD 3511X	5	Stage : médecine génique	MMD 3517A	5	Stage: Omnipraticque en régions
MMD 3512	5	Stage: Spécialités chirurgicales	MMD 3517B	5	Stage : Soins d'urgence
MMD 3512A	5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3517C	5	Stage: Urgences cardiologiques
MMD 3512B	5	Stage : Chirurgie générale	MMD 3517D	5	Stage Médecine du sport
MMD 3512C	5	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	MMD 3517E	5	Stage : Soins palliatifs
MMD 3512D	5	Stage : Chirurgie orthopédique	MMD 3517F	5	Stage: Diversité en médecine familiale
MMD 3512E	5	Stage : Chirurgie plastique	MMD 3518	5	Stage: Obstétrique-gynécologie
MMD 3512H	5	Stage : Neurochirurgie	MMD 3518A	5	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3512I	5	Stage : Oto-rhino-laryngologie	MMD 3518B	5	Stage : Obstétrique générale
MMD 3512J	5	Stage : Urologie	MMD 3518C	5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3512K	5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3518D	5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3512L	5	Stage : Chirurgie vasculaire	MMD 3519	5	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3512M	5	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	MMD 3520	5	Stage : Radiologie
MMD 3512N	5	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	MMD 3520A	5	Stage: Radiologie générale
MMD 3512O	5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3520B	5	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3512P	5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3520C	5	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3513A	5	Stage : Santé communautaire	MMD 3520D	5	Stage: Neuroradiologie interventionnelle
MMD 3513B	5	Stage : Recherche	MMD 3520E	5	Stage: Radiologie interventionnelle
MMD 3513C	5	Intervention dans les pays en voie de développement	MMD 3520F	5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3513E	5	Stage : Médecine du travail	MMD 3520G	5	Stage : radiologie digestive
MMD 3515	5	Stage : Pédiatrie globale	MMD 3521	5	Stage : Ophtalmologie
MMD 3515A	5	Stage : Néonatalogie	MMD 3522	5	Stage : Nutrition
MMD 3515C	5	Stage: Pédiatrie du développement	MMD 3523	5	Stage : Pathologie
MMD 3515D	5	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3523A	5	Stage : anatomie avancée
MMD 3515E	5	Stage: Médecine de l'adolescence	MMD 3524	5	Stage : Biochimie médicale
MMD 3515H	5	Stage : Urgences pédiatriques	MMD 3525	5	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3515I	5	Stage: Soins intensifs pédiatriques	MMD 3526	5	Stage : Pharmacologie clinique
MMD 3515J	5	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3611	2.5	Stage : spécialités médicales 1
MMD 3515K	5	Stage : Pédiatrie ambulatoire	MMD 3611A	2.5	Stage : allergie
MMD 3515L	5	Stage: Immunologie pédiatrique	MMD 3611B	2.5	Stage : cardiologie
MMD 3515M	5	Stage: Cardiologie pédiatrique	MMD 3611C	2.5	Stage : dermatologie
MMD 3515N	5	Stage: Dermatologie pédiatrique	MMD 3611D	2.5	Stage : endocrinologie
MMD 3515O	5	Stage: Endocrinologie pédiatrique	MMD 3611E	2.5	Stage : gastro-entérologie
MMD 3515P	5	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	MMD 3611H	2.5	Stage : gériatrie
MMD 3515Q	5	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	MMD 3611I	2.5	Stage : hématologie
MMD 3515R	5	Stage: Néphrologie pédiatrique	MMD 3611J	2.5	Stage : médecine interne
MMD 3515S	5	Stage : Neurologie pédiatrique	MMD 3611K	2.5	Stage : néphrologie
MMD 3515T	5	Stage: Réadaptation pédiatrique	MMD 3611L	2.5	Stage : neurologie
MMD 3515U	5	Stage: Pneumologie pédiatrique	MMD 3611M	2.5	Stage : oncologie médicale

MMD 3611N	2.5	Stage : physiatrie	MMD 3615R	2.5	Stage : néphrologie pédiatrique
MMD 3611O	2.5	Stage : pneumologie	MMD 3615S	2.5	Stage : neurologie pédiatrique
MMD 3611P	2.5	Stage : rhumatologie	MMD 3615T	2.5	Stage : réadaptation pédiatrique
MMD 3611Q	2.5	Stage : hématologie clinique	MMD 3615U	2.5	Stage : pneumologie pédiatrique
MMD 3611R	2.5	Stage:hématologie et oncologie	MMD 3615V	2.5	Stage : génétique, maladies métaboliques
MMD 3611S	2.5	Stage : laboratoire des lipides	MMD 3615W	2.5	Stage : pédiatrie internationale
MMD 3611T	2.5	Stage : nutrition appliquée	MMD 3615X	2.5	Stage : pédiatrie sociale
MMD 3611U	2.5	Stage : médecine vasculaire	MMD 3615Y	2.5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3611V	2.5	Stage : hépatologie	MMD 3615Z	2.5	Stage : spécialités pédiatriques. 2
MMD 3611W	2.5	Stage:soins intensifs médicaux	MMD 3616	2.5	Stage : psychiatrie
MMD 3611X	2.5	Stage : médecine génique	MMD 3616A	2.5	Stage : psychiatrie pédiatrique
MMD 3611Y	2.5	Stage: spécialités médicales 2	MMD 3616B	2.5	Stage : psychiatrie de l'adulte
MMD 3611Z	2.5	Stage: spécialités médicales 3	MMD 3616C	2.5	Stage : psychogériatrie
MMD 3612	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 1	MMD 3616D	2.5	Stage : psychosomatique
MMD 3612A	2.5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3616E	2.5	Stage : psychiatrie légale
MMD 3612B	2.5	Stage : chirurgie générale	MMD 3616F	2.5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3612C	2.5	Stage : chirurgie pédiatrique	MMD 3616G	2.5	Stage: Psychiatrie intégrative
MMD 3612D	2.5	Stage : chirurgie orthopédique	MMD 3617	2.5	Stage : médecine familiale
MMD 3612E	2.5	Stage : chirurgie plastique	MMD 3617A	2.5	Stage : omni-pratique en régions
MMD 3612H	2.5	Stage : neurochirurgie	MMD 3617B	2.5	Stage : soins d'urgence
MMD 3612I	2.5	Stage : oto-rhino-laryngologie	MMD 3617C	2.5	Stage : urgences cardiologiques
MMD 3612J	2.5	Stage : urologie	MMD 3617D	2.5	Stage : médecine du sport
MMD 3612K	2.5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3617E	2.5	Stage : soins palliatifs
MMD 3612L	2.5	Stage : chirurgie vasculaire	MMD 3617F	2.5	Stage : diversité en médecine familiale
MMD 3612N	2.5	Stage : soins intensifs chirurgicaux	MMD 3618	2.5	Stage : obstétrique-gynécologie
MMD 3612O	2.5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3618A	2.5	Stage : obstétrique médicale
MMD 3612P	2.5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3618B	2.5	Stage : obstétrique générale
MMD 3612Y	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 2	MMD 3618C	2.5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3612Z	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 3	MMD 3618D	2.5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3613A	2.5	Stage : santé communautaire	MMD 3619	2.5	Stage : anesthésie-réanimation
MMD 3613B	2.5	Stage : recherche	MMD 3620	2.5	Stage : radiologie
MMD 3613C	2.5	Intervention : pays en voie de développement	MMD 3620A	2.5	Stage : radiologie générale
MMD 3613D	2.5	Stage : santé premières nations	MMD 3620B	2.5	Stage : médecine nucléaire
MMD 3613E	2.5	Stage : Médecine du travail	MMD 3620C	2.5	Stage : radiologie oncologique
MMD 3614	2.5	Stages rotatifs	MMD 3620D	2.5	Stage : neuroradiologie interventionnelle
MMD 3615	2.5	Stage : spécialités pédiatriques 1	MMD 3620E	2.5	Stage : radiologie interventionnelle
MMD 3615A	2.5	Stage : néonatalogie	MMD 3620F	2.5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3615B	2.5	Stage : pédiatrie du nourrisson	MMD 3620G	2.5	Stage : radiologie digestive
MMD 3615C	2.5	Stage : pédiatrie du développement	MMD 3621	2.5	Stage : ophtalmologie
MMD 3615D	2.5	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3621A	2.5	Stage : Santé oculaire
MMD 3615E	2.5	Stage : médecine de l'adolescence	MMD 3622	2.5	Stage : nutrition
MMD 3615H	2.5	Stage : urgences pédiatriques	MMD 3623	2.5	Stage : pathologie
MMD 3615I	2.5	Stage : soins intensifs pédiatriques	MMD 3623A	2.5	Stage : anatomie avancée
MMD 3615J	2.5	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3624	2.5	Stage : biochimie médicale
MMD 3615K	2.5	Stage : pédiatrie ambulatoire	MMD 3625	2.5	Stage : microbiologie médicale
MMD 3615L	2.5	Stage : immunologie, rhumatologie pédiatrique	MMD 3626	2.5	Stage : pharmacologie clinique
MMD 3615M	2.5	Stage : cardiologie pédiatrique	MMD 3626A	2.5	Stage: Soins pharmaceutiques
MMD 3615N	2.5	Stage : dermatologie pédiatrique	MMD 3627	2.5	Stage : spécialités autres 1
MMD 3615O	2.5	Stage: endocrinologie pédiatrique	MMD 3627A	2.5	Stage : spécialités autres 2
MMD 3615P	2.5	Stage : gastro-entérologie pédiatrique	MMD 3627B	2.5	Stage : spécialités autres 3
MMD 3615Q	2.5	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	MMD 3627C	2.5	Stage : spécialités autres 4

MMD 3627D	2.5	Stage : spécialités autres 5
MMD 3627E	2.5	Stage : spécialités autres 6
MMD 3627F	2.5	Stage : spécialités autres 7
MMD 3627G	2.5	Stage : spécialités autres 8
MMD 3628	2.5	Stage : Dentisterie et santé buccale
MMD 3629	2.5	Stage : Audiologie et orthophonie

Programme 1-450-1-9

Version 07 (A17)

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)*Programme également offert à Montréal (1-450-1-0).***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 47 à 50 crédits en 2^e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3^e et en 4^e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année, à partir du 6^e mois de stage, ou durant la 4^e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3^e année à partir du 8^e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4^e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9^e mois de stage. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externat:

Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entraînera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraîne l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**Évaluation en 1^{re} et 2^e années**

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

Évaluation en 3^e et 4^e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;
- L'étudiant en probation peut être assujéti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un

examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;
- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 200 crédits.

Segment 01 Propre à la 1^{re} et à la 2^e années

Les crédits que comportent la 1^{re} et la 2^e années sont répartis de la façon suivante : 88 crédits obligatoires, un maximum de 3 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Propre à la 1^{re} année

Obligatoire - 41 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MMD 1228	4	Croissance, développement et vieillissement
MMD 1229	5	Pathologie et immunologie générales
MMD 1230	3	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD 1231	3	Sciences hématologiques
MMD 1232	6	Exploration du système nerveux
MMD 1233	4	Sciences psychiques
MMD 1234	5	Appareil locomoteur
MMD 1236	1	Histoire de la médecine
MMD 1238	4	Introduction à la médecine clinique 1
MMD 1239	5	Introduction à la médecine clinique 2

Bloc 01B Propre à la 2^e année

Obligatoire - 47 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
MMD 2229	5	Coeur et circulation
MMD 2230	4	Respiration et oxygénation
MMD 2231	4	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD 2232	6	Digestion et nutrition
MMD 2233	6	Endocrinologie et reproduction
MMD 2234	6	Problèmes systémiques
MMD 2235	5	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2236	6	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 22411	0	Épidémiologie clinique 1
MMD 22412	4	Épidémiologie clinique 2

Bloc 01C

Option - Maximum 3 crédits.

MMD 1087	3	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3	Travaux de recherche individuels 1

MMD 1091	3	Initiation à la recherche
MMD 1095	3	Médecine tropicale
MMD 1097	3	Intervention en milieux défavorisés
MMD 1098	3	Santé des premières nations
MMD 1141	3	Immersion à la santé mondiale
MMD 1142	3	Immersion internationale clinique
MMD 1143	3	Espace de transition et santé mentale

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 70 Propre à la 3^e et à la 4^e années

La 3^e et la 4^e années totalisent 84 crédits obligatoires et 25 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
MMD 3551	0.5	Pratique médicale équilibrée 1
MMD 35521	0	Pratique médicale contemporaine en société 1
MMD 35522	1	Pratique médicale contemporaine en société 2
MMD 3553	0.5	Réanimation cardiorespiratoire
MMD 3556	1.5	Stage de médecine sociale engagée
MMD 3557	1.5	Soins palliatifs
MMD 35611	0	Profession MD/Éthique clinique 1
MMD 35612	0	Profession MD/Éthique clinique 2
MMD 35613	2	Profession MD/Éthique clin. 3
MMD 35621	0	Pharmacothérapie et toxicologie 1
MMD 35622	0	Pharmacothérapie et toxicologie 2
MMD 35623	0	Pharmacothérapie et toxicologie 3
MMD 35624	4	Pharmacothérapie et toxicologie 4
MMD 35641	0	Progression des compétences médicales 1a
MMD 35642	0	Progression des compétences médicales 1b
MMD 35643	1.5	Progression des compétences médicales 1c
MMD 3701	7.5	Médecine
MMD 3702	7.5	Chirurgie
MMD 3703	7.5	Pédiatrie
MMD 3704	7.5	Obstétrique-gynécologie
MMD 3705	7.5	Psychiatrie
MMD 3707	7.5	Médecine familiale
MMD 4507	5	Gériatrie
MMD 4509	2	Anesthésie-réanimation
MMD 4510	2	Ophthalmologie
MMD 4511	5	Médecine communautaire
MMD 4513	5	Médecine d'urgence
MMD 45241	0	Radiologie diagnostique 1
MMD 45242	0	Radiologie diagnostique 2
MMD 45243	0	Radiologie diagnostique 3
MMD 45244	2	Radiologie diagnostique 4
MMD 45291	0	Synthèse en médecine clinique 1
MMD 45292	3	Synthèse en médecine clinique 2
MMD 4551	0.5	Pratique médicale équilibrée 2
MMD 45641	0	Progression des compétences médicales 2a
MMD 45642	1	Progression des compétences médicales 2b

Bloc 70B

Option - 25 crédits.

MMD 3511	5	Stage : Spécialités médicales	MMD 3515M	5	Stage: Cardiologie pédiatrique
MMD 3511A	5	Stage : Allergie	MMD 3515N	5	Stage: Dermatologie pédiatrique
MMD 3511B	5	Stage : Cardiologie	MMD 3515O	5	Stage: Endocrinologie pédiatrique
MMD 3511C	5	Stage : Dermatologie	MMD 3515P	5	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3511D	5	Stage : Endocrinologie	MMD 3515Q	5	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques
MMD 3511E	5	Stage : Gastro-entérologie	MMD 3515R	5	Stage: Néphrologie pédiatrique
MMD 3511H	5	Stage : Gériatrie	MMD 3515S	5	Stage : Neurologie pédiatrique
MMD 3511I	5	Stage : Hématologie	MMD 3515T	5	Stage: Réadaptation pédiatrique
MMD 3511J	5	Stage : Médecine interne	MMD 3515U	5	Stage: Pneumologie pédiatrique
MMD 3511K	5	Stage : Néphrologie	MMD 3515V	5	Stage: Génétique, maladies métaboliques
MMD 3511L	5	Stage : Neurologie	MMD 3515W	5	Stage: Pédiatrie internationale
MMD 3511M	5	Stage : Oncologie médicale	MMD 3515X	5	Stage : Pédiatrie sociale
MMD 3511N	5	Stage : Physiothérapie	MMD 3515Y	5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3511O	5	Stage : Pneumologie	MMD 3516	5	Stage : Psychiatrie
MMD 3511P	5	Stage : Rhumatologie	MMD 3516A	5	Stage: Psychiatrie pédiatrique
MMD 3511R	5	Stage: Hématologie et oncologie	MMD 3516B	5	Stage: Psychiatrie de l'adulte
MMD 3511S	5	Stage: Laboratoire des lipides	MMD 3516C	5	Stage : Psychogériatrie
MMD 3511T	5	Stage : Nutrition appliquée	MMD 3516D	5	Stage : Psychosomatique
MMD 3511V	5	Stage : Hépatologie	MMD 3516E	5	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3511W	5	Stage: Soins intensifs médicaux	MMD 3516F	5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3511X	5	Stage : médecine génique	MMD 3517	5	Stage : Médecine familiale
MMD 3512	5	Stage: Spécialités chirurgicales	MMD 3517A	5	Stage: Omnipraticque en régions
MMD 3512A	5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3517B	5	Stage : Soins d'urgence
MMD 3512B	5	Stage : Chirurgie générale	MMD 3517C	5	Stage: Urgences cardiologiques
MMD 3512C	5	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	MMD 3517D	5	Stage Médecine du sport
MMD 3512D	5	Stage : Chirurgie orthopédique	MMD 3517E	5	Stage : Soins palliatifs
MMD 3512E	5	Stage : Chirurgie plastique	MMD 3517F	5	Stage: Diversité en médecine familiale
MMD 3512H	5	Stage : Neurochirurgie	MMD 3518	5	Stage: Obstétrique-gynécologie
MMD 3512I	5	Stage : Oto-rhino-laryngologie	MMD 3518A	5	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3512J	5	Stage : Urologie	MMD 3518B	5	Stage : Obstétrique générale
MMD 3512K	5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3518C	5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3512L	5	Stage : Chirurgie vasculaire	MMD 3518D	5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3512M	5	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	MMD 3519	5	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3512N	5	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	MMD 3520	5	Stage : Radiologie
MMD 3512O	5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3520A	5	Stage: Radiologie générale
MMD 3512P	5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3520B	5	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3513A	5	Stage : Santé communautaire	MMD 3520C	5	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3513B	5	Stage : Recherche	MMD 3520D	5	Stage: Neuroradiologie interventionnelle
MMD 3513C	5	Intervention dans les pays en voie de développement	MMD 3520E	5	Stage: Radiologie interventionnelle
MMD 3513E	5	Stage : Médecine du travail	MMD 3520F	5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3515	5	Stage : Pédiatrie globale	MMD 3520G	5	Stage : radiologie digestive
MMD 3515A	5	Stage : Néonatalogie	MMD 3521	5	Stage : Ophtalmologie
MMD 3515C	5	Stage: Pédiatrie du développement	MMD 3522	5	Stage : Nutrition
MMD 3515D	5	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3523	5	Stage : Pathologie
MMD 3515E	5	Stage: Médecine de l'adolescence	MMD 3523A	5	Stage : anatomie avancée
MMD 3515H	5	Stage : Urgences pédiatriques	MMD 3524	5	Stage : Biochimie médicale
MMD 3515I	5	Stage: Soins intensifs pédiatriques	MMD 3525	5	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3515J	5	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3526	5	Stage : Pharmacologie clinique
MMD 3515K	5	Stage : Pédiatrie ambulatoire	MMD 3611	2.5	Stage : spécialités médicales 1
MMD 3515L	5	Stage: Immunologie pédiatrique	MMD 3611A	2.5	Stage : allergie
			MMD 3611B	2.5	Stage : cardiologie

MMD 3611C	2.5	Stage : dermatologie	MMD 3615I	2.5	Stage : soins intensifs pédiatriques
MMD 3611D	2.5	Stage : endocrinologie	MMD 3615J	2.5	Stage : maladies infectieuses pédiatriques
MMD 3611E	2.5	Stage : gastro-entérologie	MMD 3615K	2.5	Stage : pédiatrie ambulatoire
MMD 3611H	2.5	Stage : gériatrie	MMD 3615L	2.5	Stage : immunologie, rhumatologie pédiatrique
MMD 3611I	2.5	Stage : hématologie	MMD 3615M	2.5	Stage : cardiologie pédiatrique
MMD 3611J	2.5	Stage : médecine interne	MMD 3615N	2.5	Stage : dermatologie pédiatrique
MMD 3611K	2.5	Stage : néphrologie	MMD 3615O	2.5	Stage : endocrinologie pédiatrique
MMD 3611L	2.5	Stage : neurologie	MMD 3615P	2.5	Stage : gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3611M	2.5	Stage : oncologie médicale	MMD 3615Q	2.5	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique
MMD 3611N	2.5	Stage : physiothérapie	MMD 3615R	2.5	Stage : néphrologie pédiatrique
MMD 3611O	2.5	Stage : pneumologie	MMD 3615S	2.5	Stage : neurologie pédiatrique
MMD 3611P	2.5	Stage : rhumatologie	MMD 3615T	2.5	Stage : réadaptation pédiatrique
MMD 3611Q	2.5	Stage : hématologie clinique	MMD 3615U	2.5	Stage : pneumologie pédiatrique
MMD 3611R	2.5	Stage : hématologie et oncologie	MMD 3615V	2.5	Stage : génétique, maladies métaboliques
MMD 3611S	2.5	Stage : laboratoire des lipides	MMD 3615W	2.5	Stage : pédiatrie internationale
MMD 3611T	2.5	Stage : nutrition appliquée	MMD 3615X	2.5	Stage : pédiatrie sociale
MMD 3611U	2.5	Stage : médecine vasculaire	MMD 3615Y	2.5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3611V	2.5	Stage : hépatologie	MMD 3615Z	2.5	Stage : spécialités pédiatriques. 2
MMD 3611W	2.5	Stage : soins intensifs médicaux	MMD 3616	2.5	Stage : psychiatrie
MMD 3611X	2.5	Stage : médecine génique	MMD 3616A	2.5	Stage : psychiatrie pédiatrique
MMD 3611Y	2.5	Stage : spécialités médicales 2	MMD 3616B	2.5	Stage : psychiatrie de l'adulte
MMD 3611Z	2.5	Stage : spécialités médicales 3	MMD 3616C	2.5	Stage : psychogériatrie
MMD 3612	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 1	MMD 3616D	2.5	Stage : psychosomatique
MMD 3612A	2.5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3616E	2.5	Stage : psychiatrie légale
MMD 3612B	2.5	Stage : chirurgie générale	MMD 3616F	2.5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3612C	2.5	Stage : chirurgie pédiatrique	MMD 3616G	2.5	Stage : Psychiatrie intégrative
MMD 3612D	2.5	Stage : chirurgie orthopédique	MMD 3617	2.5	Stage : médecine familiale
MMD 3612E	2.5	Stage : chirurgie plastique	MMD 3617A	2.5	Stage : omnipraticien en régions
MMD 3612H	2.5	Stage : neurochirurgie	MMD 3617B	2.5	Stage : soins d'urgence
MMD 3612I	2.5	Stage : oto-rhino-laryngologie	MMD 3617C	2.5	Stage : urgences cardiologiques
MMD 3612J	2.5	Stage : urologie	MMD 3617D	2.5	Stage : médecine du sport
MMD 3612K	2.5	Stage : chirurgie thoracique	MMD 3617E	2.5	Stage : soins palliatifs
MMD 3612L	2.5	Stage : chirurgie vasculaire	MMD 3617F	2.5	Stage : diversité en médecine familiale
MMD 3612N	2.5	Stage : soins intensifs chirurgicaux	MMD 3618	2.5	Stage : obstétrique-gynécologie
MMD 3612O	2.5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3618A	2.5	Stage : obstétrique médicale
MMD 3612P	2.5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3618B	2.5	Stage : obstétrique générale
MMD 3612Y	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 2	MMD 3618C	2.5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3612Z	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 3	MMD 3618D	2.5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3613A	2.5	Stage : santé communautaire	MMD 3619	2.5	Stage : anesthésie-réanimation
MMD 3613B	2.5	Stage : recherche	MMD 3620	2.5	Stage : radiologie
MMD 3613C	2.5	Intervention : pays en voie de développement	MMD 3620A	2.5	Stage : radiologie générale
MMD 3613D	2.5	Stage : santé premières nations	MMD 3620B	2.5	Stage : médecine nucléaire
MMD 3613E	2.5	Stage : Médecine du travail	MMD 3620C	2.5	Stage : radiologie oncologique
MMD 3614	2.5	Stages rotatifs	MMD 3620D	2.5	Stage : neuroradiologie interventionnelle
MMD 3615	2.5	Stage : spécialités pédiatriques 1	MMD 3620E	2.5	Stage : radiologie interventionnelle
MMD 3615A	2.5	Stage : néonatalogie	MMD 3620F	2.5	Stage : neuroradiologie diagnostique
MMD 3615B	2.5	Stage : pédiatrie du nourrisson	MMD 3620G	2.5	Stage : radiologie digestive
MMD 3615C	2.5	Stage : pédiatrie du développement	MMD 3621	2.5	Stage : ophtalmologie
MMD 3615D	2.5	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3621A	2.5	Stage : Santé oculaire
MMD 3615E	2.5	Stage : médecine de l'adolescence	MMD 3622	2.5	Stage : nutrition
MMD 3615H	2.5	Stage : urgences pédiatriques	MMD 3623	2.5	Stage : pathologie

MMD 3623A	2.5	Stage : anatomie avancée
MMD 3624	2.5	Stage : biochimie médicale
MMD 3625	2.5	Stage : microbiologie médicale
MMD 3626	2.5	Stage : pharmacologie clinique
MMD 3626A	2.5	Stage: Soins pharmaceutiques
MMD 3627	2.5	Stage : spécialités autres 1
MMD 3627A	2.5	Stage : spécialités autres 2
MMD 3627B	2.5	Stage : spécialités autres 3
MMD 3627C	2.5	Stage : spécialités autres 4
MMD 3627D	2.5	Stage : spécialités autres 5
MMD 3627E	2.5	Stage : spécialités autres 6
MMD 3627F	2.5	Stage : spécialités autres 7
MMD 3627G	2.5	Stage : spécialités autres 8
MMD 3628	2.5	Stage : Dentisterie et santé buccale
MMD 3629	2.5	Stage: Audiologie et orthophonie

Programme 1-450-4-0

Version 09 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine*Programme également offert à Trois-Rivières (1-450-4-9).***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant

par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception e la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires.

L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

MMD 1040	0.5	Méthodologie en médecine
MMD 1041	6	Médecine macroscopique
MMD 1042	6	Médecine moléculaire et microscopique
MMD 1043	6	Médecine métabolique et physiologique
MMD 10441	0	Médecine relationnelle 1
MMD 10442	4	Médecine relationnelle 2
MMD 1045	4.5	Thématiques en médecine développementale
MMD 1046	6	Pratique professionnelle en médecine
MMD 1047	5	Thématiques en médecine clinique
MMD 1048	2	Médecine factuelle

Programme 1-450-4-9

Version 02 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine*Programme également offert à Montréal (1-450-4-0).***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation

, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant

témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Prescription d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires.

L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Les cours MMD 10291 et MMD 10292 sont équivalents au cours MMD 1029.

MMD 1040	0.5	Méthodologie en médecine
MMD 1041	6	Médecine macroscopique
MMD 1042	6	Médecine moléculaire et microscopique
MMD 1043	6	Médecine métabolique et physiologique
MMD 10441	0	Médecine relationnelle 1
MMD 10442	4	Médecine relationnelle 2
MMD 1045	4.5	Thématiques en médecine développementale
MMD 1046	6	Pratique professionnelle en médecine
MMD 1047	5	Thématiques en médecine clinique
MMD 1048	2	Médecine factuelle

Programme 1-320-1-0

Version 20 (A21)

Baccalauréat en nutrition (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme a pour mission académique de former des diététistes nutritionnistes compétents, capables d'offrir des soins, des services et une expertise en alimentation et en nutrition humaine. Au terme de leur formation, les diplômés du programme seront en mesure de prévenir et gérer la maladie, ainsi que de promouvoir et protéger la santé, et ce, grâce à leurs connaissances élargies de la santé humaine et de la santé des populations, depuis l'étude du gène jusqu'à celle de la société. Chacun des 8 trimestres constituant le programme compte entre 12 et 17 crédits pour un total de 120 crédits, incluant 1 400 heures de stages obligatoires couvrant les champs d'activités des nutritionnistes. Les diplômés de ce programme possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour exercer dans tous les secteurs de la profession (gestion, agroalimentaire et biopharmaceutique, clinique et santé publique) et pour déployer leur pratique professionnelle au Québec et au Canada.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année, 29 crédits en 3^e année et de 27 crédits en 4^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 C et à un cours à option choisi dans le bloc 70 D. En 4^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 E et à un cours à option choisi dans le bloc 70 F.

L'étudiant doit absolument avoir fait :

- Le cours NUT 1054 - Projet d'intégration dans la communauté 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 1055 - Projet d'intégration dans la communauté 2 du trimestre d'hiver consécutif.
- Le cours NUT 2024A - Alimentation des collectivités 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 2024B - Alimentation des collectivités 2 du trimestre d'hiver consécutif.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2^e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3^e année à l'occasion des stages du bloc 70C

- à la fin de la 4^e année à l'occasion des stages du bloc 70E

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Les stages dirigés totalisent 31 crédits obligatoires répartis sur 40 semaines.

Bloc 70A Cours de 1^{re} année

Obligatoire - 32 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 2956	3	Microbiologie générale
NUT 1001	2	Démarche scientifique en nutrition 1
NUT 1002	3	Physiologie générale
NUT 1026	3	Science des aliments 1
NUT 1027	3	Science des aliments 2
NUT 1036	3	Fondements de l'état nutritionnel
NUT 1053	2	Introduction à la profession de nutritionniste
NUT 1054	1	Projet d'intégration dans la communauté 1
NUT 1055	3	Projet d'intégration dans la communauté 2
NUT 1056	1	Laboratoire de pratique professionnelle 1
NUT 1057	1	Laboratoire de pratique professionnelle 2
NUT 1064	3	Nutrition, santé et société
NUT 1973	3	Métabolisme des nutriments: notions de base

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 32 crédits.

NUT 2001	2	Démarche scientifique en nutrition 2
NUT 2024A	4	Alimentation des collectivités 1
NUT 2024B	1	Alimentation des collectivités 2
NUT 2055	1	Laboratoire de pratique professionnelle 3
NUT 2056	3	Soins nutritionnels
NUT 2057	3	Soins nutritionnels avancés 1
NUT 2058	2	Nutrition : cycles et habitudes de vie 1
NUT 2059	2	Nutrition : cycles et habitudes de vie 2
NUT 2060	1	Stage d'initiation à la pratique clinique
NUT 2064	3	Nutrition en santé publique
NUT 2066	4	Changements de comportements alimentaires
NUT 2074C	3	Stage clinique et soutien nutritionnel 1
NUT 2973	3	Métabolisme des nutriments : cas complexes

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 26 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
NUT 30011	0	Démarche scientifique en nutrition 3.1
NUT 30012	2	Démarche scientifique en nutrition 3.2
NUT 3029	3	Pratiques de gestion en nutrition
NUT 3056	3	Soins nutritionnels avancés 2
NUT 3057	3	Soins nutritionnels : cas complexes
NUT 3064	3	Nutrition en santé publique avancée
NUT 3069A	4	Stage de gestion en nutrition 1
NUT 3077C	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 2
NUT 3078C	3	Stage de nutrition en santé publique 1

Bloc 70D Cours de 3^e année

Option - 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
FRS 1508	3	Communication en contexte professionnel
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
PEF 2180D	3	Santé physique des tout-petits
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3076	3	Enjeux et défis de la faim dans le monde
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
RED 2040	3	Édition et publication de contenus numériques
REI 1040	3	Comportement organisationnel
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SPU 1010G	3	Outils méthodologiques en santé publique

SPU 2100G	3	Santé mondiale et environnementale
SPU 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
SPU 2310G	3	Promotion de la santé en milieu de travail
SPU 2320G	3	Inégalités et développement des communautés
SPU 3010G	3	Santé périnatale et infantile
SPU 3020G	3	Santé des jeunes
SPU 3030G	3	Santé des adultes et des personnes âgées

Bloc 70E Cours de 4^e année*Obligatoire - 24 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
NUT 4001	1	Démarche scientifique en nutrition 4
NUT 4013	4	Techno et chimie alimentaire
NUT 4024	2	Gestion intégrée en nutrition
NUT 4069	4	Stage de gestion en nutrition 2
NUT 4074C	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 3
NUT 4078C	4	Stage de nutrition en santé publique 2
NUT 4170A	4	Stage complémentaire en nutrition

Bloc 70F Cours de 4^e année*Option - 3 crédits.*

NUT 4062	3	Pratiques innovantes en nutrition
NUT 4063	3	Nutrition et performance
NUT 4064	3	Nutrition et santé mondiale

Programme 1-320-1-8

Version 00 (A16)

Programme d'actualisation de formation en nutrition**OBJECTIFS**

Permettre aux CDE de répondre aux exigences demandées par l'ODNQ en vue d'obtenir l'équivalence de diplôme ou de formation.

Plus spécifiquement

- Acquérir les connaissances spécifiques (tous les domaines de savoirs) permettant de mettre à jour les notions ou de combler certaines lacunes précises
- Développer les compétences professionnelles requises (disciplinaires et transversales) pour l'exercice de la profession au Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Se reporter au règlement des études de 1^{er} cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OPDQ une prescription de formation selon son dossier.

Segment 70

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Bloc 70Z

Choix - Maximum 119 crédits.

Programme 1-352-1-0

Version 05 (A20)

Baccalauréat en kinésiologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Le programme de baccalauréat en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention, de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 28 crédits en 1^{re} année, de 36 crédits en 2^e année et de 26 en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant à qui l'on permet, exceptionnellement, de déroger de ce régime d'inscription.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A. En 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en plus de suivre un minimum de 9 crédits des blocs 70 C, E et F. En 3^e année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 D et doit avoir complété les cours du bloc 70 C avant la fin du trimestre d'hiver de la 3^e année.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux années du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq ans.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2^e année ou en 3^e année à l'occasion des cours pratiques du bloc 70 B et des stages du bloc 70 C

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Dans le cas du cheminement honor, c'est la moyenne cumulative qui sera utilisée.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «Cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option,
- en cheminement Honor : 66 crédits obligatoires (Blocs 70A, 70B et 70D), 9 crédits à option (bloc 70C), 3 crédits à option (bloc 70E) et 12 crédits des blocs à option 70V et 70W.

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École en début de scolarité.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 28 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
KIN 1013	1	Approches de groupe en activité physique
KIN 1016	3	Bases neurophysiologiques du mouvement
KIN 1018	4	Méthode de recherche en kinésiologie
KIN 1020	2	Introduction à la kinésiologie
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1022	2	Intervention individuelle et de groupe
KIN 1024	3	Physiologie de l'exercice 1
KIN 1025	3	Physiologie de l'exercice 2
KIN 1030	3	Introduction à la biomécanique
KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement

Bloc 70B Connaissances appliquées

Obligatoire - 24 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
KIN 1037	3	Activités physiques, sports et sociétés
KIN 2037	2	Évaluation et entraînement cardiométabolique
KIN 2038	4	Évaluation et entraînement cardiorespiratoire
KIN 2040	1	Démarche clinique en kinésiologie
KIN 2041	1	Introduction à l'intervention clinique
KIN 2047	3	Évaluation et développement des qualités musculaires
KIN 2048	3	Intervention clinique et exercices thérapeutiques
KIN 2060	3	Sécurité en activités physiques
NUT 2962	3	Nutrition

Bloc 70C Pratique professionnelle et clinique

Option - 9 crédits.

KIN 3040	3	Pratique d'intervention
KIN 3049	6	Stage professionnel
KIN 30491	0	Stage professionnel 1
KIN 30492	6	Stage professionnel 2

Bloc 70D Intégration des connaissances

Obligatoire - 14 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
KIN 2024	3	Biomécanique articulaire et analyse du mouvement
KIN 3032	3	Éthique et réflexions en kinésiologie

KIN 3046	3	Environnement et aides ergogènes
KIN 3090	4	Intégration et études de cas

Bloc 70E Formation spécialisée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier: Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement honor: 3 crédits.

KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 2015	3	Activités physiques adaptées
KIN 3020	3	Activité physique et affections cardiorespiratoires
KIN 3022	3	Vieillesse et activité physique
KIN 3023	3	Promotion de l'activité physique
KIN 3037	3	Préparation physique à la performance
KIN 3038	3	Sport, activité physique : aspects psychologiques
KIN 3039	3	Aspects psychologiques de l'intervention en kinésiologie
KIN 3050	3	Activité physique et troubles métaboliques
KIN 3051	3	Exercice et atteintes neuromusculaires
KIN 3072	3	Travail dirigé 1
KIN 3073	3	Travail dirigé 2

Bloc 70F - Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
IFT 1912	3	Initiation aux chiffreurs électroniques
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
KIN 1985	3	Commotions cérébrales et pratique sportive
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 70V Cheminement honor : initiation à la recherche

Option - Maximum 6 crédits.

KIN 4074	3	Practicum de recherche 1
KIN 4075	3	Practicum de recherche 2

Bloc 70W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 6 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6839	3	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme

Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et à la médecine moléculaire, et assure une formation de base dans des disciplines connexes telles que la biologie, la chimie et la génétique. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permet aussi une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Il est préparatoire à des études supérieures et à des carrières en recherche, tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail.

Orientation « biochimie »

Dans l'orientation biochimie, l'accent est mis sur la biologie structurale et les interactions macromoléculaires. Vous acquérez une solide formation de pointe en biologie quantitative et structurale et en modélisation des macromolécules. Vous apprenez également à quantifier les interactions macromoléculaires, à étudier la cinétique enzymatique et à concevoir de façon rationnelle des ligands et autres médicaments. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettent d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Orientation « Médecine moléculaire »

Dans l'orientation médecine moléculaire, l'accent est mis sur les mécanismes moléculaires et cellulaires qui régissent les fonctions de la cellule. Vous acquérez une solide formation de pointe en biologie cellulaire et moléculaire et découvrez les mécanismes moléculaires à la base du fonctionnement des cellules et comment ils sont perturbés dans les maladies humaines. Vous apprenez aussi à modifier l'expression génique dans les cellules et les organismes modèles. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettent d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Orientation « Génétique et génomique humaine »

Dans l'orientation génétique et génomique humaine, l'accent est mis sur les approches génétiques et l'analyse de l'information. Vous acquérez une solide formation de pointe en génétique tant au niveau des organismes modèles qu'en génétique des populations. Vous apprenez aussi à comprendre l'organisation génétique et épigénétique des génomes, leur évolution et leur lien avec les maladies humaines dans une perspective de médecine personnalisée. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettront d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants de toutes les orientations s'inscrivent normalement aux cours du segment 01 (tronc commun) et aux cours des segments 91, 92 ou 93 selon l'orientation et le cheminement choisis.

Cheminement honor

Durant la deuxième année, les étudiants choisissent une des trois orientations pour les cours de la deuxième et de la troisième année. Le choix du cheminement se fait en troisième année et peut être fait en deuxième année dans le cas du cheminement International. Pour être accepté dans le cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 50 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,6. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,4 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor.

Cheminement International

Pour être inscrit dans le cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 27 crédits à la fin de la première année ou 54 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,0. L'accès au cheminement international, le choix des cours à l'étranger, de même que toute substitution de cours de spécialisation de troisième année lorsqu'appropriée font l'objet d'une approbation par l'autorité compétente. Les étudiants du cheminement international doivent obligatoirement compléter un minimum d'une session de 12 crédits à l'étranger.

Un stage et un cours de travaux pratiques de niveau 3 des blocs 01J ou 91, 92 et 93B sont obligatoires.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation biochimie (segment 91);
- l'orientation médecine moléculaire (segment 92);
- l'orientation génétique et génomique humaine (segment 93).

Le programme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire offre trois orientations: l'orientation biochimie, l'orientation médecine moléculaire et l'orientation génétique et génomique humaine. Pour chacune des orientations, il y a 3 cheminements: le cheminement général, le cheminement honor et le cheminement International. Le programme s'articule comme suit:

Dans l'orientation biochimie :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 91A, 91B et 91C avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et les blocs 91A, 91V et 91W avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 91A, 91B et 91C avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Dans l'orientation médecine moléculaire :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 92A, 92B et 92C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et les blocs 92A, 92V et 92W avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 92A, 92B et 92C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Dans l'orientation génétique et génomique humaine :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 93A, 93B et 93C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B et 01C et les blocs 93A, 93V et 93W avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 93A, 93B et 93C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biochimie

Obligatoire - 35 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1502	4	Fondements du métabolisme
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2532	3	Pratique de la communication en sciences
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3513	4	Pathophysiologie moléculaire
BCM 3515	2	Éthique en biochimie
BCM 3553	3	Bioinformatique pour biochimistes

Bloc 01B Connaissances fondamentales en chimie

Obligatoire - 18 crédits.

CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1979	3	Laboratoire de chimie pour biochimistes
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2971	3	Chimie bioanalytique

Bloc 01C Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 9 crédits.

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 01D Cours de langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 01E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : 0 crédit.

MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1973	3	Astrobiologie
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 01I Cours de langues et culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.

AES 3032	3	Culture et communication en Corée
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1
FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 01J Stage et travaux pratiques à l'étranger

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

BCM 3531E	3	Travaux pratiques 3 à l'étranger
BCM 3534	6	Stage en laboratoire à l'étranger

Segment 91 Propre à l'orientation biochimie

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 91A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 13 crédits.

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 2979	2	Laboratoire organique pour biochimistes
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2

Bloc 91B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche
BCM 3536	6	Proposition de recherche en biochimie

Bloc 91C

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2533	3	Stage d'initiation à la recherche
BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 91V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4001	6	Stage honor en biochimie 1
BCM 4002A	5	Stage honor en biochimie 2

Bloc 91W

Option - Maximum 4 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 4 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
NUT 6033	3	Nutrigénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Segment 92 Propre à l'orientation médecine moléculaire

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3	Biochimie clinique
MCB 2987	3	Immunologie
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines

Bloc 92B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche
BCM 3536	6	Proposition de recherche en biochimie

Bloc 92C

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2533	3	Stage d'initiation à la recherche
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 92V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4001	6	Stage honor en biochimie 1
BCM 4002A	5	Stage honor en biochimie 2

Bloc 92W

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
NUT 6033	3	Nutrigénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques

PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Segment 93 Propre à l'orientation génétique et génomique humaine

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3526	3	Génétique et génomique humaine

Bloc 93B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3533	6	Stage en génétique et génomique
BCM 3536	6	Proposition de recherche en biochimie

Bloc 93C

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2533	3	Stage d'initiation à la recherche
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3283	3	Principes d'évolution
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales

Bloc 93V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4003	6	Stage honor en génétique et génomique 1
BCM 4004A	5	Stage honor en génétique et génomique 2

Bloc 93W

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale

MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
NUT 6033	3	Nutrigénomique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Programme 1-483-2-0**Version 02 (A20)****Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés****OBJECTIFS**

Le programme de majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés vise à offrir une formation de pointe dans un nouveau domaine. Il permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées sur les divers systèmes du corps humain, sur certaines pathologies urgentes ainsi que sur les traitements avancés à administrer en milieu préhospitalier. Le programme vise également l'enseignement de concepts et de méthodes de travail qui sont propres aux techniciens ambulanciers paramédics de soins avancés. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur la science et la recherche, il développe l'esprit critique ainsi que les habiletés techniques requises pour administrer les soins préhospitaliers avancés. Enfin, ce programme permet une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire de simulation, en milieu clinique et sur le terrain auprès de patients.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 15 crédits par trimestre. Il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours selon le cheminement suivant : 1re année : cours des blocs 70A et 70B; 2e année : cours des blocs 70C et 70D.

L'étudiant admis au Cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences s'inscrit aux cours du bloc 71A et, après l'examen de son dossier d'admission par le Comité de reconnaissance des acquis, peut se voir accorder une exemption pour certains cours du bloc 71B.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité du programme est de quatre trimestres.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0 mais qui a échoué à plus d'un cours est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce, de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme de majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés donne droit au Diplôme en soins préhospitaliers d'urgence avancés.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure totalise 60 crédits. Elle comporte deux orientations offrant les cheminement suivants:

- Cheminement régulier (segment 70)
- Cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences (segment 71)

Segment 70

Les 60 crédits du cheminement régulier sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments
MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2
MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés 2

Bloc 70C

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle

Bloc 70D

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2006A	3	Clientèle gériatrique
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

Segment 71

Les crédits du cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

Bloc 71B

Option - 39 crédits.

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments

MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1
MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2
MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés 2
MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

Programme 1-484-1-0

Version 09 (A23)

Baccalauréat en sciences biomédicales (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le baccalauréat en sciences biomédicales permet à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain;
- de se familiariser avec le milieu de la recherche par un stage;
- d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse;
- de développer des aptitudes à la communication.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1^{ère} et en 2^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A ; l'inscription à des cours des blocs 01B (à option) ou 01Z (au choix) doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente.
- Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.

Cheminement honor

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,6 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor. Les étudiants du cheminement honor des orientations générale (segment 70), pharmacologie et physiologie (segment 72) ainsi que neurosciences (segment 73)

doivent réussir le stage honor propre à leur orientation, auquel pourra s'ajouter jusqu'à 6 crédits de cours suivis dans les blocs 70W, 72W ou 73W, selon l'orientation. Les étudiants du cheminement honor de l'orientation sciences de l'audition et du langage (segment 74) doivent réussir, soit le stage honor (AUD4000), soit cumuler 12 crédits de cours du bloc 74W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon quatre orientations. Outre le cheminement régulier, un cheminement honor est offert dans chacune des orientations :

- l'orientation générale (segments 01 et 70) est composée de 60 crédits obligatoires, de 24 à 30 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix;
- l'orientation pharmacologie et physiologie (segments 01 et 72) est composée de 60 crédits obligatoires, de 27 à 30 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix;
- l'orientation neurosciences (segments 01 et 73) est composée de 60 crédits obligatoires, de 27 à 30 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix;
- l'orientation sciences de l'audition et du langage (segments 01 et 74) est composée de 75 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 commun à toutes les orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, de 0 à 30 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement

PBC 1013	3	Anatomie et histologie
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
SBM 1002	1	Introduction à la communication scientifique
SBM 2003	2	Système digestif et nutrition
SBM 2004	3	Endocrinologie et reproduction
SBM 2005	3	Communication en sciences biomédicales
SBM 2007	3	Système nerveux
SBM 2008	3	Système circulatoire, respiratoire et rénal

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

-orientation générale : en cheminement régulier, de 9 à 15 crédits; en cheminement honor, de 3 à 15 crédits;

- orientation pharmacologie et physiologie : en cheminement régulier, 0 à 9 crédits; en cheminement honor, de 0 à 15 crédits;

- orientation neurosciences : en cheminement régulier, 0 à 9 crédits; en cheminement honor, de 0 à 15 crédits;

- orientation sciences de l'audition et du langage : en cheminement régulier, 0 à 6 crédits; en cheminement honor, de 0 à 3 crédits.

Durant les deux premières années d'études dans le programme, l'inscription aux cours de ce bloc doit être approuvée.

AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3513	4	Pathophysiologie moléculaire
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
OPM 2551	1	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques
OPM 3551	2	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 1
OPM 3552	2	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 2
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1048	3	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil
SCV 2153	2	Sciences de la vision: psychophysique de la vision
SCV 2452	2	Sciences de la vision : mouvements oculaires

Bloc 01Z

Choix - Maximum 6 crédits.

- orientation générale : de 0 à 6 crédits;

- orientation pharmacologie et physiologie : de 0 à 3 crédits;

- orientation neurosciences : de 0 à 3 crédits;

- orientation sciences de l'audition et du langage : de 0 à 3 crédits.

Durant les deux premières années d'études dans le programme, l'inscription à des cours au choix doit être approuvée.

Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 9 à 15 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 21 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et stages

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

- cheminement régulier : de 9 à 15 crédits;

- cheminement honor : 15 crédits.

SBM 3000	9	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 3008	15	Stage de recherche en sciences biomédicales

SBM 3014	15	Proposition de recherche en sciences biomédicales
SBM 4008	15	Stage honor en sciences biomédicales

Bloc 70W Propre au cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit;

- cheminement honor : de 0 à 6 crédits.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6020	1	Techniques pharmacologiques I
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision

Segment 72 Propre à l'orientation pharmacologie et physiologie

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 27 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 27 crédits à option.

Bloc 72A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3015	15	Stage de recherche en pharmacologie et physiologie
SBM 4015	15	Stage honor en pharmacologie et physiologie

Bloc 72B Compléments de formation en pharmacologie et physiologie

Option - Maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, de 6 à 12 crédits,

- cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire

PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 72W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit;

- cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire

Segment 73 Propre à l'orientation neurosciences

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 27 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 27 crédits à option.

Bloc 73A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3010	15	Stage de recherche en neurosciences
SBM 4010	15	Stage honor en neurosciences

Bloc 73B Compléments formation en neurosciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, de 6 à 12 crédits,

- cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 73W Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit;

- cheminement honor : de 0 à 6 crédits.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur

Segment 74 Propre à l'orientation sciences de l'audition et du langage

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option;

- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Formation initiale

Obligatoire - 15 crédits.

AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 74B Compléments de formation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

- cheminement régulier, de 12 crédits à 15 crédits,

- cheminement honor, de 0 à 3 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1048	3	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 74V Cheminement honor (stage)

Option - Maximum 15 crédits

- cheminement régulier : 0 crédit;

- cheminement honor : 15 crédits (ou avoir suivi 12 crédits dans le bloc 74W).

AUD 4000	15	Stage honor en sciences de l'audition

Bloc 74W Cheminement honor (approfondissement)

Option - Maximum 12 crédits

(ou avoir suivi le stage AUD4000 - bloc 74V).

- cheminement régulier : 0 crédit;

- cheminement honor : de 0 à 12 crédits.

AUD 6171	1	Méthodes de recherche en audiologie 1
AUD 6172	2	Méthodes de recherche en audiologie 2

AUD 6181	1	Pratique factuelle en audiologie
AUD 6282	1	Transfert de connaissances en audiologie
AUD 6817	3	Stage de recherche en audiologie
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
ORA 6868	3	Lectures dirigées
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Programme 1-500-1-0

Version 02 (A17)

Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. Favoriser les passerelles vers les études supérieures des finissants du baccalauréat en microbiologie et immunologie tant vers les programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine que ceux du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire.

Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en microbiologie et immunologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniques essentielles à la carrière de microbiologiste;
- favoriser la polyvalence et la capacité d'adaptation requises dans le contexte changeant de la société actuelle, du monde du travail et de celui de la recherche scientifique;
- acquérir une spécialisation en microbiologie et immunologie.

Le programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie comprend un tronc commun qui s'ouvre vers deux orientations :

- Microbiologie et immunologie moléculaire (segment 95)
- Cette orientation ouvre des portes du milieu de la santé (allergie, infectiologie, auto-immunité, etc.), des secteurs biotechnologique, biopharmaceutique et de l'agroalimentaire.
- Microbiologie environnementale (segment 96)
- La formation multidisciplinaire offerte par cette orientation permet d'oeuvrer dans les domaines des sciences de la Terre, de la santé et des biotechnologies environnementales.
- L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaire vise à :
- Dispenser une formation robuste dans les matières de base en microbiologie et en immunologie (bactériologie; virologie; immunologie).
- Transmettre des connaissances spécifiques au niveau des développements et des technologies les plus récents et des applications de la microbiologie dans des secteurs d'activités diversifiés (santé; agro-alimentation; industrie; biotechnologie;

biopharmaceutique)

- Permettre une intégration directe au marché du travail ou la poursuite d'études aux cycles supérieurs (recherche).

L'orientation Microbiologie environnementale permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur la diversité, les fonctions et les interactions microbiennes dans les écosystèmes terrestres (e.g. pédogénèse), aquatiques (e.g. floraisons de cyanobactéries) et vivants (e.g. symbioses).

L'orientation couvre des thématiques telles que le rôle des microbes dans les cycles biogéochimiques (écotoxicologie), l'adaptation évolutive des microbes face aux perturbations environnementales (changements climatiques), l'utilité des microbes dans le maintien de la santé (microbiomes).

L'orientation vise la formation d'intervenants en biotechnologie environnementale (biodiagnostique, bioremédiation, biocontrôle).

Débouchés :

Marché du travail ou études aux cycles supérieurs; Milieu industriel, commercial ou universitaire; Recherche appliquée ou fondamentale. Conseiller pour politiques gouvernementales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres, la sclarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les deux orientations suivantes :

- l'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires (segment 95)
- l'orientation Microbiologie environnementale (segment 96).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 55 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 55 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1804	3	Introduction à la microbiologie environnementale
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2412	3	Histologie animale
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
MCB 1040	2	Éthique en microbiologie et immunologie
MCB 1980	3	Microbiologie générale et infectiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 01B Connaissances fondamentales

Option - 3 crédits

BIO 2350	3	Diversité fongique
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

Bloc 01S Stages

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
MCB 2020	3	Stage en milieu de travail
MCB 2091	3	Initiation à la recherche
MCB 3091	3	Stage en milieu de recherche

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2
MCB 4050	3	Stage de recherche honor 1
MCB 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 95 Orientation Microbiologie et immunologie moléculaires

L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires comprend les segments 01 et 95 avec 64 crédits obligatoires et 26 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 9 crédits.

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3094	2	Compléments de virologie

MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 95B Connaissances spécialisées en microbiologie, immunologie et virologie

Option - Minimum 8 crédits, maximum 23 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 3203	3	Génétique évolutive
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie

Bloc 95C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 95Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
CHM 1984	3	Chimie organique
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3	Astrobiologie

Segment 96 Orientation Microbiologie environnementale

L'orientation Microbiologie environnementale comprend les segments 01 et 96 avec 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 96A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 11 crédits.

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3721	3	Écologie microbienne

Bloc 96B Connaissances complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 17 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie

BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 96C Autres connaissances en environnement*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 96D Connaissances en microbiologie générale*Option - Maximum 15 crédits.*

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MCB 3094	2	Compléments de virologie
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne

Bloc 96E Connaissances connexes en sciences de la vie*Option - Maximum 12 crédits.*

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 96Y Connaissances d'autres disciplines*Option - Maximum 3 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 1984	3	Chimie organique
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie

GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHY 1973	3	Astrobiologie
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Programme 1-530-1-0**Version 01 (A16)****Baccalauréat en neurosciences (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Le baccalauréat en neurosciences permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif, du normal au pathologique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re}
et en 2^e

années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. En 3^e année, après autorisation du responsable, il complète son programme en prenant des cours selon le cheminement choisi. En cheminement régulier, il s'inscrit normalement au stage NSC 3010 du bloc 70D ; l'inscription au NSC 3011 Projet de fin d'études est exceptionnelle et doit être autorisée par le responsable du programme.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours et stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 54 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 3.5 Connaissance d'une autre langue

Il est à noter que certains cours requièrent la lecture de textes en anglais.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et deux cheminements.

- Le cheminement général comprend les segments 01 et 70 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

- Le cheminement honor en neurosciences comprend les segments 01 et 71 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Le segment commun comporte 60 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
NSC 1003	1	Communication scientifique
NSC 1004	1	Éthique en milieu universitaire et en recherche
NSC 1006	1	Éléments d'immunologie pour neurosciences
NSC 2001	3	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2
NSC 2002	3	Neurosciences intégratives 2
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 2006	2	Méthodes quantitatives
PBC 1011	1	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du cheminement général sont répartis de la façon suivante : 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3013	3	Neurobiologie du vieillissement
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 70B Systèmes et neurosciences computationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3084	3	Neurosciences computationnelles
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 70C Neurosciences et santé mentale

Option - Maximum 6 crédits.

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

Bloc 70D

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

NSC 3010	15	Stage en neurosciences
NSC 3011	12	Projet de fin d'études
NSC 3015	15	Projet de fin d'études en neurosciences

Bloc 70Z

Choix - Maximum 9 crédits.

Segment 71 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

NSC 4010	15	Stage honor en neurosciences
NSC 4041	1	Séminaire honor en neurosciences
NSC 6044	2	Colloque en neurosciences 1

Bloc 71B Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - 3 crédits

NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 71C Systèmes et neurosciences computationnelles

Option - 3 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle

Bloc 71D Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3013	3	Neurobiologie du vieillissement
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 71E Systèmes et neurosciences computationnelles

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3084	3	Neurosciences computationnelles
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71F Neurosciences et santé mentale

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Programme 1-631-5-2

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Programme offert conjointement avec la Faculté de l'éducation permanente. Présenté dans l'annuaire de la FEP.

Programme 1-631-7-2

Microprogramme de premier cycle en gestion des services de santé et des services sociaux

Programme offert conjointement avec la Faculté de l'éducation permanente. Présenté dans l'annuaire de la FEP.

Programme 1-740-1-1

Version 03 (A21)

Baccalauréat en ergothérapie (B. Sc. S.)

OBJECTIFS

Le baccalauréat en ergothérapie constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0

- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 31 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2^e année, aux cours du bloc 70 B et en 3^e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1^{re} année

Obligatoire - 32 crédits.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ERT 1401	2	Approches théoriques en ergothérapie
ERT 1402	4	Pratique factuelle en ergothérapie
ERT 1403	3	Notions et compétences de base en ergothérapie
ERT 1404	2	Ergothérapie et développement de la personne
ERT 14511	0	Pratique réflexive 1.1

ERT 14512	1	Pratique réflexive 1.2
ERT 1460	1	Initiation à la formation clinique
ERT 1461	1	Accompagnement en milieu communautaire
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
PST 1964	2	Développement du système psychique
PSY 1984	3	Cognition, émotion et ergothérapie
REA 1001	2	Anatomie et physiologie générale 1
REA 1002	2	Anatomie et physiologie générale 2

Bloc 70B Cours de 2^e année*Obligatoire - 31 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ERT 2400	2	Introduction à l'analyse de cas cliniques
ERT 2401	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 1
ERT 2402	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 2
ERT 2403	5	Ergothérapie auprès de l'enfant
ERT 2404	5	Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT 24511	0	Pratique réflexive 2.1
ERT 24512	1	Pratique réflexive 2.2
ERT 2461	7	Formation clinique 2

Bloc 70C Cours de 3^e année*Obligatoire - 27 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ERT 3401	3	Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT 3402	3	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie
ERT 3403	1	Ergothérapie et intervention de groupe
ERT 3405	5	Problématiques intégratives 1
ERT 3411	3	Problématiques intégratives 2
ERT 34511	0	Pratique réflexive 3.1
ERT 34512	1	Pratique réflexive 3.2
ERT 3460	7	Formation clinique 3
SOL 1956	3	Ergothérapie et sociologie

Programme 1-745-1-1

Version 04 (A21)

Baccalauréat en physiothérapie (B. Sc. S.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat en physiothérapie vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante.

Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2^e année, aux cours du bloc 70 B et en 3^e année, aux cours des blocs 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat en physiothérapie comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1^{re} année

Obligatoire - 31 crédits.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHT 1201	2	Introduction à la pratique physiothérapique
PHT 1202	2	Mobilité articulaire en physiothérapie
PHT 1203	3	Fonction musculaire en physiothérapie
PHT 1303	3	Biomécanique et rééducation
PHT 1309	4	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle
PHT 1310	4	Physiothérapie musculosquelettique 1, extrémités
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
REA 1001	2	Anatomie et physiologie générale 1
REA 1002	2	Anatomie et physiologie générale 2

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 32 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PBC 2060	3	Pathologie générale
PHT 1302	1	Éthique et déontologie en physiothérapie
PHT 2311	4	Physiothérapie musc.squel. 2, quadrant inférieur
PHT 2312	3	Physiothérapie musc.squel. 3, quadrant supérieur
PHT 2314	4	Physiothérapie des affections neurologiques 1
PHT 2316	4	Physiothérapie des affections neurologiques 2
PHT 2319	2	Modalités électrothérapeutiques 1
PHT 2320	2	Modalités électrothérapeutiques 2
PHT 2351	3	Stage clinique 1
PHT 2418	2	Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT 2453	3	Stage clinique 2

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 27 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHL 2900	2	Éléments de pharmacologie
PHT 3313	2	Physiothérapie musculosquelettique 4
PHT 3318	3	Physiothérapie et géranto-gériatrie
PHT 3320	4	Physiothérapie des affections cardiovasculaires
PHT 3321	3	Physiothérapie des affections respiratoires
PHT 3322	2	Éducation et consultation en physiothérapie
PHT 3323	1	Outils pratiques d'érudition
PHT 3331	2	Physiothérapie de la douleur
PHT 3358	3	Stage clinique 3
PST 1970	2	Psychopathologie
PSY 3955	2	Relation d'aide en réadaptation

Programme d'actualisation de formation en audiologie

OBJECTIFS

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en audiologie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en audiologie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Se reporter au règlement des études de 1^{er} cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Programme d'actualisation de formation en orthophonie

OBJECTIFS

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en orthophonie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en orthophonie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Se reporter au règlement des études de 1^{er} cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Table des matières

Section 6 – Faculté de médecine dentaire

Introduction et Direction	6-1
PROGRAMME	
1-300-1-0 Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (D.M.D.)	6-1

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Information à jour le 25 mai 2023

INTRODUCTION

Fondée en 1904, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal a formé des milliers de professionnels en médecine dentaire, lesquels se démarquent par leur savoir-faire et leur expertise reconnue à travers le monde. Elle est la plus importante faculté dentaire au Canada sur le plan des effectifs étudiants. Chef de file des pays francophones en recherche buccodentaire, la Faculté contribue au développement des connaissances et des pratiques novatrices ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire. La recherche qui s'y déroule s'intéresse tant aux aspects fondamentaux de la biologie orale et des tissus connexes qu'aux applications et évaluations cliniques, en passant par la santé publique. Le programme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est d'une durée de cinq ans. Il se distingue par la présence d'activités cliniques dès le premier trimestre du programme, qui s'intensifient tout au long du cheminement académique et incluent l'apprentissage de technologies de pointe. La Faculté de médecine dentaire propose également différents programmes de cycles supérieurs, qui visent une formation approfondie de la médecine dentaire, une formation de spécialiste en dentisterie pédiatrique ou en orthodontie, ou une formation en recherche scientifique de type fondamental, clinique ou épidémiologique.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Pavillon Roger-Gaudry, Entrée B-1
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal, Qc, H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine dentaire
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6005 / Télécopieur : 514 343-2233
communications-medent@umontreal.ca
www.medent.umontreal.ca

Clinique d'orthodontie

3525, chemin Queen-Mary
Montréal, Qc, H3V 1H9

DIRECTION

Doyen : Michel Carrier (par intérim)

Vice-doyen aux études et affaires étudiantes : Robert Durand

Vice-doyenne associée aux études et affaires étudiantes : Nelly Huynh

Vice-doyen aux affaires cliniques : René Voyer

Vice-doyen associé aux affaires cliniques : Hugo Ciaburro

Vice-doyen à la recherche : Antonio Nanci

Secrétaire de faculté : Renée Delaquis

Directrice administrative : Stéphanie Lemay

Programme 1-300-1-0

Version 22 (A16)

Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (D.M.D.)

OBJECTIFS

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de :

- 40 crédits en 1^{re} année,
- 41,5 crédits en 2^e année,
- 41 crédits en 3^e année,
- 60,5 crédits en 4^e année,
- 36 crédits en 5^e année.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A (2 trimestres : automne et hiver),
- en 2^e année, aux cours des blocs 70B (2 trimestres : automne et hiver),
- en 3^e année, aux cours du bloc 70C (2 trimestres : automne et hiver),
- en 4^e année, aux cours des blocs 70D (3 trimestres : automne, hiver et été),
- en 5^e année, aux cours des blocs 70E (2 trimestres : automne et hiver).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de onze trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le programme de Doctorat de 1^{er} cycle en médecine dentaire est basé sur une approche de développement de compétences. Il y a un cours de Compétences en médecine dentaire à chaque trimestre du programme, soit onze en tout. Ces cours servent, entre autres, à évaluer les compétences transversales et servent ainsi de jalons dans le cheminement de l'étudiant à travers le programme.

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours, aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté et au Code d'éthique facultaire à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des cours de laboratoire précliniques
- des cours cliniques
- des stages.

L'évaluation se fait soit dans le cours dans lequel le comportement ou les attitudes sont observés, soit dans le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit dans les deux.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle, calculée à partir des trimestres d'automne et d'hiver, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

a) Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à deux évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la

limite de temps établie.

En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans le cours clinique en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

b) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à deux évaluations d'un même critère transversal de compétence mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec de ce critère transversal de compétence jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec du même critère transversal en cause: le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

c) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à quatre évaluations mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec dans les cours en cause jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans l'un des cours cliniques en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours clinique, soit au(x) cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit, dans la même année, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation. Si les échecs sont constatés avant la fin du trimestre d'hiver, le doyen ou l'autorité compétente interrompt le cheminement de l'étudiant dans le programme, et ce, jusqu'au début de la probation à l'automne suivant.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine dentaire (D.M.D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 219 crédits.

Segment 70

Tous les cours du Doctorat sont obligatoires

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

DEN 10021	0	Observation et assistance cliniques 1
DEN 10022	1.5	Observation et assistance cliniques 2
DEN 1006	3	Introduction à la médecine dentaire
DEN 1007	2	Préparation à la clinique en médecine dentaire 1
DEN 11001	0	Compétences en médecine dentaire 1.1
DEN 11002	1	Compétences en médecine dentaire 1.2
DER 1012	2.5	Morphologie dentaire

MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
PBC 1050	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1060	3	Embryologie et histologie humaine
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1960	2	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1017	2	Dentisterie préventive préclinique
SAB 1040A	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 1
SAB 1040B	1.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 2
SAB 1040C	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 3
SAB 1040D	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 4
SAB 1040E	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 5
SAB 1040F	1	Thématiques cliniques en médecine dentaire 6
SAB 1051	1	Intro. à la pratique professionnelle en méd. dent.
STO 1043	1.5	Odontopharmacothérapie clinique 1

Bloc 70B

Obligatoire - 41,5 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
DEN 21001	0	Compétences en médecine dentaire 2.1
DEN 21002	1	Compétences en médecine dentaire 2.2
DER 1001	1	Prothèse partielle fixe théorique 1
DER 1004	1.5	Prothèse partielle fixe préclinique 1
DER 1010	1	Dentisterie opératoire théorique 1
DER 1013	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 1
DER 1030	2	Matériaux dentaires 1
DER 1092	1.5	Prothèse complète préclinique 1
DER 1096	1	Prothèse complète théorique 1
DER 2003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 2
DER 2052	1	Dentisterie opératoire théorique 2
PBC 1020	2	Pathologie générale en dentisterie
PBC 2030	4	Pathologie spéciale en dentisterie
PSY 1979	2	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB 1060	1	Croissance et physiologie en orthodontie
SAB 20011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.1
SAB 20012	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.2
SAB 2051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 1
SAB 2052	3	Médecine dentaire factuelle
SAB 2085	3	Parodontie théorique 1
SAB 3040	2	Approche populationnelle en médecine dentaire
STO 1062	1	Radiologie 1
STO 2020A	3	Thématiques cliniques en médecine dentaire 7
STO 2020B	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 8
STO 2035	1	Pathologie buccale 1
STO 2061	0.5	Radiologie clinique 1
STO 2073	1	Interprétation radiologique

Bloc 70C

Obligatoire - 41 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
DEN 3007	1	Préparation à la clinique en médecine dentaire 2
DEN 31001	0	Compétences en médecine dentaire 3.1

DEN 31002	1	Compétences en médecine dentaire 3.2
DER 20011	0	Prothèse partielle fixe théorique 2.1
DER 20012	2	Prothèse partielle fixe théorique 2.2
DER 20041	0	Prothèse partielle fixe préclinique 2.1
DER 20042	3	Prothèse partielle fixe préclinique 2.2
DER 2022	1	Introduction à l'endodontie
DER 2023	1	Endodontie préclinique
DER 2032	2	Matériaux dentaires 2
DER 2092	1.5	Prothèse complète préclinique 2
DER 2095	1	Prothèse complète clinique 1
DER 2098	1	Prothèse complète théorique 2
DER 2099	1	Prothèse complète théorique 3
DER 3003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 3
DER 3005	1	Dentisterie opératoire clinique 1
DER 3006	1	Prothèse partielle fixe théorique 3
DER 3053	1	Dentisterie opératoire théorique 3
DER 3054	1	Dentisterie opératoire théorique 4
SAB 20411	0	Occlusion dentaire théorique 1
SAB 20412	2	Occlusion dentaire théorique 2
SAB 2043	1.5	Occlusion dentaire préclinique
SAB 20721	0	Dentisterie pédiatrique théorique 1.1
SAB 20722	2	Dentisterie pédiatrique théorique 1.2
SAB 2077	1.5	Dentisterie pédiatrique préclinique
SAB 2079	0.5	Orthodontie préclinique
SAB 30001	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.1
SAB 30002	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.2
SAB 4080	1	Parodontie théorique 2
STO 2050	1	Anesthésiologie régionale
STO 20621	0	Radiologie 2.1
STO 20622	2	Radiologie 2.2
STO 3000	1	Raisonnement clinique en médecine dentaire
STO 30351	0	Pathologie buccale 2.1
STO 30352	3	Pathologie buccale 2.2
STO 3043	1	Odontopharmacothérapie clinique 2
STO 3061	0.5	Radiologie clinique 2
STO 3069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 1

Bloc 70D*Obligatoire - 60,5 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
DEN 3051	2	Travaux dirigés en médecine dentaire
DEN 3980	7	Clinique multidisciplinaire
DEN 41001	0	Compétences en médecine dentaire 4.1
DEN 41002	0	Compétences en médecine dentaire 4.2
DEN 41003	1.5	Compétences en médecine dentaire 4.3
DER 30041	0	Prothèse partielle fixe clinique 1.1
DER 30042	3	Prothèse partielle fixe clinique 1.2
DER 3015	1	Prothèse partielle amovible préclinique
DER 3017	1.5	Laboratoire d'implantologie
DER 30221	0	Endodontie théorique 1
DER 30222	2	Endodontie théorique 2
DER 3094	1	Réhabilitation implanto-portée 1

DER 3098	2	Prothèse partielle amovible théorique
DER 4001	1	Prothèse partielle fixe théorique 4
DER 40051	0	Dentisterie opératoire clinique 2.1
DER 40052	3	Dentisterie opératoire clinique 2.2
DER 40211	0	Endodontie clinique 1.1
DER 40212	1	Endodontie clinique 1.2
DER 40951	0	Prothèse amovible clinique 1.1
DER 40952	2	Prothèse amovible clinique 1.2
DER 4097	2	Connaissances de pointe en médecine dentaire
SAB 30011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.1
SAB 30012	3	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.2
SAB 3051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 2
SAB 3057	2	Préparation à la pratique dentaire privée 1
SAB 3060	3	Orthodontie théorique
SAB 30781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 1.1
SAB 30782	1.5	Dentisterie pédiatrique clinique 1.2
SAB 4056	1	Préparation à la pratique dentaire privée 2
SAB 40731	0	Orthodontie clinique 1.1
SAB 40732	1	Orthodontie clinique 1.2
SAB 4076	1	Dysfonctions et douleurs buccofaciales
SAB 4087	0.5	Parodontie préclinique
SAB 40921	0	Dentisterie pédiatrique théorique 2.1
SAB 40922	3	Dentisterie pédiatrique théorique 2.2
STO 3080A	2.5	Médecine buccale 1
STO 3080B	2.5	Médecine buccale 2
STO 30811	0	Diagnostic clinique 1
STO 30812	1	Diagnostic clinique 2
STO 4001	1	Imagerie maxillofaciale CBCT petit champ
STO 4002	1	Imagerie maxillofaciale CBCT grand champ
STO 4069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 2
STO 4070	2	Chirurgie buccale et maxillofaciale 3
STO 40721	0	Chirurgie clinique 1.1
STO 40722	1.5	Chirurgie clinique 1.2

Bloc 70E*Obligatoire - 36 crédits.*

DEN 49951	0	Cliniques à options 1
DEN 49952	2	Cliniques à options 2
DEN 4996	1	Évolution en médecine dentaire factuelle
DEN 50101	0	Médecine dentaire clinique 1
DEN 50102	6	Médecine dentaire clinique 2
DEN 51001	0	Compétences en médecine dentaire 5.1
DEN 51002	1	Compétences en médecine dentaire 5.2
DER 4082	1	Conférences clinico-restauratrices
DER 4094	1	Réhabilitation implanto-portée 2
DER 50041	0	Prothèse partielle fixe clinique 2.1
DER 50042	3	Prothèse partielle fixe clinique 2.2
DER 50051	0	Dentisterie opératoire clinique 3.1
DER 50052	3	Dentisterie opératoire clinique 3.2
DER 50211	0	Endodontie clinique 2.1
DER 50212	1	Endodontie clinique 2.2
DER 50951	0	Prothèse amovible clinique 2.1

DER 50952	2	Prothèse amovible clinique 2.2
SAB 40011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.1
SAB 40012	2	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.2
SAB 4070	2	Conférences clinico-orthodontiques
SAB 5040	1	Thématiques cliniques en médecine dentaire 9
SAB 50731	0	Orthodontie clinique 2.1
SAB 50732	1	Orthodontie clinique 2.2
SAB 50781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 2.1
SAB 50782	2	Dentisterie pédiatrique clinique 2.2
STO 4080	2	Médecine buccale 3
STO 40841	0	Diagnostic et urgence cliniques 1
STO 40842	1.5	Diagnostic et urgence cliniques 2
STO 50721	0	Chirurgie clinique 2.1
STO 50722	1.5	Chirurgie clinique 2.2
STO 50811	0	Conférences clinico-pathologiques 1
STO 50812	2	Conférences clinico-pathologiques 2

Table des matières

Introduction	7-1

PROGRAMMES

1-580-1-0	Doctorat en médecine vétérinaire (D.M.V.)	7-1
1-580-1-2	Qualification en médecine vétérinaire	7-5
1-598-5-0	Certificat en technologie et innocuité des aliments	7-7

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Information à jour le 7 août 2023.

INTRODUCTION

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire francophone en Amérique. Forte d'une tradition d'excellence plus que centenaire, elle offre à ses étudiant(e)s un enseignement de haute qualité. La Faculté détient l'agrément de la prestigieuse « American Veterinary Medical Association ». Cette reconnaissance lui confère un statut académique de niveau international. Formé(e)s tant au Canada que dans le reste du monde, ses professeur(e)s, ses chercheurs et chercheuses collaborent avec ceux et celles qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines dont ceux des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique.

Située à Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire, la Faculté de médecine vétérinaire abrite le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), le Centre de diagnostic vétérinaire de l'université de Montréal (CDVUM), ainsi que plusieurs groupes de recherche reconnus mondialement. Plus de 475 étudiant(e)s y reçoivent une formation professionnelle de premier cycle, le doctorat en médecine vétérinaire (DMV), qui leur permet de se qualifier pour l'exercice de la médecine vétérinaire. La Faculté propose une vaste offre de formation, comprenant des microprogrammes, des certificats, des programmes de formation en recherche aux études supérieures – maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux. Les diplômé(e)s peuvent également y poursuivre un programme d'études spécialisées reconnu par les grands collèges nord-américains. Un programme conjoint de DMV-maîtrise existe également pour nos étudiant(e)s.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Faculté de médecine vétérinaire
Pavillon principal
3200 Sicotte, C. P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 2M2 Canada

Téléphone : 450 773-8521 (Saint-Hyacinthe), 514 343-8521 (Montréal)
Télécopieur : 450 778-8101
saefmv@medvet.umontreal.ca
www.fmv.umontreal.ca

Tél. 514 343-6111
poste 8229
poste 8240
poste 8253

Département de biomédecine vétérinaire
Département de pathologie et microbiologie
Département de sciences cliniques

DIRECTION

Doyen : David Francoz

Vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes: Marie Archambault

Vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle par interim :
Pascal Dubreuil

Vice-doyen à la recherche : Younès Chorfi

Vice-doyen au personnel enseignant et à l'international et Secrétaire de Faculté :
Mouhamadou Diaw

Directeur administratif : David Champigny

Directeurs des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher Price (par interim)

Département de pathologie et microbiologie : Marie-Odile Benoit-Biancamano

Département de sciences cliniques : André Desrochers

INFORMATIONS PRATIQUES

Calendrier

Pour les étudiant(e)s du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire précise ces informations. Pour les étudiant(e)s au certificat en technologie et innocuité des aliments, se référer au calendrier facultaire.

Congés fériés

Les étudiant(e)s de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire sont tenu(e)s d'assurer, lorsque requis, les activités cliniques les jours fériés.

Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ne confère pas le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat ou la candidate à la profession doit se conformer aux exigences de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Secrétaire
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7 Canada

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté. On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et deux cliniques : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire et la Clinique des oiseaux de proie, ainsi que le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue et une bibliothèque.

Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux.

Achats en cours de programme

L'étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat progressif de matériel.

Programme 1-580-1-0

Version 21 (A20)

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.)

Ce programme est également offert à Rimouski puis Saint-Hyacinthe(1-580-1-9).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1^{re} année, de 43 crédits en 2^e année, de 44 crédits en 3^e année, de 33 à 36 crédits en 4^e année et de 32 crédits en 5^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- en 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2^e année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3^e année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B
- en 4^e année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5^e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1^{re}, 2^e ou 3^e année en supplément des crédits prescrits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques

Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

Échelle de notation utilisée par la Faculté

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 15 d) Normes de succès - Programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte de 196,5 à 197,5 crédits dont 162,5 obligatoires et de 34 à 35 à option.

Segment 01 Propre à la 1^{re} année

La 1^{re} année comporte 43 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 43 crédits.

DMV 1101	6	Morphophysiologie vétérinaire 1
DMV 1102	7	Morphophysiologie vétérinaire 2
DMV 1103	8	Morphophysiologie vétérinaire 3
DMV 1104	6	Morphophysiologie vétérinaire 4
DMV 1112	1	Introduction à la médecine vétérinaire

DMV 1113	1	Gestion de l'information vétérinaire
DMV 12131	0	Gestion vétérinaire des élevages 1
DMV 12132	5	Gestion vétérinaire des élevages 2
DMV 1220	2	Microbiologie vétérinaire
DMV 1410	2	Comportement animal
DMV 14111	0	Stage préclinique vétérinaire 1.1
DMV 14112	1	Stage préclinique vétérinaire 1.2
DMV 14121	0	Génomique médicale vétérinaire 1
DMV 14122	4	Génomique médicale vétérinaire 2
DMV 16011	0	Développement des compétences vétérinaires 1A
DMV 16012	0	Développement des compétences vétérinaires 1B

Segment 02 Propre à la 2^e année

La 2^e année comporte 41,5 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 41,5 crédits.

DMV 2110	4	Nutrition et alimentation animale
DMV 2113	2	Éthique vétérinaire et bien-être animal
DMV 2120	6	Infectiologie vétérinaire
DMV 2121	3	Immunologie vétérinaire
DMV 2122	4	Biopathologie vétérinaire
DMV 2130	1	Stages vétérinaires à la ferme
DMV 2210	3	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire
DMV 2211	1	Médecine vétérinaire et environnement
DMV 2212	3	Pharmacologie vétérinaire
DMV 2220	6	Pathologie systémique
DMV 2230	2	Principes de chirurgie vétérinaire 1
DMV 22311	0	Stage préclinique vétérinaire 2.1
DMV 22312	1	Stage préclinique vétérinaire 2.2
DMV 2411	3	Principes de médecine vétérinaire 1
DMV 2511	1	Principes de dentisterie vétérinaire
DMV 2513	1	Communication en médecine vétérinaire
DMV 2602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, novice

Bloc 02B

Option - 2 crédits.

DMV 2421	1	Morphologie vétérinaire intégrative
DMV 2422	1	Physiologie vétérinaire intégrative
DMV 2423	1	Enjeux vétérinaires et productions animales durables
DMV 2424	1	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire

Segment 03 Propre à la 3^e année

La 3^e année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 41 crédits.

DMV 3120	3	Principes d'épidémiologie vétérinaire
DMV 3131	2	Médecine de population animale
DMV 3132	3	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire
DMV 3133	3	Principes de chirurgie vétérinaire 2
DMV 32181	0	Pathologie clinique vétérinaire 1
DMV 32182	4	Pathologie clinique vétérinaire 2
DMV 3219	2	Pathologies des maladies spécifiques
DMV 3221	3	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses

DMV 3236	3	Imagerie médicale vétérinaire
DMV 3237	2	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie
DMV 3238	1	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire
DMV 3410	5	Principes de médecine vétérinaire 2
DMV 34111	0	Stage préclinique vétérinaire 3.1
DMV 34112	3	Stage préclinique vétérinaire 3.2
DMV 3413	3	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV 3415	2	Milieu de travail en médecine vétérinaire
DMV 3416	1	Communication et professionnalisme vétérinaire
DMV 3512	1	Toxicologie vétérinaire
DMV 36011	0	Développement des compétences vétérinaires 3A
DMV 36012	0	Développement des compétences vétérinaires 3B

Bloc 03B*Option - 4 crédits.*

DMV 3222	2	Immunologie clinique vétérinaire
DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
DMV 3225	2	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente
DMV 3426	2	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie

Segment 04 Propre à la 4^e annéeLa 4^e année comporte 21,5 crédits obligatoires et de 12 à 13,5 crédits à option.**Bloc 04A***Obligatoire - 21,5 crédits.*

DMV 4130	4	Médecine des ruminants
DMV 4131	4	Médecine des équins
DMV 4133	2	Médecine des volailles
DMV 4134	2	Médecine des porcins
DMV 41351	0	Stage préclinique vétérinaire 4.1
DMV 41352	2	Stage préclinique vétérinaire 4.2
DMV 4409	2	Médecine des animaux de compagnie 1
DMV 4410	4	Médecine des animaux de compagnie 2
DMV 4510	1	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires
DMV 4602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, avancé

Bloc 04B*Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.**Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1^{re}, 2^e ou 3^e année en supplément des crédits prescrits.**Le cours DMV 4100 peut être suivi en 2^e ou 3^e année en supplément des crédits prescrits.*

DMV 4100	1	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire
MEV 4017	1	Anesthésie et analgésie des grands animaux
MEV 4300	1	Santé de la faune et biodiversité
MEV 4301	1	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales
MEV 4315	1	Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV 4336	1	Ophthalmologie canine et féline
MEV 4340	1	Thériogénologie équine
MEV 4423	2	Médecine interne équine
MEV 4424	2	Pathologies du système locomoteur des chevaux
MEV 4425	2	Alimentation pratique des bovins laitiers
MEV 4427	2	Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4430	1	Médecine de population de bovins de boucherie
MEV 4431	2	Thériogénologie des grands animaux

MEV 4432	1	Thériogénologie avancée des bovins
MEV 4434	2	Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1	Production porcine spécialisée
MEV 4436	1	Production avicole spécialisée
MEV 4437	2	Médecine porcine spécialisée 1
MEV 4438	2	Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1	Prévention et thérapie : porc et volaille
MEV 4441	1	Troubles du comportement canin et félin
MEV 4443	1	Dentisterie des animaux de compagnie
MEV 4444	1	Introduction à l'urgentologie vétérinaire
MEV 4446	1	Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1	Neurologie canine et féline
MEV 4448	1	Médecine zoologique : amphibiens, reptiles, poissons
MEV 4449	1	Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1	Dermatologie canine et féline
MEV 4451	2	Chirurgie des animaux de compagnie
MEV 4452	1	Oncologie canine et féline
MEV 4453	2	Chirurgie équine
MEV 4455	3	Médecine de population des troupeaux laitiers
MEV 4456	3	Médecine interne des ruminants
MEV 4457	1	Pratique des petits ruminants
MEV 4458	1	Médecine du comportement des équidés
MMV 4011	1	Santé des animaux, médecine réglementée
MMV 4026	2	Bien-être animal: nutrition clinique
PAA 4142	1	Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA 4143	1	Médecine préventive en apiculture
PAA 4405	1	Bien-être animal: Méd. vétérinaire intégrative
PAA 4409	1	Développement international vétérinaire
PAA 4440	1	Bien-être animal: algologie vétérinaire
PTM 4241	1	Ichtyopathologie vétérinaire
PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4413	1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM 4424	1	Pathologie clinique canine et féline

Segment 85 Propre à la 5^e annéeLa 5^e année comporte 15,5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.**Bloc 85A***Obligatoire - 15,5 crédits.*

DMV 5201	4	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4	Clinique équine
DMV 5300	3	Stage: Pathologie vétérinaire
DMV 5602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, finissant

Bloc 85B*Option - 16 crédits.*

DMV 5204A	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204B	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5205A	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205B	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205C	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5206A	2	Médecine interne équine
DMV 5206B	2	Médecine interne équine

DMV 5206C	2	Médecine interne équine	DMV 5305A	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5207A	2	Chirurgie équine	DMV 5305B	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5207B	2	Chirurgie équine	DMV 5305C	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5207C	2	Chirurgie équine	DMV 5400A	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5208A	2	Médecine sportive équine	DMV 5400B	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5208B	2	Médecine sportive équine	DMV 5400C	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5209A	2	Médecine de population porcine	DMV 5401A	2	Stage en médecine de comportement
DMV 5209B	2	Médecine de population porcine	DMV 5410C	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes
DMV 5210A	2	Médecine de population avicole	DMV 5411A	2	Anesthésie bovine et équine
DMV 5210B	2	Médecine de population avicole	DMV 5412A	2	Dermatologie vétérinaire
DMV 5211A	2	Médecine de population bovine	DMV 5413A	2	Ophthalmologie vétérinaire
DMV 5211B	2	Médecine de population bovine	DMV 5414A	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5211C	2	Médecine de population bovine	DMV 5414B	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5212A	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5414C	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5212B	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5415A	2	Urgentologie : animaux de compagnie
DMV 5212C	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5416A	2	Dentisterie vétérinaire
DMV 5213A	2	Médecine zoologique	DMV 5419A	2	Néonatalogie et médecine équine
DMV 5213B	2	Médecine zoologique	DMV 5420A	2	Urgentologie et médecine équine
DMV 5213C	2	Médecine zoologique	DMV 5421A	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5213D	2	Médecine zoologique	DMV 5421B	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5214A	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5421C	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5214B	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5421D	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5214C	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5422A	2	Ambulatoire équine
DMV 5216A	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5422B	2	Ambulatoire équine
DMV 5216B	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5423A	2	Anesthésie - animaux de compagnie
DMV 5217A	2	Imagerie médicale vétérinaire	DMV 5424A	2	Médecine porcine
DMV 5218A	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5424B	2	Médecine porcine
DMV 5218B	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5424C	2	Médecine porcine
DMV 5218C	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5425A	2	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5219A	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5426A	2	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5219B	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5427A	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5220A	2	Médecine interventionnelle vétérinaire	DMV 5427B	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5220B	2	Médecine interventionnelle vétérinaire	DMV 5428A	2	Chirurgie bovine
DMV 5220C	2	Médecine interventionnelle vétérinaire	DMV 5428B	2	Chirurgie bovine
DMV 5221A	2	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	DMV 5429A	2	Médecine interne bovine
DMV 5222A	2	Santé des oiseaux de proie	DMV 5429B	2	Médecine interne bovine
DMV 5222B	2	Santé des oiseaux de proie	DMV 5430B	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5222C	2	Santé des oiseaux de proie	DMV 5430C	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5222D	2	Santé des oiseaux de proie	DMV 5431A	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5223A	2	Banque de sang/soins intensifs	DMV 5431B	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5224A	2	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	DMV 5431C	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5224B	2	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	DMV 5432A	2	Thériogénologie équine
DMV 5225A	2	Stage en médecine de refuge et communautaire	DMV 5432B	2	Thériogénologie équine
DMV 5225B	2	Stage en médecine de refuge et communautaire	DMV 5432C	2	Thériogénologie équine
DMV 5225C	2	Stage en médecine de refuge et communautaire	DMV 5433A	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5303A	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5433B	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5303B	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5433C	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5303C	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5434A	2	Stage en santé de la faune
DMV 5304A	2	Santé publique vétérinaire	DMV 5434B	2	Stage en santé de la faune
DMV 5304B	2	Santé publique vétérinaire	DMV 5434C	2	Stage en santé de la faune
DMV 5304C	2	Santé publique vétérinaire	DMV 5435A	2	Stage international en pratique vétérinaire

DMV 5435B	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5435C	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5500A	2	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes
DMV 5510A	2	Stage pancanadien: médecine de population avicole
DMV 5511A	2	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers
DMV 5600A	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5600B	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5600C	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5700A	2	Plongée scientifique et santé des animaux marins

Programme 1-580-1-2

Version 00 (H24)

Qualification en médecine vétérinaire

OBJECTIFS

Le programme de qualification en médecine vétérinaire a pour objectif de permettre aux médecins vétérinaires de l'étranger ayant un diplôme provenant d'un établissement d'enseignement non-agréé par le American Veterinary Medical Association (AVMA) / Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) d'effectuer un trimestre préparatoire et une année clinique à la FMV et de se présenter au North American Veterinary licensing Examination (NAVLE). À la suite de la réussite de l'année clinique et du NAVLE, une demande de permis d'exercice auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pourra être déposée.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Règlement propre au programme

Art. 4.4 Cours éliminatoires

- Les cours obligatoires et à option du trimestre préparatoire sont éliminatoires.

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 48 crédits répartis sur trois trimestres : hiver, automne et hiver.
- Le doyen détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- À l'hiver (trimestre préparatoire), l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A et 70B pour un total de 16.5 crédits.
- À l'automne et à l'hiver, pendant l'année clinique, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70C et 70D pour un total de 31.5 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres et la scolarité maximale est de 6 trimestres.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme :

- Selon les plans de cours
- À l'occasion des stages précliniques
- À l'occasion des stages cliniques

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

(Cette disposition ne s'applique pas aux cours du trimestre préparatoire. Voir à ce sujet

l'article 4.4.)

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 15 d) Normes de succès - Programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits dont 20 obligatoires et 28 à option.

Segment 70

Le trimestre préparatoire comporte 4.5 crédits obligatoires et 12 crédits à option. L'année clinique comporte 15.5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

Bloc 70A Formation préparatoire

Obligatoire - 4.5 crédits.

DMV 3416	1	Communication et professionnalisme vétérinaire
DMV 4136	2.5	Stage de qualification en médecine vétérinaire
DMV 4510	1	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires

Bloc 70B Formation préparatoire

Option - 12 crédits.

DMV 4100	1	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire
MEV 4017	1	Anesthésie et analgésie des grands animaux
MEV 4300	1	Santé de la faune et biodiversité
MEV 4301	1	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales
MEV 4336	1	Ophtalmologie canine et féline
MEV 4340	1	Thériogénologie équine
MEV 4423	2	Médecine interne équine
MEV 4424	2	Pathologies du système locomoteur des chevaux
MEV 4425	2	Alimentation pratique des bovins laitiers
MEV 4427	2	Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4430	1	Médecine de population de bovins de boucherie
MEV 4432	1	Thériogénologie avancée des bovins
MEV 4434	2	Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1	Production porcine spécialisée
MEV 4436	1	Production avicole spécialisée
MEV 4437	2	Médecine porcine spécialisée 1
MEV 4438	2	Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1	Prévention et thérapie : porc et volaille
MEV 4441	1	Troubles du comportement canin et félin
MEV 4443	1	Dentisterie des animaux de compagnie
MEV 4444	1	Introduction à l'urgentologie vétérinaire
MEV 4446	1	Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1	Neurologie canine et féline

MEV 4448	1	Médecine zoologique : amphibiens, reptiles, poissons
MEV 4449	1	Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1	Dermatologie canine et féline
MEV 4451	2	Chirurgie des animaux de compagnie
MEV 4452	1	Oncologie canine et féline
MEV 4453	2	Chirurgie équine
MEV 4455	3	Médecine de population des troupeaux laitiers
MEV 4456	3	Médecine interne des ruminants
MEV 4457	1	Pratique des petits ruminants
MEV 4458	1	Médecine du comportement des équidés
MMV 4011	1	Santé des animaux, médecine réglementée
MMV 4026	2	Bien-être animal: nutrition clinique
PAA 4142	1	Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA 4405	1	Bien-être animal: Méd. vétérinaire intégrative
PAA 4409	1	Développement international vétérinaire
PAA 4440	1	Bien-être animal: algologie vétérinaire
PTM 4241	1	Ichtyopathologie vétérinaire
PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4413	1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM 4424	1	Pathologie clinique canine et féline

Bloc 70C Formation clinique*Obligatoire - 15.5 crédits.*

DMV 5201	4	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4	Clinique équine
DMV 5300	3	Stage: Pathologie vétérinaire
DMV 5602	0.5	Certification des compétences vétérinaires, finissant

Bloc 70D Formation clinique*Option - 16 crédits.*

DMV 5204A	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204B	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5205A	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205B	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205C	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5206A	2	Médecine interne équine
DMV 5206B	2	Médecine interne équine
DMV 5206C	2	Médecine interne équine
DMV 5207A	2	Chirurgie équine
DMV 5207B	2	Chirurgie équine
DMV 5207C	2	Chirurgie équine
DMV 5208A	2	Médecine sportive équine
DMV 5208B	2	Médecine sportive équine
DMV 5209A	2	Médecine de population porcine
DMV 5209B	2	Médecine de population porcine
DMV 5210A	2	Médecine de population avicole
DMV 5210B	2	Médecine de population avicole
DMV 5211A	2	Médecine de population bovine
DMV 5211B	2	Médecine de population bovine
DMV 5211C	2	Médecine de population bovine
DMV 5212A	2	Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5212B	2	Médecine des animaux de laboratoire

DMV 5212C	2	Médecine des animaux de laboratoire
DMV 5213A	2	Médecine zoologique
DMV 5213B	2	Médecine zoologique
DMV 5213C	2	Médecine zoologique
DMV 5213D	2	Médecine zoologique
DMV 5214A	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5214B	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5214C	2	Médecine des animaux exotiques
DMV 5216A	2	Thériogénologie : animaux de consommation
DMV 5216B	2	Thériogénologie : animaux de consommation
DMV 5217A	2	Imagerie médicale vétérinaire
DMV 5218A	2	Médecine des animaux de compagnie
DMV 5218B	2	Médecine des animaux de compagnie
DMV 5218C	2	Médecine des animaux de compagnie
DMV 5219A	2	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5219B	2	Chirurgie des animaux de compagnie
DMV 5220A	2	Médecine interventionnelle vétérinaire
DMV 5220B	2	Médecine interventionnelle vétérinaire
DMV 5220C	2	Médecine interventionnelle vétérinaire
DMV 5221A	2	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales
DMV 5222A	2	Santé des oiseaux de proie
DMV 5222B	2	Santé des oiseaux de proie
DMV 5222C	2	Santé des oiseaux de proie
DMV 5222D	2	Santé des oiseaux de proie
DMV 5223A	2	Banque de sang/soins intensifs
DMV 5224A	2	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie
DMV 5224B	2	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie
DMV 5225A	2	Stage en médecine de refuge et communautaire
DMV 5225B	2	Stage en médecine de refuge et communautaire
DMV 5225C	2	Stage en médecine de refuge et communautaire
DMV 5303A	2	Pathologie macroscopique vétérinaire
DMV 5303B	2	Pathologie macroscopique vétérinaire
DMV 5303C	2	Pathologie macroscopique vétérinaire
DMV 5304A	2	Santé publique vétérinaire
DMV 5304B	2	Santé publique vétérinaire
DMV 5304C	2	Santé publique vétérinaire
DMV 5305A	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5305C	2	Vétérinaire et aquaculture
DMV 5400A	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5400B	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5400C	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5401A	2	Stage en médecine de comportement
DMV 5410C	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes
DMV 5411A	2	Anesthésie bovine et équine
DMV 5412A	2	Dermatologie vétérinaire
DMV 5413A	2	Ophtalmologie vétérinaire
DMV 5414A	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5414B	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5414C	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5415A	2	Urgentologie : animaux de compagnie

DMV 5416A	2	Dentisterie vétérinaire
DMV 5419A	2	Néonatalogie et médecine équine
DMV 5420A	2	Urgentologie et médecine équine
DMV 5421A	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5421B	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5421C	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5421D	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5422A	2	Ambulatoire équine
DMV 5422B	2	Ambulatoire équine
DMV 5423A	2	Anesthésie - animaux de compagnie
DMV 5424A	2	Médecine porcine
DMV 5424B	2	Médecine porcine
DMV 5424C	2	Médecine porcine
DMV 5425A	2	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5426A	2	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5427A	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5427B	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5428A	2	Chirurgie bovine
DMV 5428B	2	Chirurgie bovine
DMV 5429A	2	Médecine interne bovine
DMV 5429B	2	Médecine interne bovine
DMV 5430B	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5430C	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5431A	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5431B	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5431C	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5432A	2	Thériogénologie équine
DMV 5432B	2	Thériogénologie équine
DMV 5432C	2	Thériogénologie équine
DMV 5433A	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5433B	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5433C	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5434A	2	Stage en santé de la faune
DMV 5434B	2	Stage en santé de la faune
DMV 5434C	2	Stage en santé de la faune
DMV 5435A	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5435B	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5435C	2	Stage international en pratique vétérinaire
DMV 5500A	2	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes
DMV 5510A	2	Stage pancanadien: médecine de population avicole
DMV 5511A	2	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers
DMV 5600A	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5600B	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5600C	2	Médecine vétérinaire spécialisée
DMV 5700A	2	Plongée scientifique et santé des animaux marins

Comblent un besoin pour une clientèle en milieu de travail agroalimentaire. Développer des compétences dans le domaine des biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes. L'étudiant qui complètera ce certificat devra être en mesure:

- D'identifier les situations à risque en salubrité des aliments et de proposer des mesures de gestion des risques appropriées suite à une évaluation des risques adéquate.
- De comprendre, d'analyser et de mettre en place un processus de production des aliments afin que celui-ci puisse prévenir la contamination des denrées alimentaires.
- D'appliquer les programmes d'assurance qualité et de surveillance pertinents à la production des aliments et d'en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité.
- De comprendre, d'expliquer le processus de vieillissement et d'altération microbiologique des aliments et d'appliquer les mesures pour contrôler ce processus.
- De comprendre les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux relatifs à la production et l'innocuité des aliments dans une perspective de la ferme à la table en tenant compte des considérations nationales et internationales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en technologie et innocuité des aliments. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4901A	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 1

Programme 1-598-5-0

Version 01 (A11)

Certificat en technologie et innocuité des aliments

OBJECTIFS

PTM 4901B	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 2
PTM 4902	2	Épidémiologie des zoonoses
PTM 4904	2	Microflore et écologie alimentaire vétérinaire
PTM 4905	2	Travaux dirigés en SPV
PTM 4906	2	Séminaire multidisciplinaire vétérinaire
SPV 4903	2	Analyse du risque en médecine vétérinaire

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4907	2	Conservation des viandes
PTM 4908	2	Analyse et contrôle de la qualité vétérinaire
PTM 4909	2	Toxicologie et l'agroalimentaire vétérinaire
PTM 4911	2	Hygiène, nettoyage et désinfection
PTM 4912	2	Éthique en santé publique
PTM 4913	2	Problèmes en hygiène vétérinaire
PTM 4914	2	Problème en salubrité des viandes
PTM 4915	1	Problèmes en sciences biomédicales

Bloc 70C Stages

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Un préalable de 12 crédits de cours obligatoires et à option est nécessaire avant de s'inscrire à un stage à option.

TIA 4810A	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810B	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810C	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810D	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4820A	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820B	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820C	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820D	2	Stage en assurance qualité
TIA 4830A	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830B	2	Stage en technologie des aliments

Table des matières

Section 8 – Faculté de musique

Introduction	8-1
PROGRAMMES	
1-600-1-0 Baccalauréat en musique - Général (B. Mus.)	8-1
1-600-1-1 Baccalauréat en musique (B. Mus.)	8-7
1-605-1-6 Baccalauréat en musique - Interprétation jazz (B. Mus.)	8-12
1-605-1-8 Bacc. en musique - Interprétation instruments classiques (B. Mus.)	8-15
1-605-1-9 Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique (B. Mus.)	8-21
1-610-1-3 Baccalauréat en musique - Composition instrumentale (B. Mus.)	8-23
1-610-1-4 Baccalauréat en musique - Composition mixte (B. Mus.)	8-28
1-610-2-6 Majeure en composition et arrangement jazz	8-33
1-610-4-6 Mineure en composition et arrangement jazz	8-36
1-615-1-1 Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)	8-37
1-615-1-2 Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)	8-41
1-615-2-1 Majeure en musiques numériques	8-45
1-615-2-2 Majeure en musiques, histoire et sociétés	8-46
1-615-2-6 Majeure en jazz et musiques du monde	8-48
1-615-4-1 Mineure en musiques numériques	8-50
1-615-4-2 Mineure en musiques, histoire et sociétés	8-52
1-615-5-0 Certificat en musique et arts	8-53
1-620-1-1 Baccalauréat en musique - Écriture (B. Mus.)	8-54
1-620-2-0 Majeure en écriture musicale	8-59
1-620-4-0 Mineure en écriture musicale	8-60
1-955-4-4 Programme d'accès aux études universitaires en musique	8-61

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MUSIQUE

Information à jour le 9 août 2023

INTRODUCTION

Fondée le 18 octobre 1950, la Faculté de musique est reconnue comme la plus grande institution francophone d'enseignement de la musique en Amérique du Nord. Sa renommée a largement dépassé les limites du continent grâce aux brillantes réalisations de son corps enseignant, de sa communauté étudiante, et de ses diplômées et diplômés.

Favorisant la pluralité des approches et les croisements entre les disciplines d'études dans un esprit de collaboration, la Faculté propose aux étudiantes et étudiants des programmes novateurs qui leur permettront d'évoluer dans le milieu professionnel d'aujourd'hui, de mener la carrière à laquelle ils aspirent et d'amplifier leur portée dans le monde.

Forte d'un vaste réseau de partenaires internationaux prestigieux, la Faculté est un lieu de création et de recherche de pointe. Son corps enseignant, qui rassemble des interprètes, des compositrices et compositeurs, des musicologues, de même que des chercheuses et chercheurs reconnus, cultive deux qualités essentielles : la volonté d'offrir un encadrement personnalisé aux étudiantes et étudiants, et celle de les intégrer aux projets de recherche et aux activités de rayonnement.

Milieu d'apprentissage stimulant où les individus, les traditions et les styles s'enrichissent mutuellement, la Faculté accueille aussi en ses murs plusieurs organismes en résidence, dont des orchestres, auxquels s'ajoutent l'École LUMI, la Chaire de recherche du Canada en musique et politique, la Chaire de recherche du Canada en création d'opéra, des laboratoires de recherche et de recherche-crédation, ainsi que l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), un regroupement stratégique qui soutient la recherche.

Véritable incubateur de talents, la Faculté fait briller ses étudiantes et étudiants grâce à la présentation de nombreux événements chaque année, notamment à la salle Claude-Champagne, carrefour de la diffusion et de la création au cœur de l'histoire musicale québécoise.

www.musique.umontreal.ca

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de musique
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
Web : www.musique.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Nathalie Fernando

Vice-doyen aux études de 1^{er} cycle, aux affaires professorales et à la vie facultaire;
secrétaire de faculté : Mathieu Lussier

Vice-doyen aux études de cycles supérieurs et à la recherche : Pierre Michaud

Vice-doyen au recrutement, aux affaires internationales et aux relations
interinstitutionnelles : Francis Perron

Vice-doyen au développement des engagements sociétaux et partenariats professionnels :
Jean-Michaël Lavoie

Directrice administrative : Lucie Height

Chef, communications et relations publiques : Jean-Claude Bernier

Chef, production culturelle et musicale : Benoit Bilodeau

FRAIS FACULTAIRES

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais pour l'évaluation des dossiers par les jurys d'admission (ce qui inclut notamment les auditions, entrevues et tests de classement, quel que soit leur nombre). À noter que la somme n'est déboursée qu'une seule fois, tout au long du parcours académique de l'étudiante ou de l'étudiant à la Faculté. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiantes et étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut étudiant.

ACTIVITÉS PUBLIQUES

La Faculté de musique présente quelque 600 événements publics annuellement. Ces activités publiques comprennent, entre autres, des conférences, des cours de maître, des récitals et concerts donnés par la communauté étudiante, le corps enseignant et des artistes invités. Les étudiantes et étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec différents ensembles (dont l'Orchestre de l'Université de Montréal, le Big Band, l'Ensemble de musique contemporaine, l'Atelier d'opéra, etc.), lors d'événements du Festival Vibrations et dans le cadre de séries telles Émergence, des concerts dédiés à la relève, et Ultrasons, grand rendez-vous de la création numérique.

Programme 1-600-1-0

Version 14 (A12)

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription (tous sauf jazz enrichi) ou les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z (pour jazz enrichi seulement).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01 et segment 02) et neuf orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76)
- orientation Vers interprétation chant (segment 77)
- orientation Jazz enrichi (segment 78).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

- pour les sept premières orientations : 33 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 9 crédits au choix
- pour l'orientation Vers interprétation chant : 45 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 6 crédits au choix
- pour l'orientation Jazz enrichi : 21 crédits obligatoires, 63 à crédits à option et 6 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux neuf orientations

Tous les crédits du Tronc commun sont à option.

Bloc 01A Histoire de la musique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne

Bloc 01B Histoire de la musique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film

Bloc 01C Histoire de la musique 3

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

Bloc 01D Littérature

Option - Maximum 9 crédits.

MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01E Science de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 2450	3	Historiographique musicale et analyse
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 01F Analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Les cours MTE 12041 et MTE 12042 sont équivalents au cours MTE 1204.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

Bloc 01G Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert

MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1436	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1616	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 01H Autres ensembles*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation

MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz

Bloc 01I Langues*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 01J Complément de formation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
EMU 1310	1	Technique de direction
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Segment 02 Commun aux huit premières orientations

Tous les crédits du Tronc commun sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 33 crédits.

MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2134	3	Métiers en musique

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

L'Orientatation comporte de 3 à 13 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 70A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1104V	4	Alto 1
MUI 1104W	4	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1174V	4	Contrebasse 1
MUI 1174W	4	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1304V	4	Violon 1
MUI 1304W	4	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 1314V	4	Violoncelle 1
MUI 1314W	4	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Bloc 70Z

Choix - 9 crédits.

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientatation comporte de 3 à 19 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 71A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

Bloc 71B Ensemble

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1255	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1256	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1541	1	Ensemble de trombones
MUE 1542	1	Ensemble de trombones
MUE 1543	1	Ensemble de trombones
MUE 1544	1	Ensemble de trombones
MUE 1545	1	Ensemble de trombones
MUE 1546	1	Ensemble de trombones
MUE 3441	2	Traits d'orchestre-cuivres 1
MUE 3442	2	Traits d'orchestre-cuivres 2
MUE 3443	2	Traits d'orchestre-cuivres 3
MUE 3444	2	Traits d'orchestre-cuivres 4
MUE 3445	2	Traits d'orchestre-cuivres 5
MUE 3446	2	Traits d'orchestre-cuivres 6

Bloc 71Z

Choix - 9 crédits.

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientatation comporte de 3 à 19 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1225	1	Ensemble flûtes
MUE 1226	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1255	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1256	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1275	1	Quatuor de saxophones
MUE 1276	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes

Bloc 72Z*Choix - 9 crédits.***Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

L'Orientation comporte de 3 à 13 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 73A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.*

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1

MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

Bloc 73Z*Choix - 9 crédits.***Segment 74 Propre à l'orientation Claviers**

L'Orientation comporte de 3 à 19 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 74A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.*

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers
MUE 1196	1	Ensemble claviers

Bloc 74Z*Choix - 9 crédits.***Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments**

L'Orientation comporte de 3 à 19 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 75A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.*

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares

Bloc 75Z*Choix - 9 crédits.***Segment 76 Propre à l'orientation Jazz**

L'Orientatation comporte de 3 à 13 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 76A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2

MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Bloc 76Z*Choix - 9 crédits.***Segment 77 Propre à l'orientation Vers interprétation chant**

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, au maximum, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 77A*Obligatoire - 12 crédits.*

MIN 1096	2	Techniques de jeu scénique 1
MIN 1941	1	Diction lyrique allemande 1
MIN 1942	1	Diction lyrique allemande 2
MIN 1961	1	Diction lyrique italienne 1
MIN 1962	1	Diction lyrique italienne 2
MUI 1133V	3	Chant 1
MUI 1133W	3	Chant 2

Bloc 77B Formation complémentaire*Option - Maximum 6 crédits.*

MIN 1097	2	Techniques de jeu scénique 2
MUE 1301	1	Ensemble vocal
MUE 1302	1	Ensemble vocal
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra

Bloc 77Z*Choix - 6 crédits.***Segment 78 Propre à l'orientation Jazz enrichi**

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 14 à 34 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 78A*Obligatoire - 21 crédits.*

MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 78B Théorie et mise en pratique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 16 crédits.*

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 78C Instrument*Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.*

MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2403B	3	Basse électrique 4
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2413B	3	Batterie 4
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2423B	3	Chant jazz 4
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2453B	3	Guitare jazz 4
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2463B	3	Piano jazz 4
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2473B	3	Saxophone jazz 4
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2483B	3	Trompette jazz 4
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2523B	3	Trombone jazz 4
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3

MUI 2533B	3	Contrebasse jazz 4
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3
MUI 2543B	3	Harmonica jazz 4
MUI 3403A	3	Basse électrique 5
MUI 3403B	3	Basse électrique 6
MUI 3413A	3	Batterie 5
MUI 3413B	3	Batterie 6
MUI 3423A	3	Chant jazz 5
MUI 3423B	3	Chant jazz 6
MUI 3453A	3	Guitare jazz 5
MUI 3453B	3	Guitare jazz 6
MUI 3463A	3	Piano jazz 5
MUI 3463B	3	Piano jazz 6
MUI 3473A	3	Saxophone jazz 5
MUI 3473B	3	Saxophone jazz 6
MUI 3483A	3	Trompette jazz 5
MUI 3483B	3	Trompette jazz 6
MUI 3523A	3	Trombone jazz 5
MUI 3523B	3	Trombone jazz 6
MUI 3533A	3	Contrebasse jazz 5
MUI 3533B	3	Contrebasse jazz 6
MUI 3543A	3	Harmonica jazz 5
MUI 3543B	3	Harmonica jazz 6

Bloc 78Z*Choix - 6 crédits.*

Programme 1-600-1-1

Version 00 (A16)

Baccalauréat en musique (B. Mus.)**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.
- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

OBJECTIFS

Basé sur l'acquisition de connaissances générales, ce programme offre un cursus complet et solide qui s'ouvre autant à l'interprétation et à la composition qu'à la musicologie et à l'écriture. Une telle formation permet d'acquérir un sérieux bagage musical, de mûrir un projet de carrière ou de s'orienter par la suite vers un programme spécialisé en musique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Il est offert avec un tronc commun (segment 01 à 03) et deux orientations :

- Orientation Instrument (segment 83)
- Orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

Pour les deux orientations (Instrument et Connaissance du clavier) : 15 crédits obligatoires, 69 crédits à option, et 6 crédits au choix.

Le parcours Honor (bloc 01V) inclut 12 crédits répartis entre des travaux dirigés de premier cycle et des séminaires de deuxième cycle.

Segment 01 Connaissances fondamentales en musique

Le segment comporte 15 crédits obligatoires et un minimum de 30 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique

Bloc 01B Formation auditive et théorie musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 01C Histoire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01D Écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1220A	1.5	Harmonie 1A (1,5 cr.)
MTE 1220B	1.5	Harmonie 1B (1,5 cr.)
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1

Bloc 01E Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

Bloc 01F Histoire et littérature musicale

Option - Maximum 6 crédits.

MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

NOTE : L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme.

L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement Honor, lesquels se répartissent comme suit :

- 2 ou 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts du deuxième cycle ;
- 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

MUS 4000	3	Travaux dirigés en musique 1
MUS 4001	3	Travaux dirigés en musique 2
MUS 6000	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6001	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6002	3	Séminaire du cheminement Honor

Segment 02 Connaissances disciplinaires et complémentaires

Le segment comporte un minimum de 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 02A Introduction aux théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale

Bloc 02B Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2450	3	Historiographie musicale et analyse
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 02C Outils - création, interprétation

Option - Maximum 6 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2101	3	Pédagogie du jazz
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo

MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

Bloc 02D Outils

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 02D Outils

Option - Maximum 6 crédits.

Bloc 02E Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-delangues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 02Z

Choix - 6 crédits.

Segment 03 Pratique musicale collective

Le segment comporte un minimum de 4 crédits à option.

Bloc 03A Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Note : Pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers
MUE 1196	1	Ensemble claviers
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres

MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1521	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1522	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1523	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1524	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1525	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1526	1	Ensemble de musiques du monde

MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1541	1	Ensemble de trombones
MUE 1542	1	Ensemble de trombones
MUE 1543	1	Ensemble de trombones
MUE 1544	1	Ensemble de trombones
MUE 1545	1	Ensemble de trombones
MUE 1546	1	Ensemble de trombones
MUE 1571	1	Ensemble de cors
MUE 1572	1	Ensemble de cors
MUE 1573	1	Ensemble de cors
MUE 1574	1	Ensemble de cors
MUE 1575	1	Ensemble de cors
MUE 1576	1	Ensemble de cors
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1605	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1606	1	Ensemble électroacoustique

Bloc 03B Grands ensembles*Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band

MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1616	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1631	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1632	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1633	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1634	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1635	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1636	1	Ensemble de percussions du monde

Segment 83 Propre à l'orientation Pratique musicale individuelle

L'Orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

NOTE : Les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

Bloc 83A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2

MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1563A	3	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 1563B	3	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 1564A	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 1703A	3	Basson baroque

MUI 1703B	3	Basson baroque
MUI 1713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 1713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 1723A	3	Euphonium
MUI 1723B	3	Euphonium
MUI 1733A	3	Violoncelle baroque
MUI 1733B	3	Violoncelle baroque
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2243A	3	Percussion 3
MUI 2253A	3	Piano 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3
MUI 2563A	3	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 2703A	3	Basson baroque
MUI 2703B	3	Basson baroque
MUI 2713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 2713B	3	Cors baroque et naturel

MUI 2723A	3	Euphonium
MUI 2723B	3	Euphonium
MUI 2734A	4	Violoncelle baroque
MUI 2734B	4	Violoncelle baroque
MUI 3703A	3	Basson baroque
MUI 3703B	3	Basson baroque
MUI 3713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 3713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 3723A	3	Euphonium
MUI 3723B	3	Euphonium
MUI 3734A	4	Violoncelle baroque
MUI 3734B	4	Violoncelle baroque

Segment 84 Propre à l'orientation Connaissance du clavier

L'Orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 84A Connaissance du clavier

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

Programme 1-605-1-6
Version 07 (A21)

Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (B. Mus.)**OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de former des musiciens-interprètes professionnels en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et analyse du jazz, recherche documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musiciens capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 80

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires et 56 crédits à option.

Bloc 80A

Obligatoire - 34 crédits.

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MUE 1461A	1	Combo en studio multipiste 1
MUE 1461B	1	Combo en atelier 1
MUE 1462A	1	Combo en studio multipiste 2
MUE 1462B	1	Combo en atelier 2
MUE 1463A	1	Combo en studio multipiste 3
MUE 1463B	1	Combo en atelier 3
MUE 1464A	1	Combo en studio multipiste 4
MUE 1464B	1	Combo en atelier 4
MUE 1465A	1	Combo en studio multipiste 5
MUE 1465B	1	Combo en atelier 5
MUE 1466A	1	Combo en studio multipiste 6
MUE 1466B	1	Combo en atelier 6
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 80B Communications et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2101	3	Pédagogie du jazz
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 80C Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.**

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2

Bloc 80D Improvisation, composition et harmonie du clavier

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MIN 3098X	2	Improvisation jazz avancée 1
MIN 3099X	2	Improvisation jazz avancée 2
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2

Bloc 80E Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1500	3	African-American Literature
MTE 3601X	2	Atelier de musique brésilienne 1
MTE 3611X	2	Atelier de musique cubaine 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie

Bloc 80F Instrument

Option - 24 crédits.

MUI 1404A	4	Basse électrique 1
MUI 1404B	4	Basse électrique 2
MUI 1414A	4	Batterie 1
MUI 1414B	4	Batterie 2
MUI 1424A	4	Chant jazz 1
MUI 1424B	4	Chant jazz 2
MUI 1434A	4	Clarinette jazz 1
MUI 1434B	4	Clarinette jazz 2
MUI 1454A	4	Guitare jazz 1
MUI 1454B	4	Guitare jazz 2
MUI 1464A	4	Piano jazz 1
MUI 1464B	4	Piano jazz 2
MUI 1474A	4	Saxophone jazz 1

MUI 1474B	4	Saxophone jazz 2
MUI 1484A	4	Trompette jazz 1
MUI 1484B	4	Trompette jazz 2
MUI 1494A	4	Violon jazz 1
MUI 1494B	4	Violon jazz 2
MUI 1524A	4	Trombone jazz 1
MUI 1524B	4	Trombone jazz 2
MUI 1534A	4	Contrebasse jazz 1
MUI 1534B	4	Contrebasse jazz 2
MUI 1564A	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 1564B	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 2404A	4	Basse électrique 3
MUI 2404B	4	Basse électrique 4
MUI 2414A	4	Batterie 3
MUI 2414B	4	Batterie 4
MUI 2424A	4	Chant jazz 3
MUI 2424B	4	Chant jazz 4
MUI 2434A	4	Clarinette jazz 3
MUI 2434B	4	Clarinette jazz 4
MUI 2454A	4	Guitare jazz 3
MUI 2454B	4	Guitare jazz 4
MUI 2464A	4	Piano jazz 3
MUI 2464B	4	Piano jazz 4
MUI 2474A	4	Saxophone jazz 3
MUI 2474B	4	Saxophone jazz 4
MUI 2484A	4	Trompette jazz 3
MUI 2484B	4	Trompette jazz 4
MUI 2494A	4	Violon jazz 3
MUI 2494B	4	Violon jazz 4
MUI 2524A	4	Trombone jazz 3
MUI 2524B	4	Trombone jazz 4
MUI 2534A	4	Contrebasse jazz 3
MUI 2534B	4	Contrebasse jazz 4
MUI 2564A	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 2564B	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 3404A	4	Basse électrique 5
MUI 3404B	4	Basse électrique 6
MUI 3414A	4	Batterie 5
MUI 3414B	4	Batterie 6
MUI 3424A	4	Chant jazz 5
MUI 3424B	4	Chant jazz 6
MUI 3434A	4	Clarinette jazz 5
MUI 3434B	4	Clarinette jazz 6
MUI 3454A	4	Guitare jazz 5
MUI 3454B	4	Guitare jazz 6
MUI 3464A	4	Piano jazz 5
MUI 3464B	4	Piano jazz 6
MUI 3474A	4	Saxophone jazz 5
MUI 3474B	4	Saxophone jazz 6
MUI 3484A	4	Trompette jazz 5
MUI 3484B	4	Trompette jazz 6

MUI 3494A	4	Violon jazz 5
MUI 3494B	4	Violon jazz 6
MUI 3524A	4	Trombone jazz 5
MUI 3524B	4	Trombone jazz 6
MUI 3534A	4	Contrebasse jazz 5
MUI 3534B	4	Contrebasse jazz 6
MUI 3564A	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 3564B	4	Percussions jazz et musiques du monde

Bloc 80G Grands ensembles*Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.*

MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 80H Autres ensembles*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1425	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1426	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation

MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1521	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1522	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1523	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1524	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1525	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1526	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1631	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1632	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1633	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1634	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1635	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1636	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1641	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1642	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1643	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1644	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1645	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1646	2	Atelier de réalisation vocale jazz

Bloc 80I Sciences et technologies de la musique

Option – Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

Programme 1-605-1-8

Version 06 (A16)

Baccalauréat en musique – Interprétation instruments classiques (B. Mus.)

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est consacrée à la pratique instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire au développement d'habiletés en recherche musicale: histoire et théorie de la musique, méthodologie en musique, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive.

Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme

communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs Communication et outils professionnels, et Langues répondent à ces objectifs.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de la remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.
- Les cours d'orchestre du baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F – Grands ensembles.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- orientation Instruments d'orchestre (segment 80)
- orientation Piano (segment 86)
- orientation Autres instruments (segment 87)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

- pour les orientations Instruments d'orchestre (segments 01 et 80) et Autres instruments (segments 01 et 87) : 23 crédits obligatoires et 67 crédits à option;
- pour l'orientation Piano (segments 01 et 86) : 37 crédits obligatoires et 53 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires, un minimum de 43 crédits à option et 0 crédit au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 23 crédits.

MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive*Option - Maximum 6 crédits.*

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01C Histoire de la musique par période*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine

Bloc 01D Histoire et théorie de la musique*Option - Maximum 6 crédits.*

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 01E Communication et outils professionnels*Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2325	3	Prise de son créative

Bloc 01F Langues*Option - Maximum 6 crédits.*

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>

Les étudiants sont encouragés à prendre des cours autres que les cours d'anglais.

Bloc 01G Ensembles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre

MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1561	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 1562	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 1563	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 1564	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 1565	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)

Bloc 01H Grands ensembles 1*Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band

MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 01I Instruments*Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.*

Les étudiants en musique ancienne ou piano qui désirent suivre un cours d'instrument second doivent obligatoirement avoir l'autorisation du vice-doyen aux études de 1er cycle.

MUI 1022A	2	Flûte baroque 1
MUI 1022B	2	Flûte baroque 2
MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1032A	2	Flûte à bec 1
MUI 1032B	2	Flûte à bec 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1042A	2	Hautbois baroque 1
MUI 1042B	2	Hautbois baroque 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1052A	2	Luth 1
MUI 1052B	2	Luth 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1062A	2	Piano forte 1
MUI 1062B	2	Piano forte 2
MUI 1072A	2	Violon baroque 1
MUI 1072B	2	Violon baroque 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1082A	2	Viole de gambe 1
MUI 1082B	2	Viole de gambe 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1104V	4	Alto 1
MUI 1104W	4	Alto 2
MUI 1105A	5	Alto 1
MUI 1105B	5	Alto 2
MUI 1125A	5	Basson 1
MUI 1125B	5	Basson 2
MUI 1145A	5	Clarinette 1
MUI 1145B	5	Clarinette 2
MUI 1152A	2	Clavecin 1
MUI 1152B	2	Clavecin 2
MUI 1155A	5	Clavecin 1
MUI 1155B	5	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1174V	4	Contrebasse 1
MUI 1174W	4	Contrebasse 2

MUI 1175A	5	Contrebasse 1	MUI 2024B	4	Flûte baroque 4
MUI 1175B	5	Contrebasse 2	MUI 2032A	2	Flûte à bec 3
MUI 1185A	5	Cor 1	MUI 2032B	2	Flûte à bec 4
MUI 1185B	5	Cor 2	MUI 2034A	4	Flûte à bec 3
MUI 1195A	5	Flûte traversière 1	MUI 2034B	4	Flûte à bec 4
MUI 1195B	5	Flûte traversière 2	MUI 2042A	2	Hautbois baroque 3
MUI 1205A	5	Guitare 1	MUI 2042B	2	Hautbois baroque 4
MUI 1205B	5	Guitare 2	MUI 2044A	4	Hautbois baroque 3
MUI 1215A	5	Harpe 1	MUI 2044B	4	Hautbois baroque 4
MUI 1215B	5	Harpe 2	MUI 2052A	2	Luth 3
MUI 1225A	5	Hautbois 1	MUI 2052B	2	Luth 4
MUI 1225B	5	Hautbois 2	MUI 2054A	4	Luth 3
MUI 1232A	2	Orgue 1	MUI 2054B	4	Luth 4
MUI 1232B	2	Orgue 2	MUI 2062A	2	Pianoforte 3
MUI 1234A	4	Orgue 1	MUI 2072A	2	Violon baroque 3
MUI 1234B	4	Orgue 2	MUI 2072B	2	Violon baroque 4
MUI 1235A	5	Orgue 1	MUI 2074A	4	Violon baroque 3
MUI 1245A	5	Percussion 1	MUI 2074B	4	Violon baroque 4
MUI 1245B	5	Percussion 2	MUI 2082A	2	Viole de gambe 3
MUI 1252A	2	Piano 1	MUI 2082B	2	Viole de gambe 4
MUI 1252B	2	Piano 2	MUI 2084A	4	Viole de gambe 3
MUI 1254V	4	Piano 1	MUI 2084B	4	Viole de gambe 4
MUI 1254W	4	Piano 2	MUI 2105A	5	Alto 3
MUI 1255A	5	Piano 1	MUI 2105B	5	Alto 4
MUI 1255B	5	Piano 2	MUI 2125A	5	Basson 3
MUI 1265A	5	Saxophone 1	MUI 2125B	5	Basson 4
MUI 1265B	5	Saxophone 2	MUI 2145A	5	Clarinette 3
MUI 1275A	5	Trombone 1	MUI 2145B	5	Clarinette 4
MUI 1275B	5	Trombone 2	MUI 2152A	2	Clavecin 3
MUI 1285A	5	Trompette 1	MUI 2154A	4	Clavecin 3
MUI 1285B	5	Trompette 2	MUI 2154B	4	Clavecin 4
MUI 1295A	5	Tuba 1	MUI 2175A	5	Contrebasse 3
MUI 1295B	5	Tuba 2	MUI 2175B	5	Contrebasse 4
MUI 1304V	4	Violon 1	MUI 2185A	5	Cor 3
MUI 1304W	4	Violon 2	MUI 2185B	5	Cor 4
MUI 1305A	5	Violon 1	MUI 2195A	5	Flûte traversière 3
MUI 1305B	5	Violon 2	MUI 2195B	5	Flûte traversière 4
MUI 1314V	4	Violoncelle 1	MUI 2205A	5	Guitare 3
MUI 1314W	4	Violoncelle 2	MUI 2205B	5	Guitare 4
MUI 1315A	5	Violoncelle 1	MUI 2215A	5	Harpe 3
MUI 1315B	5	Violoncelle 2	MUI 2215B	5	Harpe 4
MUI 1462A	2	Piano jazz 1	MUI 2225A	5	Hautbois 3
MUI 1462B	2	Piano jazz 2	MUI 2225B	5	Hautbois 4
MUI 1733A	3	Violoncelle baroque	MUI 2234A	4	Orgue 3
MUI 1733B	3	Violoncelle baroque	MUI 2234B	4	Orgue 4
MUI 1734A	4	Violoncelle baroque 1	MUI 2245A	5	Percussion 3
MUI 1734B	4	Violoncelle baroque 2	MUI 2245B	5	Percussion 4
MUI 2022A	2	Flûte baroque 3	MUI 2252A	2	Piano 3
MUI 2022B	2	Flûte baroque 4	MUI 2254A	4	Piano 3
MUI 2024A	4	Flûte baroque 3	MUI 2254B	4	Piano 4

MUI 2256A	6	Piano 3
MUI 2256B	6	Piano 4
MUI 2265A	5	Saxophone 3
MUI 2265B	5	Saxophone 4
MUI 2275A	5	Trombone 3
MUI 2275B	5	Trombone 4
MUI 2285A	5	Trompette 3
MUI 2285B	5	Trompette 4
MUI 2295A	5	Tuba 3
MUI 2295B	5	Tuba 4
MUI 2305A	5	Violon 3
MUI 2305B	5	Violon 4
MUI 2315A	5	Violoncelle 3
MUI 2315B	5	Violoncelle 4
MUI 2462A	2	Piano jazz 3
MUI 2734A	4	Violoncelle baroque
MUI 2734B	4	Violoncelle baroque
MUI 3022A	2	Flûte baroque 5
MUI 3022B	2	Flûte baroque 6
MUI 3024A	4	Flûte baroque 5
MUI 3024B	4	Flûte baroque 6
MUI 3032A	2	Flûte à bec 5
MUI 3032B	2	Flûte à bec 6
MUI 3034A	4	Flûte à bec 5
MUI 3034B	4	Flûte à bec 6
MUI 3042A	2	Hautbois baroque 5
MUI 3042B	2	Hautbois baroque 6
MUI 3044A	4	Hautbois baroque 5
MUI 3044B	4	Hautbois baroque 6
MUI 3052A	2	Luth 5
MUI 3052B	2	Luth 6
MUI 3054A	4	Luth 5
MUI 3054B	4	Luth 6
MUI 3072A	2	Violon baroque 5
MUI 3072B	2	Violon baroque 6
MUI 3074A	4	Violon baroque 5
MUI 3074B	4	Violon baroque 6
MUI 3082A	2	Viole de gambe 5
MUI 3082B	2	Viole de gambe 6
MUI 3084A	4	Viole de gambe 5
MUI 3084B	4	Viole de gambe 6
MUI 3105A	5	Alto 5
MUI 3105B	5	Alto 6
MUI 3125A	5	Basson 5
MUI 3125B	5	Basson 6
MUI 3145A	5	Clarinette 5
MUI 3145B	5	Clarinette 6
MUI 3156A	6	Clavecin 5
MUI 3156B	6	Clavecin 6
MUI 3175A	5	Contrebasse 5

MUI 3175B	5	Contrebasse 6
MUI 3185A	5	Cor 5
MUI 3185B	5	Cor 6
MUI 3195A	5	Flûte traversière 5
MUI 3195B	5	Flûte traversière 6
MUI 3205A	5	Guitare 5
MUI 3205B	5	Guitare 6
MUI 3215A	5	Harpe 5
MUI 3215B	5	Harpe 6
MUI 3225A	5	Hautbois 5
MUI 3225B	5	Hautbois 6
MUI 3236A	6	Orgue 5
MUI 3236B	6	Orgue 6
MUI 3245A	5	Percussion 5
MUI 3245B	5	Percussion 6
MUI 3256A	6	Piano 5
MUI 3256B	6	Piano 6
MUI 3265A	5	Saxophone 5
MUI 3265B	5	Saxophone 6
MUI 3275A	5	Trombone 5
MUI 3275B	5	Trombone 6
MUI 3285A	5	Trompette 5
MUI 3285B	5	Trompette 6
MUI 3295A	5	Tuba 5
MUI 3295B	5	Tuba 6
MUI 3305A	5	Violon 5
MUI 3305B	5	Violon 6
MUI 3315A	5	Violoncelle 5
MUI 3315B	5	Violoncelle 6
MUI 3734A	4	Violoncelle baroque
MUI 3734B	4	Violoncelle baroque

Segment 80 Propre à l'orientation Instruments d'orchestre

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante: de 10 à 24 crédits à option.

Bloc 80A Analyse et écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1220A	1.5	Harmonie 1A (1,5 cr.)
MTE 1220B	1.5	Harmonie 1B (1,5 cr.)
MTE 1221	3	Harmonie 2

Bloc 80B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

MIN 1755	3	Répertoire instrumental et orchestral
MUE 3441	2	Traits d'orchestre-cuivres 1
MUE 3442	2	Traits d'orchestre-cuivres 2
MUE 3451	2	Traits d'orchestre-bois 1
MUE 3452	2	Traits d'orchestre-bois 2
MUE 3461	1	Traits d'orchestre
MUE 3462	1	Traits d'orchestre
MUE 3463	1	Traits d'orchestre

MUE 3464	1	Traits d'orchestre
MUE 3465	1	Traits d'orchestre
MUE 3466	1	Traits d'orchestre

Bloc 80C Grands ensembles 2

Option - Maximum 12 crédits

Pour les étudiants de l'orientation Instruments d'orchestre, l'audition pour l'orchestre est obligatoire à chaque début de trimestre et ce, pour toute la durée du baccalauréat. Voir le guide des études de premier cycle de la Faculté de musique: http://www.musique.umontreal.ca/programmes/documents/Guide_etudes_1er_cycle.pdf

MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1436	2	Harmonie de concert
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre

Bloc 80D Autres ensembles

Option - Minimum 1 crédit, maximum 6 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1225	1	Ensemble flûtes
MUE 1226	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1255	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1256	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1275	1	Quatuor de saxophones

MUE 1276	1	Quatuor de saxophones
MUE 1371	1	Quatuor à cordes
MUE 1372	1	Quatuor à cordes
MUE 1373	1	Quatuor à cordes
MUE 1374	1	Quatuor à cordes
MUE 1375	1	Quatuor à cordes
MUE 1376	1	Quatuor à cordes
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes
MUE 1541	1	Ensemble de trombones
MUE 1542	1	Ensemble de trombones
MUE 1543	1	Ensemble de trombones
MUE 1544	1	Ensemble de trombones
MUE 1545	1	Ensemble de trombones
MUE 1546	1	Ensemble de trombones
MUE 1571	1	Ensemble de cors
MUE 1572	1	Ensemble de cors
MUE 1573	1	Ensemble de cors
MUE 1574	1	Ensemble de cors
MUE 1575	1	Ensemble de cors
MUE 1576	1	Ensemble de cors
MUE 3443	2	Traits d'orchestre-cuivres 3
MUE 3444	2	Traits d'orchestre-cuivres 4
MUE 3445	2	Traits d'orchestre-cuivres 5
MUE 3453	2	Traits d'orchestre-bois 3
MUE 3454	2	Traits d'orchestre-bois 4
MUE 3455	2	Traits d'orchestre-bois 5

Segment 86 Propre à l'orientation Piano

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et de 3 à 10 crédits à option.

Bloc 86A

Obligatoire - 14 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MUE 1101	1	Atelier d'accompagnement
MUE 1102	1	Atelier d'accompagnement

Bloc 86B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MIN 1740	3	Répertoire pour le piano
MIN 1801	2	Continuo 1
MIN 2802	2	Continuo 2
MIN 2803	2	Continuo 3
MIN 2804	2	Continuo 4

Bloc 86C Autres ensembles

Option - Maximum 7 crédits.

MUE 1103	1	Atelier d'accompagnement
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 2101	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2102	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2103	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2104	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie

Segment 87 Propre à l'orientation Autres instruments

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 8 à 24 crédits à option.

Bloc 87A Analyse et écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2

Bloc 87B Spécialisation

Option - Minimum 2 crédits, maximum 7 crédits.

MIN 1801	2	Continuo 1
MIN 2802	2	Continuo 2
MIN 2803	2	Continuo 3
MIN 2804	2	Continuo 4

Bloc 87C Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares

Programme 1-605-1-9

Version 05 (A14)

Baccalauréat en musique – Interprétation chant classique (B. Mus.)

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit solistes, chambristes ou chanteurs d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, 46 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 41 crédits.

MIN 1096	2	Techniques de jeu scénique 1
MIN 1097	2	Techniques de jeu scénique 2
MIN 1931	1	Diction lyrique anglaise 1
MIN 1932	1	Diction lyrique anglaise 2
MIN 1933	1	Diction lyrique anglaise 3
MIN 1941	1	Diction lyrique allemande 1
MIN 1942	1	Diction lyrique allemande 2
MIN 1943	1	Diction lyrique allemande 3
MIN 1944	1	Diction lyrique allemande 4
MIN 1945	1	Diction lyrique allemande 5
MIN 1946	1	Diction lyrique allemande 6
MIN 1951	1	Diction lyrique française 1
MIN 1952	1	Diction lyrique française 2
MIN 1961	1	Diction lyrique italienne 1
MIN 1962	1	Diction lyrique italienne 2
MIN 1963	1	Diction lyrique italienne 3
MIN 1964	1	Diction lyrique italienne 4
MIN 1965	1	Diction lyrique italienne 5
MIN 1966	1	Diction lyrique italienne 6
MTE 2210	3	Analyse musicale 1

MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2006	3	Solfège 3
MUS 2007	3	Solfège 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 70B Communications et outils professionnels*Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70C Sciences et technologies de la musique*Option - Maximum 9 crédits.*

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

Bloc 70D Histoire, théorie et formation auditive*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1220A	1.5	Harmonie 1A (1,5 cr.)
MTE 1220B	1.5	Harmonie 1B (1,5 cr.)
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique

MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2

Bloc 70E Littérature et langages musicaux*Option - Maximum 6 crédits.*

MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique

Bloc 70F Instrument*Option - Minimum 26 crédits, maximum 30 crédits.*

MUI 1134A	4	Chant 1
MUI 1134B	4	Chant 2
MUI 1134V	4	Chant classique 1
MUI 1134W	4	Chant classique 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1252A	2	Piano 1
MUI 1252B	2	Piano 2
MUI 2134A	4	Chant 3
MUI 2134B	4	Chant 4
MUI 3135A	5	Chant 5
MUI 3135B	5	Chant 6

Bloc 70G Grands ensembles*Option - Maximum 8 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1301	1	Ensemble vocal
MUE 1302	1	Ensemble vocal
MUE 1303	1	Ensemble vocal
MUE 1304	1	Ensemble vocal
MUE 1305	1	Ensemble vocal
MUE 1306	1	Ensemble vocal
MUE 1341	1	Gamelan

MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan

Bloc 70H Autres ensembles*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble

Bloc 70I Spécialisation*Option - Minimum 3 crédits, maximum 14 crédits.*

MIN 1493	2	Techniques du jeu scénique 3
MIN 1494	2	Techniques de jeu scénique 4
MIN 1495	2	Techniques du jeu scénique 5
MIN 1496	2	Techniques du jeu scénique 6
MIN 1934	1	Diction lyrique anglaise 4
MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1411	3	Atelier d'opéra
MUE 1412	3	Atelier d'opéra
MUE 1413	3	Atelier d'opéra
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1453	1	Choeur d'opéra
MUE 1454	1	Choeur d'opéra
MUE 1455	1	Choeur d'opéra
MUE 1456	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra
MUE 1483	2	Choeur d'opéra
MUE 1484	2	Choeur d'opéra
MUE 1561	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 1562	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 1563	2	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)
MUE 2101	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2102	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2103	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie

MUE 2104	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUS 2008	3	Techniques de lecture en musique vocale 1
MUS 2009	3	Techniques de lecture en musique vocale 2

Bloc 70J Cours connexes*Option - Maximum 9 crédits.*

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1801	2	Continuo 1
MIN 2802	2	Continuo 2
MIN 2803	2	Continuo 3
MIN 2804	2	Continuo 4
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 2212	3	Analyse musicale 3

Bloc 70K Langues et cultures internationales*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-610-1-3**Version 05 (A16)**

Baccalauréat en musique – Composition instrumentale (B. Mus.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

OBJECTIFS

Reconnu comme l'un des plus complets et des plus exigeants au pays, le programme de composition instrumentale de la Faculté de musique est attentif à l'évolution des tendances et des technologies. Soucieux de l'expérience pratique qui doit accompagner toute formation, le secteur composition instrumentale propose des activités dynamiques et complémentaires à ses étudiants : apprentissage d'outils de composition assistée par ordinateur, lecture des partitions par le Nouvel Ensemble Moderne (NEM), création d'œuvres par l'Atelier de musique contemporaine et par l'Orchestre de l'Université de Montréal (OUM). De plus, le secteur composition valorise l'acquisition d'un véritable métier en offrant aux étudiants des résidences au sein de nombreux ensembles instrumentaux issus du secteur interprétation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

MCT 1401	3	Composition 1
MCT 1402	3	Composition 2
MCT 1403	3	Composition 3

MCT 1404	3	Composition 4
MTE 1205	3	Analyse d'œuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'œuvres du 20e siècle 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 3127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01D Musique, art et société*Option - Maximum 9 crédits.*

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 01E Grands ensembles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz

MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

Bloc 01F Autres ensembles*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique

Bloc 01G Langues et cultures internationales*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)

ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 01H Électroacoustique et informatique musicale*Option - Maximum 9 crédits.*

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 01I Outils*Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

L'Orientatation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientatation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1723A	3	Euphonium
MUI 1723B	3	Euphonium
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2723A	3	Euphonium
MUI 2723B	3	Euphonium
MUI 3723A	3	Euphonium
MUI 3723B	3	Euphonium

Bloc 71B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1571	1	Ensemble de cors

MUE 1572	1	Ensemble de cors
MUE 1573	1	Ensemble de cors
MUE 1574	1	Ensemble de cors

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2

MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1703A	3	Basson baroque
MUI 1703B	3	Basson baroque
MUI 1713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 1713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 1733A	3	Violoncelle baroque
MUI 1733B	3	Violoncelle baroque
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 2703A	3	Basson baroque
MUI 2703B	3	Basson baroque
MUI 2713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 2713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 2733A	3	Violoncelle baroque 3
MUI 2734A	4	Violoncelle baroque
MUI 2734B	4	Violoncelle baroque
MUI 3703A	3	Basson baroque
MUI 3703B	3	Basson baroque
MUI 3713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 3713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 3734A	4	Violoncelle baroque
MUI 3734B	4	Violoncelle baroque

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2

MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-1-4

Version 04 (A14)

Baccalauréat en musique – Composition mixte (B. Mus.)**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de six trimestres, la sclarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

OBJECTIFS

Depuis les années 1930, de nombreux compositeurs-chercheurs ont exploré l'univers de la musique mixte en alliant les sons acoustiques des instruments aux sons électroacoustiques projetés par des haut-parleurs. La conception d'outils informatiques sophistiqués a permis un développement extraordinaire de cette nouvelle branche de la création musicale, faisant évoluer toute la pensée du sonore à travers des œuvres inédites et audacieuses. Le programme permet aux étudiants de découvrir et d'expérimenter ces deux univers pour les fusionner dans leur travail de composition. La banque de cours s'appuie, entre autres, sur l'apprentissage des plus récents logiciels d'analyse et de synthèse du son, et d'assistance à la composition.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 54 crédits.

MCT 1601	3	Composition instrumentale 1
MCT 1602	3	Composition instrumentale 2
MCT 1701	3	Composition mixte 1
MCT 1702	3	Composition mixte 2
MTE 1205	3	Analyse d'œuvres du 20 ^e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'œuvres du 20 ^e siècle 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique

Bloc 01B Électroacoustique et informatique musicale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 01C Histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

Bloc 01D Littérature et cinéma

Option - Maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 01E Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale

MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

Bloc 01F Autres ensembles*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique

MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Bloc 01G Langues et cultures internationales*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 01H Théorie, écriture et formation auditive*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde

MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 01I Outils*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2

MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

Bloc 71B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1571	1	Ensemble de cors
MUE 1572	1	Ensemble de cors
MUE 1573	1	Ensemble de cors
MUE 1574	1	Ensemble de cors

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent

MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3

MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1

MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-2-6

Version 00 (A15)

Majeure en composition et arrangement jazz

OBJECTIFS

Le programme de majeure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une œuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration, etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.

Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'en reconnaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au cœur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits : 37 crédits obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et 23 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 37 crédits

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MCT 2301	3	Atelier de composition jazz 3
MCT 2302	3	Atelier de composition jazz 4
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2

Bloc 70B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

Bloc 70C Musique, histoire et société*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

Bloc 70D Communication et outils professionnels*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70E Électroacoustique et informatique musicale*Option - Maximum 6 crédits.*

MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

Bloc 70F Musique et média*Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 70G Musique d'ensemble*Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1261	1	Ensemble

MUE 1262	1	Ensemble	MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1263	1	Ensemble	MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1264	1	Ensemble	MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1265	1	Ensemble	MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1266	1	Ensemble	MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1281	1	Chorale	MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1282	1	Chorale	MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1283	1	Chorale	MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1284	1	Chorale	MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1285	1	Chorale	MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1286	1	Chorale	MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1287	1	Chorale	MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1288	1	Chorale	MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1341	1	Gamelan	MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1342	1	Gamelan	MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1343	1	Gamelan	MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1344	1	Gamelan	MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1345	1	Gamelan	MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1346	1	Gamelan	MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1347	1	Gamelan	MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1348	1	Gamelan	MUE 1641	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1361	1	Chorale jazz	MUE 1642	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz	MUE 1643	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz	MUE 1644	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz	MUE 1645	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz	MUE 1646	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz			
MUE 1367	1	Chorale jazz			
MUE 1368	1	Chorale jazz			
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz			
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1425	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1426	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz			
MUE 1431	2	Harmonie de concert			
MUE 1432	2	Harmonie de concert			
MUE 1433	2	Harmonie de concert			
MUE 1434	2	Harmonie de concert			
MUE 1471	2	Ensemble Big Band			
MUE 1472	2	Ensemble Big Band			
MUE 1473	2	Ensemble Big Band			
MUE 1474	2	Ensemble Big Band			
MUE 1475	2	Ensemble Big Band			
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation			

Bloc 70H Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3

MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3

Programme 1-610-4-6

Version 00 (A21)

Mineure en composition et arrangement jazz

OBJECTIFS

Le programme de mineure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une œuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration, etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.

Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'une connaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au cœur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition et arrangement jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Certificat en composition et arrangement

jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2

Bloc 70B Écriture et analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1205	3	Analyse d'œuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'œuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2

Bloc 70C Musique, histoire et société

Option - Maximum 9 crédits.

ANG 1500	3	African-American Literature
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie

Bloc 70D Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale

MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 70E Sciences et technologie de la musique*Option - Maximum 9 crédits.*

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70F Musique d'ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1521	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1522	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1631	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1632	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1641	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1642	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1643	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1644	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1645	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1646	2	Atelier de réalisation vocale jazz

Bloc 70G Instrument*Option - Maximum 6 crédits.*

MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1563A	3	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 1563B	3	Percussions jazz et musiques du monde

Programme 1-615-1-1

Version 11 (A17)

Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

OBJECTIFS

Le programme en musicologie vise à donner une culture musicale théorique et pratique qui sera en même temps une première étape de formation de l'esprit scientifique face à la musique. On y propose un éventail de cours touchant à différentes sous-disciplines de la musicologie, telles l'histoire, l'esthétique, l'ethnomusicologie, l'analyse, l'acoustique, la musicologie cognitive ou encore l'écriture et la pratique instrumentale. Le programme est conçu de façon à offrir à l'étudiant non seulement les connaissances fondamentales qui concernent la réalité musicale, son passé et son présent, mais aussi les moyens méthodologiques et conceptuels de relier la musique à d'autres activités et de réfléchir sur sa propre démarche de musicien ; d'où, entre autres, la possibilité de développer des approches interdisciplinaires.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Instrument (segment 83)
- orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Segment 01

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante: 48 crédits obligatoires et 42 crédits à options.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 48 crédits.

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1300	3	Acoustique musicale

Bloc 01B Formation auditive et éléments de théorie musicale

Option - Maximum 6 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100- 1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1

MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Maximum 12 crédits.

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01D Analyse musicale

Option - Maximum 12 crédits.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

Bloc 01E Écriture musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde

Bloc 01F Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 2450	3	Historiographique musicale et analyse

MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 01G Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01H Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 01I Cours de langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>

Les étudiants sont encouragés à prendre des cours autres que les cours d'anglais.

Bloc 01J Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Notes: pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers
MUE 1196	1	Ensemble claviers
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres

MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

Bloc 01K Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

MUE 1281	1	Chorale

MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Note: L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur l'analyse du dossier. Il doit faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme.

L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit:

- 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs

- 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

MUS 4000	3	Travaux dirigés en musique 1
MUS 4001	3	Travaux dirigés en musique 2
MUS 6000	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6001	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6002	3	Séminaire du cheminement Honor

Segment 83 Instrument

L'orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

Note: les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

Bloc 83A Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1

MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1703A	3	Basson baroque
MUI 1703B	3	Basson baroque
MUI 1713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 1713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 1723A	3	Euphonium
MUI 1723B	3	Euphonium
MUI 1733A	3	Violoncelle baroque
MUI 1733B	3	Violoncelle baroque
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2203A	3	Guitare 3

MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2243A	3	Percussion 3
MUI 2253A	3	Piano 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3
MUI 2703A	3	Basson baroque
MUI 2703B	3	Basson baroque
MUI 2713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 2713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 2723A	3	Euphonium
MUI 2723B	3	Euphonium
MUI 2733A	3	Violoncelle baroque 3
MUI 2734A	4	Violoncelle baroque
MUI 2734B	4	Violoncelle baroque
MUI 3703A	3	Basson baroque
MUI 3703B	3	Basson baroque
MUI 3713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 3713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 3723A	3	Euphonium
MUI 3723B	3	Euphonium
MUI 3734A	4	Violoncelle baroque
MUI 3734B	4	Violoncelle baroque

Segment 84 Connaissance du clavier

L'orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 84A Instrument*Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit : - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur. L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

OBJECTIFS

Le programme vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui ouvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

Bloc 70B Projets

Option - 12 crédits.

MCT 2511	3	Projet : composition électroacoustique 1
MCT 2512	3	Projet : composition électroacoustique 2
MCT 2513	3	Projet : composition électroacoustique 3
MCT 2514	3	Projet : composition électroacoustique 4
MCT 2521	3	Projet : arts médiatiques 1
MCT 2522	3	Projet : arts médiatiques 2
MCT 2523	3	Projet : arts médiatiques 3
MCT 2524	3	Projet : arts médiatiques 4
MCT 2531	3	Projet : arts performatifs 1
MCT 2532	3	Projet : arts performatifs 2
MCT 2533	3	Projet : arts performatifs 3
MCT 2534	3	Projet : arts performatifs 4
MCT 2541	3	Projet : lutherie audio numérique 1
MCT 2542	3	Projet : lutherie audio numérique 2

Bloc 70C Électroacoustique et informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MCT 3530	3	Stage en composition et création sonore
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1330	3	Enregistrement : fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 70D Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)
JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 70E Musique et cognition

Option - Maximum 9 crédits.

NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70F Écriture, analyse et théorie musicale

Option - Maximum 15 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2

MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

Bloc 70G Culture musicale et artistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Art et théorie
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70H Langues

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 70I Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Métiers en musique

MUS 2135 3 Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70J Musique d'ensemble

Option - Minimum 2 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz

MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1447	2	Orchestre
MUE 1448	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1571	1	Ensemble de cors
MUE 1572	1	Ensemble de cors
MUE 1573	1	Ensemble de cors
MUE 1574	1	Ensemble de cors
MUE 1575	1	Ensemble de cors
MUE 1576	1	Ensemble de cors
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1605	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1606	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Bloc 70K Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1323A	3	Instrument 1
MUI 1323B	3	Instrument 2

Bloc 70Z*Choir - 3 crédits***Programme 1-615-2-1**

Version 02 (A13)

Majeure en musiques numériques**OBJECTIFS**

Le programme de majeure en musiques numériques vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui oeuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat

par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 45 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 15 crédits.*

MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel

Bloc 70B Électroacoustique et musique numérique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 70C Informatique musicale*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 70D Musique et cognition*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70E Musique et multimédia*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma

CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 70F Musique et culture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Art et théorie
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

Programme 1-615-2-2

Version 00 (A18)

Majeure en musiques, histoire et sociétés**OBJECTIFS**

Dans le cadre du programme de Majeure en musiques, histoire et sociétés, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances fondamentales sur le phénomène musical, son passé et son présent, mais aussi les outils méthodologiques et conceptuels permettant de relier la musique à d'autres sphères de connaissances ;
- il est aussi amené à réfléchir sur la démarche du musicien.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 70B Histoire de la musique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine

Bloc 70C Histoire de la musique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film

MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 70D Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 2450	3	Historiographie musicale et analyse
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 70E Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70F Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez passer les tests de classement afin de déterminer votre niveau. Veuillez communiquer avec votre TGDE. **

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4

Bloc 70G Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 70H Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consulter le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaire/cours/>.

Bloc 70I Grands ensembles et ateliers

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NOTE : les étudiants doivent passer des auditions pour les cours d'ensemble, sauf pour les cours de gamelan et de connaissance du clavier.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3

OBJECTIFS

Le programme de majeure en jazz et musiques du monde vise principalement à approfondir la formation musicale des étudiants des programmes de jazz du niveau collégial mais certains cours demeurent accessibles à l'ensemble des musiciens qui s'intéressent aux musiques du monde. Il se compose de trois volets : théorique, interprétation et pratiques musicales collectives. Le volet théorique offre une série d'ateliers notamment sur la migration des rythmes Afrique, Cuba, et Brésil et les ensembles larges et ouverts visent à stimuler la pratique des styles et genres abordés.

Objectifs spécifiques

- Acquérir une notion sur l'histoire, l'origine et les transformations des styles et genres abordés.
- Développer une interprétation plus rapprochée des styles et genres étudiés à travers des pratiques musicales.
- Promouvoir l'intégration des styles et genres abordés dans des arrangements, des compositions et expérimentations musicales.
- Développer les différentes techniques et langage des instruments de percussions.
- Mieux comprendre le concept du terme « Latin jazz » et son implication.
- Collaborer à la création d'ensembles de musique du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique et avoir réussi les tests de classement en formation auditive, écriture et théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de quatre trimestres; la sclarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en jazz et musiques du monde. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 20 crédits obligatoires et 40

crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 20 crédits.

EMU 2101	3	Pédagogie du jazz
MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 3601X	2	Atelier de musique brésilienne 1
MTE 3611X	2	Atelier de musique cubaine 1
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde

Bloc 70B Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 18101	0	Musique et santé corporelle 1
MIN 18102	3	Musique et santé corporelle 2
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 2134	3	Métiers en musique

Bloc 70C Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

Bloc 70D Improvisation, composition et harmonie au clavier

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2

Bloc 70E Histoire et théorie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1500	3	African-American Literature
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine

MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie

Bloc 70F Instrument

Option - Maximum 16 crédits.

MUI 1404A	4	Basse électrique 1
MUI 1404B	4	Basse électrique 2
MUI 1414A	4	Batterie 1
MUI 1414B	4	Batterie 2
MUI 1424A	4	Chant jazz 1
MUI 1424B	4	Chant jazz 2
MUI 1434A	4	Clarinette jazz 1
MUI 1434B	4	Clarinette jazz 2
MUI 1454A	4	Guitare jazz 1
MUI 1454B	4	Guitare jazz 2
MUI 1464A	4	Piano jazz 1
MUI 1464B	4	Piano jazz 2
MUI 1474A	4	Saxophone jazz 1
MUI 1474B	4	Saxophone jazz 2
MUI 1484A	4	Trompette jazz 1
MUI 1484B	4	Trompette jazz 2
MUI 1494A	4	Violon jazz 1
MUI 1494B	4	Violon jazz 2
MUI 1524A	4	Trombone jazz 1
MUI 1524B	4	Trombone jazz 2
MUI 1534A	4	Contrebasse jazz 1
MUI 1534B	4	Contrebasse jazz 2
MUI 1564A	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 1564B	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 2404A	4	Basse électrique 3
MUI 2404B	4	Basse électrique 4
MUI 2414A	4	Batterie 3
MUI 2414B	4	Batterie 4
MUI 2424A	4	Chant jazz 3
MUI 2424B	4	Chant jazz 4
MUI 2434A	4	Clarinette jazz 3
MUI 2434B	4	Clarinette jazz 4
MUI 2454A	4	Guitare jazz 3
MUI 2454B	4	Guitare jazz 4
MUI 2464A	4	Piano jazz 3
MUI 2464B	4	Piano jazz 4
MUI 2474A	4	Saxophone jazz 3
MUI 2474B	4	Saxophone jazz 4
MUI 2484A	4	Trompette jazz 3
MUI 2484B	4	Trompette jazz 4
MUI 2494A	4	Violon jazz 3
MUI 2494B	4	Violon jazz 4

MUI 2524A	4	Trombone jazz 3
MUI 2524B	4	Trombone jazz 4
MUI 2534A	4	Contrebasse jazz 3
MUI 2534B	4	Contrebasse jazz 4
MUI 2564A	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 2564B	4	Percussions jazz et musiques du monde
MUI 3404A	4	Basse électrique 5
MUI 3404B	4	Basse électrique 6
MUI 3414A	4	Batterie 5
MUI 3414B	4	Batterie 6
MUI 3424A	4	Chant jazz 5
MUI 3424B	4	Chant jazz 6
MUI 3434A	4	Clarinette jazz 5
MUI 3434B	4	Clarinette jazz 6
MUI 3454A	4	Guitare jazz 5
MUI 3454B	4	Guitare jazz 6
MUI 3464A	4	Piano jazz 5
MUI 3464B	4	Piano jazz 6
MUI 3474A	4	Saxophone jazz 5
MUI 3474B	4	Saxophone jazz 6
MUI 3484A	4	Trompette jazz 5
MUI 3484B	4	Trompette jazz 6
MUI 3494A	4	Violon jazz 5
MUI 3494B	4	Violon jazz 6
MUI 3524A	4	Trombone jazz 5
MUI 3524B	4	Trombone jazz 6
MUI 3534A	4	Contrebasse jazz 5
MUI 3534B	4	Contrebasse jazz 6

Bloc 70G Grands ensembles*Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.*

MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz

Bloc 70H Autres ensembles*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz

MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1521	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1522	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1523	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1524	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1631	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1632	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1633	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1634	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 1641	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1642	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1643	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1644	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1645	2	Atelier de réalisation vocale jazz
MUE 1646	2	Atelier de réalisation vocale jazz

Bloc 70I Sciences et technologies de la musique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative

Programme 1-615-4-1

Version 02 (A13)

Mineure en musiques numériques**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions

suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

Bloc 70B Électroacoustique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques

MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 70C Informatique musicale et médiatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 70D Culture musicale et artistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Art et théorie
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film

MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70E Musique d'ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

OBJECTIFS

- Former au domaine musical et aux matières essentielles à l'étude de la musique des étudiants qui n'ont pas reçu de formation académique en musique;
- sensibiliser les étudiants provenant d'autres disciplines aux diverses approches du phénomène musical (notamment esthétique, sociologie, ethnomusicologie, histoire);
- offrir la possibilité d'une pratique musicale d'ensemble ou individuelle (chorale, clavier).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Ce programme comporte 30 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

Bloc 70B Histoire des musiques occidentales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque

MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 70C Musiques et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2450	3	Historiographie musicale et analyse
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70D Théories et pratique musicales

Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez passer les tests de classement afin de déterminer votre niveau. Veuillez communiquer avec votre TGDE**

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo

Programme 1-615-5-0

Version 00 (A18)

Certificat en musique et arts**OBJECTIFS**

Les objectifs pédagogiques du programme sont les suivants:

- Favoriser la connaissance mutuelle des deux disciplines sœurs que sont l'histoire de la musique et l'histoire de l'art.
- Penser l'interdisciplinarité entre musique et histoire de l'art dans une perspective comparatiste des objets et des méthodes historiques.
- Relier l'étude de musique à des perspectives épistémologiques plus larges en sciences humaines.
- Apprendre à construire un discours interartistique en vue d'activités de médiations culturelles intégrant la musique et l'art.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musique et arts. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

Bloc 70B Histoire de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne

Bloc 70C Musique et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70D Histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits

HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3450	3	Économie de l'art

Programme 1-620-1-1

Version 05 (A23)

Baccalauréat en musique – Écriture (B. Mus.)**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 Solfège dictée 1 et 2 en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation cordes (segment 70)
- orientation cuivres (segment 71)
- orientation bois (segment 72)
- orientation instruments anciens (segment 73)
- orientation claviers (segment 74)
- orientation chant et autres instruments (segment 75)

- orientation jazz (segment 76).

Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, de 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 51 crédits.

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 01B Formation auditive et éléments de théorie musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 01C Composition

Option - Maximum 6 crédits.

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MCT 1401	3	Composition 1
MCT 1402	3	Composition 2

Bloc 01D Écriture et analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20 ^e siècle 1

MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20 ^e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

Bloc 01E Outils

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales

Bloc 01F Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert

MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

Bloc 01G Autres ensembles*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

Bloc 01H Histoire de la musique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

Bloc 01I Musique, arts et société*Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 01J Langues et cultures internationales*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 01K Électroacoustique et informatique musicale*Option - Maximum 6 crédits.*

MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1330	3	Enregistrement: fondements et techniques
MUS 1331	3	Enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 3326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

L'Orientatation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 70A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientatation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1723A	3	Euphonium
MUI 1723B	3	Euphonium
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2723A	3	Euphonium
MUI 2723B	3	Euphonium
MUI 3723A	3	Euphonium
MUI 3723B	3	Euphonium

Bloc 71B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1571	1	Ensemble de cors
MUE 1572	1	Ensemble de cors
MUE 1573	1	Ensemble de cors
MUE 1574	1	Ensemble de cors

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

L'Orientatation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Instrument*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

Bloc 72B Ensemble*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes

MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 73A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1703A	3	Basson baroque
MUI 1703B	3	Basson baroque
MUI 1713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 1713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 1733A	3	Violoncelle baroque
MUI 1733B	3	Violoncelle baroque
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 2703A	3	Basson baroque
MUI 2703B	3	Basson baroque
MUI 2713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 2713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 2733A	3	Violoncelle baroque 3
MUI 2734A	4	Violoncelle baroque
MUI 2734B	4	Violoncelle baroque
MUI 3703A	3	Basson baroque
MUI 3703B	3	Basson baroque
MUI 3713A	3	Cors baroque et naturel
MUI 3713B	3	Cors baroque et naturel
MUI 3734A	4	Violoncelle baroque
MUI 3734B	4	Violoncelle baroque

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1153A	3	Clavecin 1

MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

Bloc 74B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 75A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

Bloc 75B Ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

Bloc 76A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2

MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1443A	3	Flute jazz 1
MUI 1443B	3	Flute jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2443A	3	Flute jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

Programme 1-620-2-0

Version 00 (H18)

Majeure en écriture musicale

OBJECTIFS

Ce programme combine la pratique continue de l'écriture à l'analyse du répertoire musical occidental. Le volet pratique de cette formation est central. L'étudiant écrit de la musique sur une base hebdomadaire et ses travaux sont corrigés et commentés par ses professeurs. Dans le cadre d'ateliers en petits groupes, ses contrepoints, harmonisations, orchestrations et exercices libres sont joués, analysés et discutés. Le programme donne aussi à l'étudiant la possibilité de suivre des cours d'arrangement jazz, de composition et de direction d'orchestre. Règlement des études - Dispositions propres au programme. Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours de chorale et d'orchestre du bloc 01F.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits : 30 crédits obligatoires, 30 à option et 0 au choix.

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

Bloc 70B Écriture et techniques de composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.**

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1

MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Composition contemporaine 1
MTE 1404	3	Composition contemporaine 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 3314X	3	Musique visuelle 1
MUS 3315X	3	Musique visuelle 2

Bloc 70C Analyse musicale*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

Bloc 70D Histoire de la musique et théories*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons

MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 70E Outils professionnels et de communication*Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales

Bloc 70F Pratique instrumentale et vocale*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

Programme 1-620-4-0

Version 01 (A17)

Mineure en écriture musicale**OBJECTIFS**

Le programme de mineure en écriture musicale amène l'étudiant à :

- mettre en relation l'audition, l'écriture et l'analyse musicale;
- mettre en oeuvre les éléments du langage musical de façon rigoureuse et cohérente;
- développer l'habileté à écrire rapidement tout en maintenant un souci de qualité musicale;
- développer sa connaissance du répertoire musical;
- développer son imagination musicale ainsi que ses capacités d'analyse.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de

français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comprend 30 crédits.

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.

MCT 3011	3	Composition tonale 1
MCT 3012	3	Composition tonale 2
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1

MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

Bloc 01C Histoire et culture musicale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo

Bloc 01D Outils professionnels et de communication

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Métiers en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 01E Grands ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre

Programme 1-955-4-4

Version 00 (A13)

Programme d'accès aux études universitaires en musique

OBJECTIFS

Permettre l'accès aux programmes de baccalauréat de la Faculté de musique aux étudiants hors-Québec qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales (DEC).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme Accès-musique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété et permet la poursuite des études au baccalauréat dans un programme de la Faculté de musique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Programme totalise 24 crédits.

Segment 70

Le segment comporte de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 70A Formation en musique

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

****NOTE :** Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS1100I-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission. **

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 2312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque

MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine 1
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine 2
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1411	3	Atelier d'opéra
MUE 1412	3	Atelier d'opéra
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1453	1	Choeur d'opéra
MUE 1454	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra
MUI 1323A	3	Instrument 1
MUI 1323B	3	Instrument 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUS 1001	3	Formation auditive en musique 1
MUS 1002	3	Formation auditive en musique 2
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2
MUS 1100Y	3	Apprentissage des éléments jazz 1
MUS 1100Z	3	Apprentissage des éléments jazz 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
CIN 1101	3	Histoire du cinéma 1
CIN 1102	3	Gestes, matériaux et figures du cinéma
CIN 1103	3	Histoire du cinéma 2
HAR 3900	3	Art et théorie
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

Bloc 70C Cours de langues

Option - Maximum 6 crédits

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Table des matières

Section 9 – Faculté de pharmacie

Introduction	9-1

PROGRAMMES

1-670-1-0	Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (B. Sc.)	9-1
1-675-1-1	Doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.)	9-2
1-675-1-2	Programme de qualification en pharmacie	9-4
1-675-1-8	Programme d'actualisation de formation en pharmacie	9-5

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 14 juin 2023

INTRODUCTION

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiante et l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciennes et pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheuses et chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

www.pharm.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante : Nathalie Letarte

Vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques :
Marie Lordkipanidzé

Vice-doyenne aux affaires professorales et internationales : Lucie Blais

Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair

Directrice administrative : Sylvie Gagnon
Directrice aux études : Marie-Ève Simoncelli

Programme 1-670-1-0

Version 04 (A17)

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques intègre, dans une démarche théorique et pratique, les sciences biopharmaceutiques et les sciences de base et leurs applications, ainsi que les processus et étapes du développement pré-clinique et clinique du médicament. Il vise à donner à l'étudiant une solide formation à la fois générale et fondamentale dans le domaine du médicament. Le développement de compétences spécifiques et transversales ciblées fait partie intégrale de la démarche de formation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 30 crédits en 1^{re} année, 29 crédits en 2^e année, et 31 crédits en 3^e année, pour un total de 90 crédits.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1^{re} année : cours obligatoires du segment 01
- 2^e année : cours obligatoires du segment 02
- 3^e année : cours obligatoires du bloc 70 A et 15 crédits d'un des blocs 70 B, 70 C ou 70 D.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor (Bloc 70C), l'étudiant doit :

- avoir complété 59 crédits du programme
- avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5
- démontrer un intérêt pour les études supérieures
- avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue - stages

- L'étudiant absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage.
- Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.
- Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Application des normes de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de premier cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits répartis comme suit : 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Il comprend trois cheminements :

- le cheminement général,
- le cheminement Honor,
- le cheminement milieu de travail.

Segment 01 - Première année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

SBP 1000	1	Découverte et développement du médicament et orientation
SBP 1006	5	Fonctionnement normal et pathologique du corps humain
SBP 1010	3	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 1
SBP 1021	2	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 2
SBP 1035	4	Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire

Bloc 01B

Obligatoire - 15 crédits.

SBP 1007	5	Fonctionnement normal et pathologique du corps humain
SBP 1025	3	Statistiques appliquées aux sciences biopharmaceutiques
SBP 1030	3	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 3
SBP 2010	4	Pharmacologie fonctionnelle et expérimentale

Segment 02 - Deuxième année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 14,5 crédits.

SBP 2015	1.5	Laboratoire de chimie pour sciences biopharmaceutiques
SBP 2020	6	Pharmacologie fonctionnelle et expérimentale
SBP 2026	3	Compléments de biologie moléculaire : éléments de génomique
SBP 2031	4	Pharmacocinétique

Bloc 02B

Obligatoire - 14,5 crédits.

SBP 2028	1.5	Laboratoire de biologie moléculaire pour sciences biopharmaceutiques
SBP 2041	3	Biopharmacie et formulation
SBP 2045	1	Laboratoire de technologie pharmaceutique 1
SBP 2052	2	Innocuité préclinique et toxicité
SBP 3011	5	Développement du médicament 1

SBP 3016	2	Projet d'intégration : notions et compétences 1

Segment 70 Troisième année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires (bloc 70A) plus 15 crédits à option si l'étudiant choisit le bloc 70B propre au Cheminement général ou les 15 crédits propre au Cheminement Honor répartis en 13 crédits du Bloc 70V et 2 crédits du cours PHM 6077 dans le bloc 70B, ou 15 crédits du bloc 70D s'il choisit le cheminement milieu de travail.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

SBP 2060	1	Développement des produits de biotechnologie
SBP 3021	4	Développement du médicament 2
SBP 3031	5	Développement du médicament 3
SBP 3040	4	Développement du médicament 4
SBP 3045	2	Projet d'intégration : notions et compétences 2

Bloc 70B Cheminement général - Cours multivolets

Option - Maximum 15 crédits.

Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant inscrit au Cheminement général doit être inscrit à un des cours suivants: SBP 3610 ou SBP 3620.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHM 6032	3	Pharmacoeconomie
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 6156A	1	Atelier thématique
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique
SBP 3420	2	Introduction à la cosmétologie
SBP 3440	3	Sujets spéciaux 1

Bloc 70C Cheminement Milieu de travail

Option - Maximum 15 crédits.

SBP 3500	15	Stage en milieu de travail

Bloc 70V Cheminement Honor

Option - Maximum 13 crédits.

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 59 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor. Pour s'inscrire au bloc 70V, l'étudiant doit suivre le PHM 6077 (2 crédits) en concomitance au cours SBP 4001.

SBP 4001	13	Projet de recherche Honor

 Programme 1-675-1-1

 Version 06 (A16)

Doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.)**OBJECTIFS**

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à :

- prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux

- patients et en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé;
- jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne
- travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé selon une approche interdisciplinaire
- favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 44 crédits en 1^{re} année, 42 crédits en 2^e année, 40 crédits en 3^e année et 38 crédits en 4^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1^{re} année : cours du segment 01
- 2^e année : cours du segment 02
- 3^e année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D. Ou bien, pour le Cheminement Honor : cours du bloc 03V obligatoirement
- 4^e année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 87 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantagusement un cours de 2^e cycle.

L'inscription aux cours du bloc 03V est réservée aux étudiants qui ont reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 87 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme, notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue

- Dans le cas des cours de laboratoires de pratique professionnelle (PHA 1311, 1320, 2310, 2320, 3310 et 3322), lorsque l'étudiant s'est absenté pour un motif jugé acceptable et qu'il s'avère impossible de combler les absences, la Faculté peut imposer la reprise du cours.
- Dans le cas des stages en pratique pharmaceutique, (PHA 1510, 2510, 4510T, 4520T, 4530, 4540 et 4550) l'étudiant, absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage. Dans le cas d'absences motivées, qu'elles soient prolongées ou répétées, l'étudiant doit combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener

à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Application des normes de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en pharmacie (Pharm. D.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Note

Le trimestre d'automne débute en août. Pour les quatre années, le trimestre d'hiver se termine entre la mi-mai et la fin août, selon les années.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 164 crédits dans son Cheminement général et 177 crédits dans son Cheminement Honor.

Segment 01 Cours de 1^{re} année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 20 crédits.

PHA 1110	2	Fonctionnement normal du corps humain 1
PHA 1120	2	Fonctionnement normal du corps humain 2
PHA 1130	4	Fonctionnement normal du corps humain 3
PHA 1140	3	Fonctionnement normal du corps humain 4
PHA 1210	2	Le pharmacien, professionnel de la santé
PHA 1215	2	Le pharmacien et la loi
PHA 1311	2	Laboratoire - pratique professionnelle 1
PHA 1416A	3	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1A

Bloc 01B

Obligatoire - 24 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHA 1150	4	LADMER 1 - Médicament en dose unique
PHA 1160	3	LADMER 2 - Médicament en doses multiples
PHA 1170	2	LADMER 3 - Médicaments en interaction
PHA 1180	3	Soins pharmaceutiques : immunologie
PHA 1220	2	Le pharmacien et le patient
PHA 1320	3	Laboratoire - pratique professionnelle 2
PHA 1416B	2	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1B
PHA 1510	4	Pratique pharmaceutique communautaire 1

Segment 02 Cours de 2^e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A*Obligatoire - 19 crédits.*

PHA 2110	4	Soins pharmaceutiques : hématologie, néphrologie
PHA 2121	5	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1
PHA 2140	4	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie
PHA 2210	3	Le pharmacien et le savoir scientifique
PHA 2310	3	Laboratoire - pratique professionnelle 3

Bloc 02B*Obligatoire - 23 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PHA 2131	1	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2
PHA 2150	4	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1
PHA 2160	4	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2
PHA 2170	3	Soins pharmaceutiques : endocrinologie
PHA 2220	3	Le pharmacien-conseil
PHA 2320	3	Laboratoire - pratique professionnelle 4
PHA 2510	4	Pratique en établissement de santé 1

Segment 03 Cours de 3^e année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Cheminement Honor: Les étudiants devront s'inscrire au cours du Bloc 03V et suivre dans le Bloc 03C les cours suivants: PHM 6077 (2 crédits) et, au choix, le cours PHM 2081 (1 crédit) ou PHM 3083 (1 crédit) ou PHA 3603 (1 crédit).

Bloc 03A*Obligatoire - 21 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHA 3120	4	Soins pharmaceutiques : pneumologie, rhumatologie
PHA 3130	4	Soins pharmaceutiques : obstétrique-gynéco, urologie, ORLO
PHA 3160	3	Soins pharmaceutiques : psychiatrie, toxicomanie
PHA 3180	2	Soins pharmaceutiques : infectiologie 3
PHA 3210	4	Le pharmacien et la communauté
PHA 3310	2	Laboratoire - pratique professionnelle 5
PHA 3416	1	Services à la communauté

Bloc 03B*Obligatoire - 16 crédits.*

PHA 3140	3	Soins pharmaceutiques : dermatologie
PHA 3150	3	Soins pharmaceutiques : neurologie
PHA 3170	3	Soins pharmaceutiques : oncologie
PHA 3190	1	Soins pharmaceutiques : infectiologie 4
PHA 3220	3	Le pharmacien gestionnaire
PHA 3323	3	Laboratoire de pratique professionnelle 6

Bloc 03C*Option - Maximum 3 crédits.*

Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant doit être inscrit à un des cours suivants: PHM 2081 ou PHM 3083 ou PHA 3603.

PHA 3603	1	Problèmes pharmaceutiques 3
PHA 3604	3	Problèmes pharmaceutiques 4
PHM 2282	2	Problèmes pharmaceutiques 1
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 03D*Option - Maximum 3 crédits.*

L'inscription à un cours du bloc est réservée aux étudiants qui ont complété 86 crédits du

programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2^e cycle.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6513	3	Le pharmacien et l'aide humanitaire
PHM 6514	3	Soins pharm. urgence et soins critiques
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 03V*Option - Maximum 13 crédits.*

Pour s'inscrire au Cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété 86 crédits du programme d'études, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor. Pour s'inscrire au Bloc 03V, l'étudiant doit suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) et, au choix, le cours PHM 2081 ou PHM 3083 ou PHA 3603.

SBP 4001	13	Projet de recherche Honor

Segment 70 Cours de 4^e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A*Obligatoire - 38 crédits.*

PHA 4410	6	Activités d'intégration en pharmacie 6
PHA 4510T	8	Pratique pharmaceutique communautaire 2
PHA 4520T	8	Pratique pharmaceutique communautaire 3
PHA 4530	8	Pratique en établissement de santé 2
PHA 4540	4	Pratique en établissement de santé 3
PHA 4550	4	Stage à thématique optionnelle

Programme 1-675-1-2

Version 03 (A21)

Qualification en pharmacie**OBJECTIFS**

Le programme de qualification en pharmacie vise à fournir la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger afin qu'ils soient aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité, à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, en collaboration avec les autres professionnels de la santé, ainsi qu'à promouvoir et à assurer un usage optimal des médicaments pour améliorer la qualité des soins.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 1.1 Année académique

Pour les fins du programme, une année académique s'étend sur trois (3) trimestres successifs et dans l'ordre : automne, hiver, été.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours des blocs suivants :

- Bloc 70A, Bloc 70B, Bloc 70C et Bloc 70D

L'inscription tient compte de la prescription émise par le comité d'admission à la pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu duquel l'étudiant peut se voir imposer des cours préalables.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription - cours de mise à niveau

Selon la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'étudiant pourrait être amené à suivre et réussir des cours de mise à niveau avant de commencer le programme. L'étudiant doit réussir l'ensemble des cours de mise à niveau en maintenant une moyenne minimale de 2,0. L'étudiant maintenant une moyenne qui est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation. Advenant une modification à la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, une inscription au programme sera acceptée dans les 9 jours ouvrés suivant le début des cours.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme

La suspension d'inscription au programme pourrait être recommandée par le doyen ou l'autorité compétente afin que l'étudiant puisse compléter et réussir des cours de mise à niveau, en maintenant une moyenne minimale de 2,0 pour l'ensemble de ces cours, si ceux-ci étaient prescrits par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative annuelle sera calculée au terme du trimestre d'été, soit à la fin de la 1^{re} année du programme.

Art. 13.4 Applications - Reprise d'un cours d'un programme à promotion par année

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues dans le Règlement des études de 1^{er} cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès

L'étudiant doit développer ses compétences professionnelles et ses domaines de compétences par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté. Un référentiel de compétences est mis à la disposition des étudiants afin d'expliquer les attentes pour chacune des compétences.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

- La réussite du programme donne droit à un Diplôme de qualification en pharmacie.
- Conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien de l'Ordre des pharmaciens du Québec, le titulaire du Diplôme est réputé avoir une formation équivalente au programme d'études de pharmacie d'une université québécoise après avoir complété 600 heures de stage d'internat ou en avoir obtenu une équivalence partielle ou totale de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Le titulaire du Diplôme est également admissible aux programmes de 2^e cycle tels que la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) option Pratique en établissement de santé ou Option ambulatoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 64 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de soins pharmaceutiques

Obligatoire - 27 crédits.

PAP 1131	3.5	Soins pharmaceutiques : infectiologie
PAP 1132	2.5	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie
PAP 1133	1.5	Soins pharmaceutiques : dermatologie
PAP 1134	1	Soins pharmaceutiques : population spéciale
PAP 1135	2.5	Soins pharmaceutiques : hémato-cardiologie
PAP 1136	2	Soins pharmaceutiques : cardiologie
PAP 1137	3	Soins pharmaceutiques : néphrologie-endocrinologie
PAP 1138	3	Soins pharmaceutiques : rhumatologie-pneumologie
PAP 1139	2	Soins pharmaceutiques : psychiatrie
PAP 1140	1.5	Soins pharmaceutiques : gynéco-uro-ophtalmologie
PAP 1141	2.5	Soins pharmaceutiques : neurologie
PAP 1142	2	Soins pharmaceutiques : oncologie

Bloc 70B Cours complémentaires en pharmacie

Obligatoire - 13 crédits.

PAP 1221	2.5	Processus LADMER
PAP 1222	1	Savoirs scientifiques en pharmacie
PAP 1223	2	Gestion pratique et opérations en pharmacie
PAP 1224	2.5	Législation et normes en pharmacie
PAP 1225	2	Consultations en pharmacie 1
PAP 1226	2.5	Consultations en pharmacie 2
PAP 1227	0.5	Éthique en pharmacie

Bloc 70C Laboratoire de pratique professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

PAP 1301	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 1
PAP 1305	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 2
PAP 1310	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 3
PAP 1315	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 4

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 18 crédits.

PAP 3500	4	Introduction : stage pharmacie communautaire
PAP 3505	4	Stage en établissement de santé
PAP 3510	4	Stage en pratique de la pharmacie communautaire 1
PAP 3515	6	Stage en pratique de la pharmacie communautaire 2

Programme 1-675-1-8

Version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation en pharmacie**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est d'un trimestre et la scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 16.1 Exclusion

Un étudiant qui échoue, avant la reprise, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus sera en situation d'exclusion du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de la Faculté en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Table des matières

Introduction	10-1
PROGRAMMES	
1-820-1-0 Bacc. en éducation préscol. et enseign. au primaire (B. Éd.) - Montréal	10-2
1-820-1-9 Bacc. en éducation présco. et enseign. au primaire (B. Éd.) - Laval	10-3
1-821-1-0 Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B. Éd.)	10-5
1-822-1-0 Bacc. en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B. Éd.)	10-7
1-827-1-8 Programme d'actualisation de formation en enseignement	10-9
1-827-7-0 Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement	10-9
1-828-1-0 Bacc. en enseignement des sc. et des techno. au secondaire (B. Éd.)	10-10
1-834-1-2 Bacc. en enseignement des mathématiques au secondaire (B. Éd.)	10-12
1-835-1-5 Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (B. Éd.)	10-14
1-835-1-8 Bacc. en enseign. de l'éthique et de la culture relig. au sec. (B. Éd.)	10-16
1-841-1-0 Bacc. en enseignement de l'univers social au secondaire (B. Éd.)	10-18
1-857-1-0 Bacc. en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.) - Montréal	10-20
1-857-1-9 Bacc. en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.) - Laval	10-22

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Information à jour le 22 juin 2023

INTRODUCTION

La Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) voit le jour le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation. La FSÉ comprend aujourd'hui trois départements : le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ), le Département de didactique (DID) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes de formation initiale en enseignement est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Le dynamisme de la FSÉ est assuré par le travail de son corps professoral, des personnes chargées de cours et superviseuses de stage qui y interviennent, ainsi que par son personnel administratif. Toutes et tous déploient des efforts soutenus pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants. La FSÉ se distingue par ses nombreuses activités de recherche, dont les résultats sont diffusés dans les milieux scolaires. De plus, la FSÉ se démarque par la qualité de la formation qu'elle dispense et les innovations pédagogiques qui la caractérisent. Enfin, la FSÉ est engagée dans sa communauté, par ses partenariats et son action citoyenne, et ouverte sur l'international.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

DIRECTION

Doyenne : Ahlem Ammar

Vice-doyenne à la formation initiale en enseignement : Anne-Marie Émond

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Cecilia Borges

Vice-doyenne au développement et à la formation continue : Nathalie Loye

Vice-doyen aux affaires professorales et Secrétaire de faculté : David D'Arrisso

Vice-doyenne associée à la langue française : Marie-Claude Boivin

Directeur administratif : Jean-François Brodeur

Direction d'unités

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) : Marie-Claude Boivin

Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) : Adriana Morales-Perlaza

Département de didactique (DID) : Rachel Berthiaume

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA) : Nadia Desbiens

CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES (CFIM)

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale en enseignement suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire;
- Baccalauréats en enseignement au secondaire;
 - Éthique et culture religieuse
 - Français
 - Mathématiques
 - Sciences et technologies
 - Univers social
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- Baccalauréat en enseignement du français langue seconde;
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire;

- Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire.
- Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire;
- Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;

Pour tous ces programmes, le CFIM collabore avec les trois départements de la FSÉ (AFÉ, DID et PPA). Plusieurs départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent également dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé bénéficie également d'une importante contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique.

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION (AFÉ)

Le Département d'AFÉ repose sur une équipe professorale dynamique, composée de personnes aux profils variés et complémentaires. Cette équipe est résolument engagée dans la formation et la recherche, principalement dans les champs suivants :

- L'administration de l'éducation ;
- Les fondements de l'éducation ;
- L'éducation comparée ;
- La mesure et l'évaluation;
- L'enseignement supérieur.

À travers les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de son corps professoral, le Département contribue activement à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation, les enseignants et les directions d'établissement scolaire au premier chef, ainsi qu'à celle des chercheurs en éducation. Il contribue également de manière marquée à la production de nouvelles connaissances qui permettent d'aborder de manière critique les pratiques en éducation et de stimuler l'innovation.

DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE (DID)

Le champ d'études du Département de DID est l'enseignement et l'apprentissage de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, aux ordres primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Prenant toujours en considération les relations enseignant-apprenants-savoir, les professeurs étudient en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines ;
- des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET D'ANDRAGOGIE (PPA)

Le corps professoral du département de PPA s'intéresse à l'intervention éducative ainsi qu'aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes. Il met son expertise à contribution en proposant de nombreux cours de formation initiale et continue aux 1^{er} et 2^e cycle pour le corps enseignant, les orthopédagogues et le personnel scolaire, et mène des travaux de recherche reconnus sur le développement et l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants. Les questions pédagogiques étant au cœur de sa mission, plusieurs problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de l'équipe professorale, par exemple : la réussite et la persévérance scolaires, la pédagogie interculturelle, les relations entre l'école, la famille et la communauté, la motivation, l'engagement, la bienveillance, la gestion de classe, l'inclusion scolaire et l'accessibilité universelle. Les champs d'études du département sont les suivants :

- La psychopédagogie : le processus d'apprentissage en lien avec divers groupes d'âge au sein de différents contextes sociaux.
- L'orthopédagogie : les difficultés rencontrées par les élèves et les questions liées à leur adaptation scolaire et sociale.
- L'andragogie : les caractéristiques et le processus d'apprentissage de l'adulte, les stratégies d'enseignement et leur impact en divers contextes.

Programme 1-820-1-0

Version 15 (A23)

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (B. Éd.)*Ce programme est également offert au campus de Laval (1-820-1-9).***OBJECTIFS**

Le programme vise à rendre l'étudiante et l'étudiant capable de prendre en charge un groupe d'élèves du préscolaire ou du primaire; de développer une pratique réflexive et autocritique; de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; de réfléchir sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription*a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière

consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2368 - Régulation de l'enseignement et microenseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont

la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2550	2	Évaluation: enjeux et pratiques
ETA 3012	2	Instruments pour l'évaluation à l'école primaire

Bloc 70B Intervention éducative

Obligatoire - 30 crédits.

PPA 1300	3	Apprentissage et développement au préscolaire
PPA 1363	3	Gestion de classe
PPA 2101	3	L'environnement éducatif à la maternelle
PPA 2103	2	Intégration des ressources numériques
PPA 2200	3	L'intervention éducative au préscolaire
PPA 2301	3	Apprentissage et développement au primaire
PPA 2368	4	Régulation de l'enseignement et microenseignement
PPA 31051	0	Enseignement différencié et adapté 1
PPA 31052	3	Enseignement différencié et adapté 2
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle
PPA 4365	3	Pratiques inclusives et mobilisation du numérique

Bloc 70C Didactique

Obligatoire - 46 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1111	3	Culture scientifique au primaire
DID 1206	3	Didactique du français - BEPEP 1
DID 2000	1	Oral
DID 2110	3	Didactique des sciences et technologies
DID 2203	3	Didactique du français - BEPEP 2
DID 2205	3	Les sciences humaines au primaire
DID 2224	3	Didactique de l'arithmétique 1
DID 3209	3	Didactique des sciences humaines au primaire
DID 3222	3	Didactique du français - BEPEP 3
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 3920	3	Didactique de la géométrie
DID 4112	3	Didactique du français - élèves en difficultés
DID 4213	3	Didactique des mathématiques
DID 4310	3	Didactique du français et diversité linguistique
DID 4804	3	Didactique de l'arithmétique 2

Bloc 70D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 23 crédits.

EDU 1002	3	Stage d'initiation professionnelle
EDU 2002	3	Stage en éducation au préscolaire
EDU 3002	6	Stage d'enseignement au primaire
EDU 4002	9	Stage d'intégration à la profession
EDU 4211P	2	Réalisation d'un projet pédagogique en EPEP

Bloc 70E Arts et cultures

Option - 6 crédits.

DID 2910	3	Didactique des arts plastiques 1
DID 4442	3	Didactique de l'art dramatique au primaire
DID 4443	3	Didactique de la musique au primaire
DID 4444	3	Didactique des arts et de la culture
DID 4445	3	Didactique des arts plastiques 2
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones

Programme 1-820-1-9

Version 03 (A23)

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (B. Éd.)

Ce programme est également offert au campus de Montréal (1-820-1-0).

OBJECTIFS

Le programme vise à rendre l'étudiante et l'étudiant capable de prendre en charge un groupe d'élèves du préscolaire ou du primaire; de développer une pratique réflexive et autocritique; de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; de réfléchir sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Sclarité

La sclarité minimale du programme est de huit trimestres, la sclarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2368 - Régulation de l'enseignement et microenseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2550	2	Évaluation: enjeux et pratiques
ETA 3012	2	Instruments pour l'évaluation à l'école primaire

Bloc 70B Intervention éducative

Obligatoire - 30 crédits.

PPA 1300	3	Apprentissage et développement au préscolaire
PPA 1363	3	Gestion de classe
PPA 2101	3	L'environnement éducatif à la maternelle
PPA 2103	2	Intégration des ressources numériques
PPA 2200	3	L'intervention éducative au préscolaire
PPA 2301	3	Apprentissage et développement au primaire
PPA 2368	4	Régulation de l'enseignement et microenseignement
PPA 31051	0	Enseignement différencié et adapté 1
PPA 31052	3	Enseignement différencié et adapté 2
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle
PPA 4365	3	Pratiques inclusives et mobilisation du numérique

Bloc 70C Didactique

Obligatoire - 46 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1111	3	Culture scientifique au primaire
DID 1206	3	Didactique du français - BEPEP 1

DID 2000	1	Oral
DID 2110	3	Didactique des sciences et technologies
DID 2203	3	Didactique du français - BEPEP 2
DID 2205	3	Les sciences humaines au primaire
DID 2224	3	Didactique de l'arithmétique 1
DID 3209	3	Didactique des sciences humaines au primaire
DID 3222	3	Didactique du français - BEPEP 3
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 3920	3	Didactique de la géométrie
DID 4112	3	Didactique du français - élèves en difficultés
DID 4213	3	Didactique des mathématiques
DID 4310	3	Didactique du français et diversité linguistique
DID 4804	3	Didactique de l'arithmétique 2

Bloc 70D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 23 crédits.

EDU 1002	3	Stage d'initiation professionnelle
EDU 2002	3	Stage en éducation au préscolaire
EDU 3002	6	Stage d'enseignement au primaire
EDU 4002	9	Stage d'intégration à la profession
EDU 4211P	2	Réalisation d'un projet pédagogique en EPEP

Bloc 70E Arts et cultures

Option - 6 crédits.

DID 2910	3	Didactique des arts plastiques 1
DID 4442	3	Didactique de l'art dramatique au primaire
DID 4443	3	Didactique de la musique au primaire
DID 4444	3	Didactique des arts et de la culture
DID 4445	3	Didactique des arts plastiques 2
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones

Programme 1-821-1-0

Version 08 (A23)

Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B. Éd.)

OBJECTIFS

Le programme vise à préparer des enseignantes et des enseignants qui interviennent en français langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et chez les adultes. Il offre aux étudiantes et étudiants l'occasion de découvrir la population et l'ordre d'enseignement qui leur semblent les plus appropriés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de

neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/DID10002 et DID10101/DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2025 - Microenseignement en FLS. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2025 - Microenseignement en FLS. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits dont 108 du segment 01 (102 crédits obligatoires et 6 crédits à option), et 12 crédits obligatoires des segments 71 ou 72.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Éducation

Obligatoire - 38 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2550	2	Évaluation: enjeux et pratiques
ETA 3030	2	Instruments pour l'évaluation en FLS
PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2025	4	Microenseignement en FLS
PPA 2100T	3	Intégration des TIC
PPA 3002	3	Diversité ethnoculturelle et enjeux pédagogiques

PPA 30031	0	Pratiques inclusives en FLS 1
PPA 30032	4	Pratiques inclusives en FLS 2
PPA 3222	3	Gestion de classe en FLS

Bloc 01B Didactique du français langue seconde

Obligatoire - 33 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1208	3	Didactique de l'oral en FLS
DID 1212	3	Grammaire et didactique FLS
DID 1213	3	Sociolinguistique et FLS
DID 2000	1	Oral
DID 2102	3	Acquisition et apprentissage des langues
DID 2109	3	Enseignement de la forme en FLS
DID 2209	3	Didactique de la littératie en FLS
DID 3401	3	Culture, littérature jeunesse et didactique
DID 3441	3	Didactique de la littératie intégrée et différenciée
DID 4265	3	Compréhension des erreurs en langue seconde
DID 4441	2	Didactique de la planification en FLS

Bloc 01C Didactique des matières scolaires

Obligatoire - 3 crédits.

DID 2600	3	Didactique des mathématiques en langue seconde

Bloc 01D Littérature

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 1005	3	Analyse de textes

Bloc 01E Linguistique

Obligatoire - 3 crédits.

LNG 1540	3	Notions de syntaxe

Bloc 01F Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 22 crédits.

EDU 1008	2	Stage 1 de familiarisation en FLS au secondaire
EDU 2108	3	Stage 2 en enseignement du FLS au primaire
EDU 3107	6	Stage 3 en enseignement du FLS
EDU 4107	9	Stage 4 en enseignement du FLS
EDU 4211L	2	Réalisation d'un projet pédagogique en FLS

Bloc 01G Complément de littérature et de linguistique

Option - 3 crédits.

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2284	3	Paralittératures
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes

Bloc 01H Compléments de formation

Option - 3 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Segment 71 Orientation - Enseignement au primaire

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 3220	3	Didactique : sciences et technologies au primaire
DID 3230	3	Didactique des sciences humaines au primaire
DID 4804	3	Didactique de l'arithmétique 2
DID 4940	3	Didactique des arts plastiques au primaire

Segment 72 Orientation - Enseignement au secondaire

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits

DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 3130	3	Didactique des sciences humaines au secondaire
DID 4127	3	FLS difficultés d'apprentissage / retard scolaire
PPA 4460	3	Francisation et éducation des adultes

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B. Éd.)

OBJECTIFS

Le programme vise à préparer l'étudiante et l'étudiant à bien comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation de l'école québécoise, à intégrer les valeurs, à acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé, à maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études*Compétences professionnelles*

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 120 crédits, dont 57 en sciences de l'éducation (segment 01), 63 en éducation physique et à la santé (segment 70).

Segment 01 Volet Éducation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Éducation*Obligatoire - 36 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2107	4	Didactique de l'EPS
ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2550	2	Évaluation: enjeux et pratiques
ETA 3880	2	Instruments pour l'évaluation en EPS
PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 2102	3	Gestion de classe en éducation physique
PPA 3102	3	Intervention auprès d'élèves en difficulté
PPA 3112	2	Mobilisation du numérique en EPS
PPA 3310	3	L'adolescent et l'école comme milieu de vie
PPA 3400	3	Intégration scolaire des élèves HDAA

Bloc 01B Stages et séminaire d'intégration*Obligatoire - 21 crédits.*

EDU 1104	3	Stage 1: familiarisation en EPS au primaire
EDU 2104	5	Stage 2: initiation en EPS au secondaire
EDU 3104	5	Stage 3: enseignement en EPS
EDU 4104	7	Stage 4: intégration professionnelle en EPS
EDU 4314	1	Séminaire d'intégration en EPS

Segment 70 Volet Éducation physique et santé

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Kinésiologie*Obligatoire - 27 crédits.*

KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1047	4	Activité physique: bases physiologiques
KIN 1051	2	Anatomie fonctionnelle et structurale en EPS
KIN 1712	3	Introduction en ÉPS
KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 2101	3	Biomécanique et enseignement
KIN 2102	3	Sécurité et premiers soins
KIN 3710	3	Élèves à besoins particuliers et ÉPS
KIN 4101	3	Éthique professionnelle en ÉPS

Bloc 70B Intervention en éducation physique et santé*Obligatoire - 8 crédits.*

KIN 1402	3	Atelier au secondaire
KIN 1408	3	Atelier au préscolaire et au primaire
KIN 49111	0	Projet d'intervention en saines habitudes de vie 1
KIN 49112	2	Projet d'intervention en saines habitudes de vie 2

Bloc 70C Activités physiques et santé*Obligatoire - 5 crédits.*

KIN 4104	2	Activités de combat et autocontrôle
KIN 4105	2	Planification et évaluation de la compétence Santé
KIN 4106	1	ÉPS et bien-être

Bloc 70D Éducation à la santé*Obligatoire - 8 crédits.*

KIN 1405	2	Évaluation des aptitudes physiques

KIN 3043	3	Promotion de l'A.P. en milieu scolaire
KIN 3107	3	Activité physique et saines habitudes de vie

Bloc 70E Activités pratiques*Obligatoire - 12 crédits.*

KIN 1108	2	Activités technico-artistiques
KIN 2107	2	Activités collectives espace commun
KIN 2109	2	Agir mouvements fondamentaux
KIN 2208	2	Agir et Interagir - Patinoire
KIN 3105	2	Activités - Duel et espaces distincts
KIN 3106	2	Agir et Interagir - Piscine

Bloc 70F Complément de formation*Option - 3 crédits.*

KIN 3108	2	Enseigner en plein air en EPS
KIN 4107	1	Enseignement d'activités artistiques et de danse
KIN 4108	1	Entraînement aérobie et musculosquelettique en EPS
KIN 4109	2	Sauvetage et sécurité aquatique

Programme 1-827-1-8

Version 00 (H12)

Programme d'actualisation de formation en enseignement**OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A*Choix - 30 crédits.*

Programme 1-827-7-0

Version 01 (A15)

Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement**OBJECTIFS**

La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

Aucun cours de ce programme n'est ouvert aux étudiants libres.

Art. 8.2 Équivalence de cours

Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

Art. 11.2 d) Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme s'il réussit tous les cours requis par le programme et s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Didactique*Obligatoire - 3 crédits.*

DID 1114	3	Notions didactiques pour l'enseignement

Bloc 70B Formation disciplinaire*Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.*

DID 3371	3	Didactique des maths, des sciences et des technologies
DID 3372	3	Didactique des langues et autres disciplines

Bloc 70C Psychopédagogie*Obligatoire - 3 crédits.*

PPA 1212	3	Intervention éducative et développement

Bloc 70D Fondement de l'éducation*Obligatoire - 6 crédits.*

ETA 1112	3	Organisation et culture de l'enseignement au Québec
ETA 3550	3	Évaluation des apprentissages

Programme 1-828-1-0

Version 08 (A23)

Baccalauréat en enseignement des sciences et des technologies au secondaire (B. Éd.)**OBJECTIFS**

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du domaine de la science et de la technologie du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires, didactiques et pédagogiques propres à l'enseignement de son domaine, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription*a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à

l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID2000 Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous

les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 72 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option; et 51 crédits du segment 70 propre aux disciplines des sciences et technologies, dont 9 à option.

Segment 01 Propre au Tronc commun Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3346	3	Évaluation des apprentissages au secondaire
ETA 3553	1	Évaluer en sciences et technologies au secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Stages

Obligatoire - 20 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement au secondaire
EDU 4014	10	Stage d'enseignement des ST au secondaire

Bloc 01D Didactique et sciences et technologies

Obligatoire - 23 crédits.

Les cours DID10101 et DID10102 sont équivalents au cours DID1010A.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1215	3	Notions de technologies pour le secondaire
DID 2000	1	Oral
DID 2215	2	Didactique de la technologie au secondaire
DID 2217	3	Introduction à la didactique des ST
DID 3335A	2	Didactique des sciences biologiques
DID 3345A	2	Didactique de la chimie
DID 3355A	2	Didactique de la physique
DID 4295	2	Laboratoire de didactique en ST
DST 4012	3	Projets en sciences et technologies

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers
PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Segment 70 Propre aux disciplines des sciences et technologies

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun disciplinaire

Obligatoire - 42 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1803	3	Écologie et environnement
CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
GEO 1112	3	Système Terre 1
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1905	3	Physique pour chimistes
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 70B Complément de formation

Option - 9 crédits.

ANT 1513	3	La variation biologique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2855	3	Écologie adaptative
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1955	3	Chimie et société
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1502	2	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1973	3	Astrobiologie

Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (B. Éd.)

OBJECTIFS

Le programme permettra aux futurs enseignantes et enseignants de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des mathématiques, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFEE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 70 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option, et 53 crédits du segment 80 Mathématiques, dont 13 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 64 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3346	3	Évaluation des apprentissages au secondaire
ETA 3552	1	Évaluer en mathématiques au secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 21 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2260	3	Didactique de la proportionnalité
DID 2270	3	Le raisonnement en mathématiques
DID 2280	3	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
DID 3260	3	Technologies et enseignement des mathématiques
DID 3270	3	Didactique de l'algèbre et des fonctions
DID 4298	2	Laboratoire de didactique des maths

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement au secondaire
EDU 4013	10	Stage d'enseignement des maths au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers
PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Segment 80 propre au volet Mathématiques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 13 crédits à option.

Bloc 80A Approfondissement des mathématiques du secondaire

Obligatoire - 9 crédits.

MAT 1330	3	Ensembles, relations, nombres et fonctions
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1340	3	Éléments d'algèbre

Bloc 80B Bases de mathématiques

Obligatoire - 22 crédits.

MAT 1350	3	Éléments d'analyse
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 80C Mise en contexte des mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique

Bloc 80D Outils informatiques

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

Bloc 80E Approfondissement des mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 7 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1680	1	Calcul symbolique et applications
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 80F Autres disciplines

Option - 3 crédits.

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 3283	3	Principes d'évolution
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 80G Initiation à la programmation

Option - 3 crédits.

IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique

Programme 1-835-1-5

Version 11 (A23)

Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (B. Éd.)**OBJECTIFS**

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du domaine du français, langue d'enseignement du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de son domaine, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription*a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrire du DID10102 et devra se réinscrire à

l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous

les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 72 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option; et 51 crédits du segment 80 Français et linguistique, dont 12 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3346	3	Évaluation des apprentissages au secondaire
ETA 3551	1	Évaluer en français au secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 23 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2211	3	Didactique du français au secondaire: introduction
DID 3210	3	Didactique de la littérature
DID 3212	3	Didactique de la grammaire et de l'orthographe
DID 3215	3	Didactique de l'oral au secondaire
DID 3225	2	Didactique du français et numérique
DID 3285	3	Didactique de l'écriture
DID 4212	2	Laboratoire de didactique du français

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement au secondaire
EDU 4015	10	Stage d'enseignement du français au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers

PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Segment 80 propre au volet Français et linguistique

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 80A Introduction à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2031	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2284	3	Paralittératures

Bloc 80B Bases de la linguistique

Obligatoire - 18 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2350	3	Sociolinguistique

Bloc 80C Introduction aux littératures de la langue française

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre

Bloc 80D Histoire et poétique des littératures

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature

Bloc 80E Compléments de formation en linguistique

Option - 3 crédits.

LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 80F Compléments de formation en langue et cognition

Option - 3 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

Programme 1-835-1-8

Version 05 (A23)

Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire (B. Éd.)

OBJECTIFS

Le programme permettra à l'étudiant d'acquérir les connaissances relatives à l'éthique et aux différentes cultures et religions afin d'en assurer une juste compréhension dans les écoles et permettra aux élèves de développer leur réflexion éthique et d'approfondir leurs connaissances culturelles. Cet enseignement a pour but de former des citoyens tolérants et responsables.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est

annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 66 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option; 27 crédits du segment 02 Éthique, dont 18 à option; et 30 crédits du segment 80 Cultures religieuses et sociétés, dont 18 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires et 6 crédits à option

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3346	3	Évaluation des apprentissages au secondaire
ETA 3555	1	Évaluer en ECR au secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 17 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2

DID 1250	2	Didactique : culture et citoyenneté québécoise
DID 2000	1	Oral
DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 3250	3	Didactique de l'éthique
DID 3750	3	Didactique et médias pour ECR
DID 4650	2	Laboratoire de didactique en ECR

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement au secondaire
EDU 4017	10	Stage d'enseignement de l'ECR au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élève à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers
PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Segment 02 propre au volet Éthique

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 02A Initiation à l'éthique

Obligatoire - 9 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique

Bloc 02B Notions de base en philosophie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants

Bloc 02C Théories éthiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon

PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 2650	3	Éthique théologique

Segment 80 propre au volet Cultures religieuses et sociétés

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 80A Études du religieux et traditions monothéistes

Obligatoire - 12 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme

Bloc 80B Religions, individus, sociétés et cultures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

COM 2220	3	Désinformation et information
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3920	3	Religions et sexualité
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 80C Religions, spiritualités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience

OBJECTIFS

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du domaine d'apprentissage de l'univers social du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de son domaine, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription*a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suiv(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFEE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Ed.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 69 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option et 54 crédits du segment 80 Histoire et Géographie, dont 15 à option.

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 61 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3346	3	Évaluation des apprentissages au secondaire
ETA 3554	1	Évaluer en univers social au secondaire

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 20 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1098	2	Didactique de la géographie
DID 1876	2	Didactique de l'histoire 1 au secondaire
DID 2000	1	Oral
DID 2876	2	Didactique de l'histoire 2 au secondaire
DID 3373	3	Didactique des sciences sociales au secondaire
DID 3465	3	Culture et numérique en sciences sociales
DID 4297	2	Laboratoire de didactique : l'univers social
DID 4876	2	Didactique de l'histoire 3 au secondaire

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement au secondaire
EDU 4016	10	Stage d'enseignement univers social au secondaire

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

Bloc 01F Élève à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers
PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Segment 80 propre au volet Histoire, géographie

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 80A Histoire

Obligatoire - 24 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

Bloc 80B Compléments de formation en histoire*Option - 6 crédits.*

HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain

Bloc 80C Géographie*Obligatoire - 15 crédits.*

GEO 1130	3	Introduction au système terrestre
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde

Bloc 80D Compléments de formation en géographie*Option - 6 crédits.*

GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3320	3	Changements environnementaux

Bloc 80E Histoire, géographie et autres disciplines de l'univers social*Option - 3 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif

HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 2180	3	Pensée politique critique
SOL 1400	3	Économie et sociétés

Programme 1-857-1-0**Version 04 (A23)****Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.)***Ce programme est également offert au campus de Laval (1-857-1-9).***OBJECTIFS**

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire à ces élèves dans le but de favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions à leurs besoins et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription*a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire.

Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrire du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 et DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études**Compétences professionnelles**

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises

pour la certification des futurs enseignants (TECFEE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation facultaire du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2024 - Microenseignement en adaptation scolaire. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Ed.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 120 crédits. Il comprend 72 crédits obligatoires communs aux deux orientations et 48 crédits propres à chacune des orientations :

- orientation enseignement au primaire (segment 70),
- orientation enseignement au secondaire (segment 75).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante**Obligatoire - 15 crédits.**

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2550	2	Évaluation: enjeux et pratiques
ETA 3250	2	Instruments pour l'évaluation en AS

Bloc 01B Intervention éducative en adaptation scolaire**Obligatoire - 32 crédits.**

PPA 1111	3	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1114	3	TIC et adaptation scolaire
PPA 1384	3	Apprentissage et adaptation scolaire
PPA 2024	4	Microenseignement en adaptation scolaire
PPA 2110	3	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 2208	3	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire
PPA 2380	3	Incapacités intellectuelles et TSA
PPA 2403	3	Élèves en difficulté du comportement
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle
PPA 34141	0	Pratiques collaboratives 1
PPA 34142	4	Pratiques collaboratives 2

Bloc 01C Fondements en didactique**Obligatoire - 16 crédits.**

DID 1001	3	Fondements de la didactique des maths
DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1217	3	Didactique du français - BEAS 1
DID 2000	1	Oral
DID 2031	3	Didactique de la géométrie en adaptation scolaire

DID 2240 3 Didactique du français - BEAS 2

Bloc 01D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 9 crédits.

EDU 1410 3 Stage 1 en adaptation scolaire
EDU 2410 3 Stage 2 en adaptation scolaire
EDU 4215A 3 Réalisation d'un projet pédagogique en AS

Segment 70 Propre à l'orientation enseignement au primaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 24 crédits.

DID 1220 3 Didactique de l'arithmétique en AS
DID 3220 3 Didactique : sciences et technologies au primaire
DID 3230 3 Didactique des sciences humaines au primaire
DID 3238 3 Didactique du français - BEAS 3 au primaire
DID 3280 3 Didactique des nombres rationnels au primaire
DID 3309 3 Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 4252 3 Didactique du français - élèves allophones
DID 4940 3 Didactique des arts plastiques au primaire

Bloc 70B Besoins des élèves HDAA au primaire

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 2401 3 Difficultés à apprendre au primaire

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 3003 6 Stage 3 en adaptation scolaire au primaire
EDU 4103 9 Stage 4 en adaptation scolaire au primaire

Bloc 70D Complément de formation

Option - 6 crédits.

PPA 2550 3 Éducation, enjeux et perspectives autochtones
PPA 4407 3 Élèves en difficulté grave de comportement

Segment 75 Propre à l'orientation enseignement au secondaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 21 crédits.

DID 2030 3 Didactique des nombres rationnels au secondaire
DID 2040 3 Didactique des sciences au secondaire en AS
DID 2250 3 Didactique de la culture religieuse
DID 3120 3 Didactique de l'algèbre au secondaire en AS
DID 3130 3 Didactique des sciences humaines au secondaire
DID 3140 3 Didactique du français - BEAS 3 au secondaire
DID 4040 3 Didactique du français - élèves allophones

Bloc 75B Besoins des élèves HDAA au secondaire

Obligatoire - 9 crédits.

PPA 2402 3 Difficultés à apprendre au secondaire
PPA 4415 3 École et adolescents en difficulté
PPA 4675 3 L'adulte en difficulté d'apprentissage

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 3110 6 Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire
EDU 4310 9 Stage 4 en adaptation scolaire au secondaire

Bloc 75D Complément de formation

Option - 3 crédits.

DID 4950 3 Didactique des arts plastiques au secondaire
PPA 2550 3 Éducation, enjeux et perspectives autochtones
PPA 4407 3 Élèves en difficulté grave de comportement

Programme 1-857-1-9

Version 02 (A23)

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.)

Ce programme est également offert au campus de Montréal (1-857-1-0).

OBJECTIFS

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire à ces élèves dans le but de favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions à leurs besoins et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Le cours de mise à niveau DID1009 doit être réussi au terme de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour

qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^e et son 4^e stage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^e stage.

Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation facultaire du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4^e stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2024 - Microenseignement en adaptation scolaire. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription

au 4^e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 120 crédits. Il comprend 72 crédits obligatoires communs aux deux orientations et 48 crédits propres à chacune des orientations :

- orientation enseignement au primaire (segment 70),
- orientation enseignement au secondaire (segment 75).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1002	1	Éthique professionnelle enseignante
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2550	2	Évaluation: enjeux et pratiques
ETA 3250	2	Instruments pour l'évaluation en AS

Bloc 01B Intervention éducative en adaptation scolaire

Obligatoire - 32 crédits.

PPA 1111	3	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1114	3	TIC et adaptation scolaire
PPA 1384	3	Apprentissage et adaptation scolaire
PPA 2024	4	Microenseignement en adaptation scolaire
PPA 2110	3	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 2208	3	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire
PPA 2380	3	Incapacités intellectuelles et TSA
PPA 2403	3	Élèves en difficulté du comportement
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle
PPA 34141	0	Pratiques collaboratives 1
PPA 34142	4	Pratiques collaboratives 2

Bloc 01C Fondements en didactiques

Obligatoire - 16 crédits.

DID 1001	3	Fondements de la didactique des maths
DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1217	3	Didactique du français - BEAS 1
DID 2000	1	Oral
DID 2031	3	Didactique de la géométrie en adaptation scolaire
DID 2240	3	Didactique du français - BEAS 2

Bloc 01D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 9 crédits.

EDU 1410	3	Stage 1 en adaptation scolaire
EDU 2410	3	Stage 2 en adaptation scolaire
EDU 4215A	3	Réalisation d'un projet pédagogique en AS

Segment 70 Propre à l'orientation enseignement au primaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 24 crédits.

DID 1220	3	Didactique de l'arithmétique en AS
DID 3220	3	Didactique : sciences et technologies au primaire
DID 3230	3	Didactique des sciences humaines au primaire
DID 3238	3	Didactique du français - BEAS 3 au primaire
DID 3280	3	Didactique des nombres rationnels au primaire
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 4252	3	Didactique du français - élèves allophones
DID 4940	3	Didactique des arts plastiques au primaire

Bloc 70B Besoins des élèves HDAA au primaire

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 2401	3	Difficultés à apprendre au primaire

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 3003	6	Stage 3 en adaptation scolaire au primaire
EDU 4103	9	Stage 4 en adaptation scolaire au primaire

Bloc 70D Complément de formation

Option - 6 crédits.

PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
PPA 4407	3	Élèves en difficulté grave de comportement

Segment 75 Propre à l'orientation enseignement au secondaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 21 crédits.

DID 2030	3	Didactique des nombres rationnels au secondaire
DID 2040	3	Didactique des sciences au secondaire en AS
DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 3120	3	Didactique de l'algèbre au secondaire en AS
DID 3130	3	Didactique des sciences humaines au secondaire
DID 3140	3	Didactique du français - BEAS 3 au secondaire
DID 4040	3	Didactique du français - élèves allophones

Bloc 75B Besoins des élèves HDAA au secondaire

Obligatoire - 9 crédits.

PPA 2402	3	Difficultés à apprendre au secondaire
PPA 4415	3	École et adolescents en difficulté
PPA 4675	3	L'adulte en difficulté d'apprentissage

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 3110	6	Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire
EDU 4310	9	Stage 4 en adaptation scolaire au secondaire

Bloc 75D Complément de formation

Option - 3 crédits.

DID 4950	3	Didactique des arts plastiques au secondaire
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
PPA 4407	3	Élèves en difficulté grave de comportement

Table des matières

Introduction	11-1
PROGRAMMES	
1-630-1-1 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)	11-1
1-630-1-2 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.), formation intégrée DEC-bac	11-3
1-630-1-8 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.) – campus de Laval	11-4
1-630-1-9 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.), formation intégrée DEC-bac – campus de Laval	11-6
1-630-4-0 Mineure en sciences infirmières : profession et santé	11-7
1-630-4-1 Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 1	11-8
1-630-4-2 Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 2	11-9
1-630-6-1 Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières	11-9
1-630-7-1 Microprogramme de premier cycle en sc. infirmières : soins d'urgence	11-10
1-630-7-5 Microprogramme de premier cycle en sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions	11-10

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Mise à jour le 14 juin 2023

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmière (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Université de Montréal
Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
information@scinf.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat : Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales : Jacinthe Pepin

Directrice administrative : Charlie Mainville

Directeur du Centre de simulation : Haj Mohammed Abbad

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES

Développer de nouvelles compétences fondées sur des connaissances et des habiletés d'évaluation de la santé et d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse, de synthèse et de recherche en vue d'un renouvellement des pratiques de soins éthiques et équitables dans divers environnements; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière pour contribuer à l'amélioration de la santé et des soins, ainsi qu'à la transformation du système de santé.

Programme 1-630-1-1

Version 04 (A23)

Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)

Formation initiale, offerte au campus de Montréal. Ce programme est également offert au campus de Laval (1-630-1-9).

OBJECTIFS

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 34 en 2^e année et 34 ou 35 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1^{re} année : cours du bloc 01A
- 2^e année : cours du bloc 01B et 5 crédits du bloc 01C
- 3^e année : cours du bloc 01D

L'inscription au segment 80A, au segment 81A ou au segment 82A se fait au dernier trimestre de la 3^e année.

Les cours Expériences et Pratique de soins visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son inscription au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq

années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de Pratique de soins doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

- L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à la modalité Évaluation en stage, la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de Pratique de soins dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

- Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de Pratique de soins dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comprend trois orientations :

- L'orientation clinique comportant 103 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 5 à option
- L'orientation cheminement international comportant 104 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 5 à option
- L'orientation cheminement honor comportant 104 crédits comprend les segments 01 et 82 avec 99 crédits obligatoires et 5 à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière

SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

Bloc 01B Cours de la deuxième année

Obligatoire - 29 crédits.

Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2605	5	Expériences en santé mentale
SOI 2623A	3	Expériences de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expériences de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2763	3	Pratique infirmière en santé populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière en 1re ligne
SOI 2905	5	Expériences de santé en périnatalité

Bloc 01C Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2822 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2753	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 2822	2	Leadership et profession infirmière 1
SOI 2852	2	Évaluation et interventions infirmières

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 23 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 82 Propre à l'orientation cheminement honor

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière

Programme 1-630-1-2

Version 03 (H18)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac (B. Sc.)

Formation intégrée DEC-bac, offerte au campus Montréal. Ce programme est également offert au campus de Laval (1-630-1-8).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Temps plein

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 34 crédits à sa 1^{re} année et 34 ou 35 crédits à sa 2^e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription*Étudiant inscrit à temps plein*

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérientiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau*Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation

additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours de "Pratique de soins" doit le reprendre dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique "Expériences" concomitant et ce, même si ce dernier cours a été réussi. De la même façon, l'étudiant qui échoue un cours théorique "Expériences" doit reprendre le cours "Pratique de soins" concomitant.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité «évaluation en stage», la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de «Pratique de soins» dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique «Expériences» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de «Pratique de soins» est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de «Pratique de soins» dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique «Expériences» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle, l'étudiant qui a échoué à deux cours ou plus, avant la reprise, dans le même bloc de cours est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comprend un tronc commun (blocs 01A, 01B et 01C) et 3 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- l'orientation Honor comportant 104 crédits.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

Bloc 01B - Cours de la deuxième année*Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2104	4	Situations de santé et soins complexes 1
SOI 2113	3	Situations de santé et soins complexes 2
SOI 2623A	3	Expériences de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expériences de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2763	3	Pratique infirmière en santé populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière en 1re ligne
SOI 2804	4	Initiation à la discipline et aux sciences infirmières
SOI 2814	4	Perspectives infirmières sur la santé

Bloc 01C - Cours de la troisième année*Obligatoire - 23 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A*Obligatoire - 11 crédits.*

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 72 Propre au cheminement honor

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 72A*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières

SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière

Programme 1-630-1-8**Version 02 (A23)****Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)***Formation initiale, offerte au campus de Laval. Ce programme est également offert au campus de Montréal (1-630-1-2).***OBJECTIFS**

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 34 en 2^e année et 34 ou 35 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :
- 1^{re} année : cours du bloc 01A
- 2^e année : cours du bloc 01B et 5 crédits du bloc 01C
- 3^e année : cours du bloc 01D
- L'inscription au segment 80A, au segment 81A ou au segment 82A se fait au dernier trimestre de la 3^e année.
- Les cours "Expérience" et "Pratiques de soins" visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.
- N.B. Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau**Maîtrise du français écrit**

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et

- ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son inscription au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de Pratique de soins (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de Pratique de soins doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

- L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à la modalité Évaluation en stage, la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de Pratique de soins dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

- Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de Pratique de soins dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique Expériences concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comprend trois orientations :

- L'orientation clinique comportant 103 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 5 à option
- L'orientation cheminement international comportant 104 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 5 à option
- L'orientation cheminement honor comportant 104 crédits comprend les segments 01 et 82 avec 99 crédits obligatoires et 5 à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 29 crédits.

Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2605	5	Expériences en santé mentale
SOI 2623A	3	Expériences de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expériences de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2763	3	Pratique infirmière en santé populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière en 1re ligne
SOI 2905	5	Expériences de santé en périnatalité

Bloc 01C - Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : Les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2822 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2753	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 2822	2	Leadership et profession infirmière 1
SOI 2852	2	Évaluation et interventions infirmières

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 23 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 82 Propre à l'orientation cheminement honor

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière

Programme 1-630-1-9

Version 01 (A18)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac (B. Sc.)

Formation intégrée DEC-bac, offerte au campus Laval. Ce programme est également offert au campus de Montréal (1-630-1-1).

OBJECTIFS

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Temps plein

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 34 crédits à sa 1^{re} année et 34 ou 35 crédits à sa 2^e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription*Étudiant inscrit à temps plein*

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérientiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau*Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours de "Pratique de soins" doit le reprendre dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique "Expériences" concomitant et ce, même si ce dernier cours a été réussi. De la même façon, l'étudiant qui échoue un cours théorique "Expériences" doit reprendre le cours "Pratique de soins" concomitant.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si L'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité «évaluation en stage», la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de «Pratique de soins» dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique «Expériences» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de «Pratique de soins» est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de «Pratique de soins» dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique «Expériences» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle, l'étudiant qui a échoué à deux cours ou plus, avant la reprise, dans le même bloc de cours est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comprend un tronc commun (blocs 01A, 01B et 01C) et 3 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- l'orientation Honor comportant 104 crédits.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 34 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2104	4	Situations de santé et soins complexes 1
SOI 2113	3	Situations de santé et soins complexes 2
SOI 2623A	3	Expériences de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expériences de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2763	3	Pratique infirmière en santé populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière en 1re ligne
SOI 2804	4	Initiation à la discipline et aux sciences infirmières
SOI 2814	4	Perspectives infirmières sur la santé

Bloc 01C - Cours de la troisième année

Obligatoire - 23 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SOI 3505	5	Projet d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

Segment 72 Propre au cheminement honor

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière

Programme 1-630-4-0

Version 01 (A10)

Mineure en sciences infirmières : profession et santé

OBJECTIFS

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, permet aux infirmières d'intégrer des notions fondamentales liées aux sciences biologiques et à la discipline infirmière. Les infirmières peuvent ainsi poursuivre le développement de leur identité professionnelle, de même que leur compétence en évaluation de la santé, notamment par une pratique réflexive sur leur intervention auprès de la personne.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70 B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de pratique de soins (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation

additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de pratique de soins doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences infirmières : profession et santé. La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. Pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. Pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans. La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

Bloc 70B

Obligatoire - 11 crédits.

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières

Bloc 70D

Obligatoire - 4 crédits.

Programme 1-630-4-1 Version 00 (A09)

Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 1

OBJECTIFS

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, vise à permettre aux infirmières d'acquérir des notions fondamentales liées notamment aux sciences humaines afin de les intégrer à une pratique infirmière sécuritaire et de qualité. Les infirmières pourront ainsi poursuivre le développement de leur compétence à intervenir en partenariat avec le client, sa famille et leurs collègues et développer une pratique réflexive.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70 B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «pratique de soins» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

- La réussite du programme donne droit au certificat en sciences infirmières : Pratique infirmière 1.
- La réussite des programmes «Mineure en sc. inf. : Profession et santé (1-630-4-0), «Mineure en sc. inf. Pratique infirmière 1» (1-630-4-1) et «Mineure en sc. inf. Pratique infirmière 2» (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.
- La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

La mineure Sciences infirmières : Pratique infirmière 1, offerte à temps partiel, est constituée de 17 crédits obligatoires et de 13 crédits à option. Les crédits à option doivent être complétés à l'intérieur du même bloc de cours.

Bloc 71A Expériences de santé

Obligatoire - 10 crédits.

Bloc 71B Soins d'urgence

Option - Maximum 13 crédits.

Bloc 71C Soins critiques

Option - Maximum 13 crédits.

Bloc 71D Pratique infirmière

Obligatoire - 7 crédits.

Programme 1-630-4-2

Version 00 (A11)

Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 2

OBJECTIFS

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, vise à permettre aux infirmiers d'acquérir des notions fondamentales liées notamment aux sciences humaines afin de les intégrer à une pratique infirmière sécuritaire et de qualité. Les infirmiers pourront ainsi poursuivre le développement de leur compétence à intervenir en partenariat avec le client, sa famille et leurs collègues et développer une pratique réflexive.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70 B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «pratique de soins» (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «pratique de soins» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

- La réussite du programme donne droit au certificat en sciences infirmières : Pratique infirmière 2.
- La réussite des programmes «mineure en sc. infirmières : profession et santé (1-630-4-0), «mineure en sc. infirmières - pratique infirmière 1» (1-630-4-1) et «mineure en sc. infirmières - pratique infirmière 2» (1-630-4-2) donne droit au baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.
- La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 72A Santé dans la communauté

Obligatoire - 12 crédits.

Bloc 72B Leadership

Obligatoire - 6 crédits.

SOI 3812 2 Leadership et profession infirmière 2

Bloc 72C Soins critiques

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours SOI35061 et SOI35062 sont équivalents au cours SOI3506.

Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.

SOI 3716 6 Pratique infirmière

Programme 1-630-6-1

Version 00 (E23)

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières

Programme offert entièrement en ligne.

OBJECTIFS

Ce microprogramme permet à des étudiants détenant des crédits universitaires de compléter leur formation initiale en sciences infirmières en 24 mois. Au terme du microprogramme, les étudiants pourront intégrer la 2^e année (Bloc 01B) du programme de formation initiale (1-630-1-1 ou 1-630-1-8).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit aux cinq cours obligatoires totalisant 15 crédits.
- Le doyen détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son inscription au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est d'un trimestre et la scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15 Normes de succès - Programme

Pour réussir le microprogramme, l'étudiant doit réussir tous les cours avec une moyenne cumulative de 2.0. L'étudiant qui a réussi le microprogramme et qui souhaite intégrer le baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1 ou 1-630-1-8) en deuxième année doit présenter une moyenne cumulative minimale de 2.7.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Segment 70

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 1995	3	Pratique infirmière contemporaine
SOI 1996	3	Évaluation de la santé
SOI 1997	3	Sciences infirmières : pathologie et pharmacologie
SOI 1998	3	Pratique infirmière en contexte de médecine
SOI 1999	3	Pratique infirmière en contexte de chirurgie

Programme 1-630-7-1

Version 01 (A08)

Microprogramme de premier cycle en sciences infirmières : soins d'urgence

OBJECTIFS

Ce programme permet aux infirmiers de développer des compétences pour dispenser des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans un contexte de service d'urgence des personnes de tous âges et de leur famille. Il vise notamment l'approfondissement des notions en sciences biologiques et infirmières pour l'exercice d'un raisonnement clinique infirmier et des interventions infirmières adéquates en tenant compte des dimensions éthiques et professionnelles. À la fin du programme, les infirmiers seront en mesure, dans un contexte d'urgence: d'évaluer la situation de santé des personnes et des familles dans une perspective de priorisation des soins; d'élaborer un plan thérapeutique infirmier adapté aux différentes situations cliniques et d'en assurer le suivi; de prodiguer des soins adaptés aux diverses situations cliniques; de promouvoir l'adaptation de la personne et de sa famille aux situations de santé auxquelles elles sont confrontées; d'assurer une continuité de soins et de services intra et interdisciplinaires; d'améliorer leur capacité personnelle à composer avec la réalité inhérente aux soins d'urgence.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- Tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués.
- L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 13 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du module sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

Programme 1-630-7-5

Version 00 (A07)

Microprogramme de premier cycle en sciences infirmières :

évaluation de la santé et interventions

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre aux infirmiers en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- Tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués.
- L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Le cours PHL 1952 n'est présentement pas offert. L'étudiant doit suivre un cours substitut à définir avec son responsable de programme.

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières

Table des matières

Introduction	12-1

PROGRAMME

1-655-1-1	Doctorat de premier cycle en optométrie (O.D.)	12-1
1-655-1-8	Programme d'actualisation de formation en optométrie	12-3

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Mise à jour le 5 juillet 2023

INTRODUCTION

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles.

En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines.

Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(s) et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche, tant fondamentale que clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382
optom@opto.umontreal.ca
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision

3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)
Téléphone : 514 343-6082
Télécopieur : 514 343-6038

DIRECTION

Directrice par intérim : Julie-Andrée Marinier

Directrice adjointe aux études de 1^{er} cycle : Caroline Faucher

Directeur adjoint à la recherche, aux études supérieures et aux affaires professorales :
Jean-François Bouchard

Secrétaire par intérim : Benoît Tousignant

Directrice administrative : Jacinthe Gauthier

Directeur de la Clinique universitaire de la vision : Kevin Messier

Responsable des stages externes : Etty Bitton

Responsable des programmes de cycles supérieurs : Judith Renaud

Responsable des programmes en déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Programme 1-655-1-1

Version 25 (A18)

Doctorat de premier cycle en optométrie (O.D.)

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des optométristes autonomes qui exerceront leur profession selon les plus hauts standards éthiques et professionnels.

Au terme de sa formation, l'optométriste

- maîtrisera les connaissances et habiletés nécessaires afin de fournir des services et des soins oculo-visuels de première ligne complets, centrés sur le patient, tout en faisant un usage judicieux des ressources disponibles;
- fera preuve de jugement dans ses décisions et actions, qu'il appuiera sur un raisonnement clinique efficace, en utilisant les meilleures preuves scientifiques en vigueur;
- contribuera au partage de même qu'à la création de connaissances et s'impliquera tant dans sa profession que dans sa communauté;
- participera à la promotion de la santé et collaborera avec d'autres intervenants afin d'optimiser les soins et services au patient;
- évaluera constamment la qualité de sa pratique et prendra les moyens pertinents pour la maintenir à jour et l'améliorer tout au long de sa carrière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 41,5 crédits en 1^{re} année, de 40,5 crédits en 2^e année, de 39,5 crédits en 3^e année et de 34,5 crédits en 4^e année et de 41 crédits en 5^e année.

- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 11 trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de

reprise ou faire un travail de reprise. Les cours OPM51502 et OPM51512, ainsi que les stages, devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en optométrie (O.D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 197 crédits.

Segment 75

Les crédits du doctorat de 1er cycle en optométrie sont répartis de la façon suivante : 197 crédits obligatoires

Bloc 75A Propre à la 1re année

Obligatoire - 41,5 crédits

BCM 1975	3	Biochimie et génétique en optométrie
DRT 1810S	3	Droit pour professionnels de la santé
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
OPH 1992	2	Anatomie oculaire
OPM 1051	1	Compétences professionnelles en optométrie 1.1
OPM 1052	1	Compétences professionnelles en optométrie 1.2
OPM 1150	2	Introduction à la profession d'optométrie
OPM 1151	4	Optique géométrique et physique en optométrie
OPM 1152	1	Amétropies
OPM 1251	1.5	Verres ophtalmiques : mesure et analyse
OPM 1252	0.5	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 1.1
PBC 1010	2	Pathologie générale en optométrie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1092	2	Embryologie et histologie en optométrie
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 3956	1.5	Communication professionnelle en santé
SCV 1151	2.5	Sciences de la vision : Cerveau et vision
SCV 1152	1	Anomalies de la vision des couleurs
STT 1979	3	Statistique : concepts et applications

Bloc 75B Propre à la 2e année

Obligatoire - 40,5 crédits

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 1180	3	Microbiologie et immunologie oculaires
OPM 2051	1.5	Compétences professionnelles en optométrie 2.1
OPM 2052	1.5	Compétences professionnelles en optométrie 2.2
OPM 2150	1	Imagerie ophtalmique
OPM 2151	2	Principes d'optométrie factuelle
OPM 2152	3	Optométrie générale
OPM 2153	1	Optométrie préclinique 2.1
OPM 2154	1	Optométrie préclinique 2.2
OPM 2159	0.5	Examen de compétence clinique en optométrie 1
OPM 2251	2	Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité
OPM 2252	0.5	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1
OPM 2253	2	Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations

OPM 2254	0.5	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2
OPM 2450	2	Évaluation de la vision binoculaire
OPM 2550	3	Pathologie oculaire : segment antérieur
OPM 2551	1	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques
OPM 27501	0	Assistance en optométrie clinique 2.1
OPM 27502	1	Assistance en optométrie clinique 2.2
PHM 2952	2	Pharmacologie générale
SCV 2151	3	Sciences de la vision: Physiologie de l'œil
SCV 2152	2	Sciences de la vision: dioptrique oculaire
SCV 2153	2	Sciences de la vision: psychophysique de la vision
SCV 2451	2	Sciences de la vision : vision binoculaire
SCV 2452	2	Sciences de la vision : mouvements oculaires

Bloc 75C Propre à la 3e année

Obligatoire - 39,5 crédits

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
OPM 3051	1	Compétences professionnelles en optométrie 3.1
OPM 3052	1	Compétences professionnelles en optométrie 3.2
OPM 3150	2	Optométrie générale avancée
OPM 3151	1	Techniques diagnostiques en optométrie
OPM 3152	1	Techniques diagnostiques avancées en optométrie
OPM 3153	1.5	Prescription ophtalmique en optométrie
OPM 3159	0.5	Examen de compétence clinique en optométrie 2
OPM 3251	2.5	Optique ophtalmique appliquée
OPM 3252	0.5	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 3.1
OPM 3350	2	Optique et adaptation en lentilles cornéennes
OPM 3351	1	Travaux pratiques en lentilles cornéennes
OPM 3352	3	Lentilles cornéennes de spécialité
OPM 3353	1	T.P. en lentilles cornéennes de spécialité
OPM 3450	2	Adaptations sensorielles au strabisme
OPM 3451	3	Déséquilibres oculomoteurs
OPM 3550	3	Pathologie oculaire : segment postérieur
OPM 3551	2	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 1
OPM 3552	2	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 2
OPM 3553	2	Prise en charge du glaucome en optométrie
OPM 3554	3	Neuro-optométrie
OPM 3650	2	Astreintes oculovisuelles
OPM 3751	0.5	Stage en optométrie de 1re ligne 3.1
OPM 3752	1	Stage en optométrie de 1re ligne 3.2

Bloc 75D Propre à la 4e année

Obligatoire - 34,5 crédits

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
OPM 4051	1	Compétences professionnelles en optométrie 4.1
OPM 4052	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 4.2
OPM 4059	0.5	Examen: compétences professionnelles en optométrie
OPM 41501	0	Introduction à la recherche 4.1
OPM 41502	1	Introduction à la recherche 4.2
OPM 4151	2	Gestion et jurisprudence en optométrie
OPM 4152	2.5	Pratique collaborative en soins oculovisuels
OPM 4350	2	Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité
OPM 4450	1	Traitement des anomalies de la vision binoculaire

OPM 4451	1	Travaux pratiques en vision binoculaire
OPM 4550	3	Pathologies oculaires et maladies systémiques
OPM 4651	2	Basse vision et réadaptation visuelle 1
OPM 4652	2	Basse vision et réadaptation visuelle 2
OPM 4653	2	Optométrie pédiatrique
OPM 4654	2	Clientèles particulières en optométrie
OPM 4655	2	Optométrie gériatrique
OPM 4656	1	Électrodiagnostic des voies visuelles
OPM 4751	3	Stage en optométrie de 1re ligne 4.1
OPM 4752	3	Stage en optométrie de 1re ligne 4.2
OPM 4851	2	Stage en optométrie spécialisée 4.1

Bloc 75E Propre à la 5e année

Obligatoire - 41 crédits

OPM 5051	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 5.1
OPM 5052	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 5.2
OPM 5053	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 5.3
OPM 51501	0	Travaux de recherche dirigés 5.1
OPM 51502	5	Travaux de recherche dirigés 5.2
OPM 51511	0	Discussions cliniques en optométrie 5.1
OPM 51512	2	Discussions cliniques en optométrie 5.2
OPM 5159	0.5	Examen de fin d'études en optométrie
OPM 5750	2	Stage externe en pratique privée
OPM 5751	5	Stage en optométrie de 1re ligne 5.1
OPM 5752	5	Stage en optométrie de 1re ligne 5.2
OPM 5850	12	Stages externes en soins oculovisuels
OPM 5851	4	Stage en optométrie spécialisée 5.1
OPM 5852	4	Stage en optométrie spécialisée 5.2

Programme 1-655-1-8 Version 01 (A21)

Programme d'actualisation de formation en optométrie

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) a prescrit des cours théoriques, des heures de formation pratique ou des stages. L'objectif principal est de permettre à des candidats qui se sont vus reconnaître une équivalence partielle de formation par l'OOQ de compléter leur formation afin d'obtenir une équivalence complète et ainsi obtenir le droit de pratiquer l'optométrie au Québec.

Ce programme permet également à un candidat ayant complété des études de doctorat de premier cycle en optométrie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances afin de répondre aux exigences spécifiques de l'OOQ.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre.
- L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de

douze crédits pour un trimestre.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les stages devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OOQ une prescription de formation selon son dossier.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis parmi les suivants et dans la banque de cours du programme de Doctorat de 1er cycle en optométrie en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

OPM 4660	1	Atelier préclinique en optométrie spécialisée
OPM 4761	1	Stage en optométrie de première ligne A1
OPM 4762	2	Stage en optométrie de première ligne A2
OPM 4763	3	Stage en optométrie de première ligne A3
OPM 4764	4	Stage en optométrie de première ligne A4
OPM 4765	5	Stage en optométrie de première ligne A5
OPM 4861	1	Stage en optométrie spécialisée A1
OPM 4862	2	Stage en optométrie spécialisée A2
OPM 4863	3	Stage en optométrie spécialisée A3
OPM 4865	5	Stage en optométrie spécialisée A5
OPM 4961	1	Stage en clinique d'optique appliquée A1
OPM 4962	2	Stage en clinique d'optique appliquée A2

Table des matières

Introduction	13-1

PROGRAMME

1-402-5-2 Certificat en sécurité du travail et santé publique	13-1
1-481-1-0 Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité au travail (B. Sc.)	13-2
1-481-4-0 Mineure en santé publique et mondialisation	13-4
1-495-4-0 Mineure en bioéthique	13-5
1-495-6-0 Microprogramme de premier cycle en bioéthique	13-6

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Information à jour le 14 juillet 2023

INTRODUCTION

La santé publique, c'est la santé de toute la population, partout, en tout temps.

Polluants environnementaux, vaccination, tabagisme, gestion des catastrophes, organisation des services de santé, éthique, etc. Les spécialistes de la santé publique agissent sur tout ce qui influence directement ou indirectement la santé au quotidien.

Pour une société plus équitable

En favorisant une meilleure santé pour tous les individus, la santé publique participe à l'édification d'un monde plus juste. Interdisciplinaire, francophone, engagée au bénéfice de la société et du monde, l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) contribue à l'amélioration de la santé des populations par la formation, la création et l'application des connaissances dans tout l'éventail de la santé publique.

Une perspective mondiale

Les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation façonnent la santé à l'échelle de la planète. Pour faire face aux enjeux liés à la mondialisation, notre Unité de santé internationale met sur pied des projets de coopération internationale en santé depuis plus de 25 ans, contribuant de manière importante à l'amélioration de la santé dans le monde.

Tous les chemins mènent à la santé publique

Comme la santé publique est un domaine très large, notre communauté étudiante est composée de profils extrêmement variés, venant de formations en sciences humaines et sociales, en chimie, en biologie, en communication, en mathématiques, en gestion, en médecine, en sciences infirmières, en médecine vétérinaire, etc.

COORDONNÉES GÉNÉRALES

Université de Montréal
École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3^e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9
514 343-6622

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

dgeps@espum.umontreal.ca
514 343-6170

Département de médecine sociale et préventive

mss@mdsop.umontreal.ca
514 343-6139

Département de santé environnementale et santé au travail

info@dsest.umontreal.ca
514 343-6134

DIRECTION

Doyen : Carl-Ardy Dubois

Vice-doyenne aux études : Michèle Rivard

Vice-doyenne à la recherche, valorisation et transfert de connaissances :
Michèle Bouchard

Vice-doyenne à la vie étudiante et aux affaires professorales, et Secrétaire de faculté :
Béatrice Godard

Directrice administrative : Mylène Richer

Directrice, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé :
Roxane Borgès Da Silva

Directeur, Département de médecine sociale et préventive: Bryn Williams-Jones

Directeur, Département de santé environnementale et santé au travail : Sami Haddad

Directrice, Unité de santé internationale : Karina Dubois-Nguyen

Programme 1-402-5-2

Version 00 (A21)

Certificat en sécurité du travail et santé publique

OBJECTIFS

Cette formation permettra aux étudiants de :

- Faire preuve de connaissances spécifiques en ST
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la ST
- Participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de ST dans l'organisation

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

a) Si temps plein : l'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

b) Si temps partiel : l'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres et la scolarité maximale de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sécurité du travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Le certificat comporte 30 crédits répartis de la façon suivante :

Cours obligatoires : 15 crédits

Cours à option: 15 crédits

Bloc 70A Sécurité du travail

Obligatoire - 15 crédits.

MSN 3002	3	Analyse des procédés industriels
MSN 3003	3	Analyse de la manutention manuelle et assistée
MSN 3004	3	Mesures prév. incendies et sécurité milieu travail
MSN 3005	3	Sécurité dans le milieu de la construction
MSN 3006	3	Évaluation et maîtrise des risques en milieu de travail

Bloc 70B Concepts importants en sécurité du travail

Option - 9 crédits.

MSO 2160	3	Introduction aux méthodes quantitatives
REI 2510	3	Gestion de la SST
SPU 2004	3	Inspection et éthique
SPU 2005	3	Méthodologie et recherche documentaire en SPE/SST
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles

Bloc 70C Général

Option - 6 crédits.

CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
MSN 1002	3	Air extérieur et nuisances
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique
SST 2025	3	Droit de la SST

Programme 1-481-1-0

Version 00 (A19)

Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail (B. Sc.)

OBJECTIFS

Objectif général

Le programme de premier cycle vise à former des spécialistes en SPE et en SST qui pourront oeuvrer en prévention ou en inspection dans leur domaine respectif. Il permettra aux étudiants d'acquérir des bases solides en sciences de la nature et en santé publique et de développer les compétences jugées essentielles à ces spécialisations telles que précisées par les organismes d'agrément respectifs (BCRSP et CIPHI).

Tronc commun (4 premiers trimestres)

À la fin de ces trimestres, les étudiants seront en mesure de:

- Faire preuve des connaissances fondamentales en sciences de la nature et en santé publique
- Faire preuve des connaissances des méthodes de base permettant d'identifier les risques pour la santé et la sécurité associés au milieu de travail et à l'environnement en général
- Identifier les facteurs de risques chimiques, physiques, biologiques, et ceux liés à l'aménagement et à l'ergonomie du milieu de travail et de l'environnement général et les mesures de contrôles associées
- Évaluer les risques pour la santé et la sécurité associés aux facteurs de risque du milieu de travail et de l'environnement général
- Communiquer les risques pour la santé et la sécurité associés aux facteurs de risque du milieu de travail et de l'environnement général et formuler des

recommandations Spécialisations (5^e et 6^e trimestres)

À la fin de ces trimestres, les étudiants qui se spécialisent en SPE ou en sécurité du travail seront en mesure de:

- Faire preuve de connaissances spécifiques au domaine de la SPE ou de la SST (selon la spécialisation)
- Mettre en pratique l'identification, l'évaluation, la communication ou le contrôle des risques en SPE ou en SST (selon la spécialisation)
- Communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit dans les situations professionnelles et adapter la communication au public cible
- Agir avec professionnalisme dans les situations de travail

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- a) L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- b) L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires. En 3^e année il complète son programme en prenant des cours selon le choix d'une des deux orientations (Santé publique environnementale ou sécurité du travail).

Les cours suivants doivent obligatoirement être suivis avant tout cours MSN ou MSO du programme : BCM 1531, PSL 1001, CHM 1600 et FAS 1501. Les cours optionnels peuvent être suivis avant ces cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maîtrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale du programme est de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours sur la base de la moyenne cumulative prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante:

- Tronc commun de 56 crédits obligatoires et 3 crédits à option (segment 01 et 02)
- Orientation Santé publique environnementale (SPE): 31 crédits, dont 20 crédits à option (segment 70)
- Orientation Sécurité du travail: 31 crédits, dont 13 crédits à option (segment 71)

Segment 01 Première année / Tronc commun

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie

CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
MAT 1951	1.5	Introduction aux mathématiques appliquées
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1961	1.5	Notions de physique appliquée
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 01B*Obligatoire - 14 crédits.*

MSN 1001	3	Eau potable, de récréation et eaux usées
MSN 1002	3	Air extérieur et nuisances
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie
SPU 1001	3	Santé publique contemporaine

Segment 02 Deuxième année / Tronc commun

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 02A*Obligatoire - 15 crédits.*

MSN 2001	3	Risques infectieux des milieux naturels et bâtis
MSN 2002	3	Matières résiduelles et sols contaminés
MSN 3011	3	Catastrophes, urgence et santé
REI 2535	1.5	Éléments de gestion de la santé et sécurité au travail
SPU 2002	3	Gestion de projets en SPE et SST
SPU 2003	1.5	Rôle et normes en santé publique environnementale

Bloc 02B*Obligatoire - 12 crédits.*

MSN 3012	3	Hygiène du travail
MSO 2160	3	Introduction aux méthodes quantitatives
SPU 2004	3	Inspection et éthique
SPU 2005	3	Méthodologie et recherche documentaire en SPE/SST

Bloc 02C*Option - 3 crédits.*

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 6050	3	Démographie et santé
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1

MCB 2987	3	Immunologie
NUT 1956	3	Introduction à la nutrition
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SST 2120	3	Ergonomie
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité

Segment 70 Propre à l'orientation santé publique environnementale (SPE)

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires, 20 crédits optionnels, dont 8 sont attribués à un stage ou à l'initiation à la recherche.

Bloc 70A*Obligatoire - 11 crédits.*

MSN 3001	3	Salubrité des immeubles
PTM 4901A	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 1
PTM 4901B	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 2
SPU 3001	3	Planification urbaine: territoire et règlements

Bloc 70B*Option - 8 crédits.*

MSN 4001	8	Stage en santé publique environnementale
MSN 4002	8	Travail dirigé en santé publique environnementale

Bloc 70C*Option - 12 crédits.*

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 6050	3	Démographie et santé
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2987	3	Immunologie
MSN 3002	3	Analyse des procédés industriels
MSN 3003	3	Analyse de la manutention manuelle et assistée
MSN 3004	3	Mesures prév. incendies et sécurité milieu travail

MSN 3005	3	Sécurité dans le milieu de la construction
MSN 3013	6	Inspection en santé publique environnementale
NUT 1956	3	Introduction à la nutrition
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SST 2120	3	Ergonomie
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité

Segment 71 Propre à l'orientation sécurité du travail

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 13 crédits optionnels, dont 7 sont attribués à un stage ou à l'initiation à la recherche.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

MSN 3002	3	Analyse des procédés industriels
MSN 3003	3	Analyse de la manutention manuelle et assistée
MSN 3004	3	Mesures prév. incendies et sécurité milieu travail
MSN 3005	3	Sécurité dans le milieu de la construction
MSN 3006	3	Évaluation et maîtrise des risques en milieu de travail
REI 3525	3	Évaluations et enquête en SST

Bloc 71B

Option - 7 crédits.

MSN 4003	7	Stage en santé et sécurité au travail
MSN 4004	7	Travail dirigé en santé et sécurité au travail

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 6050	3	Démographie et santé
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2987	3	Immunologie

NUT 1956	3	Introduction à la nutrition
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SST 2120	3	Ergonomie
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité

Programme 1-481-4-0

Version 00 (A18)

Mineure en santé publique et mondialisation

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le participant sera en mesure de :

- Comprendre et analyser les enjeux de santé et des systèmes de santé selon une perspective mondiale avec une approche pluridisciplinaire (histoire des systèmes de santé et de la santé publique, santé planétaire, fardeau de la maladie, fonctions et actions de santé publique, politiques et modèles d'organisation des systèmes de santé, inégalités sociales de santé, droits humains, éthique et santé, actions intersectorielles, ODD).
- Connaître les modèles explicatifs des problèmes de santé et être capable d'y associer une démarche scientifique rigoureuse pour leur analyse (raisonnement scientifique, causalité, interventions basées sur des évidences, déterminants de la santé.).
- Comprendre les effets de la mondialisation sur la santé et les systèmes de santé nationaux et locaux (enjeux climatiques, politiques, économiques, démographiques et santé).
- Démontrer la capacité d'intégrer une approche éthique et critique dans l'analyse d'un problème de santé et d'inclure ces acquis dans la perspective d'un citoyen engagé, conscient des enjeux éthiques posés par les interventions de santé publique et de santé mondiale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé publique et mondialisation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

SPU 1001	3	Santé publique contemporaine
SPU 1002	3	Enjeux mondiaux de santé
SPU 1003	3	Épidémiologie et raisonnement scientifique
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé
SPU 1005	3	Éthique et responsabilité sociale en santé

Bloc 70B Environnement et développement durable

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 2170	3	Population et environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées

Bloc 70C Mondialisation et développement

Option - Maximum 15 crédits.

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
SOL 3201	3	Développement international
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 70D Population et santé

Option - Maximum 15 crédits.

ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3204	3	Génétique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population
DMV 3221	3	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses
DRT 3810	3	Droit de la santé
NUT 1970	3	Activité physique, nutrition et santé

PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SVS 2101	3	Travail social et santé

Bloc 70E Éthique, droit et politique

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 3810	3	Droit de la santé
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés

Programme 1-495-4-0

Version 00 (A20)

Mineure en bioéthique**OBJECTIFS**

Ce programme constitue une introduction à la discipline. Il s'adresse à des étudiants qui souhaitent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui œuvrent déjà dans le domaine.

Cette formation permettra aux étudiants :

- d'approfondir leurs réflexions d'ordre éthique (ex. : identifier les problèmes de bioéthique qui se posent dans divers contextes) ;
- de déployer une réflexion structurée et utiliser les méthodes appropriées (conceptuelle ou empirique) pour analyser et évaluer les problèmes ou les dilemmes éthiques ;
- de redéfinir ou réformer les problèmes et communiquer de manière à prendre en charge une analyse plus nuancée ;
- de collaborer avec les parties prenantes pour identifier et analyser les problèmes de bioéthique en vue de proposer des solutions appropriées et soutenir la prise de décision ;
- de formuler une solution interdisciplinaire à des problèmes de bioéthique ;
- de développer une vision critique personnelle et cohérente de la bioéthique comme domaine d'étude et de pratique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 2.6 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI)* a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. * Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests

reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en bioéthique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

La mineure comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Bloc 70A Cours obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 1000	3	Fondements de la bioéthique
BIE 2001	3	Intégrité scientifique
BIE 2002	3	Bioéthique appliquée

Bloc 70B Théories et fondements de la bioéthique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIE 2003	3	Éthique professionnelle
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique

Bloc 70C Problèmes d'éthique contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SPU 1005	3	Éthique et responsabilité sociale en santé

Bloc 70D Cours connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ASA 1050G	3	La gestion en santé
ASA 2221G	3	La communication en santé
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
DRT 3810	3	Droit de la santé
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SPU 1001	3	Santé publique contemporaine
SPU 1002	3	Enjeux mondiaux de santé
SPU 1003	3	Épidémiologie et raisonnement scientifique
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé
SPU 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
SVS 2101	3	Travail social et santé

Programme 1-495-6-0

Version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle en bioéthique

OBJECTIFS

La bioéthique s'intéresse aux enjeux éthiques propres à divers milieux et qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la société. Ce programme constitue une introduction à la discipline. Il s'adresse à des étudiants qui souhaitent se familiariser avec les enjeux propres à la bioéthique ou à des personnes qui oeuvrent déjà dans le domaine. Les crédits acquis dans le microprogramme en bioéthique peuvent être reconnus dans la mineure en bioéthique.

Cette formation permettra aux étudiants :

- de développer une réflexion de base éthique (ex. : identifier les problèmes de bioéthique qui se posent dans divers contextes);
- de déployer une réflexion structurée et utiliser les méthodes appropriées (conceptuelle ou empirique) pour analyser et évaluer les problèmes ou les dilemmes éthiques;
- de redéfinir et analyser les problèmes et de les communiquer de manière plus nuancée;
- de développer une vision critique personnelle et cohérente de la bioéthique comme domaine d'étude et de pratique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 2.6 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 1 trimestre et la scolarité maximale de deux années.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 71

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 71A Cours obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 1000	3	Fondements de la bioéthique
BIE 2001	3	Intégrité scientifique
BIE 2002	3	Bioéthique appliquée

Bloc 71B Théories et fondements de la bioéthique

Option - 6 crédits.

BIE 2003	3	Éthique professionnelle
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique

BACCALAURÉAT PAR CUMUL AVEC APPELLATION

Baccalauréat par cumul - Cultures visuelles (B. A.)

Pour obtenir un baccalauréat par cumul avec appellation en cultures visuelles, il faut jumeler trois des programmes suivants pour obtenir 90 crédits.

Mineure en histoire de l'art	1-170-4-0
Mineure en études cinématographiques	1-171-4-0
Mineure en études du jeu vidéo	1-171-4-1
Mineure en études télévisuelles	1-171-4-2

Baccalauréat par cumul - Fondements et pratiques en sciences sociales et santé (B. Sc.)

Le Baccalauréat par cumul - Fondements et pratiques en sciences sociales et santé s'obtient par une combinaison de certains programmes de la Faculté des arts et des sciences (FAS) et de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), qui totalise 90 crédits. Deux options sont possibles :

Option 1	Option 2		
Majeure (60 crédits)	Mineure (30 crédits)	ou	Certificat (30 crédits)
+	+		+
Mineure ou certificat (30 crédits)	Mineure (30 crédits)	ou	Certificat (30 crédits)
	+		+
	Mineure (30 crédits)	ou	Certificat (30 crédits)

Pour obtenir ce diplôme, il faut terminer avec succès :

- **Dans la liste 1** : une majeure ou deux mineures ou deux certificats ou une mineure et un certificat, pour un total de 60 crédits,
- **Dans la liste 2** : un programme.

Liste 1		
Majeure (60 crédits)	Majeure en psychologie Majeure en sociologie	1-220-2-0 1-255-2-0
Mineure (30 crédits)	Mineure en psychologie Mineure en sociologie Mineure en psychoéducation Mineure en études autochtones Mineure en études féministes, des genres et des sexualités Mineure en éthique et droit Mineure en bioéthique Mineure en santé publique et mondialisation	1-220-4-0 1-255-4-0 1-210-4-0 1-081-4-0 1-241-4-0 1-198-4-0 1-495-4-0 1-481-4-0
Certificat (30 crédits)	Certificat en intervention psychoéducative Certificat en action communautaire Certif. en santé publique : prévention et promotion de la santé Certif. en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention Certif. en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme Certif. en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce Certif. en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques Certificat en gérontologie Certif. en gestion des services de santé et des services sociaux Certif. en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention Certificat d'intervention en dépendances	1-215-5-2 1-251-5-0 1-481-5-1 1-482-5-0 1-422-5-1 1-253-5-0 1-373-5-0 1-377-5-0 1-631-5-2 1-416-5-0 1-420-5-1

Liste 2		
Mineure (30 crédits)	Mineure en psychoéducation Mineure en études autochtones Mineure en études féministes, des genres et des sexualités Mineure en criminologie Mineure en éthique et droit Mineure en bioéthique Mineure en santé publique et mondialisation	1-210-4-0 1-081-4-0 1-241-4-0 1-065-4-0 1-198-4-0 1-495-4-0 1-481-4-0
Certificat (30 crédits)	Certificat en intervention psychoéducative Certif. en santé publique : prévention et promotion de la santé Certif. en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention Certif. en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme Certif. en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce Certif. en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques Certificat en gérontologie Certif. en gestion des services de santé et des services sociaux Certif. en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention Certificat d'intervention en dépendances Certificat en criminologie Certificat en victimologie	1-215-5-2 1-481-5-1 1-482-5-0 1-422-5-1 1-253-5-0 1-373-5-0 1-377-5-0 1-631-5-2 1-416-5-0 1-420-5-1 1-065-5-0 1-252-5-2

Baccalauréat par cumul - Langues modernes (B.A.)

Le Baccalauréat par cumul - Langues modernes s'obtient par une combinaison de deux ou trois des programmes dans la liste ci-dessous, en vue de totaliser 90 crédits (voir les détails concernant les exigences d'obtention*). Deux options sont possibles :

Option 1	Option 2		
Majeure (60 crédits)	Mineure (30 crédits)	ou	Certificat (30 crédits)
+	+		+
Mineure ou certificat (30 crédits)	Mineure (30 crédits)	ou	Certificat (30 crédits)
	+		+
	Mineure (30 crédits)	ou	Certificat (30 crédits)

Liste 1		
Majeure (60 crédits)	Études allemandes Études anglaises Études hispaniques Études italiennes	1-085-2-0 1-135-2-0 1-105-2-0 1-110-2-0
Mineure ou certificat (30 crédits)	Études allemandes Études anglaises (orientation langue et culture) Études arabes Études catalanes Études hispaniques Études italiennes Études lusophones Études néo-helléniques	1-085-4-0 1-135-4-0 1-117-4-0 1-104-4-0 1-105-4-0 1-110-4-0 1-091-4-1 1-130-5-0

Les exigences pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul avec appellation en langues modernes sont les suivantes :

- Choisir 2 ou 3 programmes constitutifs parmi la liste de majeures et mineures.
- Obtenir 12 crédits minimum de cours de langue dans chacun des programmes choisis; à l'exception des étudiants qui possèdent des compétences langagières préalables, telles qu'évaluées par les tests habituels préalables à l'inscription aux cours de langues.
- Réussir le cours LLM – 1000 Espaces linguistiques.
- Parmi les cours au choix, un seul cours (3 cr.) peut être suivi hors des programmes énumérés ci-dessus. L'autre ou les autres cours au choix doit ou doivent toutefois être suivi(s) parmi les cours de sigle ALL, ANG, ARA, CTL, GRM, LLM, ITL, ou PTG, soit les cours propres aux programmes offerts dans le cadre du baccalauréat par cumul en langues modernes.
- L'intervalle entre le premier et le dernier diplôme ne peut pas excéder 10 ans.

Baccalauréat par cumul - Études du phénomène criminel (B. Sc.)

Le Baccalauréat par cumul - Études du phénomène criminel s'obtient par une combinaison de programmes complémentaires dans des domaines différents. Les programmes qu'il est possible de jumeler sont offerts par la Faculté des arts et des sciences (FAS), la Faculté de l'éducation permanente (FEP), HEC Montréal et Polytechnique Montréal.

Option 1	
Majeure en criminologie (60 crédits)	1-065-2-0
+	
Mineure ou certificat de la liste préétablie (30 crédits)	

Option 2			
Certificat en criminologie (30 crédits)	1-065-5-0	ou	Mineure en criminologie (30 crédits)
+			
Certificat en victimologie (30 crédits)			1-252-5-2
+			
Mineure ou certificat de la liste préétablie (30 crédits)			

Liste préétablie		
Mineure (30 crédits)	Mineure en études autochtones	1-081-4-0
	Mineure en études féministes, des genres et des sexualités	1-241-4-0
	Mineure en science politique	1-245-4-0
	Mineure en sciences économiques	1-240-4-0
	Mineure en sociologie	1-255-4-0

Certificat (30 crédits)	Certificat en intervention psychoéducative	1-215-5-2
	Certificat en enquête et renseignement	1-066-5-2
	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	1-066-5-0
	Certif. en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	1-373-5-0
	Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	1-482-5-0
	Certif. en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention	1-416-5-0
	Certificat d'intervention en dépendances (anciennement certif.en toxicomanies : prévention et réadaptation)	1-420-5-1
	Certificat en victimologie	1-420-5-0
	Certif.en analyse de la sécurité de l'information et des systèmes (HEC Montréal)	1-252-5-2
	Certificat en cyberenquête (Polytechnique Montréal)	
	Certificat en cyberfraude (Polytechnique Montréal)	
	Certificat en analyse et cybersécurité opérationnelle (anciennement certif. en cybersécurité des réseaux informatiques) (Polytechnique Montréal)	
	Certificat en architecture et gestion de la cybersécurité (anciennement certif. en cybersécurité des réseaux informatiques) (Polytechnique Montréal)	

L'option 1 doit inclure le cours ci-dessous dans l'un ou l'autre des programmes proposés :

CRI3401/CRI3401G Études du phénomène criminel

L'option 2 doit inclure les 8 cours ci-dessous, dont plusieurs sont obligatoires dans l'un ou l'autre des programmes proposés :

CRI1050/CRI1050G Sociocriminologie
 CRI1100/CRI1100G Psychocriminologie
 CRI1151/CRI1151G Justice criminelles OU VIO2017 Victimes et institutions juridiques
 CRI1200/CRI1200G La méthodologie en criminologie
 CRI1600/CRI1600G Initiation aux méthodes quantitatives
 CRI1730/CRI1730G Victimologie
 CRI2410/CRI2410G Pénologie
 CRI3401/CRI3401G Études du phénomène criminel

Baccalauréat par cumul - Sciences de la population (B. Sc.)

Le Baccalauréat par cumul - Sciences de la population s'obtient en jumelant la majeure en démographie avec l'une des neuf mineures de la liste préétablie dans une discipline autre que la démographie qui s'unit particulièrement bien avec elle.

Combinaison	
Majeure en démographie (60 crédits)	1-070-2-0
+	
Mineure de la liste préétablie (30 crédits)	

Liste préétablie

Mineure (30 crédits)	Mineure en anthropologie	1-050-4-0
	Mineure en études autochtones	1-081-4-0
	Mineure en géographie	1-155-4-0
	Mineure en histoire	1-165-4-0
	Mineure en mathématiques	1-190-4-0
	Mineure en santé publique et mondialisation	1-481-4-0
	Mineure en sciences biologiques	1-235-4-0
	Mineure en sciences économiques	1-240-4-0
	Mineure en sociologie	1-255-4-0

Baccalauréat par cumul - Cultures, sociétés et religions (B.A.)

Pour obtenir un baccalauréat par cumul avec appellation en cultures, sociétés et religions, il faut jumeler les programmes suivants pour obtenir 90 crédits. Les étudiantes et étudiants doivent choisir un programme de la liste 1 et un programme de la liste 2.

Combinaison		
Majeure (60 crédits)	ou	Mineure (30 crédits)
+		+
Mineure ou certificat (30 crédits)		Majeure (60 crédits)

Liste 1		
Majeure (60 crédits)	Majeure en sciences des religions	1-905-2-0
	Majeure en théologie	1-885-2-0
Mineure (30 crédits)	Mineure en études religieuses	1-885-4-0

Liste 2		
Profil Religions et cultures		
Majeure (60 crédits)	Majeure en études allemandes	1-085-2-0
	Majeure en études anglaises	1-135-2-0
	Majeure en études classiques	1-095-2-0
	Majeure en études hispaniques	1-105-2-0
	Majeure en études italiennes	1-110-2-0
	Majeure en études médiévales	1-150-2-0
	Majeure en histoire de l'art	1-170-2-0
	Majeure en histoire	1-165-2-0
	Majeure en littérature comparée	1-140-2-0
	Majeure en littératures de langue française	1-145-2-5
	Majeure en philosophie	1-195-2-0
Mineure (30 crédits)	Mineure en études allemandes	1-085-4-0
	Mineure en études anglaises	1-135-4-0
	Mineure en études arabes	1-117-4-0
	Mineure en études catalanes	1-104-4-0
	Mineure en études classiques	1-095-4-0
	Mineure en études hispaniques	1-105-4-0
	Mineure en études italiennes	1-110-4-0
	Mineure en études lusophones (admission suspendue)	1-091-4-1
	Mineure en histoire	1-165-4-0
	Mineure en histoire de l'art	1-170-4-0
	Mineure en littérature comparée	1-140-4-0
	Mineure en philosophie	1-195-4-0
Certificat (30 crédits)	Certificat en études néo-helléniques	1-130-5-0

Profil Religions et sociétés		
Majeure (60 crédits)	Majeure en anthropologie	1-050-2-0
	Majeure en études est-asiatiques	1-097-2-0
	Majeure en science politique	1-245-2-0
	Majeure en sociologie	1-255-2-0
Mineure (30 crédits)	Mineure en anthropologie	1-050-4-0
	Mineure en études autochtones	1-081-4-0
	Mineure en études est-asiatiques	1-097-4-0
	Mineure en études féministes, des genres et des sexualités	1-241-4-0
	Mineure en science politique	1-245-4-0
	Mineure en sociologie	1-255-4-0

Baccalauréat par cumul - Pratiques de la communication (B. Sc.)

Pour obtenir un baccalauréat par cumul avec appellation en pratiques de la communication, il faut combiner des programmes selon les options décrites dans les tableaux ci-dessous.

Option 1	
Majeure en sciences de la communication (60 crédits)	1-225-2-0
+	
Mineure ou certificat de la liste préétablie (30 crédits)	

Liste préétablie		
Mineure (30 crédits)	Mineure en études du jeu vidéo	1-171-4-1
	Mineure en études cinématographiques	1-171-4-0
	Mineure en histoire de l'art	1-170-4-0
	Mineure en humanités numériques	1-163-4-1
	Mineure en littératures de langue française	1-145-4-5
	Mineure en santé publique et mondialisation	1-481-4-0
Certificat (30 crédits)	Certificat en action communautaire	1-251-5-0
	Certificat en archivistique	1-056-5-1
	Certificat en développement organisationnel (HEC)	
	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
	Certificat en gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail (HEC)	
	Certificat en gestion de l'information numérique	1-053-5-1
	Certificat en gestion de projets (HEC)	
	Certificat en gestion des ressources humaines (HEC)	
	Certificat en gestion du marketing (HEC)	
	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
	Certificat en journalisme multiplateforme	1-405-5-1
	Certificat en leadership organisationnel (HEC)	
	Certificat en publicité et communication créative	1-390-5-2
	Certificat en rédaction professionnelle	1-186-5-2
	Certificat en relations publiques	1-400-5-0
	Certificat en relations industrielles	1-230-5-2
	Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé	1-481-5-1

Option 2	
Liste 1	Mineure (30 crédits)
+	

Liste 2	Mineure ou certificat (30 crédits)
+	
Liste 3	Mineure ou certificat (30 crédits)

Liste 1		
Mineure (30 crédits)	Mineure en sciences de la communication	1-225-4-0
Liste 2		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en journalisme multiplateforme	1-405-5-1
	Certificat en relations industrielles**	1-230-5-2
	Certificat en relations publiques	1-400-5-0
	Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé*	1-481-5-1
	Mineure en santé publique et mondialisation	1-481-4-0
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en action communautaire	1-251-5-0
	Certificat en archivistique	1-056-5-1
	Certificat en développement organisationnel (HEC)	
	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
	Certificat en gestion de l'information numérique	1-053-5-1
	Certificat en gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail (HEC)	
	Certificat en gestion de projets (HEC)	
	Certificat en gestion des ressources humaines** (HEC)	
	Certificat en gestion du marketing (HEC)	
	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
	Certificat en journalisme multiplateforme	1-405-5-1
	Certificat en leadership organisationnel (HEC)	
	Certificat en publicité et communication créative	1-390-5-2
	Certificat en rédaction professionnelle	1-186-5-2
	Certificat en relations publiques	1-400-5-0
	Certificat en relations industrielles	1-230-5-2
	Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé*	1-481-5-1
	Mineure en études du jeu vidéo	1-171-4-1
	Mineure en études cinématographiques	1-171-4-0
	Mineure en histoire de l'art	1-170-4-0
	Mineure en humanités numériques	1-163-4-1
	Mineure en littératures de langue française	1-145-4-5
	Mineure en santé publique et mondialisation*	1-481-4-0
	Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé*	1-481-5-1

* Le certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé ne peut pas se joindre à la mineure en santé publique et mondialisation.

** Le certificat en relations industrielles ne peut pas se joindre au certificat en gestion des ressources humaines.

Baccalauréat par cumul - Religions, spiritualités et pratiques d'intervention (B.A.)

Pour obtenir un baccalauréat par cumul avec appellation « Religions, spiritualités et pratiques d'intervention », il faut jumeler les programmes suivants pour obtenir 90 crédits. Les étudiantes et étudiants doivent choisir un programme de la liste 1 et un programme de la liste 2.

Liste 1		
Majeure (60 crédits)	Majeure en sciences des religions	1-905-2-0
	Majeure en théologie	1-885-2-0

Liste 2		
Mineure (30 crédits)	Mineure en bioéthique	1-495-4-0
	Mineure en criminologie*	1-065-4-0
	Mineure en études autochtones	1-081-4-0
	Mineure en psychoéducation*	1-210-4-0
Certificat (30 crédits)	Certificat en action communautaire	1-251-5-0
	Certificat en coopération internationale	1-368-5-1
	Certificat en criminologie*	1-065-5-0
	Certificat en gérontologie	1-377-5-0
	Certificat en intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	1-373-5-0
	Certificat en intervention psychoéducative*	1-215-5-2
	(anciennement certificat en intervention psychoéducative)	1-215-5-1
	Certificat en petite enfance et famille	1-253-5-0
	Certificat en relations industrielles	1-230-5-2
	Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	1-482-5-0
	Certificat en santé publique et mondialisation	1-481-4-0
	Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé	1-481-5-1
	Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention	1-416-5-0
	Certificat en intervention en dépendances	1-420-5-1
	Certificat en victimologie	1-252-5-2
	Certificat en journalisme	1-405-5-0

*En criminologie et psychoéducation, les mineures de la FAS et les certificats de la FEP n'ont pas la même finalité. Les programmes de la FAS s'articulent à un baccalauréat de manière gigogne et constituent une porte d'entrée possible à ce programme contingenté qui donne ensuite accès à un ordre professionnel.

NOTE IMPORTANTE : Les crédits d'un même cours ne peuvent pas être cumulés au sein d'un même baccalauréat par cumul.

BACCALAURÉAT PAR CUMUL EN GESTION

Pour obtenir un baccalauréat par cumul en gestion, vous devez suivre un atelier intégrateur obligatoire. Ce cours doit être suivi après l'obtention minimale de 72 crédits dans le cadre de votre cheminement de baccalauréat par cumul en gestion.

Cheminement	
Liste 1	Certificat (30 crédits)
+	
Liste 2	Certificat (30 crédits)
+	
Liste 3	Mineure ou certificat (30 crédits)
+	
Atelier d'intégration en gestion*	

* Il peut remplacer, avec l'approbation de la direction du programme, un des cours du dernier programme du cheminement choisi.

Baccalauréat par cumul - Analyse d'affaires – technologies de l'information (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en analyse d'affaires (HEC)	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Mineure en informatique Certificat en informatique appliquée Certificat en gestion de l'information numérique	1-175-4-0 1-175-5-0 1-053-5-1
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G - Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Créativité, innovation et entrepreneuriat (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en entrepreneuriat et création d'entreprise (HEC) Certificat en gestion de l'innovation (HEC)	

Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en action communautaire	1-251-5-0
	Certificat en communication appliquée	1-226-5-1
	Certificat en droit	1-325-5-0
	Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	1-631-5-2
	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
	Certificat en publicité et communication créative	1-390-5-2
	Mineure en design des jardins	1-021-4-0
	Mineure en études du jeu vidéo	1-171-4-1
	Mineure en études cinématographiques	1-171-4-0
	Mineure en études télévisuelles	1-171-4-2
	Mineure en informatique	1-175-4-0
	Mineure en musiques numériques	1-615-4-1
	Mineure en urbanisme	1-025-4-0
	Mineure en sciences cognitives	1-182-4-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G - Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Direction et leadership (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en supervision (HEC) Certificat en leadership organisationnel (HEC)	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en relations industrielles	1-230-5-2
	Certificat en santé et sécurité au travail	1-402-5-0
	Mineure en psychologie	1-220-4-0
	Certificat en gestion philanthropique	1-067-5-0
	Certificat en relations publiques	1-400-5-0
	Certificat en coopération et solidarité internationales (anciennement certificat en coopération internationale)	1-368-5-2 1-368-5-1
	Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	1-631-5-2
	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	1-066-5-0
	Mineure en sciences politiques	1-245-4-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G - Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Finance (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		

Certificat (30 crédits)	Certificat en finance d'entreprise (HEC) Certificat en finance de marché (HEC)	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en droit	1-325-5-0
	Mineure en sciences économiques	1-240-4-0
	Mineure en mathématiques	1-190-4-0
	Certificat en gestion de l'information numérique	1-053-5-1
	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
	Mineure en informatique	1-175-4-0
	Certificat en gestion philanthropique	1-067-5-0
	Certificat en coopération et solidarité internationales (anciennement certificat en coopération internationale)	1-368-5-2 1-368-5-1
	Certificat en communication appliquée	1-226-5-1
	Certificat en journalisme	1-405-5-0
	Certificat en relations publiques	1-400-5-0
	Mineure en sciences de la communication	1-225-4-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en amélioration des processus et de la qualité (HEC) Certificat en gestion de la chaîne logistique (HEC) Certificat en gestion des opérations dans les entreprises de services (HEC)	
Liste 3		
Certificat (30 crédits)	Certificat en coopération et solidarité internationales	1-368-5-2
	Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	1-631-5-2
	Certificat en relations industrielles	1-230-5-2
	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	1-066-5-0
	Certificat en gestion de l'information numérique	1-053-5-1
	Certificat en archivistique	1-056-5-1
	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Gestion de projets (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion de projets (HEC)	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
	Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	1-631-5-2
	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	1-066-5-0
	Mineure en science politique	1-245-4-0
	Certificat en action communautaire	1-251-5-0
	Certificat en coopération et solidarité internationales (anciennement certificat en coopération internationale)	1-368-5-2 1-368-5-1
	Mineure en études du jeu vidéo	1-171-4-1
	Mineure en études cinématographiques	1-171-4-0
	Mineure en musiques numériques	1-615-4-1
	Mineure en musiques, histoire et sociétés	1-615-4-2
	Mineure en écriture musicale	1-620-4-0
	Certificat en gestion philanthropique	1-067-5-0
	Certificat en créativité et innovation	1-407-5-1
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Gestion des opérations et de la logistique(B. Gest.)

Liste 1

Baccalauréat par cumul - Gestion des ressources humaines (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion des ressources humaines (HEC)* Certificat en développement organisationnel	
Liste 3		
Certificat (30 crédits)	Certificat en action communautaire	1-251-5-0
	Certificat en coopération et solidarité internationales (anciennement certificat en coopération internationale)	1-368-5-2 1-368-5-1
	Certificat en droit	1-325-5-0
	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	1-066-5-0
	Certificat en gestion de l'information numérique	1-053-5-1
	Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	1-631-5-2
	Certificat en leadership pour militaires	1-068-5-0
	Certificat en relations industrielles*	1-230-5-2
	Certificat en santé et sécurité du travail	1-402-5-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

*Le certificat en gestion des ressources humaines (liste 2) et le certificat en relations industrielles (liste 3) sont mutuellement exclusifs.

Baccalauréat par cumul - Gestion et sécurité des systèmes d'information (B. Gest.)

Liste 1

Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en analyse d'affaires – cybersécurité (HEC)	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en archivistique	1-056-5-1
	Certificat en enquête et renseignement	1-066-5-2
	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	1-066-5-0
	Mineure en informatique	1-175-4-0
	Certificat en informatique appliquée	1-175-5-0
	Certificat en gestion de l'information numérique	1-053-5-1
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Gestion internationale (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en affaires internationales	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en coopération et solidarité internationales (anciennement certificat en coopération internationale)	1-368-5-2 1-368-5-1
	Certificat en droit	1-325-5-0
	Certificat en communication appliquée	1-226-5-1
	Mineure en sciences économiques	1-240-4-0
	Mineure en science politique	1-245-4-0
	Mineure en sciences de la communication	1-225-4-0
	Mineure en santé publique et mondialisation	1-481-4-0
	Mineure en études allemandes	1-085-4-0
	Mineure en études anglaises	1-135-4-0
	Mineure en études arabes	1-117-4-0
	Mineure en études autochtones	1-081-4-0
	Mineure en études catalanes	1-104-4-0
	Mineure en études est-asiatiques	1-097-4-0
	Mineure en études hispaniques	1-105-4-0
	Mineure en études italiennes	1-110-4-0
	Mineure en études latino-américaines	1-092-4-0
	Mineure en études lusophones	1-091-4-1
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Marketing (B. Gest.)

Liste 1

Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion marketing Certificat en vente relationnelle	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en communication appliquée	1-226-5-1
	Certificat en droit	1-325-5-0
	Certificat en gestion philanthropique	1-067-5-0
	Certificat en publicité et communication créative (anciennement certificat de publicité)	1-390-5-2 1-390-5-0
	Certificat en relations publiques	1-400-5-0
	Mineure en mathématiques	1-190-4-0
	Mineure en psychologie	1-220-4-0
	Mineure en démographie	1-070-4-0
	Mineure en sciences de la communication	1-225-4-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

Baccalauréat par cumul - Planification financière personnelle (B. Gest.)

Liste 1		
Certificat (30 crédits)	Certificat en gestion d'entreprises (HEC)	
Liste 2		
Certificat (30 crédits)	Certificat en planification financière personnelle (HEC)	
Liste 3		
Mineure ou certificat (30 crédits)	Certificat en droit	1-325-5-0
	Mineure en sciences économiques	1-240-4-0
Atelier d'intégration en gestion		
INDV 35100 Atelier d'intégration en gestion (HEC) FAS 3003 – Atelier d'intégration en gestion (FAS) GPT 3003G – Atelier d'intégration en gestion (FEP)		

NOTE IMPORTANTE : Les crédits d'un même cours ne peuvent pas être cumulés au sein d'un même baccalauréat par cumul.